TRAITÉ HISTORIQUE ET DOGMATIQUE

SUR

Les Apparitions, les Visions & les Révélations particuliéres.

TOME PREMIER.

TRAITÉ HISTORIQUE ET DOGMATIQUE

SUR

Les Apparitions, les Visions & les Révélations particuliéres.

AVEC

Des Observations sur les Dissertations du R. P. Dom CALMET, *Abbé de Sénones, sur les Apparitions & les Revenans.*

Par M. l'Abbé LENGLET DUFRESNOY.

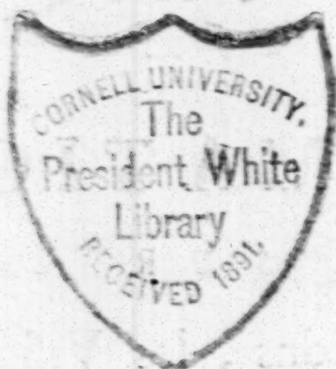
TOME PREMIER.



A AVIGNON, *& se trouve* A PARIS.

Chez JEAN-NOEL LELOUP, Quay des Augustins, à la descente du Pont Saint Michel, à S. Jean Chrysostome.

M. DCC. LI.


CORNELL UNIVERSITY.
The
President White
Library
RECEIVED 1891.

mw



PREFACE.

JAMAIS le précepte d'Horace n'a été plus exactement obſervé que dans le Traité que je publie aujourd'hui. Le Poéte veut qu'un Ecrivain garde, repaſſe & corrige ſon Ouvrage pendant neuf années, avant que de le préſenter au Public; *Nonumque prematur in annum, membranis intùs poſitis:* Et il y en a cinquante-cinq que celui-ci eſt fait. Au temps de mes premieres études je m'étois immiſcé dans l'affaire, qui fut traitée en Sorbonne ſur la Traduction Françoiſe de la Vie de la Sainte Vierge, compoſée, dit-on, en Eſpagnol par la vertueuſe & Vé-

nérable mere, *Marie de Jesus*, *Abbesse* du Couvent de l'Immaculée Conception de la ville *d'Agreda* en Espagne. Je fis paroître alors, c'est-à-dire, aux mois de May & Juin de l'an *1696* deux petites piéces sur cette Traduction. L'on me répondit & je répliquai par le Traité, que je publie aujourd'hui. Je le communiquai à quelques amis & à ce que la Sorbone avoit de plus habile & de plus éclairé. Mais j'eus la précaution de ne le pas publier. C'est beaucoup pour un jeune homme, qui s'imagine qu'il n'est rien de si beau que de faire un Livre. C'étoit un fruit précoce, qui traitoit sur tout d'une matiére délicate & trop importante pour m'hazarder à le faire paroître.

J'avois presque oublié ce premier fruit de mes occupations Littéraires, & je n'ai pensé à le faire imprimer que lorsqu'on donna en

1746 les *Dissertations* du Reverend Pere Dom *Augustin Calmet* Abbé de Senones en Lorraine *sur les Apparitions & sur les Revenans*, J'ai repris mon premier Ouvrage, je l'ai examiné & relû avec un œil critique, tant pour le style que pour la maniére d'arranger les preuves dans les sujets de Theologie. J'avois selon le goût du Siécle dernier inséré dans mon Discours les textes Latins, sur lesquels j'appuie mes propositions. J'ai senti avec toutes les personnes de goût, combien cette méthode interrompoit le fil du discours, combien elle étoit désagréable à ceux qui n'entendent pas la langue Latine, quoique capables de juger du fond des choses. Et suivant l'usage moderne, qui est beaucoup plus raisonnable, je les place, non à la verité sous le texte, mais à la fin des dix premiers Chapitres, & ceux

qui en auront besoin pourront y avoir recours. J'ajoute à mon premier Ouvrage un douziéme Chapitre, qui contient des observations générales & particuliéres, que j'ai choisies dans ce que le Public judicieux a débité, touchant les Dissertations du Savant Abbé de Senones.

J'ai fait quelque chose de plus important : en parcourant l'incomparable Ouvrage de la Canonisation des Saints (*de Canonisatione Sanctorum*) travaillé avec autant de soins que de lumieres par le savant *Cardinal Lambertini*, que l'Esprit Saint, par son amour pour l'Eglise, à élevé sur le Saint Siége Apostolique, j'y ai trouvé cinq Chapitres, où le sujet des Apparitions & des Révélations particuliéres est traité d'une maniére si exacte, si précise & si lumineuse, que j'ai crû ne pouvoir mieux faire que d'enrichir &

fortifier mon Traité par l'autorité d'un écrivain ſi célebre & ſi juſtement accrédité dans la Religion.

Quoique j'aye examiné les queſtions principales, qui regardent les Apparitions, les Viſions & les Revelations particuliéres, je ſçai qu'il s'en faut beaucoup que j'aye rapporté toutes celles qui ſont extraordinaires & que j'aurois pû employer, ſoit pour appuyer la vérité des unes, qu'on peut regarder comme certaines, ſoit pour montrer la fauſſeté d'un plus grand nombre d'autres, qui ſe trouvent répandues dans tous nos Livres, ou qui ſe débitent dans le monde. Ce ſont là préciſément de ces occaſions, où il faut que la circonſpection & la retenue l'emportent ſur le déſir de faire paroître des Lectures en des ſujets extraordinaires & ſinguliers.

Ce que je puis dire ici eſt qu'il n'y a point de matiére ſur laquelle

il soit plus nécessaire de donner quelques régles. A peine trouve-t'on parmi les anciens quelque Auteur célébre, qui n'ait pas ou rapporté ou appuyé des Apparitions. Je dirai la même chose des modernes: les plus austeres en matiére de faits Historiques, ne laissent pas d'en adopter quelques unes. Pour ceux du moyen âge, on peut dire que par leur crédulité ils ont fait tort à la dignité de leurs Siecles. Mais dès qu'ils s'en présente quelques unes, comment les examiner sans principes certains; comment les juger, comment éviter d'être trompé, sans avoir de puissans motifs ou sans prendre les moyens les moins équivoques? Il faut, je le sçais, éviter l'incrédulité; c'est une tache pour les esprits justes & solides: c'est même un écueil contre lequel se brisent les meilleurs génies; mais il n'est pas moins dan-

gereux de donner dans un excès de crédulité. L'erreur est égale de part & d'autre. Cependant je crois qu'il y a plus de danger à être un incrédule obstiné, qui résiste à toutes les preuves, qu'il ne s'en trouve à être pieusement crédule à quelques faits, ou à quelque phenomenes merveilleux, pourvû que la Religion & les moeurs n'en souffrent pas. Il y a dans l'incrédule une vanité répréhensible, qui le porte à ne pas penser ou parler comme le commun, au lieu que la bonne foi & la simplicité du coeur sert de guide à l'homme crédule. Tout ce qu'on peut dire contre ces derniers, est qu'ils se livrent trop facilement à ce qu'on leurs débite d'extraordinaire: au lieu que la qualité d'incrédule pour des faits dont la vérité est constatée est un vice dans ceux qui veulent avoir la réputation de gens d'esprit. Cependant j'inclinerois pour une sage in-

différence, pour un doute raiſonable & prudent. Une ſuſpenſion de tout jugement eſt préférable aux deux extrémités oppoſées d'incrédulité & de crédulité.

Dans les preuves que j'ai rapportées d'Apparitions & de Révélations particulieres, je n'ai gueres paſſé le temps de ſaint Cyprien, c'eſt où jai voulu me fixer, pour m'autoriſer du témoignage du fameux *Dodwel*, ſavant Proteſtant Anglois, qui juge très-favorablement de toutes celles, qui ſont arrivées aux Martyrs antérieurs au ſaint Evêque de Carthage. Je n'ai rien tiré de Tertullien, pour ne pas compromettre le témoignage de tant d'illuſtres Martyrs, avec celui d'un Ecrivain, qui dans ſes dernieres années, n'a pu réſiſter à la ſéduction de l'héréſie.

Mais combien s'en trouve-t'il de véritables dans les temps poſté-

rieurs à ceux, où je me ſuis fixé. Je ne parle point de celle de Conſtantin , vérifiée par un des plus grands évenemens de l'Hiſtoire de l'Egliſe & de l'Empire; outre ce que j'en dis à la page 41 de ce Volume , je donne encore deux Diſſertations , qui viennent de perſonnes très-habiles. L'une , qui eſt à la page 384 du Tome premier, n'avoit jamais été publiée , & je la dois à l'ancienne amitié de ſon Auteur. L'autre, qui eſt à la page 376 du Tome ſecond , avoit déja paru , & je l'accompagne ici de quelques notes. D'ailleurs on en voit pluſieurs dans la Vie de Saint Antoine , donnée par S. *Athanaſe*. Il rapporte même de quelle maniere le ſaint Anachorete diſtinguoit celles qui avoient Dieu ou ſes Anges pour principe, de celles qui venoient ou pouvoient venir de l'eſprit malin. *Severe Sulpice*

au

en rapporte plusieurs, dont saint Martin a été favorisé. Saint *Ambroise* écrivant à l'Empereur Théodose, s'appuye sur une vision, dans laquelle il reçoit des ordres de Dieu même : & le saint Evêque de Milan marque dans sa Lettre 59, que le Prêtre Anochalius, décédé depuis quelque temps, s'étoit apparu à lui, & l'avoit assuré que Dieu par sa grace avoit daigné récompenser ses travaux Ecclésiastiques.

Nous avons rapporté à la page 357 de ce volume, les sentimens de S. *Augustin* sur les Apparitions, ce qui ne l'empêche pas de parler encore de beaucoup d'autres en différens endroits de ses Ouvrages. Je ne dis rien de celles qui se trouvent dans nos *anciens Legendaires*, dont le nombre est infini. S'il y en a dont la vérité soit certaine, comme je n'en doute pas, il y en a beaucoup plus qui doivent passer

pour fausses; & c'est leur faire grace que de les qualifier simplement de douteuses.

Mais dans le doute, l'évenement bien certifié, sert de preuve pour leur vérité. Ainsi on reconnoît la certitude de celle qui a été réïtérée à S. *Ambroise*, & lui a fait découvrir les Corps des saints Martyrs Gervais & Protais. D'autres grands Saints ont reçu du Ciel de pareilles graces; & dès qu'eux-mêmes en ont assuré la vérité, on auroit tort de ne s'en rapporter point à leurs témoignages, dès qu'on sçait qu'ils joignoient à la sainteté la prudence & les précautions nécessaires, pour ne se pas laisser surprendre par quelques fantômes. On n'ignore pas que l'imagination ne produise souvent de semblables images, qui surprennent quelquefois l'esprit de ceux-mêmes qui sont le plus élevés en sainteté. Il n'y a

qu'une attention ſcrupuleuſe, qui puiſſe tenir l'homme vertueux en garde contre lui-même.

Ainſi on croit l'Apparition du ſaint Martyr Baſiliſque, qui ſe fit voir à S. *Jean-Chryſoſtôme* dans ſon exil, peu avant ſa mort, & l'exhorta de prendre courage, & que bientôt ils ſeroient enſemble. Cette apparition n'étoit qu'une ſuite de celle du même Martyr, qui s'étoit apparu au Prêtre Sacriſtain de l'Egliſe, pour l'avertir de préparer un lieu pour Chryſoſtôme, qui bientôt le devoit joindre dans le ſéjour des Bienheureux; ce qui arriva peu de temps après.

On révoque encore moins en doute l'Apparition d'*Irene* à ſon pere *Spiridion*, Evêque de Trimithunte dans l'Iſle de Cypre. Cette vertueuſe fille avoit reçu un dépôt très-prétieux. Et comme elle ſçavoit que rien n'eſt plus ſacré, auſſi-

bien dans la Vie civile que dans la Religion, elle eut ſoin pour plus de ſûreté de le cacher ſous terre. Irene mourut avant que le dépôt fût reclamé. Celui qui le lui avoit confié fut donc trouver l'Evêque Spiridion, qui n'en avoit aucune connoiſſance. Il pria, il menaça même le ſaint Prélat pour l'obliger à lui remettre un dépôt, dont il n'étoit nullement inſtruit. Cependant il ne prit pas le parti de le nier; il crût au contraire qu'il devoit en répondre en ſon propre nom, puiſqu'il avoit été porté en ſa maiſon. Il vint donc au tombeau de ſa fille: Là il prie avec ardeur, & ſollicite humblement le Seigneur de lui faire retrouver ce dépôt, parce que l'honneur du Sacerdoce y étoit interreſſé. Dieu auteur de toute juſtice, permit que ſa fille lui apparût & lui révelât l'endroit, où elle avoit mis le dépôt, après quoi elle diſ-

parût. Le vertueux Prélat n'attendit ni sommation, ni proclamation, & il ne fut pas moins diligent à remettre ce dépôt qu'il avoit été ardent à le découvrir. Il est vrai qu'il vivoit dans un de ces heureux siécles, où la Justice & la Charité étoient dans les Pasteurs les compagnes inséparables de la vérité & des autres vertus Pastorales. Il fut un des Evêques du premier Concile de Nicée en 325. Et l'Histoire Ecclésiastique rapporte plusieurs autres exemples de sa charité, surtout celui de quelques Voleurs, qui étoient entrés dans sa Bergerie, pour lui enlever ses Troupeaux. Une vertu invisible les y arrêta, & ils ne purent en sortir quelque mouvement qu'ils se donnassent. Mais le saint Evêque, qui s'y rendit par hazard quelque tems après, les y trouva, & loin de les citer en Justice pour obtenir contr'eux des

dommages & intérêts; il leur dit avec douceur, prenez un Bélier, emportez-le & vous retirez. De pareils exemples d'Apparitions ne peuvent être révoqués en doute, parce qu'ils sont vérifiés par l'événement.

On ne fait pas non plus difficulté de croire S. *Augustin*, qui dit dans sa Lettre à S. Cirille Evêque de Milan, qu'au moment que S. Jerôme rendit l'esprit en Palestine, il se présenta devant lui à Hippone en Affrique tout éclatant de lumieres, & l'instruisit, ou du moins le confirma dans la créance de plusieurs Mysteres de la Religion Catholique. Le même Saint dans sa Lettre au Clergé & au Peuple de sa Ville Episcopale d'Hippone, déclare qu'au tombeau de S. Felix Evêque de Nole, la vérité d'un vol, aussi-bien que le Voleur avoient été découverts; & que c'é-

toit la raiſon pour laquelle il y envoyoit le Prêtre Boniface & ſon Accuſateur.

Mais pour ne point entrer dans l'immenſe détail que fourniroit la ſuite de près de treize ſiécles, je viens à un evénement ſingulier arrivé de nos jours, où il eſt queſtion d'une Apparition, dont le Lecteur pourra facilement juger.

Une Lettre du premier *Sécretaire* du Séréniſſime Electeur Palatin, en date du premier Janvier 1747, nous inſtruit d'un fait extraordinaire d'Apparition, dont l'événement fut ſingulier. Rothenkirchen autrefois Abbaye célebre, mais détruite depuis la réformation, n'eſt plus aujourd'hui qu'une ſimple Ferme. La Fermiere de ce lieu témoigna qu'ès années 1744 & 1745, ſurtout le 7e. Mai, elle eut l'Apparition d'un Vénérable Prélat, revêtu d'habits Pontificaux, brodés

en or, qui jetta devant lui une grande quantité de pierres. Quoiqu'elle ſoit Luthériene & par conſéquent peu crédule aux Apparitions, elle en fut frappée & en avertit le ſieur Cavallari Vénitien & premier Muſicien de l'Electeur. Sur le champ il s'imagina qu'il y avoit là quelque tréſor, & réſolut d'y fouiller; il en demanda la permiſſion, ce qui lui fut d'autant plus facilement accordé, que le dixiéme des tréſors appartient de droit au Souverain. Et croyant faire plus ſûrement cette recherche, il y aſſocia pour moitié le premier Sécretaire de l'Electeur, c'eſt M. *Mollinger*. * Ce dernier curieux de tout ce qui s'appelle Monumens Antiques, ſe perſuada qu'il pourroit y découvrir des Urnes & quelques Médailles; mais qu'elle fut leur ſur-

* Voyez ſa Lettre page 444 du Tome Second.

prise de trouver au lieu d'Urnes, de petits pots de terre remplis de quatorze à quinze cens Ducats, d'un or beaucoup plus fin que celui des Ducats, qui ont à présent cours dans l'Empire? La plûpart étoient des quatorziéme & quinziéme Siécles. Il y en a des Archevêques de Mayence, de Treves & de Cologne, des Villes d'Oppenheim, de Baccharac, de Bingen & de Coblentz; il s'en trouve aussi d'un des trois Ruperts Palatins, de Frederic Burgrave de Nuremberg, Premier Electeur de Brandebourg de sa Maison, un seul de l'Empereur Charles IV. & quelques autres de son fils Wenceslas. Je donne ici les empreintes de deux de ces Ducats, telles qu'elles m'ont été envoyées par M. *Schoepfflin*, Historiographe du Roi, Professeur en Histoire & Belles Lettres à Strasbourg. Ainsi voilà une Apparition

moderne, qui a eu un événement auſſi favorable qu'il eſt ſingulier.

Pour venir maintenant a la fauſſeté des Apparitions & des Révélations, tirée de la fauſſeté même de l'événement qu'elles annoncent, je n'en produirai qu'une preuve, qu'en donne *François Guicciardin*. N'eſt-il pas ſurprenant que cet Hiſtorien célebre, homme d'un grand ſens, & qui ne ſe livroit pas aux bruits populaires, ait cependant rappellé un Conte auſſi puérile que celui qu'on va lire? Il s'aviſe donc dans ſon premier Livre de l'Hiſtoire d'Italie de rapporter une prétendue Apparition du Spectre de Ferdinand I. pere d'Alphonſe Roi de Naples. Peu de tems avant l'expédition du Roy Charles VIII. en Italie, c'eſt-à-dire, en 1494, Ferdinand, dit-il, apparut au premier Chirurgien de la Cour, & lui ordonna de dire à ſon fils Alphonſe,

qu'il eut à ne point résister au Roy de France, parce qu'il étoit réglé & déterminé, que lui & toute sa famille devoient périr dans cette fâcheuse expédition. Si le Chirurgien avoit eu la témérité d'exécuter sa commission, Alphonse auroit fait une folie d'y déférer, & de ne pas défendre ses droits. Mais le Roy Alphonse que ses cruautés avoient rendu l'horreur de toute la Nation, remit après un an de régne ses Etats à son fils Ferdinand II. & craignant d'être arrêté par ses Sujets, il s'enfuit en Sicile, où il se fit Moine. Ferdinand ne régna non plus qu'un an, mais il resta Maître de tout le Royaume; & après la retraite du Roy Charles VIII. tous les François furent obligés d'abandonner le Royaume de Naples. N'en déplaise donc à Guicciardin, il y a tout lieu de croire que cette prétendue Apparition fut faite après

coup, & que c'étoit un effet populaire de la haine qu'Alphonse & Ferdinand II. s'étoient justement attirée par d'excessives cruautés. S'il est vrai que Ferdinand I. eut quelques avis à donner à son fils, que ne lui apparoissoit-il à lui-même? Sa présence auroit opéré beaucoup plus efficacement. La chose en valloit bien la peine, sans employer le Chirurgien de la Cour, dont le ministere se borne à conduire avec dextérité les opérations de son Art, & non à donner des avis à son Souverain sur le gouvernement de ses Etats.

Il y a cependant plusieurs autres moyens de connoître la fausseté des Apparitions, dans quelques-unes desquelles on trouve bien plutôt des surprises des sens & de l'imagination, qu'un complot formé pour tromper les hommes. Le *Loyer* au Livre I. de son *Traité des Spec-*

tres, chapitre 7. rapporte une avanture ſinguliere, qui confirme l'effet extraordinaire que les ſens abuſés cauſent ſur l'imagination. C'étoit, dit-il, une tradition de ſon tems au pays du Maine, qu'un malfaiteur convaincu de crime, fut condamné à mort, puis exécuté dans le lieu même où le crime avoit été commis. Pour l'exemple ſon cadavre fut expoſé ſur le grand chemin en la maniere ordinaire. Quelques jours après ſon exécution un homme qui alloit au Mans, paſſe de nuit, & ſe trouvant fatigué, ſe repoſe à peu de diſtance du cadavre. Environ une heure après arrive un ſecond Voyageur qui ſuit la même route; & comme il n'étoit pas loin du cadavre du criminel, qu'il avoit connu pendant ſa vie, il l'appelle par ſon nom, & lui demande, comme en ſe mocquant, s'il ne vouloit pas venir au Mans. Le premier Voya-

geur qui s'étoit suffisamment reposé, ravi de trouver compagnie pour continuer son voyage, dit au second, *attendez moi, je m'en vais avec vous.* Mais ce deuxiéme Voyageur étonné de cette voix, s'imagine que le cadavre du malfaiteur se détache du lieu, où il étoit pour le suivre. Sur le champ il redouble ses pas. Le premier a beau lui crier, *attendez-moi donc, attendez-moi;* il n'en fallut pas davantage pour obliger l'autre à faire encore plus de diligence. Enfin ne pouvant plus continuer sa route avec autant de vitesse, qu'il avoit fait d'abord, il est obligé de s'arrêter pour reprendre haleine; il est donc atteint par ce compagnon de voyage, & l'on peut juger par son épouvante de la peine qu'il eut à reprendre ses sens: & peut-être se mit-il ensuite à se railler lui-même sur ses appréhensions chimériques. L'on doit croire

que ce n'eſt point là le ſeul exemple qu'il y ait de ſemblables Apparitions.

Il y en a une autre eſpece qui vient non de la ſimplicité, mais de la malice des hommes. *Eraſme* * en raconte un fait ſingulier, & ce trait eſt un échantillon de ce qui s'eſt pratiqué par beaucoup d'autres en plus grand volume, & même avec plus de ſuccès. Ce Sçavant marque donc dans ſa Lettre à un Evêque, qu'un homme avide de recueillir prématurément le bien de ſa famille, demeuroit avec une de ſes niéces, riche, pécunieuſe & avare. Il s'aviſa donc pour la dégouter du monde de feindre le Lutin & l'Eſprit, & ſouvent il ſe rendoit la nuit dans la chambre de ſa niéce, où enveloppé d'un drap blanc, il veut faire croire qu'il eſt une ame qui revient de l'autre

* Epiſtolarum Tome I.

monde.

monde. Pour inſpirer même plus de frayeur, le prétendu Revenant articule d'une voix contrefaite & lugubre quelques paroles ambigues. La niéce loin d'employer le miniſtére des Exorciſtes, comme l'oncle ſe l'étoit figuré, en avertit un de ſes amis, qui ſe rend ſécretement chez elle. Et pour lui inſpirer du courage, elle a ſoin de le faire boire plus qu'à ſon ordinaire. Vers le milieu de la nuit, l'eſprit ſuppoſé entre dans la chambre de ſa niéce, & cauſe encore plus de fracas & de bruit qu'il n'avoit fait juſqu'alors. Mais l'ami armé d'un fort bâton ſort de la ruelle du lit de la niéce, où il étoit caché, & tombe ſur le prétendu Spectre. Celui-ci le veut intimider : ce fut inutilement, les fumées du vin faiſoient tout leur effet. L'eſprit eut beau ſe défendre, il eſſuya tous les coups que méritoit ſon artifi-

ce. Enfin ne pouvant plus résister, il se jette à genoux, demande pardon, & déclare qu'il est l'oncle de celle qu'il vouloit intimider. Alors la niéce se leve & fait cesser l'exorcisme, qui déja n'étoit porté que trop loin. Ainsi trouve-t'on dans ces sortes d'avantures beaucoup d'autres supercheries, qui séduisent les ames crédules & timides. Il n'y a que de pareils traitemens qui puissent faire connoître la fausseté de l'Apparition.

Je reviens au fond de l'ouvrage que je publie. A mon premier travail j'ai joint, comme je l'ai déja dit, des observations sur le Livre des Apparitions du R. P. Dom Calmet ; cependant je n'ai point parlé des *Vampires*, des *Broucolaques*, * ou *Tympanites*,

* Pour sçavoir ce que c'est que les *Broucolaques*, voyez les pages 173. & 174. du Tome II. de cet Ouvrage dans l'Extrait de M. Huet.

tous termes ſynonimes. Je me ſuis contenté de donner un Extrait de *M. Huet* Evêque d'Avranches, omis par le ſçavant Abbé de Senones. Mais ſi l'on me demandoit ce que j'en penſe, je répondrois que je vois rien que de très-douteux dans ce qu'en rapporte cet habile Religieux ; & lui-même en convient ſur la fin de ſa Diſſertation. Une ſeule choſe m'avoit ébranlé, & en ébranleroit beaucoup d'autres : c'eſt le témoignage de *M. le Maréchal Duc de Richelieu*, cité comme certain par le R. P. Calmet. Je ſuis néanmoins revenu à mon premier ſentiment, dès que j'ai ſçû que cet illuſtre Seigneur avoit publiquement déſavoué ce qu'on lui avoit fait dire à ce ſujet. Il a même fait quelques reproches à la perſonne qui avoit été chargée de publier les Diſſertations de ce Pere, & a témoigné qu'il étoit fâ-

ché qu'on l'eut cité en pareille matiere, sans en avoir son aveu. Mais qui auroit pû s'imaginer que le R.P. Calmet, dont la prudence est connuë, ne se fut point assuré d'un fait aussi important avant que de le publier dans son ouvrage?

Et pour m'expliquer dans un plus grand détail sur l'idée que j'ai des Vampires & Broucolaques, je dirai, sans recourir au merveilleux, qu'on peut expliquer naturellement tout ce qu'on débite à ce sujet. Il faut donc examiner deux choses dans ce Phénomene.

I°. Y a-t'il du vrai; y a-t'il de la réalité dans les Apparitions des Vampires, & dans les mauvais traitemens qu'on reçoit, dit-on, de leur part? Je sçai qu'il y a des bruits vulgaires, puisque plusieurs Auteurs en ont parlé: mais je croirois volontiers que quelque fourbe, que quelqu'intrigant se serviroit de ces

préjugés populaires, pour se vanger de quelque ennemi, comme il est arrivé dans ce qu'on appelle Loups-garroux. Ou même il peut arriver que ces préjugés publiquement répandus saisissent l'imagination, dont les effets se communiquent aisément de proche en proche. Une imagination échauffée n'a pas de peine à échauffer celles des autres, qui est également prévenuë par l'éducation & par les discours populaires, dont elle est continuellement imbuë. Et par là souvent on croit voir effectivement ce qu'on s'est fortement imprimé dans l'imagination. Heureux ceux qui ne sont point de ce caractere!

II°. La conservation des corps en l'état où on les représente, est naturellement très-possible, & dépend de plusieurs causes. Ils se conservent humides dans les terres ou matieres onctueuses & sulphu-

reuses. Ainsi l'esprit de vin, qui est tout souffre conserve les corps, & les exempte de corruption. L'huile ou les matieres oléagineuses, qui sont aussi sulphureuses, produisent le même effet: elles s'insinuent dans les corps, & les maintiennent dans leur humidité naturelle.

Le Goudron & la Térébentine font encore la même chose, & dissipent ou corrigent seulement l'humidité superfluë. Et comme on sçait par l'analyse que l'on a fait des corps humains, qu'ils n'ont pas, ou du moins très-peu de sels fixes, mais qu'ils abondent extrêmement en sels volatils, qui ne peuvent être dissouts dans les huiles; ces sels restent donc alors dans les corps mêmes après que l'ame en est séparée; & c'est ce qui leurs conserve la fluidité du sang: ou peut-être se trouve-t'il quelques sels volatils dans les terres où ces corps sont

inhumés. On n'ignore pas selon les expériences de la Physique, qu'un des effets de cette nature de sels est d'empêcher le sang de se coaguler, aprés même qu'il est tiré du corps, à plus forte raison quand il y reste.

Mais si les corps sont mis dans des terres salines, ils s'y conservent exempts de pourriture, quoiqu'ils s'y dessechent, telle est celle qui se trouve dans les soûterrains des Cordeliers de Toulouse, ou même celle des sables d'Arabie & & d'Egypte, dans lesquelles on découvre souvent des Mumies naturelles, qui par-là demeurent incorruptibles. D'autres corps enfin sont pétrifiés dès qu'ils sont pénétrés par une humeur, qui charie avec elle des parties imperceptibles de sables ou de pierres, qui s'unissent aux parties des corps, & les conservent par une espéce de pétrification.

Une autre raison de la conser-

vation du corps des Vampires, ou de la corruption des autres, vient de la différente nourriture qu'ils ont eus. Le corps de ceux qui ont été livrés à la bonne chere, se corrompt plus aisément, parce que le levain qu'y ont laissé les nourritures recherchées étant plus actif, la fermentation en devient plus forte, & par conséquent la corruption beaucoup plus prompte & plus sensible. Et si ces mêmes nourritures sont capables d'altérer les meilleures constitutions & la santé de l'homme vivant, comment n'agiroient-elles pas sur le corps privé de la vie, en qui l'action des esprits est arrêtée, & par conséquent la circulation naturelle & vitale se trouve interrompuë ou anéantie; & donne ainsi lieu à quelqu'autre génération.

Ceux au contraire qui ont mené une vie simple & frugale, ont plus

de peine à ſe corrompre. Il y a dans l'intérieur de leur maſſe moins de levain, moins d'impureté. Les nourritures ſimples forment un ſang plus benin & plus ſalutaire.

Mais pourquoi, dira-t'on, ces corps ſe corrompent-ils dès qu'on y a fait quelqu'amputation ou une forte inciſion. La raiſon en eſt naturelle. L'air qui par ces ouvertures s'inſinuë dans la maſſe de ces corps, y porte un principe fermentatif. On ſçait que ſans le flux de l'air animé d'une châleur douce & temperée, rien ne ſçauroit fermenter; & dès que par quelqu'ouverture on donne lieu à l'air de commencer quelqu'altération, dès-lors il ſe fait une fermentation & par conſéquent une corruption. Telles ſont mes vûes ſur ce qu'on appelle *Vampires* ou *Broucolaques*. Je donne cependant ceci comme une ſimple conjecture; je ſouhaite

que d'autres trouvent des raiſons naturelles plus plauſibles, & j'embraſſerai volontiers leurs ſentimens.

Qu'il me ſoit permis de rapporter ici une expérience qui ſe fait aux Capucins de Palerme en Sicile. Elle confirme ce que je viens de dire, que moins il y a d'impuretés dans le corps humain, plus la fermentation & par conſéquent la corruption a de peine à s'y faire ſentir. Un de leurs Peres, habile Phyſicien ſans doute, a trouvé le moyen de retarder pendant de longues années, peut-être même des ſiécles, la corruption des corps humains après leur mort. Le ſecret qu'il employe eſt ſimple. Il aſſeoit le corps inanimé ſur un ſiége percé; & après avoir cerné le *rectum*, toutes les impuretés, toutes les humidités qui tendent à la fermentation, ſortent d'elles-mêmes du corps par ce ſoûpirail, dont il ferme enſuite l'ou-

verture; puis on met le corps dans la posture où on veut qu'il demeure, & il se conserve en cet état, sinon des siécles, au moins un très-grand nombre d'années. L'Eglise soûterraine de ces Peres est remplie de ces corps qui y sont arrangés, avec le nom qu'ils ont porté pendant leur vie. Ce spectacle quoique lugubre, quoique humiliant pour l'humanité, ne laisse pas d'être extraordinaire & singulier. Il peut même attirer l'admiration de ceux qui n'en connoissent pas la cause.

J'ai mis dans le second Volume plusieurs Piéces qui regardent le Livre de la vertueuse Abbesse d'Agréda. Comme je ne prens aucun parti dans la discussion de son Ouvrage, je ne me suis pas borné à ce qu'on a publié contre; j'ai rapporté aussi ce qu'on avoit écrit en sa faveur. Mais j'ai cru que mon Traité seroit imparfait, si je n'y inserois

pas l'excellente Lettre que Sa Sainteté a écrite à ce ſujet au Général de l'Ordre de S. François. Le vertueux & ſçavant Pontife ne ſe contente pas de gouverner l'Egliſe avec cette prudence conſommée, qu'on avoit admirée en lui, long-temps même avant qu'il fût élevé ſur le ſaint Siége ; malgré ſes ſoins, malgré ſa vigilance vraiment paſtorale, il prend encore ſur ſon propre repos, le temps de ſe livrer à des travaux utiles, par leſquels il éclaire les Fidéles, & conduit par la main les Supérieurs Eccléſiaſtiques, qui ſont chargés du ſoin des ames. Enfin pour concluſion de ce Volume, je fais reparoître à la page 393 un petit Livre imprimé à Toulouſe en 1694. Et comme il contient huit exemples d'Apparitions, je n'ai pas jugé à propos de les publier de nouveau, ſans les accompagner de mes *Obſervations* par-

ticulieres, dans lesquelles je montre ce qu'on en doit penser, ou du moins ce que j'en pense moi-même. Je les ai placées immédiatement après chaque Apparition. Par là je donne un modéle de ce qu'auroit pû faire le R. P. Dom *Calmet*, pour marquer les faits dont on peut assûrer la possibilité, & les distinguer de ceux qui portent avec eux le caractere de la fausseté. C'est le moyen de former le cœur & d'éclairer l'esprit. Et la piété ne devient véritablement solide qu'autant qu'elle est pure & lumineuse.

Quoique mon Ouvrage paroisse sans Approbations expresses, je prie ceux qui le liront, de croire que je n'ai pas eu la témérité d'hazarder un Livre de cette conséquence sans des Approbations tacites. Je sçai combien le Public judicieux est rebuté de tant de Livres ou de Livrets, dont on l'accable inconsidé-

rément tous les jours. J'ai une consolation dans mon travail. Il a été lû par ce qu'il y a de plus élevé dans l'Eglise, & par ce qu'il y a de plus distingué dans l'Etat, ils n'en ont pas été mécontens. C'est ce qui m'a encouragé à le publier ; & c'est même pour cette raison qu'il m'a été permis de l'imprimer dans la Ville, qui paroît au titre de l'Ouvrage.



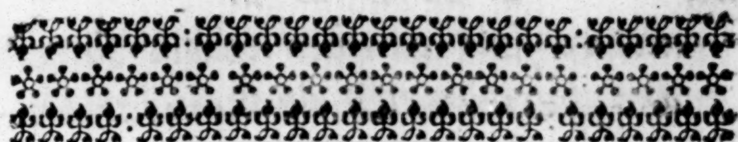


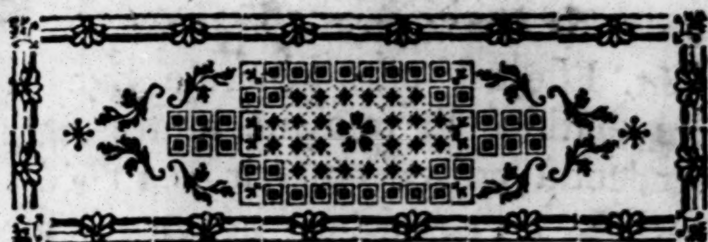
TABLE DES CHAPITRES

Pour le Tome Premier.



Fin de la Table.

TRAITÉ



TRAITÉ SUR LES APPARITIONS, LES VISIONS, &c.

CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'on entend par Visions ou Apparitions. Combien de sortes il y en a.

I. Différence des Visions ou Apparitions, & des Révélations. II. Différentes sortes d'Apparitions ou Visions : savoir, la corporelle. III. La spirituelle. IV. L'intellectuelle. V. Divers degrés de certitude de ces trois sortes d'Apparitions.

I. L'APPARITION ou la Vision, (c'est presque la même(1)chose) est la représentation sensible d'un objet ab-

ſent. Elle eſt plus générale que la Révélation. Et quoique toutes deux tendent à nous découvrir des choſes cachées, l'apparition néanmoins eſt plus obſcure que la révélation. Cette derniere qui eſt plus claire, s'attache à un objet plus relevé, plus noble & plus utile. Vous devez ſçavoir, dit Théophilacte, (2) que la révélation a quelque choſe au-deſſus de la viſion; car la viſion ou apparition nous montre ſimplement l'objet qu'elle nous repréſente; au lieu que la révélation découvre des motifs & des raiſons plus relevées que l'objet qui ſe préſente. C'eſt ce qu'a marqué le Cardinal Bona, l'un des Théologiens les plus éclairés de ces derniers ſiécles.

II. Dieu qui ſe communique dans les apparitions & les viſions le fait par des voyes différentes. On en remarque de trois ſortes; l'une corporelle, l'autre ſpirituelle, & la troiſiéme intellectuelle; c'eſt ce que dit Saint Auguſtin (*a*) & après lui les Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere. Les

(*a*) S. *Auguſtin*. Lib. 12. de Geneſi ad litteram. *Ansbertus* Præfat. in Apocalypſim. Joan.

apparitions corporelles ſont celles qui frappent les ſens : elles conſiſtent plûtôt dans un mouvement des fibres & des nerfs qui forment le ſentiment extérieur, que dans l'imagination & dans l'intelligence, comme il eſt arrivé à Moyſe lorſqu'il vit le buiſſon ardent, & aux autres Patriarches de l'ancien Teſtament, qui ont reçû chez eux des Anges ſous une figure humaine. C'eſt l'explication de Saint Bonnaventure. (3)

III. Les viſions ou apparitions ſpirituelles ou imaginaires ſont celles, dont les impreſſions ſe font ſur l'imagination indépendemment des ſens extérieurs. (4) Elles arrivent quelquefois aux perſonnes qui dorment ; alors on les regarde comme des ſonges. C'eſt ainſi que l'Ecriture nous apprend que Jacob en a eu. Quelquefois elles arrivent aux perſonnes qui ne dorment point, comme l'ont éprouvé les Prophétes Ezéchiel & Daniel. (5)

L'on ſe trompe aiſément à ces deux ſortes d'apparitions, parce que l'ima-

Davila in tractatu, *Audi filia.* Joan. Cardinal. *Bona*, de Diſcretione ſpirituum.

gination frappée par un objet, se le représente sans peine, & l'impression est souvent si forte, que l'imagination & les sens une fois trompés & prévenus, surprennent de concert l'esprit qui n'est point assez sur ses gardes.

IV. L'autre espéce d'apparition que les Peres ont reconnuë, & qu'ils ont le plus approuvée, parce qu'ils l'ont crû la plus certaine, est la vision ou apparition intellectuelle ; elle se fait lorsque par la pénétration de notre esprit nous découvrons une vérité intéressante, tel seroit le précepte de l'amour du prochain, c'est Alcuin (6) qui parle après Saint Augustin : ou même elle arrive, lorsque l'homme, élevé au-dessus de ses propres forces, voit & entend des choses que l'œil & l'oreille ne peuvent ni voir ni entendre ; ce que Saint Paul a éprouvé dans son extase. (7)

Il y a néanmoins beaucoup de précautions à prendre sur cette derniere espéce de visions aussi bien que sur les autres, parce que les objets nous sont représentés tantôt d'une maniere plus claire, lorsque nous voyons les

choses en elles-même; tantôt d'une maniere plus obscure (8), lorsqu'elles sont cachées sous des représentations énigmatiques & mystérieuses, comme il s'en trouve une infinité d'exemples dans les Saintes Écritures, ou même lorsque l'esprit demeurant suspendu fait souvent douter si l'on veille ou si l'on dort. Ces visions & ces apparitions demandent par conséquent un esprit plus solide, non seulement à raison des figures qui peuvent les accompagner, mais aussi parce que peu de personnes font la distinction du spirituel de ce que nous appellons ici intellectuel. (9)

V. Voici donc à quoi se réduisent les différens degrès de certitude de ces trois sortes de visions ou d'apparitions.

Les sens extérieurs trompent souvent, lorsque sur leur simple rapport on prétend connoître & pénétrer entiérement un objet, parce que les différentes situations de cet objet le représentent de différentes maniéres, quelquefois même très opposées. L'imagination tombe aussi dans l'égarement, parce qu'elle ne représente un objet que sur le rapport des sens; alors il

faut qu'elle ſoit redreſſée par l'entendement qui en recherche la cauſe, & qui par les diverſes ſituations, où il met cet objet, découvre que la ſource de l'erreur vient de l'uniformité du jugement qu'une perſonne prévenue & ſéduite par ſon imagination ou par les ſens extérieurs, veut porter d'un objet, quoique conſidéré différemment. Ainſi l'apparition ou la viſion corporelle eſt ſujette à l'erreur, elle y fait même tomber inſenſiblement l'eſprit, s'il n'a ſoin d'examiner par de juſtes & ſages réflexions la vérité ou la fauſſeté des choſes qui lui ſont repréſentées.

La viſion ſpirituelle, c'eſt-à-dire, celle que l'imagination repréſente, n'a guères plus de certitude, parce qu'elle ne conſiſte que dans la repréſentation des objets, dont elle reçoit l'impreſſion par le moyen des ſens. Et ces impreſſions deviennent quelquefois ſi ſortes, qu'on prend aiſément le change, en croyant que ces images & ces reſſemblances (10) ſont véritablement les corps, quoique ce n'en ſoient que les repréſentations ou les appa-

rences. Mais cette eſpéce d'apparition ou de viſion a plus ou moins de certitude, ſelon qu'elle arrive ou pendant le ſommeil ou dans l'extaſe.

Si l'apparition ſe fait pendant le ſommeil, on ne ſçauroit s'aſſurer de la vérité des choſes que l'on a vûes, parce qu'il n'y a dans le ſommeil que l'imagination qui agit, les fonctions de l'ame ou de l'entendement demeurent ſuſpendues; on ſçait donc que l'imagination ne ſauroit juger de la vérité ou de la fauſſeté de ces repréſentations & de ces images. L'imagination eſt une faculté corporelle, deſtituée d'intelligence; elle ne peut juger ni de la conformité, ni du rapport des objets, ni reconnoître la différence qui ſe trouve entr'eux; elle ne ſauroit leur donner la ſuite convenable & néceſſaire, pour en porter quelque jugement. Il faut pour en juger être ſorti de l'aſſoupiſſement, & rendu entiérement à ſoi-même.

L'imagination recevra bien les impreſſions des objets ſenſibles; elle joindra même pluſieurs de ces repréſentations, non par une ſuite néceſſaire

qu'elles ayent les unes avec les autres ; mais par les différentes impreſſions, qui ſe font preſque dans le même tems ; l'imagination fait alors ce que feroit un aveugle qui ſe trouveroit au milieu de quantité de ſtatues tronquées & mutilées, & qui voudroit en raſſembler les parties. Il lui ariveroit ſans doute de mettre la tête d'un Marius ſur le corps d'une Cléopatre ; de joindre le bras d'un Ciceron au corps d'un Marc-Antoine ; peut-être même les cuiſſes d'un cheval de bronze ſous le buſte d'un Caton. On l'éprouve ſouvent dans les ſonges extraordinaires, qui nous arrivent quelquefois, & auſquels on eſt plus ou moins ſujet ſelon la force & la vivacité de l'imagination.

La viſion imaginaire paroît avoir plus de certitude lorſqu'elle ſe fait dans l'extaſe, parce que dans ce dernier état il n'y a que les ſens extérieurs dont les fonctions ſoient interrompues. L'imagination & l'entendement agiſſent toujours : la premiere, pour repréſenter les objets ; & l'entendement pour juger de la ſuite né-

cessaire qu'ils peuvent avoir entr'eux. Mais qui pourroit être certain qu'il est favorisé de ces sortes d'extases ? Il y en a tant de fausses, qu'à peine oseroit-on assurer la vérité de celles qu'on raconteroit ; & ceux-mêmes qui en auroient de véritables ont trop de prudence & de modestie pour les divulguer.

La vision intellectuelle paroît la moins (11) douteuse, parce qu'elle ne dépend ni des objets sensibles, ni de leurs représentations ; elle considére seulement les vérités en elles-mêmes, sans qu'elles puissent recevoir aucune obscurité, soit du côté des passions, soit du côté de quelque prévention particuliere. C'est ce que marque le sçavant Pape (12) à qui le Saint Esprit a confié le soin de son Eglise. Si donc une proposition se présente à l'esprit, ou elle est évidente, ou elle est enveloppée de quelque obscurité, ou elle porte avec soi le caractere de sa fausseté. Si cette proposition est évidente, l'esprit ne pourra point lui refuser son consentement. Il recherchera, je l'avoue, la cause de cette clarté & de cette évidence

par la comparaiſon qu'il fera de cette vérité avec d'autres, qui ſeront moins claires, ou qui auront le même degré de certitude ; & cette comparaiſon ne ſervira qu'à l'affermir dans le conſentement qu'il donne à cette propoſition ; mais ſi elle eſt encore embarraſſée de quelque nuage qui l'empêche de paroître évidente, un eſprit juſte ſuſpend ſon jugement, juſqu'à ce qu'il ait diſſipé ce qui l'empêchoit d'y conſentir. Au contraire ſi l'objet qui ſe préſente à l'entendement porte avec ſoi le caractere de la fauſſeté, l'eſprit le rejettera auſſitôt parce qu'il ne peut rien recevoir qui ne ſoit véritable ; je dis qui ne ſoit véritable, ne parlant ici que de l'eſprit entiérement dégagé des préventions particulieres, qui peuvent ſouvent déguiſer le menſonge ſous les apparences de la vérité. L'eſprit qui reçoit & comprend exactement une maxime, la croit véritable, ou ſi elle n'eſt pas véritable, l'eſprit ne la comprend pas entiérement ; ce ſont les paroles de Saint Auguſtin (13) qui aſſure que l'eſprit ne recevant rien qui ne ſoit véritable,

il croit par conséquent que la lumiere dont il est éclairé, est plus certaine que les apparitions, ou que les visions que les sens ou l'imagination peuvent répréfenter.

CHAPITRE II.

Des Révélations générales & particuleres, & de leur certitude.

I. Définition de la Révélation. II. Des Révélations publiques ; qu'il n'y en a plus de nouvelles. III. IV. Preuves de l'Ecriture. V. Preuves des Peres. VI. Preuves des Papes & des Conciles. VIII. IX. X. XI. XII. Des Révélations particulieres, & de combien de sortes il y en a. XIII. Divers degrés de certitude de ces différentes Révélations.

I. On entend ordinairement par révélation une manifestation des mysteres ou de quelque vérité faite, soit pour l'utilité de toute

l'Eglise, soit pour l'édification de quelque particulier ; c'est la définition qu'en a donné le Cardinal Bona. (1)

II. Nous ne parlerons point ici des révélations faites à l'Eglise, parce qu'elle est persuadée qu'il n'y en a point de nouvelles. L'Eglise primitive a toujours eû la même Doctrine dans tous les tems, quelquefois cependant un peu plus nettement expliquée dans un siécle que dans un autre ; & nous ne devons aujourd'hui rien recevoir qui ne soit conforme à ce que les Apôtres nous ont enseigné, & au témoignage que les Peres en ont laissé dans leurs Ecrits. Les explications que l'Eglise donne dans les Conciles ne sont que des éclaircissemens des Mysteres, qui ont toujours été révélés, mais qui n'étoient pas couchés en termes si clairs qu'il ne restât parmi les Catholiques quelque sujet de dispute.

III. Jesus-Christ sçachant que le tems de retourner vers son Pere étoit venu, dit à ses Apôtres. Je ne vous donnerai plus maintenant le nom de Serviteurs ; car un Serviteur ne sçait pas ce que fait son Maître ; mais je

vous appellerai mes Amis, parce que je vous ai fait connoître tout ce que j'ai appris (2) de mon Pere. Il veut envoyer le Saint Esprit à ses Apôtres pour les instruire, & pour ne pas leur donner lieu de penser que ce fût pour leur apprendre des vérités nouvelles, il dit que c'étoit pour les affermir dans ce qu'ils avoient appris de lui : L'Esprit de consolation, dit-il, que mon Pere vous envoyera, à mon nom, vous enseignera toutes choses, (3) & il vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit. Ainsi Jesus-Christ & le Saint Esprit révélent tous les Mysteres à l'Eglise naissante ; il est donc inutile de chercher aujourd'hui de nouvelles révélations.

IV. Comment se sont comportés les Apôtres dans la prédication de l'Evangile ? Ont-ils caché quelques vérités ; & pourrions-nous apprendre dans ces derniers tems par de nouvelles révélations ce que Jesus-Christ, ce que le St Esprit ne leur ont point appris ? Au contraire Jesus-Christ leur commande d'enseigner aux hommes tout ce qu'ils ont appris (4) de lui,

& eux-mêmes font connoître qu'ils ont obéi à ce commandement, lorsqu'ils disent qu'ils sont purs du sang de tous ceux qui ne voudront pas recevoir l'Evangile, parce qu'ils n'ont rien oublié pour leur annoncer toutes les volontés (5) de Dieu. Voilà donc les Apôtres instruits par Jesus-Christ, & eux-mêmes instruisent les Fidéles de tout ce qu'ils ont appris de leur Maître.

V. Les Peres n'ont point agi autrement dans la deffense & l'explication de la Foi : ils n'ont pas cherché, ils n'ont pas produit de nouvelles révélations faites à l'Eglise, ils ont au contraire puisé toute leur Doctrine, ou dans les Écritures Canoniques ou dans le Témoignage des Peres qui les avoient devancés. Ils nous en assurent, & disent que n'en sçavoir pas davantage que ce que les Apôtres ont enseigné, c'est tout sçavoir, *nihil ultrà scire, omnia scire est.* (*a*) Cette belle parole du Pape Etienne devroit seule servir de régle, & prouver la vérité de cette Doctrine. Il ne faut rien annoncer de

(*a*) Tertull. Præscrip. *cap.* 14.

nouveau, (*b*) mais embrasser seulement les Dogmes qui nous sont venus par tradition, *nihil innovandum nisi quod traditum est.* (*c*) Saint Basile dit qu'il rejettera comme une chose éloignée de la Foi, ce qui ne sera point autorisé par les Saints. (*d*)

Vincent de Lerins, dont tout l'Ouvrage est une preuve continuelle de la Doctrine que nous soutenons, devroit être entiérement transcrit. »
» Conservez, dit-il, après Saint Paul,
» le dépôt qui vous été confié sans
» vous attacher à vos propres lumie-
» res; recevez non ce que vous au-
» riez trouvé par vos propres recher-
» ches, mais ce qui est autorisé par une
» tradition publique, & non point ce
» qu'un particulier pourroit avoir in-
» venté. Il faut néanmoins éclaircir
» ce qui n'a été crû autrefois qu'avec
» obscurité, afin que nos descendans

(*b*) *Vincent. Lyr. Cap. 9. Commonitorii primi.*

(*c*) *Stephanus Papa.*

(*d*) *S. Bas. Hom. de Fide.* Quæ non inveniuntur prædicata à Sanctis, hæc ego prorsùs vitabo tanquam peregrina, alienaque à verâ Fide.

» vous ſoient obligés de leur avoir
» propoſé nettement une vérité que
» l'ancienne Egliſe croyoit, quoiqu'elle
» ne fût pas encore clairement expli-
» quée; comportez-vous ſi bien qu'en
» donnant un nouveau jour à la Do-
» ctrine de la Religion, vous ne diſiez
» point de nouvelles choſes ; (6) nous
» ne ſuivrons en cela que l'Egliſe mê-
» me, continue Vincent de Lerins,
» c'eſt une fidelle dépoſitaire de la
» vérité, qui lui a été confiée, elle ne
» change rien dans ſa foi, elle ne la
» diminue point, elle ne l'augmente
» pas, elle n'y retranche rien de ce
» qui eſt néceſſaire, comme elle n'y
» ajoute rien de ſuperflu ; mais elle
» s'applique à conſerver avec beau-
» coup de ſageſſe & de fidélité l'an-
» cienne créance, elle perfectionne ce
» qui ſembloit n'être expliqué qu'im-
» parfaitement, elle affermit ce que
» les anciens Peres avoient ſoutenu,
» elle conſerve enfin ce qu'on avoit
» défini. (7)

VI. Les Papes & les Conciles n'ont point eu d'autres ſentimens. Il ne faut maintenant s'occuper, dit le Pape Ce-

leſtin en s'adreſſant aux Peres du Concile d'Epheſe, qu'à conſerver la Foi qui nous eſt venue des Apôtres par une tradition conſtante, (8) & le premier Concile de Latran reçoit toutes les vérités que les Peres ont ſoutenues dans tous les tems ſans y rien ajouter, & ſans y rien retrancher, afin de croire & d'enſeigner comme les Peres ont crû & enſeigné. (9)

Que conclure de ces autorités? que jamais l'Egliſe n'a varié dans ſa Doctrine, qu'elle ne croit pas plus dans un tems que dans un autre; que tous les Myſteres lui ont été révélés dès le moment de ſon établiſſement, & que dans ces derniers tems nous ne devons rien recevoir qui ne ſoit conforme à ce qu'ont enſeigné les premiers Peres. S'il arrive quelque diſpute parmi les Catholiques nous ne devons point avoir recours à de nouvelles révélations faites à l'Egliſe, puiſque ni les déciſions des Conciles œcumeniques, ni l'autorité des Souverains Pontifes, ni même le conſentement de tous les Peres ne peuvent

nous propoſer de nouvelles révélations, mais ſeulement nous expliquer la Doctrine que l'Egliſe a reçue de Jeſus-Chriſt & des Apôtres ; c'eſt ce que dit le Cardinal Bellarmin, (10) & avec lui tout ce qu'il y a de Théologiens.

VII. Sans toucher donc aux révélations générales, nous ne parlerons que des révélations particulieres; il y en a de pluſieurs ſortes, les unes ſont corporelles, c'eſt lorſqu'on entend une voix du Ciel qui vient frapper nos oreilles, comme il arriva à S. Pierre, à Saint Jean & à Saint Jacques, lorſqu'ils oüirent ſur le Thabor ces paroles, *c'eſt ici mon Fils bien aimé*. (11)

VIII. Elles arrivent quelquefois pendant que nous ſommes endormis, comme on remarque dans l'Evangile que Saint Joſeph & les Mages ont reçûes.

IX. Il y en a une autre eſpéce que nous appellerons ſpirituelle, elle ſe fait par une lumiere que reçoit l'eſprit, ſans néanmoins qu'elle ſoit déterminée à rien de particulier. C'eſt

par elle que l'homme juſte s'éloigne du mal & pratique le bien ; c'eſt une émanation de la Foi & de la Charité ; c'eſt une grace qui nous fait connoître quelle eſt la volonté de Dieu ſur nous.

X. Enfin cette révélation arrive lorſque le juſte s'étant mis en prieres pour obtenir de Dieu quelque grace, la force de ſa confiance lui fait eſpérer, & lui donne même des marques certaines que Dieu l'exaucera, ſouvent auſſi par un effet contraire ce même juſte n'ayant point aſſez de foi, *héſitant* (*a*) même, pour me ſervir des termes de l'Ecriture, connoît que Dieu n'aura point égard à ſa priere.

X I. On ſe laiſſe quelquefois tromper dans les révélations comme dans les apparitions : on croit que l'Eſprit Saint nous conduit & nous révéle des Myſteres ou des Vérités, & ce ſont plûtôt nos propres idées que nous ſubſtituons à la révélation ; nous voulons cependant les rapporter néceſſairement à une Cauſe ſupérieure, alors

(*a*) S. Jacobi Epiſtol *cap.* 1. *verſ.* 6.

notre prévention nous fait croire que ces mouvemens ſont des inſpirations ſurnaturelles.

XII. Il ſemble néanmoins que Dieu ait toujours donné plus de certitude aux révélations qu'aux apparitions. Celles-ci arrivent ſouvent ſans être accompagnées de révélation, comme on le voit dans le Patriarche Joſeph, dans les Officiers de Pharaon, dans Pharaon même, dans Nabuchodonoſor & dans quelques autres dont les Saintes Ecritures rapportent les exemples. Mais rarement la révélation marche ſeule; elle eſt ordinairement accompagnée de quelques viſions éclatantes ou d'apparitions myſtérieuſes; & s'il arrive que la révélation ſoit ſeule, on y remarque toujours quelque particularité extraordinaire, ou des circonſtances éclatantes qui frappent ou qui étonnent l'eſprit. Mais il paroît que cela n'arrive que pour donner un plus grand poids aux véritables révélations. Dieu veut aſſurer Jacob que le Meſſie ſortira de ſa poſtérité. Il ſuffiſoit au ſaint Patriarche que Dieu l'eût ainſi révélé: il ſemble néanmoins

que la Divinité veuille en donner de plus grandes aſſurances. La promeſſe que Dieu faiſoit à Jacob ne devoit s'accomplir que dans un tems fort éloigné ; & il n'étoit pas abſolument impoſſible que ce Patriarche ne doutât de la vérité de cette révélation. Mais ne ſemble-t-il pas que Dieu l'affermiſſe en lui accordant en ſon particulier une grande conſolation par la vûe de cette Echelle myſtérieuſe, qui lui fut montrée la nuit même qu'il reçut la révélation ? La viſion & la révélation de Jacob portent avec elles le caractere myſtérieux de la Divinité, & par conſéquent de la vérité. Elles n'auroient pas été moins autentiques quand Dieu les auroit ſéparées l'une de l'autre ; mais il ſemble que deux graces auſſi ſingulieres ſe fortifient mutuellement & acquiérent un plus grand degré de certitude, lorſqu'elles ſont jointes & que Dieu les accorde en même tems.

Quelquefois on a vû que la révélation n'étoit pas jointe à la viſion ou apparition, mais la révélation n'en devoit pas être moins véritable, ſur

tout à cauſe des particularités qu'on pouvoit y remarquer. Ceux qui accompagnoient Saint Paul lorſqu'il fut converti ſur le chemin de Damas, (*a*) oüirent bien une voix, c'eſt-à-dire, qu'ils eurent la révélation, mais ils ne virent perſonne, comme il eſt marqué dans l'Ecriture ; ſi la révélation ſe fût paſſée ſans quelque action éclatante, peut-être en auroient-ils douté ; mais ils voyent Saint Paul abbatu & terraſſé. Il perd la vûe quoique ſes yeux demeurent toujours ouverts ; ils voyent que cet Apôtre recouvre la vûe au bout de trois jours, par la vertu de ce même Dieu, qui les avoit arrêté dans le chemin ; bien plus celui qui étoit auparavant plein de menaces & de fureur, celui qui ne reſpiroit que le ſang des Diſciples du Seigneur, devient tout à coup plus doux qu'un agneau ; prêt lui-même à ſacrifier ſa vie pour celui qu'il vouloit perſécuter. Toutes ces particularités ſont autant de motifs qui les portent à ne point douter de la vérité de la révélation.

(*a*) Act. cap. 9.

Mais la révélation ſe trouve quelquefois accompagnée de tout ce qui la peut mettre dans le plus haut dégré de certitude, c'eſt-à-dire qu'elle eſt jointe aux apparitions & aux actions extraordinaires, & il ſemble qu'elle n'eſt ainſi accompagnée que pour convaincre l'incrédulité de ceux qui doutent des révélations dont ils ſont favoriſés. Dieu révéle à Zacharie (*a*) qu'il aura un fils, qui deviendra grand devant le Seigneur, qui ſera rempli du Saint Eſprit dès le ſein de ſa mere, qui convertira pluſieurs des enfans d'Iſraël, qui marchera devant Dieu dans l'eſprit & dans la vertu d'Elie, qu'il vient enfin pour préparer au Seigneur un peuple parfait; Dieu autoriſe cette révélation par l'apparition de l'Ange; cependant Zacharie doute encore de la vérité de cette révélation, & Dieu pour le convaincre, le rend muet, parce qu'il ne croit pas aux paroles que l'Ange lui annonce; mais cette punition ſervit à lui perſuader la divinité de la

(*a*) Luc. 1.

révélation dont Dieu venoit de le favoriſer.

Enfin nous pouvons dire en général que la certitude des révélations particulieres ſe pourroit tirer du fond même des choſes révélées. Car plus une vérité eſt au-deſſus des forces de l'humanité, plus on a lieu de croire qu'elle vient de Dieu, pourvû néanmoins que cette vérité ſerve à ſa gloire & à l'avancement du ſalut ; cela paroît fondé ſur la nature de l'homme. Si l'on apperçoit une vérité qu'on ne puiſſe pas comprendre, il ſemble que l'on ne ſe forme pas d'abord un préjugé favorable à cette vérité, parce qu'un ſentiment intérieur joint à l'expérience nous avertit de notre foibleſſe ; mais ſi nous remarquons que cette vérité, qui eſt au-deſſus de nos forces, ſurpaſſe auſſi l'eſprit des autres hommes, nous ſommes obligés de penſer que cette vérité vient de Dieu, & qu'il faut y donner ſon conſentement.



CHAPITRE

CHAPITRE III.

S'il faut admettre des Apparitions & des Révélations particulieres.

I. On a nié dans ce siécle la vérité des Apparitions & des Révélations particulieres. II. Preuves de l'Ecriture en faveur de ces Apparitions & de ces Révélations. III. Dieu favorisoit les Martyrs par des Apparitions & des Révélations. IV. Preuves tirées de S. Ignace. V. De S. Polycarpe. VI. De Sainte Perpétue. VII. De Saint Basilides. VIII. De S. Pion. IX. De S. Denys d'Alexandrie. X. De S. Cyprien XI. Dodwel Protestant Anglois reconnoît qu'il faut recevoir les Révélations des Martyrs jusqu'à S. Cyprien. XII. Preuves tirées de S. Marian. XIII. De S. Reus. XIV. De S. Philippe Evêque d'Héraclée. XV. De S. Theodore. XVI. Les trois premiers siécles remplis d'Apparitions. XVII. Vérité de l'Appa-

rition de la Croix, arrivée à Conſtantin. XVIII. Eraſme ſuppoſe que S. François le favoriſe d'une Apparition. XIX. Milieu qu'il faut tenir dans les Apparitions & les Révélations particulieres.

I. ON a tenté dans ces derniers ſiécles de rejetter (*a*) comme un artifice de l'eſprit humain toutes les révélations & toutes les apparitions que des ames chrétiennes pouvoient avoir. On les a regardées ou comme impoſſibles, ou comme illuſoires; mais ces perſonnes ne voyoient pas ſans doute, qu'ils attaquoient & l'autorité de l'Ecriture, à laquelle ils ſe diſent ſi fort attachés, & le témoignage des quatre premiers ſiécles de l'Egliſe, dans leſquels ils reconnoiſſent la pureté de la doctrine Evangélique.

II. Se peut-il quelque choſe de plus précis que l'apparition arrivée ſur le Thabor, à ſaint Pierre, à ſaint Jean & à ſaint Jacques; mais peut-être les

(*a*) Jurieux, Apologie pour la Réforme, & preſque tous les prétendus Réformés.

pourroit-on regarder dans cette occasion comme des perſonnes publiques qui devoient rendre témoignage de la gloire de Jeſus-Chriſt, & dont les révélations qui étoient publiques ne pouvoient ſervir de fondement aux apparitions & aux révélations particulieres ; mais comme ils n'avoient pas encore reçu leur miſſion pour prêcher l'Evangile, on devroit les prendre ici pour de ſimples particuliers. Perſonne au moins ne deſavouera celle du Centenier qui eſt rapportée dans les Actes des Apôtres ; ce n'étoit pas un homme public, il étoit même encore engagé dans les tenébres du Paganiſme, il eſt vrai que ſon cœur étoit converti, mais il ne laiſſoit pas d'être particulier, & par conſéquent les apparitions & les révélations qu'il a eues ne doivent paſſer que pour des apparitions & des révélations particulieres.

III. Si on examine la tradition on y trouvera cette doctrine ſi bien établie, que les plus éclairés d'entre les Proteſtans ſont obligés de la reconnoître.

Qu'on liſe les actes des premiers

Martyrs (*a*) du Chriſtianiſme, & l'on verra que ces heureux fidéles privés des conſolations extérieures, étoient viſités de Dieu même par des apparitions & des révélations, qui les aſſuroient du bonheur éternel qu'ils devoient eſpérer après qu'ils auroient combattu pour ſa gloire. Nous ne parlerons que de celles que nous avons trouvées dans les actes les plus autentiques des Martyrs des trois premiers ſiécles de l'Egliſe.

IV. Nous commençons par celle qui eſt rapportée dans les actes du martyre de ſaint Ignace (*b*). Cet illuſtre défenſeur de la Foi ſouffrit le dixiéme Décembre, comme il eſt marqué par les actes véritables publiés par Uſſerius Proteſtant Anglois. Les Fidéles qui avoient aſſiſté à ſa mort, veillerent toute la nuit & prierent Dieu de ſecourir leur infirmité, & de leur faire connoître l'état où ſe trouvoit Ignace; ils furent exau-

(*a*) *D. Theodor. Ruinart. Act. martyr. p.* 211. *notâ ſecundâ.* Certè pauca ſunt ex antiquioribus & ſincerioribus martyrum actis, in quibus ejuſmodi viſiones non habeantur.

(*b*) In actis martyrii S. Ignatii.

cés, & plusieurs d'entr'eux virent ce saint Evêque qui les embrassoit ; d'autres le virent paroître devant Dieu avec beaucoup de confiance, & tous se trouverent dans la joye, par la certitude qu'ils avoient des graces dont ce saint Martyr étoit favorisé. On ne sçauroit douter de la vérité de ces actes, non plus que des Lettres de ce saint Evêque, & les Protestans les plus sinceres ne font plus difficulté de les recevoir.

V. Saint Polycarpe (a) contemporain de saint Ignace se voyant près de donner son sang pour la défense de la Foi, sortit de la Ville de Smyrne pour être moins distrait dans ses prieres, & pour demander à Dieu la force dont il avoit besoin dans un acte aussi grand, & aussi essentiel que celui du martyre. Alors il apprend par une révélation particuliere, trois jours avant qu'il soit arrêté, tout ce qui lui doit arriver. On ne sçauroit soupçonner ce saint Evêque d'aucune illusion, lui qui avoit reçu sa doctrine des Apôtres mê-

(a) Epist. Eccles. Smyrn. de S. Polycarpo apud Theod. Ruinart.

mes, & des Disciples qui avoient vû Jesus-Christ ; lui que les Apôtres avoient établi Evêque de Smyrne (a) lui qui a reçu le témoignage de toutes les Eglises d'Asie, & de tous ceux qui lui ont succédé ; lui enfin dont (b) l'aversion pour l'impiété, & pour tout déréglement étoit si grande, qu'il fuyoit lors même qu'il appercevoit les auteurs du crime. On ne dira point que ces actes sont supposés ; rien de si autentique dans l'histoire de la Religion que la Lettre de l'Eglise de Smyrne, qui fait le détail de son martyre ; elle est rapportée par Eusebe, & on la lisoit autrefois dans l'Eglise de France (1) comme un acte des plus autentiques ; c'est ce que nous apprenons de Gregoire de Tours.

VI. Sainte Perpétue, qui souffrit le martyre au commencement du troisiéme siécle, fut favorisée (c) de Dieu par des apparitions & des révélations. Elle en eut une peu de tems après son

(a) S. Irenæus, L. 3. cap. 3.
(b) Euseb. histoir. Eccles. Lib. 5. cap. 20.
(c) In actis martyrii SS. Perpetuæ & Felicitatis apud Theod. Ruinart.

baptême, dans laquelle l'Eſprit Saint lui fit connoître qu'une perſonne baptiſée ne devoit demander à Dieu que la patience. Inſtruction néceſſaire dans les tems de perſécution. Elle eut une apparition, mais plus extraordinaire pendant ſa priſon; elle voyoit une Echelle d'or d'une grandeur prodigieuſe, qui alloit juſqu'au Ciel; d'autres Martyrs y avoient déja monté, & l'exhortoient à tenir ferme pour le nom de Jeſus-Chriſt. Ils lui promirent qu'ils la ſoutiendroient par leurs interceſſions, mais qu'elle devoit prendre garde de n'être point mordue par le dragon qui étoit au pied de l'Echelle, & qui s'efforçoit de détourner ceux qui montoient. Cette apparition fut ſuivie d'une autre dans laquelle elle voyoit Jeſus-Chriſt en habit de paſteur; il lui mit dans la bouche quelque choſe de doux & d'agréable; on lui dit que c'étoit une marque que le jour de ſon maryre approchoit; elle en eut encore pluſieurs autres: dans une ſon frere lui apparut dans les ſouffrances; mais il en fut délivré, dit-on, par ſes priéres; dans une autre elle crut ſe

trouver dans un combat ſingulier qu'elle eut contre un Egyptien, combat dont elle ſortit victorieuſe.

Saturus (*a*) en eut une autre, dans laquelle il lui ſembloit qu'il alloit jouir de la béatitude avec cette Sainte.

Ces apparitions avoient autrefois une ſi grande autorité dans l'Egliſe, que ſaint Auguſtin a ſoin de les rapporter dans pluſieurs endroits de ſes Ouvrages (2); il ne veut point à la vérité qu'on les égale aux Ecritures Canoniques; mais il les reconnoît comme venant du Ciel. Il les a toujours regardé comme des monumens qui faiſoient honneur à la Religion, & l'ardeur de ſon zèle l'a porté ſouvent à en faire l'éloge. Il va plus avant, car nous apprenons de lui que ces révélations étoient lûes publiquement dans les aſſemblées des Fidéles, & il parle dans quelques-uns de ſes Ouvrages d'une de celles que nous venons de rapporter.

VII. Il nous reſte aujourd'hui très-peu d'actes des Martyrs qui ont ſouf-

(*a*) C'étoit le compagnon de martyre de ſainte Perpétue.

fort dans la perſécution de Severe au commencement du troiſiéme ſiécle ; c'eſt pourquoi nous devons regarder ce que nous en avons comme un tréſor rare & précieux, & juger par ceux là des autres qui ne ſont point venus juſqu'à nous. Euſebe (*a*) nous en a conſervé quelques-uns ; on y remarque un Boureau nommé Baſilide, qui, après avoir traité avec le plus d'humanité qu'il lui fut poſſible les Fidéles qu'il avoit ordre de tourmenter, fut trouvé digne lui-même de recevoir la couronne du martyre. Sainte Potamienne, qui lui avoit promis d'intercéder auprès de Dieu pour obtenir ſa converſion, ſe préſente à lui, elle lui donne une couronne, & lui dit que les prieres qu'elle avoit faites en ſa faveur, avoient été exaucées, & qu'il ne ſeroit pas longtems ſans aller au Ciel : en effet deux jours après il confeſſa le nom de Jeſus-Chriſt, & eut la tête coupée. Cette même Sainte convertit pluſieurs perſonnes de la Ville d'Alexandrie par de ſemblables apparitions, & tous la

(*a*) Euſeb. Lib. 6. Hiſt. Eccleſ. cap. 6.

présentoient pour souffrir la mort par la confession du nom de Jesus-Christ.

VIII. Saint Pion est assez connu dans l'Antiquité par le zèle qu'il fit paroître pour la défense de la Foi, uniquement occupé de l'instruction des peuples, & de la conversion de ceux qui avoient eu le malheur (*a*) de tomber pendant la persécution : on sçait avec quelle onction il consoloit ceux qui étoient dans les fers ; mais outre ces dons & la grace du martyre que Dieu lui accorda, il fut encore favorisé d'apparitions & de révélations particulieres. S'étant mis en prières un jour de jeûne, c'étoit la veille de la naissance (*b*) de Saint Polycarpe, il fut averti en songe qu'il seroit arrêté le lendemain (*c*), & les marques lui en parurent si certaines, qu'il ne croyoit pas les pouvoir éviter.

IX. Saint Denis d'Alexandrie est l'un des Evêques qui a le plus souffert pour la défense de la Foi. Les Peres

(*a*) Eusebius histor. Eccles. L. 4. c. 15.

(*b*) Nos a[illegible]iens appelloient nativité ou naissance l[illegible] jou[illegible] [illegible]e la mort ou du martyre.

(*c*) In act. martyr. [illegible]. Theod. Ruinart. pag. 124. editionis primæ in 4.

Grecs ont marqué tant de vénération pour lui, qu'on ne lui donnoit que le nom de Grand. Sa profonde humilité étoit accompagnée d'une éloquence plus que naturelle, & d'une érudition extraordinaire. Il voulut se mettre à lire (*a*) les Ouvrages des Hérétiques, un de ses Prêtres l'en détourna ; il reçut néanmoins une révélation divine qui lui ordonnoit de continuer, & une voix lui dit en même tems qu'il ne se laisseroit pas corrompre par le poison que renfermoient ces sortes de Livres.

X. L'autorité de saint Cyprien, qui mourut au milieu du troisiéme siécle, devroit seul lever tous les doutes. Y eut-il un Saint plus favorisé que lui par les révélations & par les visions ? il avoit été élevé dans les erreurs du Paganisme, & il étoit avancé en âge lorsque Dieu le toucha & le convertit. Il n'auroit point souffert qu'on eût introduit dans l'Eglise des illusions, qui ne sont propres qu'à jetter l'homme dans la superstition & dans l'égarement.

(*a*) Euseb. Hist. Eccles. L. 7. c. 7.

Il rapporte cependant des révélations de plusieurs de ses Confreres sur lesquels Dieu faisoit éclater sa bonté en les assurant dès cette vie du bonheur qu'ils devoient espérer après la mort ; il appuye les révélations qu'il rapporte de celles que lui-même a reçues. Combien de fois, dit-il, nous a-t-il été révélé d'apprendre aux Fidéles à ne point pleurer nos freres, lorsqu'ils mouroient avant nous, parce qu'ils ne faisoient que nous devancer, & que leur mort ne nous séparoit d'eux que pour un tems. (3)

Les Ouvrages de ce saint Martyr sont remplis d'apparitions & de révélations dont Dieu le favorisoit : on a remarqué que c'étoit principalement par cette voye que ce Saint apprenoit ce qui lui devoit arriver, & ce qui regardoit la conduite de son Eglise. Dieu le visitoit d'une maniere si particuliere, qu'après avoir établi sa doctrine sur le témoignage de l'Ecriture, il l'autorise ensuite par les révélations qui lui avoient été faites : c'est ce qu'ont remarqué Pamelius, & Dom Thierry Ruinart (4), Nous n'ap-

porterons plus de lui que celle qui arriva peu de tems avant ſon martyre. Il vit un jeune homme d'une grandeur extraordinaire qui le mena au Proconſul : ce Juge ayant jetté les yeux ſur ſaint Cyprien, prit une tablette, & ſans l'interroger il écrivit la ſentence de mort. Le St prioit Dieu de lui accorder quelque tems pour ſe préparer au martyre, & ſa priere fut exaucée.

XI. Ce ſont les fréquentes révélations & les fréquentes apparitions dont ſaint Cyprien a été favoriſé, qui ont engagé le ſçavant Dodwel (5) Proteſtant Anglois, à prendre la défenſe de ces graces particulieres, au moins juſqu'au tems de ce Saint. Il reconnoît donc que depuis les Apôtres juſqu'à ce ſaint Evêque, on remarque dans les Miniſtres de l'Egliſe une ſuite non interrompue de révélations, de viſions & d'apparitions, dont les plus certaines ont toujours été approuvées. On nous permettra cependant de paſſer le tems de ſaint Cyprien. On ne ſçauroit accuſer de fauſſes imaginations de Montan &

des Montaniſtes les plus illuſtres Martyrs qui ſont venus après le ſaint Evêque de Cartage ; & nous tirerons des actes les plus autentiques les preuves que nous croirons qui ſont néceſſaires pour l'établiſſement de cette doctrine. On ne diſconvient pas que dans le tems même de ſaint Cyprien (*a*) il n'y eût des Viſionnaires & de faux devots, qui ſe ſervoient de révélations impertinentes & d'apparitions ridicules, pour s'élever contre le miniſtere Evangélique & contre les Puiſſances de l'Egliſe; mais il ne faut pas s'en étonner, & les véritables révélations n'y doivent rien perdre. Il s'eſt autrefois rencontré de faux Prophêtes, mais l'autorité des Prophêtes du Seigneur étoit toujours la même ; elle ſe trouvoit toujours également reſpectée & ſuivie : les ſaints Evangiles n'ont pas diſcontinué d'être regardés comme régles des vérités chrétiennes, quoiqu'on ait voulu leur donner atteinte par la ſuppoſition des faux Evan-

(*a*) Quanquam ſciam ſomnia ridicula & viſiones ineptas quibuſdam videri, ſed utique illis qui malunt contra Sacerdotes credere, quam Sacerdoti. *S. Cyp. Epiſtol. 66.*

giles, dont quelques-uns reſtent encore aujourd'hui.

XII. Saint Marian qui ſouffrit dans la même perſécution que ſaint Cyprien, eut une apparition rapportée dans les actes de ſon martyre, (a) cités par ſaint Auguſtin. Marian vit un Tribunal ſur lequel étoit un homme qui faiſoit la fonction de Juge; il y paroiſſoit ſur une Tribune aſſez élevée; on en faiſoit approcher les Confeſſeurs, & le Juge ordonnoit de les faire tous mourir; le Saint entendit en même tems une voix étonnante, qui dit: amenez ici Marian. Comme il montoit, il apperçut ſaint Cyprien à la droite du Juge; & ce ſaint Martyr lui prit la main pour le faire aſſeoir auprès de lui. Ils reconduiſirent le Juge dans ſon Prétoire, après quoi il diſparut à leurs yeux.

XIII. Les actes du martyre de S. Renus rapportent une autre apparition. Ce Saint qui étoit Diſciple de St Cyprien s'endormit & vit tous ſes Compagnons précédés chacun par des

(a) Ex act. martyrii SS. Jacob. Marcian. & aliorum apud D. Theod. Ruinart.

flambeaux (*a*). Il rapporta cette apparition à ses Confreres, & tous jugerent que c'étoit une marque qu'ils ne marchoient pas dans les ténébres, mais dans la lumiere qui est J. C. même.

XIV. Saint Philippe, Evêque d'Héraclée, souffrit le martyre au commencement du quatriéme siécle; comme on le menoit au supplice, il dit au peuple qui l'environnoit, que Dieu lui avoit fait (*b*) connoître les tourmens qu'il devoit souffrir; une Colombe, dit-il, d'une blancheur extraordinaire s'est venu reposer sur ma tête, & descendant sur mon estomac, elle me donna des viandes très-agréables, & je connus par-là que Dieu m'avoit trouvé digne du martyre.

XV. Nous finirons par saint Théodore, dont saint Grégoire de Nisse (*c*) a fait le panegyrique. Saint Théodore, comme nous l'apprend ce Pere, au milieu même des supplices les plus cruels ne laissoit pas de chanter

(*a*) Ex act. martyrii SS. Montani, Lucii, & aliorum apud D. Theod. Ruinart.

(*b*) Ex actis S. Philippi Episc. Heracl. apud D. Theod. Ruimart.

( ) S. Greg. Nyss. de magno Martyre Theodoro.

des Pseaumes à la louange de Dieu. Après l'avoir tourmenté, on le conduisit dans la prison, & sa constance fut suivie d'une apparition extraordinaire ; on entendit des concerts pendant la nuit, & l'on vit une lumiere qui brilloit de toutes parts. Le Géolier épouvanté par cette apparition & troublé par les concerts qu'il avoit ouis, entra dans sa maison & fut rassuré lorsqu'il y vit saint Théodore & les autres Prisonniers, qui étoient endormis.

XVI. Pour peu qu'on jette les yeux sur les trois premiers siécles, je crois qu'on me dispensera de descendre plus avant, de crainte de tomber dans des répétitions continuelles, & dans une monotonie qui pourroit ennuyer. Ce qu'on vient de lire peut suffire pour appuyer la doctrine des apparitions & des révélations particulieres.

XVII. Cependant j'accompagne les apparitions des Martyrs d'une autre & plus illustre & plus considérable que toutes celles, dont je viens de parler ; puisqu'elle intéresse la Religion, & qu'elle a même occasionné

la converſion de Conſtantin. Les Romains pouſſés aux dernieres extrêmités par les cruautés & les actes tyranniques que Maxence exerçoit ſur eux, députerent ſecrettement l'an 311. à Conſtantin, qui depuis cinq ans avoit ſuccédé à l'Empereur Conſtant ſon pere. Il avoit dans ſon partage les Gaules, l'Eſpagne, la Germanie & les Iſles Britanniques. Ce Prince animé par la confiance que les Romains avoient en ſa protection, part à la tête de ſon Armée pour ſe rendre à Rome. Mais quel fut ſon étonnement lorſque dans ſa route il vit paroître en l'air vers le Midi une Croix auſſi lumineuſe que le Soleil; on croit que ce fut au mois d'Octobre. Cette Croix étoit accompagnée de deux ou trois mots ou grecs ou latins; car les Hiſtoriens varient à ce ſujet, mais c'eſt peu de choſe, puiſque le fond, c'eſt-à-dire, l'apparition eſt toujours la même. Ces mots ſignifioient *tu vainqueras en ce ſigne*, ou *par ceci*, *ſois victorieux*: IN HOC VINCES, ou en grec, EN TOYTΩ NIKA. Conſtantin ne comprit pas ce que ſignifioit ce phenoméne

miraculeux, que toute l'Armée vit aussi bien que lui. Mais la nuit suivante Jesus-Christ lui-même apparut à ce Prince pendant le sommeil, & lui commanda de faire faire un signe militaire de la forme de la Croix qu'il avoit vûe le jour précédent, pour être porté en toutes les batailles qu'il donneroit, & l'assura qu'il le rendroit victorieux de ses ennemis.

Ce fait se trouve attesté par Eusebe de Cesarée, Historien de Constantin, & l'un de ceux en qui ce Prince avoit plus de confiance. Eusebe donc assure que l'Empereur le lui avoit assuré avec serment. La même apparition, mais cependant apparition nocturne, est certifiée par Lactance également contemporain dans son Livre de la Mort des Persécuteurs, par Socrates, Sozomenes & Philostorge, aussi bien que par saint Grégoire de Nazianze. Je sçais qu'il y a quelques différences entre ces Ecrivains ; mais seulement quant aux circonstances, & nullement par rapport au fond : ce qui montre qu'ils ne se sont pas copiés, mais qu'ils avoient appris cet événement par différentes voyes.

Mais croiroit-on qu'un fait attesté par tant d'Écrivains a été regardé comme une fable au milieu du dix-septiéme siécle par Jacques Godefroi dans ses notes sur Philostorge, & comme un ingénieux stratagême par Jacques Tollius. Une possession de treize cens ans pour la certitude d'un fait de cette nature ne suffit-elle pas pour en assurer la vérité, lorsque le témoignage des Historiens se trouve appuyé sur des statues que Rome a vues autrefois, & sur des monumens qui nous restent encore aujourd'hui dans les médailles de ce Prince, comme on le verra par la dissertation du Pere du Moulinet, Chanoine Régulier de Ste Genevieve, imprimée à la fin de ce Volume. Albert Fabricius, qui convient de l'apparition, ne veut pas cependant y reconnoître la main toute-puissante de Dieu ; mais il prétend que c'est un phénoméne purement naturel, tel, dit-il, qu'il s'en est vû sous l'Empereur Constance l'an 351. suivant saint Cyrille de Jerusalem ; sous Julien l'an 363. au rapport de S. Grégoire de Nazianze ; l'an 1177.

ſelon Sigebert ; en 1217. à ce que marque Matthieu Paris ; en 1246. ſuivant le témoignage de Thomas Cantimpré.

Mais j'oſe dire contre ces Critiques que ſi ce Phénoméne extraordinaire avoit été préjudicable à la Religion , la plûpart de ces incrédules & auſteres Littérateurs n'auroient pas manqué de le prôner de toutes parts , & de le regarder comme un fait des mieux appuyés , & ſuffiſamment avéré dans toutes ſes circonſtances. Alors ils l'auroient développé avec toute l'étendue de leur ſçavoir : mais il s'agit d'un fait miraculeux , favorable à la Religion , & ces Sçavans font gloire de le rejetter, dans la crainte de ſe déshonnorer, en admettant un fait miraculeux de plus , eux qui en reconnoiſſent quelquefois en des ſujets de peu de conſéquence : mais tel eſt le caractere de la fauſſe érudition.

Pour revenir cependant à ce que dit Fabricius , qui avoue la vérité du fait , ſans néanmoins oſer y reconnoître quelque choſe de ſurnaturel , trouve-t-il dans les autres appari-

tions qu'il rapporte des paroles auſſi efficaces que celles que marque Euſebe ; *Sois victorieux par ceci* ; paroles mêmes, qui ont eu leur effet preſque dans le moment. Trouve-t-on dans ces autres apparitions que l'on prétend ſemblables à celle de Conſtantin, une révolution auſſi heureuſe, auſſi ſubite & auſſi conſtante que celle qui ſe fit ſur cet Empereur, ſur ſes Troupes & dans le reſte de l'Empire ? Ne remarque-t-on pas du merveilleux & du ſurnaturel dans tout ce qui a ſuivi ce grand événement, qui du moins eſt miraculeux par les ſuites qu'il a eues pour la Religion Chrétienne. La converſion d'un auſſi grand peuple que celui de l'Empire Romain, eſt un plus grand miracle que toutes les apparitions de Croix que l'on pourroit avoir vûes. C'eſt néanmoins cette converſion, c'eſt ce miracle de la main de Dieu, qui fut la ſuite de ce fait extraordinaire.

Je conviens des différences qu'on remarque dans les diverſes narrations de cet événement. Lactance dit que ce fut en ſonge & la veille de la ba-

taille près de Rome. Eusebe marque aussi qu'il y eut un songe où Jesus-Christ apparut à Constantin ; mais il assure que l'apparition précéda le songe ; & Lactance qui parle du songe n'exclud pas l'apparition. Suivant Eusebe il paroît que l'apparition se fit avant que Constantin entrât en Italie ; & Lactance dit que ce fut près de Rome. C'est ce qui a porté M. de Tillemont à croire que l'apparition fut suivie de deux songes ou monitions de Jesus-Christ, l'un avant que de passer les Alpes, la nuit d'après l'apparition ; & l'autre à la vûe de Rome, la veille de la bataille contre Maxence. Cette conjecture paroît d'autant plus vraisemblable, que dans le premier songe rapporté par Eusebe, Jesus-Christ ordonne à Constantin de faire faire des étendarts pareils à celui que lui montroit le Sauveur : au lieu que dans le songe rapporté par Lactance Jesus-Christ ordonne seulement de faire peindre ou graver un X premiere lettre du nom de ΧΡΙΣΤΟΣ sur les boucliers de ses Soldats. Ainsi ce n'est pas le même songe. L'Histo-

rien Socrates ajoute une circonſtace au récit d'Euſebe : c'eſt, dit-il, que Conſtantin étonné de cette apparition, demanda aux Officiers qui étoient près de ſa perſonne, s'ils avoient vû le même ſigne que lui. Et ſur la réponſe affirmative qu'ils firent à ce Prince, il jugea que cette apparitition étoit réelle : circonſtance qui ne fait que fortifier & confirmer le récit d'Euſebe. Sozomenes dit que pendant le ſommeil Conſtantin vit dans le Ciel le Signe de la Croix avec les mêmes paroles que nous avons déja marquées. Alors les Anges lui dirent de faire porter dans ſes armées des étendarts pareils à celui qu'il voyoit, & que ce ſeroit pour lui un gage de la victoire. Ce même Hiſtorien rapporte qu'on diſoit que Jeſus-Chriſt étoit auſſi apparu à Conſtantin ; mais cet Ecrivain croyoit ſi bien que ſon récit n'étoit pas contraire à celui d'Euſebe, qu'il a ſoin de l'inſérer dans ſon Hiſtoire.

Philoſtorge, dont Photius nous a conſervé des fragmens, dit que Conſtantin vit le Signe de la Croix très-brillant vers l'Orient, & qu'il étoit accompagné

accompagné d'Etoilles, qui couroient de côté & d'autre, & formoient une espéce d'arc-en-ciel, où l'on voyoit en lettres Romaines ces mots : IN HOC VINCE, soyez vainqueur par ceci. Il n'est pas mention de songe dans cet Ecrivain ; mais comme le récit de Lactance n'exclud pas l'apparition, celui de Philostorge n'exclud pas le songe rapporté par Eusebe.

Dans toutes ces différences je trouve toujours l'apparition confirmée ; mais avec plus ou moins de particularités. Et comme une main plus habile que la mienne a traité ce sujet avec plus d'étendue, j'ai cru faire plaisir au Public de faire imprimer sa Dissertation à la fin de ce volume.

XVIII. Je voudrois bien ne pas obmettre le témoignage d'un homme peu crédule en matiere d'apparitions, & l'on ne fera pas difficulté de s'en rapporter à l'autorité d'Erasme, supposé néanmoins que l'on puisse compter sur ce qu'il avance. » Comme les ennemis de ce sçavant homme publioient » qu'il avoit irrité saint François contre lui, par les déclamations qu'il

» avoit faites contre plusieurs Prati-
» ques de son Ordre, il déclare que
» ce saint Patriarche lui avoit apparu
» avec un visage fort gai, & qu'il l'a-
» voit remercié de ce qu'il s'opposoit
» au mauvais dogme que ses Religieux
» vouloient établir touchant son ha-
» bit; il l'assura qu'il prioit pour lui
» dans le Ciel. Je crains bien néan-
moins que ce ne soit ici un conte fait
à plaisir; mais en tout cas il prouve
que ce Sçavant reconnoissoit la vérité
& la réalité des apparitions en géné-
ral. Voici le passage entier; on y re-
marquera des choses assez singuliéres.
» Ils s'imaginent, (6) dit ce Sçavant,
» que S. François est en colere contre
» moi, parce que je reprens ceux qui
» promettent le Ciel aux personnes qui
» sont ensevelies dans l'habit de leur
» Ordre; mais ce Bienheureux Fonda-
» teur s'apparut à moi dans le milieu
» de la nuit; il avoit un visage gai, &
» qui me témoignoit même beaucoup
» d'amitié; il me rendit graces de ce
» que je voulois faire réprimer des dé-
» sordres pour lesquels il avoit tou-
» jours eu beaucoup d'aversion. Il

» m'adopta au nombre des amis de ſon
» Ordre. Il faut remarquer, continue
» Eraſme, qu'il n'étoit point habillé
» comme on le repréſente ordinaire-
» ment ; la laine de ſon habit n'étoit
» pas de pluſieurs couleurs, mais tou-
» te naturelle, telle qu'on la tire des
» animaux ſans être teinte ; ſa coulle
» n'étoit pas faite en pointe, mais
» c'étoit un chaperon attaché par der-
» riere à ſa tunique, qui pouvoit fa-
» cilement ſe remettre ſur la tête, s'il
» ſurvenoit de la pluie ; la corde qui lui
» ſervoit de ceinture, n'avoit pas de
» nœuds faits avec art, mais elle étoit
» ſimple & ſans ornement ; ſa robbe
» ne deſcendoit point juſqu'à terre,
» mais elle étoit d'un demi-pied au-
» deſſus des talons ; il n'avoit pas des
» ſouliers à fenêtre, mais il étoit nuds
» pieds. Je n'ai vû aucune marque
» des cinq Stigmates avec leſquelles
» on le peint ordinairement ; il me
» tendit la main & me quittant, il me
» dit, combattez généreuſement, vous
» ſerez bien-tôt avec moi ». Je ne pré-
tends pas néanmoins ſoutenir toutes
les circonſtances de cette apparition,

mais au moins fait-elle voir qu'Erasme n'étoit pas dans la pensée de les improuver toutes.

XIX. S'il se présente donc des Fidéles qui se prétendent favorisés de Dieu par des visions, des apparitions, ou des révélations, il ne faut point les regarder comme des imposteurs & des fourbes. Dieu est toujours le même, sa bonté pour les hommes & sa puissance ne sont pas diminuées ; mais on doit bien se garder aussi de recevoir toutes celles qu'on nous présenteroit ; la prudence oblige de tenir un juste milieu. Ainsi loin de croire à tout esprit, il faut éprouver s'ils viennent de Dieu, & recevoir ce qui est bon : Telle est la regle donnée par les Théologiens les plus exacts, & qui ont le plus examiné ces questions si difficiles (7).

CHAPITRE IV.

Qu'il ne faut point admettre ſans examen toutes ſortes d'Apparitions & de Révélations.

I. Du trouble que le trop de crédulité a jetté dans les conſciences. II. Suites funeſtes des fauſſes Apparitions. III. Ceux mêmes qui en ont de véritables ſont ſujets à l'illuſion. IV. Réflexions ſur la conduite qu'il faut tenir dans les Apparitions corporelles, ou dans celles qui ſe préſentent ſeulement à l'imagination.

I. QUOIQU'IL faille admettre des apparitions & des révélations particulieres, on ne doit pas néanmoins y avoir trop de confiance, ni recevoir toutes celles qui ſe préſentent, quand même elles paroîtroient d'abord venir directement (1) du Ciel; mais il faut ſe conduire avec beaucoup de diſcrétion, parce qu'on tombe dans l'erreur, lorſqu'appuyé

uniquement ſur ſes propres lumieres, on prend pour des vérités certaines des faits douteux ou des illuſions, dont la prévention ou les paſſions dominantes ſont les ſeules cauſes. Il eſt vrai que les révélations & les apparitions ont été quelquefois utiles à ceux qui les ont reçues ; mais quel trouble n'ont-elles pas jetté auſſi dans les conſciences : on pourroit dire même qu'elles ont plus fait de tort qu'elles n'ont apporté d'utilité. A combien de perſonnes ces ſortes de graces n'ont-elles point cauſé d'orgueil, parce qu'elles ſe croyoient favoriſées de Dieu d'une maniere plus particuliere que les autres : beaucoup mêmes excitant en eux le deſir des voyes extraordinaires, ſe ſont perſuadés fauſſement qu'ils avoient des apparitions & des révélations ; & après s'être eux-mêmes ſéduits, ils ont enfin cherché à tromper les autres. C'eſt ce qu'a remarqué un ſaint Religieux dont les Ouvrages ont été jugés dignes par leurs lumieres d'être inſérés dans les Bibliotéques des Peres (2).

L'on ne ſçauroit donc trop ſouvent

avertir ceux qui (*a*) aiment leur bien & leur ſalut, de n'ajouter pas facilement foi à de ſemblables faveurs, puiſque ceux mêmes qui, dans les commencemens s'imaginoient en être favoriſés, ont reconnu la ſéduction, & ont enfin recommandé de prendre garde de ſe laiſſer entraîner à des apparences quelquefois fauſſes, toujours douteuſes, & rarement véritables. C'eſt ce qu'on doit faire, principalement s'il ſe rencontre dans ces apparitions des choſes extraordinaires, ou mêmes ſi elles nous conduiſent dans des voyes obliques, myſtérieuſes ou trop ſublimes, éloignées par conſéquent de la ſimplicité Chrétienne.

II. Les ſuites funeſtes de ces ſortes d'apparitions font voir avec quelle réſerve il faut les recevoir : pluſieurs en s'y laiſſant aller n'ont pas fait attention qu'inſenſiblement elles les jettoient dans l'égarement ; abandonnés même à une ſorte d'indolence, ils n'ont pas eu la prudence néceſſaire, & n'ont pas fait difficulté d'entrer (3)

(*a*) B. Jean Davila, dans le Traité *Audi filia*, ch. 50. ſur les Révélations.

dans ces voyes peu communes, quoique les choses ausquelles ils étoient entraînés par ces prétendues apparitions fussent contraires aux Commandemens (*a*) de Dieu : ils n'ont point évité les piéges dangereux que le Démon leur avoit tendus.

III. L'épreuve même qu'on auroit faite de la vérité des apparitions & des révélations d'une personne, comme Gerson nous l'assure, ne devroit pas empêcher d'avoir toujours beaucoup de réserve pour toutes celles que la même personne pourroit avoir dans la suite. On doit croire que Dieu agit dans ces sortes de mouvemens comme dans la distribution de ses graces, & particulierement dans l'esprit de Prophétie, une ame qui est dans la charité tombe souvent dans le relâchement; & quelquefois même elle abandonne le chemin de la justice & se laisse aller à la corruption de sa nature (4); aussi la même personne peut avoir quelquefois de véritables révélations, & n'en avoir une autre fois que de fausses & d'illusoires.

(*a*) B. Jean Davila, Lettre à Ste Thérese.

Lorſque l'eſprit de Dieu n'inſpiroit pas les Prophétes, le grand uſage qu'ils avoient de prophétiſer, étoit cauſe qu'ils n'étoient pas toujours ſur leurs gardes. Ils s'en rapportoient trop à leurs propres ſentimens, & prenoient pour une Révélation céleſte ce qui n'étoit que l'effet de leur prévention, ou de lumieres purement humaines. David a deſſein de bâtir un Temple au (5) vrai Dieu; il interroge Nathan pour ſçavoir la volonté divine. Nathan lui dit, faites tout ce que vous avez dans l'eſprit, car le Seigneur eſt avec vous; mais Dieu ne voulut pas que cette parole qui venoit d'un Prophéte, & qui par-là pouvoit tenir lieu de révélation, fût autoriſée par ſon ſilence; il ſe ſert du même Prophéte pour en publier la rétractation: Allez, dit-il à Nathan, parlez à David, & dites-lui, il eſt bien vrai que je vous ai établi pour le conducteur de mon peuple; mais je vous donnerai un fils, que j'établirai ſur votre Trône, & c'eſt lui que j'ai choiſi pour me bâtir un Temple. C'eſt en partie par cette conduite qu'on diſtingue les faux Pro-

phétes de ceux qui ſont divinement inſpirés. Les véritables Prophétes, qui n'avoient point actuellement l'eſprit de Prophétie, étoient-ils tombés dans une faute ? Le Saint Eſprit avoit ſoin de les relever, & de leur faire déſavouer ce qu'ils avoient avancé ſans ſon ordre ; au contraire, dès que les faux Prophétes avoient prononcé un menſonge, ils le ſoutenoient avec opiniâtreté, quoiqu'ils ſçuſſent qu'ils n'avoient pas annoncé la vérité. Preuve certaine de la défiance où l'on doit être dans ces occaſions, (*a*) parce que parmi les apparitions, parmi les révélations qui viennent de Dieu, il peut s'en mêler d'autres qui viennent ou de l'imagination des hommes, ou même du Démon, & l'on y remarque ſouvent des traces de la foibleſſe humaine.

IV. Si ces graces extraordinaires arrivent ſans les avoir déſirées, on ne doit point y ajouter foi inconſidérément ; mais il faut prier le Seigneur (*b*) de nous conduire par les voyes

(*a*) B. Jean Davila, Lettre à Ste Thérèſe.

(*b*) B. Jean Davila, dans le Traité *Audi filia*, ch. 51.

les plus ſimples de la vie Chrétienne, parce qu'elles ſont les plus aſſurées. On doit le ſupplier de nous laiſſer travailler à notre ſalut, ſelon les maximes ordinaires de ceux qui le ſervent; c'eſt-à-dire avec crainte & tremblement. Cette attention doit redoubler lorſqu'il s'agit d'apparitions & de viſions imaginaires & corporelles, qui ſont les moins certaines (*a*); rien n'eſt plus ſujet à l'illuſion que les ſens & l'imagination, le moindre objet les frappe & les met en mouvement; cependant ſi ces graces ne laiſſent pas de continuer après qu'on aura fait tous ſes efforts pour les rejetter; ſi au lieu d'inſpirer de la vanité, elles rendent les perſonnes plus humbles; ſi elles ne leur repréſentent rien qui ne ſoit conforme à la Doctrine de l'Égliſe; ſi elles cauſent en elles une joye intérieure, qui ſe peut mieux ſentir qu'exprimer; enfin, ſi elles durent un tems conſidérable & reviennent ſouvent, on doit croire qu'elles ſont véritables, pourvû que dépouillé de tout amour-propre & de toute prévention particulie-

(*a*) *Idem*, Lettre à ſainte Thérèſe.

re, on les communique à des personnes capables d'en juger.

CHAPITRE V.

Des motifs & des intérêts qui ont fait inventer de fausses Apparitions & de fausses Révélations.

I. Réflexions sur la conduite des Imposteurs & des Hypocrites. II. Premier motif; le crime a quelquefois fait inventer des Apparitions. III. Second motif; l'ambition & l'amour-propre. IV. Troisiéme motif; intérêts de Secte & de Communion. V. Anciens Hérétiques supposent de fausses Apparitions & de fausses Révélations. VI. Elxai au commencement du second siécle; ce qu'il faut croire de ses écrits supposés. VII. Les Montanistes, les Ariens. VIII. Les Donatistes. IX. Les indépendans. X. Zuingle, Luther & Labbadie.

I. ON peut considérer l'homme suivant les differens états où il se

trouve, ſoit par rapport à lui-même, ſoit par rapport aux hommes qui l'environnent, ceux principalement avec leſquels il eſt uni, ou par les liens de la ſociété, ou par la conformité de Religion & de Communion. Il faut remarquer que preſque tous les mouvemens, toutes les vûes, toutes les démarches d'un fourbe regardent plus particulierement ſes concitoyens que les autres hommes. Il prétend ſe faire un nom auprès de ceux avec leſquels il eſt obligé de vivre ; il veut s'en faire eſtimer & conſidérer.

Les motifs de ſa conduite n'ont point ordinairement pour objet ceux qui demeurent ou dans quelque Royaume étranger, ou même dans une autre Province, ou une autre ville que celle qu'il habite ; c'eſt toujours pour faire plus d'impreſſion ſur l'eſprit de ceux qui le voyent, qui l'entendent, ou avec leſquels il eſt particulierement lié. Il ne faut pas s'imaginer que dans les fauſſes apparitions & dans les fauſſes révélations, les Impoſteurs ſe comportent autrement que dans les actions ordinaires de la vie civile ;

c'eſt toujours l'amour-propre qui ſert de mobile pour toutes ſes actions.

II. La ſenſualité & le crime ont quelquefois donné lieu d'inventer des révélations & des apparitions. Ces tromperies ont été imaginées par des perſonnes qui ne conſidéroient pas que les conſolations particulieres de l'Eſprit Saint ne peuvent ſubſiſter en un même ſujet avec le péché, & que par tout où la charité & la pureté ſe trouvent, elles y répriment les mouvemens de la nature corrompue : » Ces » perſonnes, comme (1) nous l'ap» prend un ſaint Religieux, pour » ſe flatter dans leurs déréglemens, » n'ont pas fait difficulté de feindre » des apparitions où Jeſus-Chriſt & » la ſainte Vierge ſe préſentoient à » eux, & qu'après les avoir favoriſés » de toutes les conſolations que leur » ame pouvoit déſirer, ils deſcen» doient juſqu'aux plaiſirs du corps ; » & non contens des premiers ſenti» mens de ſenſualité, ils alloient juſ» qu'aux attouchemens criminels. Ces faux dévots ont même été ſi loin qu'ils ſe ſont imaginés que ces ſortes d'ap-

paritions pouvoient excuſer le crime : l'hiſtoire en eſt trop ſinguliere pour ne la point rapporter ici. (*a*) » Il y avoit » dans un Monaſtere, dit Céſarius, » une fille nommée Béatrix ; ſa rare » beauté, étoit accompagnée d'une » piété tout-à-fait édifiante, & d'une » dévotion particuliere à la ſainte » Vierge ; on lui donna la charge de » portiere, elle s'en acquitta avec » beaucoup d'exactitude ; mais par » haſard un certain Clerc la vit & » l'admira ; il n'en reſta point dans les » bornes de l'admiration, il la ſollicita » de venir avec lui, elle fit d'abord » quelque réſiſtance ; cet homme » paſſionné ne ſe rebuta point, & la fit » enfin ſuccomber. Avant que de ſor» tir du Monaſtere, cette Religieuſe » alla ſe proſterner devant la ſainte » Vierge, & lui adreſſa cette priere, » digne de la diſpoſition où étoit ſon » cœur, en lui remettant les clefs du » Monaſtere : Vierge ſainte, je vous » ai toujours été fidelle autant qu'il m'a » été poſſible, je viens remettre entre

(a) *Cæſarius Monachus Heiſterbacenſis, lib. VII. Dialogor. cap. 35.*

» vos mains les clefs du Monaſtere qui
» m'ont été confiées ; je ne puis ſup-
» porter davantage les tentations de
» la chair. Sa priere achevée , elle
» met les clefs ſur l'Autel, & part
» avec ſon galant. Leurs premiers feux
» ne durerent pas long-tems ; cet hom-
» me ſe dégoûta bien-tôt de Béatrix,
» & la quitta ; cette fille ne ſçachant
» que faire , ni comment ſubſiſter, s'a-
» bandonna publiquement au déſor-
» dre. Quinze années entieres ſe paſ-
» ſerent dans ce déréglement ; après
» quoi elle vint à la porte du Monaſ-
» tere , & dit au Portier : Ne con-
„ noiſſez-vous pas Béatrix , qui a
» été portiere de ce Couvent ? Oui,
» dit-il, c'eſt une très-honnête &
» très-ſainte Religieuſe , qui demeu-
» re dans ce Monaſtere depuis ſa jeu-
» neſſe , & qui eſt eſtimée de tout le
» monde. Elle entendoit bien ce que
» cet homme lui diſoit ; mais elle eut
» de la peine à comprendre ſes paro-
» les. Elle s'en retournoit donc pour
» continuer dans le déſordre ; mais la
» ſainte Vierge ſe préſenta à elle , &
» lui dit : Voici déja quinze ans que

» je fais votre fonction dans ce Cou-
» vent, retournez-y, & faites péni-
» tence, parce que personne n'est in-
» formé de votre conduite.

Césarius fait remarquer que la sainte Vierge avoit pris la ressemblance de Béatrix pour lui sauver la honte qu'une conduite si déréglée lui auroit causée. On laisse à penser si elle n'eût pas mieux fait de reprendre son premier état, comme la sainte Vierge lui avoit prescrit, & de cacher une histoire aussi scandaleuse au lieu de la rendre publique par son imprudence; mais enfin c'est l'Historien qui rapporte ce fait, & Dieu sçait si cette prétendue Béatrix y eut jamais aucune part.

Je crois pouvoir joindre à cette histoire une avanture encore plus singuliere, qui montre jusqu'où l'excès d'une vie déréglée porte quelquefois les Hypocrites, qui cherchent à se couvrir du voile d'une fausse dévotion. Elle se trouve rapportée à la fin des Œuvres de saint Anselme; & c'est une de celles que saint Bernard a rejettées. Un Chanoine d'une Eglise de France engagé, dit-on, dans le Sa-

cerdoce, avoit accoutumé de réciter l'Office de la ſainte Vierge ; il vivoit néanmoins dans un déſordre contraire à ſon état. Au retour d'une promenade, où il avoit péché mortellement avec une femme, il lui fallut paſſer la Seine pour regagner la Ville de ſa réſidence ; il entra dans un batteau & ſe mit à réciter l'Office de la ſainte Vierge : à peine l'eût-il commencé qu'il fut ſurpris par une tempête au milieu même de la riviere. Elle fut grande, & les démons s'y joignirent pour la rendre encore plus terrible ; enfin il fut précipité dans l'eau avec la barque qui le portoit. Les démons ſe ſaiſirent de ſon ame & la conduiſirent dans les tourmens de l'enfer. Au bout de trois jours, la ſainte Vierge accompagnée d'une troupe d'Anges, ſe rendit au lieu même où cette ame étoit tourmentée, & demanda aux eſprits malins de quelle autorité ils tourmentoient ſans aucun droit l'ame de ſon ſerviteur. Il nous appartient à juſte titre, dirent les démons, puiſque nous l'avons ſurpris dans nos œuvres ; mais, répondit la Mere du Sauveur,

ſi cette ame appartient à celui dont il faiſoient les œuvres, elle eſt à moi, puiſque dans le tems que vous l'avez fait périr cet homme récitoit mes Matines. Ainſi c'eſt moi que vous attaquez injuſtement, continua la Bienheureuſe Vierge. A l'inſtant tous les démons prirent la fuite, ſe diſperſerent & diſparurent. La ſainte Vierge prit donc cette ame & la conduiſit au lieu où étoit le corps; là elle fit un nouveau miracle. Elle prit cet homme par le bras, & ordonna aux eaux de ſe ſéparer à droite & à gauche, & de laiſſer un chemin libre à ſon ſerviteur pour le faire ſortir de ce naufrage. Elle le conduiſit au port en parfaite ſanté, & délivra par-là d'une double mort ce Chanoine qui, plein de reconnoiſſance, ſe jetta aux pieds de ſa ſainte Protectrice, & lui adreſſa cette Priere : Que puis-je faire, Vierge ſainte, pour les bienfaits infinis que vous venez de répandre ſur moi? Vous m'avez retiré de la gueule de ce lion rugiſſant, qui tourmentoit mon ame par les plus cruels ſupplices. Je vous prie, *precor te*, lui dit la Mere de Dieu, de ne plus

retomber dans le péché, de peur que les nouvelles peines que vous mériteriez ne deviennent plus grandes & plus terribles que les premieres que vous avez éprouvées. Je vous prie e core, *precor te iterum*, continue la ſainte Vierge, de célébrer tous les ans au 8. Décembre la fête de ma Conception, & de prêcher & engager les Fidéles à la célébrer. Après cette courte exhortation, la ſainte Vierge, à la vûe de ce Chanoine, remonta au Ciel, & lui échappé de ce double naufrage, embraſſa la vie éremitique & racontoit à tout le monde l'inſigne grace dont il avoit été favoriſé par la ſainte Vierge, & ne manqua jamais de célébrer cette fête, & d'engager les autres à la célébrer. On m'a autrefois aſſuré que cette hiſtoire regardoit un Chanoine de la Métropole de Rouen, & qu'elle étoit peinte ſur les vîtrages de ſon Egliſe ; mais cette tradition domeſtique ne ſçauroit la rendre ni plus authentique, ni plus édifiante.

Peut-on lire ſans indignation de pareilles fables, qui vont à autoriſer le crime & le libertinage, pourvû qu'il

ſoit couvert d'une dévotion apparente à la ſainte Vierge ! On voit que le deſir d'appuyer la fête de la Conception, c'étoit dans le douzieme ſiécle ; où la dévotion naiſſante engagea quelque faux dévôt à imaginer cette hiſtoire, qui eſt d'autant plus étonnante, qu'on voit un homme mort dans le péché mortel, retiré des peines de l'enfer, & ramené à la vie ſous prétexte d'une ſorte de devotion à la ſainte Vierge ; mais dévotion purement extérieure, ſans que le cœur y eût part. On y repréſente même la Mere de Dieu qui diſpute d'une maniere indécente contre les Anges de ténébres ; & dans l'exhortation qu'elle fait à ce pécheur, elle ne lui preſcrit aucune pénitence, ni aucun repentir de ſon crime ; elle le prie ſeulement de célébrer la fête de ſa Conception, & de la faire célébrer par les autres. Que penſer de tant de circonſtances, ſinon que ce ſont autant de moyens qui annoncent la ſuppoſition de ce fait? Les Ecrivains des derniers ſiécles ſont remplis de ces hiſtoriettes, qui ſeroient capables de faire tort à la Religion, ſi

elle n'étoit point appuyée ſur des fondemens plus ſolides que ces ſortes de faits. C'eſt ce qui a porté le Cardinal Bona à dire que l'on avoit vû autrefois, & que l'on avoit même déploré l'état miſérable où ces fauſſes révélations & apparitions avoient jetté une Secte ſi connue ſous le nom d'Illuminés (2), qu'on voit, dit-il, renaître depuis quelque tems. Ils faiſoient gloire du crime, ils ſe plongeoient dans toutes ſortes d'impuretés, & parce qu'ils croyoient être parvenu juſqu'à l'état d'innocence, ils s'imaginoient pouvoir ſe livrer au déſir de leur cœur, & ſuivre tous les mouvemens de leur imagination, quelque déréglée qu'elle fût. Ils ſe croyoient exemts des regles preſcrites à tous les Chrétiens, parce qu'ils penſoient être dans des voyes extraordinaires & ſublimes.

III. L'ambition, l'amour-propre, le déſir de paroître plus parfaits que les autres, a jetté des Chrétiens dans l'erreur ; ils ont cru être dans les voyes extraordinaires, parce qu'ils s'imaginoient que Dieu (3) ſe com-

muniquoit à eux & leur découvroit ses Mysteres. C'est ce qu'ils ont voulu persuader aux simples, qui souvent ignorent qu'il ne faut pas s'arrêter à ces sortes de révélations & d'apparitions, parce qu'elles ne sont ni une preuve de sainteté, ni un moyen propre pour y arriver (*a*).

N'est-ce point à cette vanité qu'il faut rapporter cette imagination d'un Prieur des Dominicains de Wirtzbourg en Allemagne (*b*). Ce Religieux qui vivoit au treiziéme siécle se trouvoit continuellement favorisé par des Apparitions où Jesus-Christ se présentoit à lui avec toute la beauté & la gloire qui convient au Sauveur des hommes. Ce bon homme ne put s'empêcher, dans l'ardeur de son zéle, de dire à Jesus-Christ : Plût à Dieu, Seigneur, que vous daignassiez me faire connoître si je suis écrit dans le Livre de Vie au rang des Prédestinés. Le Seigneur, pour le tirer de peine, lui montra donc ce Livre qui étoit sur

(*a*) B. Jean Davila, Lettre 2. du 2. Liv.

(*b*) Thomas Cantipratanus, lib. 2. Miraculorum, cap. 57. num. 54. pag. 584.

ſa poitrine, & lui dit, le voici, parcourez-le, & vous y trouverez votre nom. Ce Religieux ne put retenir ſa joie, & à l'inſtant il l'ouvre, le parcourt, & il eut la conſolation d'y lire ſon nom écrit en lettres d'or. Quand même Jeſus-Chriſt auroit fait cette grace à ce Religieux, n'eſt-ce pas une preuve de ſa vanité & de ſon amour-propre, qui lui fait divulguer cette apparition, qui va même contre la maxime de l'Ecriture ſainte, qui oblige le Chrétien de travailler à ſon ſalut avec crainte & tremblement? Cette crainte ſalutaire peut-elle ſubſiſter avec la ſécurité où ſeroit celui qui auroit vû ſon nom écrit au nombre des Prédeſtinés?

Telle eſt encore cette autre apparition, qui ne peut avoir été imaginée que par un motif d'amour-propre. Une Religieuſe, dit Thomas de Cantimpré (*a*), avoit toujours à ſes côtés, quelque part qu'elle allât, l'Image de Jeſus-Chriſt crucifié, & dès qu'il venoit à cette fille une penſée

(*a*) Thomas Cantipratanus, lib. 2. Miraculorum, cap. 50. num. 5. & 6. pag. 460. & 461.

contrair

contraire à ſes devoirs, auſſi-tôt un des bras du Sauveur ſe détachoit de ſa croix & frappoit ſur la poitrine d'Eliſabeth des Vans, c'eſt le nom de cette Religieuſe, qui étoit du Brabant; mais elle éprouva une merveille encore plus grande : accoutumée aux viſites & aux converſations des Anges, elle eut enfin la vûe de tout ce qui ſe paſſoit dans le Ciel, & Dieu la favoriſa juſqu'à lui faire connoître ſenſiblement tous les Prédeſtinés, non-ſeulement ceux qui étoient déja dans la gloire, elle les voyoit; mais encore ceux qui étoient ſur terre, & qui devoient naître juſqu'à la fin des ſiécles. Elle en connut les mérites, leurs différences, leurs divers degrès de gloire & de ſainteté, dans quelqu'état qu'ils vécuſſent ou même qu'ils duſſent vivre. Elle ne pouvoit même les méconnoître lorſqu'ils paroiſſoient devant elle. C'eſt en vain que l'Hiſtorien prend Jeſus-Chriſt à témoin de la vérité du fait qu'il avance, il n'en eſt pas pour cela plus digne de foi. Ce ſont de ces connoiſſances que la Divinité ſe réſerve : de la maniere même

que celle-ci eſt rapportée, elle ſurpaſſe de beaucoup la force de l'eſprit humain, de celui même qui jouit de la gloire des Bienheureux. Cette vûe miraculeuſe tient trop de l'infini pour pouvoir être ſoumiſe à l'eſprit quoique béatifié. La liberté dont l'ame jouit, lorſqu'elle eſt dégagée des liens du corps, ne la rend pas infinie; ſes vûes, ſes facultés, ſes pouvoirs, ſont toujours bornés. N'eſt-ce pas d'ailleurs par un motif d'amour-propre que cette Religieuſe a divulgué une apparition auſſi ſurprenante, & que la modeſtie & l'humilité Chrétienne, devoit l'empêcher de faire connoître?

A quelle autre cauſe pourrions-nous attribuer ces impoſtures, qui avoient autrefois rendu ſi célébre dans l'Eſpagne une Religieuſe nommée Madelaine de la Croix (*a*), ſinon à cet excès de vanité qui porte l'homme à vouloir être reſpecté plus que les autres, ou du moins à ne paroître inférieur à perſonne; mais à s'élever toujours par quelque qualité perſonnelle? Gerſon

(*a*) Vie du B. Jean Davila, dans l'édit. de M. d'Andilly.

(*b*) nous parle de quelques-unes de ces perſonnes dont l'imagination avoit tellement été frappée par l'idée des grandeurs où ils aſpiroient, qu'ils s'imaginoient, ou feignoient, avoir appris par des révélations qu'ils ſeroient Papes. Mais on a vû auſſi que Dieu a puni ces perſonnes en permettant que ces fauſſes révélations fuſſent en eux des commencemens de folie, (4) & que déja leur eſprit troublé par leur ambition ſe confondit & ſe perdit dans les nuages épais, qui les empêchoient de reconnoître l'erreur où ils étoient, & leur folie alloit juſqu'à vouloir attenter à leur propre vie, afin de ne faire aucun tort à la Religion, parce qu'ils croyoient ſçavoir par révélation qu'ils devoient être l'Ante-Chriſt ; mais Dieu a eu quelquefois compaſſion de l'état miſérable de ces perſonnes, & les a remiſes dans leur bon ſens pour leur faire déplorer la triſte ſituation, où les avoit portés le dérangement de leur imagination. (5)

(*b*) Gerſon, de diſtinct. verar. viſion. à falſis, 1. édit. 1606.

IV. Quelques intérêts de Religion ont été l'origine de plusieurs fausses révélations, & d'un grand nombre d'apparitions. L'erreur qui ne trouvoit pas de quoi s'autoriser, & qui néanmoins vouloit toujours se soutenir, se crut obligée pour se séduire elle-même, ou plutôt pour tromper les autres, d'avoir recours aux inspirations particulieres, parce que les inspirations publiques lui étoient contraires.

V. C'est de-là que sont venues toutes celles que les disciples de Simon le Magicien, les Menandriens & les Basilidiens ont fabriquées. Les Cerinthiens en ont attribué à saint Jean, Les Valentiniens & les Sabelliens en supposerent (*a*) sous le nom de saint Etienne, que le Pape Gelase a condamnées comme apocriphes. Les Archontiques en ont publiées sous le nom des Prophétes. Nous voyons d'autres Hérétiques (*b*) qui en attribuerent aux Apôtres saint Pierre & saint Paul sous l'Empire de Théodose. Et Sozomene

(*a*) Baronius ad annum 44. num. 48.
(*b*) Baron. ad ann. 145.

(6) qui en parle, a ſoin de remarquer qu'aucun des anciens n'en ayant parlé, leur vérité étoit fort ſuſpecte. Saint Jerome (7) nous apprend que les révélations publiées ſous le nom de S. Pierre, étoient rejettées de ſon tems comme des piéces apocriphes. Il y avoit du tems que Sozomene, comme il nous l'apprend lui-même dans ſon hiſtoire, des Moines qui prenoient ouvertement la défenſe de ces fauſſes révélations, quoique l'antiquité les eût toujours rejettées ; il rapporte quelques particularités aſſez conſidérables au ſujet de ces révélations. Pluſieurs perſonnes, dit cet Auteur, ont voulu perſuader que ſous le regne de l'Empereur Théodoſe, Dieu avoit appris à quelques particuliers que ces livres de révélations qu'on avoit rejettés enſuite comme ſuppoſés étoient ſous terre dans un vaſe de marbre, & que ce vaſe fut trouvé dans la maiſon qu'avoit autrefois habité ſaint Paul, lorſqu'il demeura dans la ville de Tarſe en Cilicie ; mais, dit Sozomene, il eſt facile de voir par la fauſſeté de cette hiſtoire la ſuppoſition des livres

qu'on dit y avoir été découverts. Il s'étoit informé lui-même très-exactement de ce fait à un ancien Prêtre de la ville de Tarſe, & il répondit que jamais il n'avoit oui parler de cette hiſtoire, ignorée pareillement par tous les habitans de cette ville.

Ce qui a porté les Hérétiques à ſuppoſer des révélations ſous le nom ſaint Paul, eſt (a) ſans doute ce que dit cet Apôtre de celles dont Dieu l'a favoriſé. S'il faut, dit-il, ſe glorifier, (b) quoiqu'il ne ſoit pas avantageux de le faire, je viendrai maintenant aux viſions & aux révélations du Seigneur; mais ſi l'on continue la lecture de ce que dit l'Apôtre, on verra qu'il ne veut parler que d'un fait particulier, & non point de quelque ouvrage de révélations qu'il eût composé. C'eſt ce qu'il explique lui-même avec une humilité digne d'un véritable Diſciple de Jeſus-Chriſt. Je connois, dit-il, un homme en Jeſus-Chriſt qui fut ravi il y a quatorze ans, ſi ce fût avec ſon corps, ou ſans ſon corps,

(a) Baronius, ad annum 44. num. 47.
(b) Epiſt. 2. ad Corinthios, cap. 12. 19.

je ne ſçais, Dieu le ſçait; il fut ravi, dis-je, au troiſiéme Ciel, & je ſçais que cet homme fut ravi dans le Paradis, & qu'il y entendit des paroles ineffables qu'il n'eſt pas permis à l'homme de rapporter. Il y a dans l'Epître (*a*) aux Galates un endroit aſſez conforme à celui-ci; mais qui ne doit s'entendre auſſi que d'un fait particulier.

D'autres Hérétiques dont parle ſaint Jerôme, en ont auſſi ſuppoſé, ſous le nom du Prophéte Iſaïe (8), ou du Prophéte Elie; elles firent tant de progrès, ſelon ce Pere, particulierement dans l'Eſpagne & dans le Portugal, que preſque toutes les femmes ſe livroient inconſidérément à leurs paſſions, fondées ſur ces fauſſes révélations.

Ils en attribuerent même aux Philoſophes Payens, comme Porphyre (*b*) nous en aſſure, que de ſon tems les Gnoſtiques en avoient publié à Rome ſous le nom de Zoroaſtre.

Saint Auguſtin nous apprend le jugement que nous devons faire de

(*a*) Epiſt. ad Galat. cap. 2.
(*b*) Baron. ad ann. Chriſti 120.

ces ouvrages ſuppoſés : s'ils étoient, dit-il, véritablement inſpirés de Dieu, & qu'ils euſſent été écrits par ceux auſquels on les attribue, l'ancienne Egliſe les auroit ſans doute reçus, & nous les recevrions auſſi maintenant, puiſque l'Egliſe a toujours été la même, & qu'elle s'eſt continuée juſqu'à nous par une ſuite d'Evêques non interrompue, & ſi les Saints qui vivoient dans le tems auquel on dit que ces ouvrages ont été faits, les avoient examinés (9), & qu'ils euſſent reconnu qu'ils ne contenoient que la vérité, nous pourrions auſſi les recevoir; mais, dit ailleurs ce même Pere, nous ne trouvons aucune trace, je ne dis pas ſeulement de cette approbation que les premiers Peres y auroient donnée, mais même il n'eſt pas marqué qu'on les ait connus, ce qui eſt une marque de leur ſuppoſition.

Comme toutes ces impoſtures ſe ruinoient d'elles-mêmes, & qu'on montroit facilement aux Hérétiques la fauſſeté de toutes ces prétendues Révélations par la comparaiſon de la Doctrine qu'elles renfermoient avec

celles que les Prophétes & les Apôtres nous ont laiſſées dans leurs écrits, ils abandonnerent cette premiere méthode, & dirent dans la ſuite que Dieu les favoriſoit par des apparitions & des révélations perſonnelles, & que c'étoit de-là qu'ils apprenoient toute leur Doctrine.

VI. L'Hiſtoire a rapporté pluſieurs exemples de cette ſeconde maniere de tromper les ſimples par de fauſſes révélations. Nous apprenons de ſaint Epiphane (*a*) qu'un Juif d'origine, nommé Elxai, ſe joignit aux Ebioniſtes, & dit qu'il ſçavoit par des révélations qui venoient immédiatement du Ciel, qu'il ne falloit point garder la virginité, & que tout homme étoit obligé de ſe marier, qu'on pouvoit abjurer publiquement la foi pendant la perſécution, pourvû qu'on la retînt toujours dans le cœur. Il aſſura même qu'il avoit appris par ces révélations que le Fils de Dieu n'étoit qu'une ſimple créature. Ce fut auſſi un des principes des Montaniſtes, qui abandonnoient les révélations pu-

(*a*) Epiphanius, hæres, 19.

bliques faites à l'Eglise pour se livrer à ces apparitions & à ces révélations particulieres.

VII. Nous trouvons quelque chose de semblable dans la dispute attribuée à saint Athanase (b) : celui qui soutient le parti d'Arius, dit que Dieu lui avoit révélé que Jesus-Christ n'étoit qu'une créature, & que plusieurs de ses confreres avoient appris la même Doctrine par de semblables révélations ; mais se voyant pressé par celui qui défendoit le dogme Catholique, il eut aussi-tôt recours aux inspirations publiques des Prophétes & des Apôtres, qui avoient, disoit-il, enseigné cette Doctrine dans leurs écrits ; preuve néanmoins qu'il avoit abandonnée d'abord pour se jetter du côté des révélations particulieres, & par une variation ordinaire à l'erreur, il abandonne celles-ci pour rentrer dans les révélations publiques.

VIII. S. Augustin rapporte une objection que lui avoit fait lesDonatistes; elle consiste en ce qu'ils disoient qu'on les devoit croire, parce que leur Doc-

(a) S. Athan. in disputat. cum Ariano.

trine étoit autorisée par des apparitions & des songes qu'avoient eus leurs freres (10); mais que leur répond saint Augustin? qu'on doit éloigner toutes ces impostures; car, dit ce Pere (11), ou ce qu'ils disent est véritable, ou s'il se fait chez les Hérétiques des choses extraordinaires, nous devons appréhender que ce ne soit l'accomplissement de la parole de Jesus-Christ, qu'il viendra des faux Prophétes qui feront des prodiges pour faire tomber, s'ils le peuvent, les Elûs dans l'erreur.

IX. L'Histoire moderne rapporte les excès ausquels se sont livrés des Hérétiques connus, principalement en Angleterre, sous le nom d'Indépendans. Les inspirations particulieres, qui sont les motifs de leur foi, les ont jettés dans toutes sortes d'extravagances, soit en altérant la doctrine des mœurs, soit en abandonnant les opinions dans lesquels ils avoient été élevés. (a) Ils prétendent, par exem-

(a) Alexandre Ross. dans les Religions du Monde de la traduction de Thomas la Grue, à Amsterdam 1666. pag. 286.

ple, que leurs révélations ſont de pareille autorité que les écritures canoniques ; ſur ce principe, ils aſſurent que les ames meurent avec le corps, que tous les Saints ont deux corps ſur la terre ; ils veulent que la Loi ne ſoit pas la regle de notre conduite ; que l'homme ne doit pas s'inquiéter pour les péchés qu'il auroit commis, parce qu'il eſt ſous l'alliance de la grace ; il n'y a point parmi eux des régles certaines , ni pour maintenir l'uniformité de la diſcipline, ni pour affermir l'unité de leur ſentiment. Si nous en voulons croire quelques Auteurs qui n'ont rien oublié pour (*a*) s'informer de leur doctrine, ils n'ont point de cérémonie extérieures, il n'y a point de Sacrement parmi eux , parce qu'ils les regardent comme inutiles ; leur folie & leur égaremens ne leur permettent pas de connoître les mouvemens ſecrets de l'eſprit qui les conduit, ni la maniere

(*a*) Holden de fidei divinæ analyſi, L. 1. c. 7. M. Pelliſſon, dans les chimeres de M. Jurieu. Georges Hornius, dans ſon Hiſtoire Ecclé-éléſiaſtique & Politique.

dont il ſe comporte lorſqu'il agit dans leur ame. L'ignorance, dont ils font profeſſion, les retient toujours dans les mêmes erreurs ; ils ſe croyent conduits particulierement par l'eſprit de Dieu, & vomiſſent des blaſphêmes contre la Divinité : s'ils ſe ſervent de l'Ecriture, ce n'eſt que pour l'accommoder à leurs préjugés, & l'altérent ſelon leur propre fantaiſie. Lorſqu'ils voyent qu'elle eſt contraire à leur déreglement, ils rejettent toute autorité, & ne veulent ſe conduire que ſelon leurs lumieres, parce qu'ils ſe croyent toujours aſſiſtés par le Saint-Eſprit.

Je crois ne pouvoir mieux faire que de rapporter ici ce qu'en dit M. (*a*) Pelliſſon. » Il ſe forme à Londres, dit » ce ſçavant homme, un plus grand » & plus vaſte Parti, qui eſt celui des » Indépendans, Parti terrible, qui re- » çoit tout, hormis l'ordre, la diſci- » pline & le bon ſens ; qui embraſſe » tout, qui eſt prêt à tout engloutir, & » qui menace la Religion de ſa dernie- » re ruine. Si l'Epiſcopat, a-t-on dit, » étoit une tyrannie, le régime Preſ-

(*a*) Pelliſſon, chimeres de M. Jurieux.

» bérien n'en eſt-il pas un autre ? Qui
» eſt-ce qui a donné droit à un Pres-
» bytère, ſur un autrc Presbytère ?
» Où cela ſe trouve-t-il, dans l'E-
» criture - Sainte ? Notre Seigneur
» n'a-t-il pas dit, même très-expreſſé-
» ment, & en termes formels : Là où
» deux ou trois ſont aſſemblés en mon
» nom, je ſuis au milieu d'eux. Sept
» perſonnes font une Egliſe auſſi bien
» inſpirée, & auſſi bien conduite par
» l'Eſprit de Dieu, que le pourroit
» être une de ſept mille ou de ſoixan-
» te-dix mille, qui, par conſéquent,
» n'ont rien à voir ſur elle ; que ſi ſept
» ſuffiſent, pourquoi un moindre nom-
» bre ne ſuffira-t-il pas ? Par-là on vit
» dès le premier établiſſement de l'in-
» dépendance un Johnſon Anglois for-
» mer dans ſa famille à Amſterdam une
» Egliſe de peu de perſonnes ; mais il
» leur arriva comme à ces deux Eſpa-
» gnols dont l'hiſtoire eſt ſi connue,
» qui, jettés par le nauffrage ſur un
» écueil ſans aucun ſecours ni du Ciel
» ni de la Terre, n'ayant à partager
» que de miſérables écailles dont ils
» vivoient, ils ne purent toutefois
» s'accorder enſemble ; la petite Egliſe

» se sépara bientôt en plusieurs Egli-
» ses, & à la fin Johnson excommunia
» son pere & son frere, & en fut ex-
» communié. Nous passons une infi-
» nité d'autres Sectes, ou plutôt illu-
» sions & fureurs, que votre Historien
» vous dira toutes comprises sous ce
» nom général d'Indépendans. On en
» compte, dit-il, jusqu'à onze dans
» une seule Paroisse de Londres; on
» en compte plus de quarante dans
» l'Angleterre; un Liburn, Chef de
» Secte, en a compté lui-même jusqu'à
» quarante-neuf; & qu'on ne préten-
» de pas les accorder par des Assem-
» blées Ecclésiastiques : ces Assem-
» blées, selon eux, ont bien une au-
» torité consultative, mais non pas
» décrétaire ou décisive. On a vû en
» Angleterre ce que la Religion Chré-
» tienne n'avoit jamais vû ni aux sié-
» cles passés, ni aux nôtres, un Sy-
» node de cinq cens Sessions, d'où
» l'on se retira aussi-bien d'accord
» qu'on y étoit venu. Dans cette In-
» dépendance qui souffre tout, & qui
» ne contraint personne, pourvû que
» l'on ne la contraigne pas elle-même,

» il n'y a ſorte de rêveries ancien-
» nes & modernes ſur la Religion qui
» ne ſe recueille. L'Hiſtorien Proteſtant en a fait un extrait de cent quatre-vingt articles que l'on ne peut lire, & que l'on ne ſçauroit rapporter ſans horreur ; nous ne prenons que le gros des choſes, & ce qui ſemble devoir rendre plus ſenſible la vérité que nous défendons. Telle eſt la ſuite de l'égarement, lorſque l'eſprit abandonné à lui-même, rejette toute autorité publique, pour s'en rapporter à des inſpirations & à des révélations particulieres.

X. Si nous voulons examiner la conduite de quelques-uns des Prétendus Réformés, nous les verrons ſujets aux mêmes illuſions. & aux mêmes égaremens (*a*). Les préjugés qu'ils avoient pour les productions de leurs eſprits les préoccupoient ſi fort, que les choſes dont ils faiſoient leur unique ſoin, ayant frappé leur imagination facile à s'échauffer, ils s'en formoient des images qu'ils prenoient pour de véritables révélations.

(*a*) Bellarmin, de Eccleſia l. 4. c. 14.

C'eſt en vérité une vraie perte pour nous d'ignorer la couleur de l'eſprit qui apparut à Zuingle ; car peut-être par une autre révélation aurions-nous pû ſçavoir quel rang tenoit cet eſprit dans la Hyerarchie (*a*). Si Zuingle lui-même nous en avoit dit davantage, nous aurions été plus certains du ſentiment qu'il avoit avancé ; mais le peu de lumieres que nous avons là-deſſus, nous oblige d'avoir peu d'égard à l'apparition qu'il rapporte.

Quelques Luthériens zélés pour la Doctrine de leur Maître, dans l'appréhenſion qu'ils avoient de ſe voir abandonnés par leurs nouveaux Proſelites, inventerent eux-mêmes des apparitions, où ils feignent que Luther ſe fit voir, & qu'abattu de triſteſſe, ils ſe plaignoit à eux de la lâcheté de ſes diſciples, qui devoient, dit-il, l'abandonner dans quelque tems.

Tout le monde ſçait cette apparition extraordinaire que Luther même dit avoir euë, & qu'il rapporte dans

(*a*) Zuinglius de ſubſidio Euchariſtiæ, où il dit qu'il ne ſçait ſi cet eſprit étoit noir ou blanc.

un de ſes Sermons ; elle conſiſtoit dans une conférence qu'il eut avec un eſprit malin ; & c'eſt dans cet entretien qu'il apprit toute la Doctrine qu'il devoit enſeigner dans la ſuite. Ce fait eſt aujourd'hui plus connu parmi nous, depuis qu'un Sçavant à bien voulu prendre la peine de mettre en notre Langue cette conférence (*a*), qui deshonore la Communion Proteſtante, lorſqu'elle nous apprend qu'ils tiennent leur Doctrine de l'Ange de ténébres.

La France a connu les extravagances & les impiétés du ſieur Labbadie ; il étoit entré dans une Compagnie illuſtre par la piété, & par les grands hommes qu'elle a produits ; il y avoit reçu des applaudiſſemens qui rendoient témoignage de ſa Doctrine & de ſa conduite, quoiqu'il trompât ſes freres, lorſque ſous les apparences de la piété, il ſe livroit aux excès de ſon imagination. Il a commencé

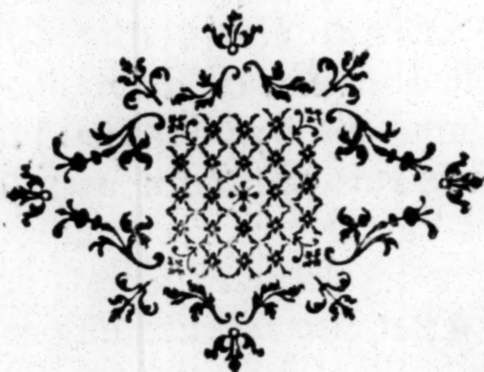
(*a*) M. Bruzeau de Saint-Gervais, dans l'Hiſtoire & dans la traduction qu'il a faite de cette piéce, imprimée par les ſoins de M. Cordemoy.

ſes viſions & ſes apparitions extravagantes, lorſqu'il étoit encore dans le ſein de l'Égliſe, & il les a toujours continuées dans la Religion Prétendue Réformée, où il s'étoit retiré pour éviter la punition de la juſtice qui le pourſuivoit, & ſans avoir abjuré les impiétés des Illuminés, en abjurant la véritable Religion (a), il eſt mort dans ſes erreurs, reconnu non-ſeulement pour un eſprit turbulent, mais encore pour un homme chez qui le bon ſens n'habitoit pas depuis long-tems. Voici des échantillons de ſes folies : elles rouloient toutes ſur un Evangile nouveau qu'il devoit annoncer comme envoyé de Dieu ; il aſſuroit que Jeſus-Chriſt lui avoit déclaré qu'il devoit être reconnu pour le Prophéte des derniers ſiécles, pour un ſecond Elie, pour un autre ſaint Jean-Baptiſte ; il pouſſe même l'impiété juſqu'à ſe dire revêtu de la Divinité, & qu'il participe au nom & à la ſub-

(a) M. Godefroi Hermant, dans le Livre qu'il a fait contre Labbadie ſous ce titre : *Défenſe de la Foi & de la piété de l'Egliſe*, in-4°. pag. 36.

ſtance de Jeſus-Chriſt ; il nous apprend cette Doctrine extravagante & impie dans un Journal qu'il a fait en Proſe & en Vers, & qui mérite d'être comparé avec les Poëſies laſcives & impudiques, que les Gnoſtiques & les Arriens avoient publiées pour expliquer leurs ſentimens (*a*).

(*a*) S. Epiphan. hæres. 26. num. 2. S. Athan. or. 2. contra Arrianos.



CHAPITRE VI.

Suite des motifs qui ont fait inventer de fausses Apparitions & de fausses Révélations.

I. L'avarice a été quelquefois l'origine de ces fausses Révélations. II. L'ignorance en a causé un grand nombre. Exemples tirés de Sozomenes au cinquiéme siécle, & du Moine Césarius au douziéme. III. Qu'il n'est pas possible de juger quel intérêt a pû porter à inventer les fausses Aparations, à moins que les causes n'en soient claires.

I. IL n'y a rien qui ait tant procuré de fausses apparitions & de fausses révélations que les intérêts de société. Les uns pour élever leur ordre, ont cru que tout leur étoit permis ; les autres s'en sont servis pour fomenter leur avarice (1).

II. Souvent l'ignorance & le peu

de diſcernement de ceux à qui on les racontoit, leur faiſoient recevoir tout ce qu'on leur diſoit, ou ce qu'on leur préſentoit comme des monumens certains & autentiques ; c'eſt ce qu'on peut remarquer dans le témoignage de Sozomene (*a*), qui vient d'être rapporté ; il marque que des Moines de ſon tems entreprirent la défenſe de ces fauſſes révélations, que toute l'antiquité avoit rejettées, & quand ils vouloient donner des éclairciſſemens ſur les dogmes de l'Egliſe, & ſur les articles principaux de la morale Chrétienne, ils n'apportoient que de faux miracles, ou des fables faites à plaiſir, parce qu'ils ignoroient entierement le ſentiment des Saints Peres & les déciſions des Conciles. C'eſt ce qui s'eſt pratiqué dans le commencement du treiziéme ſiécle par un Religieux de Cîteaux (*b*) qui a fait des Dialogues dont on a déja cité quelques endroits.

(*a*) Sozomenes, Hiſtor. l. 17. c. 19.

(*b*) Céſarius. Son ouvrage a été imprimé à Mayence, à Anvers & dans la Bibliotéque de Cîteaux. Je me ſuis ſervi de l'édition de Cologne de 1591. & de celle d'Anvers en 1605. ce ſont les plus entieres.

Cet Ecrivain, dans les douze parties de ſon ouvrage, veut prouver la néceſſité de la converſion, de la pénitence, de la contrition, la dévotion qu'on doit avoir pour la ſainte Vierge, les grandeurs & les effets du ſaint Sacrement, & pour y réuſſir il ſe ſert d'un grand nombre de fauſſes apparitions, & de contes fabuleux, propres à tourner la Religion en ridicule, & incapables d'édifier les Fidéles. La négligence des études, qui s'étoit gliſſée dans quelques Communautés vers la fin du dixiéme ſiécle, avoit fait tomber quelques-uns de leurs Membres dans une ſi grande ignorance, qu'obligés d'entretenir les jeunes Religieux dans leurs conférences ſpirituelles, ils s'aviſerent de leur apprendre de ces ſortes d'hiſtoires, plus propres à divertir, ou à ſcandaliſer, qu'à inſpirer la piété & le recueillement; c'eſt ce qu'on voit dans le même Céſarius (2).

III. Nous ne croyons pas néanmoins devoir juger des motifs ſecrets qui ont fait inventer ces ſortes de contes. Comment pénétrer l'intention

de ceux qui ont donné pour véritables des révélations & des apparitions qu'ils avoient fabriquées dans leur cabinet: nous en rapporterons ſeulement quelques-unes des plus ſingulieres, pour faire voir leur peu de ſolidité & leur peu d'utilité. Nous marquerons cependant par quelques réflexions le danger qu'il y a d'entretenir les peuples dans une dévotion chimérique, ſous l'ombre d'un faux miracle & d'une révélation ſuppoſée ; mais il y a quelquefois des marques ſi certaines du motif qui les a fait imaginer, qu'il eſt impoſſible de n'y pas reconnoître l'eſprit & les vûes de ceux qui les ont inventées.

On peut néanmoins faire quelque uſage de ces apparitions ſuppoſées, & de ces fauſſes révélations, lorſqu'on peut découvrir préciſément le tems auquel elles ont été publiées; elles peuvent ſervir au moins à nous faire connoître que certaines Doctrines, appuyées par ces apparitions & par ces révélations, étoient alors avouées & reconnues, non point par l'Egliſe, mais par quelques Fideles,

qui

qui n'étoient point assez sur leur garde, pour ne se pas livrer à des Imposteurs qui s'en servoient pour faire entrer les autres dans leurs préjugés & dans leurs vûes particulieres.

---

§. PREMIER.

Des Motifs & des Intérêts qui sont purement de societé.

I. Réflexions sur plusieurs visions rapportées par les Carmes, & sur celle de Simon Stocq. II. Examen de la fausse apparition rapportée par Cæsarius, Religieux de Cisteaux. III. Examen des Apparitions de S. Norbert, Fondateur de l'Ordre des Prémontrés. IV. Examen de l'Apparition de la Portiuncule, rétractation de trois Sermons faits sur cette Dévotion. V. Réflexions générales sur les Apparitions de quelques autres Ordres Monastiques.

I. JE commence par les Carmes comme les plus anciens de tous les Religieux. Leurs Historiens disent qu'Elie étant encore dans le sein de sa Mere (1), son Pere eut une apparition de deux

hommes vêtus de blanc qui saluoient l'Enfant, & qui le nourissoient de feux : c'étoient, dit-on, des prémices de l'Ordre que ce Prophête établit dans la suite. Ce même Prophête apprit par le moyen des Apparitions & des Revelations particulieres, le Mystere de l'Immaculée Conception, & toutes les autres merveilles qui se sont operées sur la Sainte Vierge. Il les apprit donc suivant la thèse des Carmes de Beziers (2), par la revélation qui lui en fut faite dans une petite nuée, qu'il vit paroître dans l'air. C'est par une semblable voye que le Saint Prophête Elie a été purifié de la tache originelle avant que de naître, que le nom mysterieux d'Elie lui a été donné par les Anges.

Il n'en a pas fallu davantage à M. Bayle, pour reprocher, quoiqu'à tort aux Catholiques, que sous le bénéfice de la Tradition on soutient & on nie tout ce qu'on veut; que les Incrédules s'en font un prétexte pour insulter la Foi, & qu'il est pernicieux à la Religion de faire ainsi triompher tant de fables. Enfin qu'on ne devroit pas souffrir que de pareilles choses soient soutenues publi-

quement comme des vérités constantes. Je sçais que cette remarque est un pur sophisme. Et les Carmes ont prétendu appuyer toutes ces apparitions & ces revélations non sur la Tradition de l'Eglise, mais sur des interprétations métaphoriques de l'Écriture sainte & sur le témoignage de Jean Patriarche de Jerusalem, dont l'ouvrage est supposé, de l'aveu des critiques, principalement du Cardinal Bellarmin (3). Simeon Metaphraste, dont on s'est quelquefois servi dans ces sortes de sujets, n'est pas un Ecrivain fort accrédité, & son autorité ne sauroit déterminer à soutenir ces sortes de merveilles, dont il se trouve rempli. Il est reconnu par les Bollandistes mêmes pour un conteur de fables, qui a écrit les Vies des Saints non telles qu'elles ont été, mais telles qu'il auroit souhaité qu'elles fussent.

Ce ne sont point là les apparitions les plus précieuses à cet Ordre, ils en ont une qui a donné lieu autrefois à une grande dispute; c'est l'apparition arrivée au Bienheureux Simon Stocq, lorsque la Ste Vierge lui donna le Scapulaire. Avant de rien dire de cette apparition, je fais ici la pro-

testation que fit M. de Launoy (4) dans cette dispute. Ce n'est point la Dévotion du Scapulaire, dont je prétens ici parler ; je la regarde comme une Dévotion légitime & autorisée. Son usage est utile pour exciter la pieté des Fideles, & pour les porter au bien & à la pratique des Vertus chrétiennes, & des Conseils Evangeliques.

L'Histoire (5) des Carmes marque donc que Simon Stocq, dans le tems même qu'il n'étoit que simple Religieux Profès, avoit beaucoup d'ardeur pour l'avancement de son Ordre ; mais dès qu'il fut élû Général vers l'an 1251, il redoubla son zéle & sa pieté pour la Ste Vierge, & la pria avec instance de donner quelque privilége à son Ordre. Il composa même à ce sujet un Cantique rapporté dans un manuscrit de sa vie, qui est déposé dans la Bibliothéque du Vatican. Voici donc ce qu'il porte au sujet de cette vision. (6) *Sanctus Simon Virginem Gloriosam Dei Genitricem jugiter deprecabatur, ut Carmelitarum Ordinem speciali insignitum ipsius Virginis titulo, aliquo singulari privilegio communiret, dicens quotidiè voce devotissimâ in suis orationibus.*

Flos Carmeli, Vitis florigera,
Splendor Cœli, Virgo puerpera
singularis;
Mater mitis, sed viri nescia,
Carmelitis da privilegia,
Stella Maris.

Beata Maria Virgo cum multitudine Angelorum ipsi Beato Viro apparuit, Scapulare Ordinis in suis manibus tenens, & dixit in hoc moriens æternum non patietur incendium. On prouve la vérité de cette Apparition par le témoignage de quatre auteurs ou contemporains, ou qui vivoient peu de tems après Simon Stocq. Ces auteurs sont Pierre Swanington, Jean Grossus, l'Auteur anonime de la vie de Simon Stocq, & Jean Paleonidorus.

S'il est vrai que cette Apparition est rapportée par ces Auteurs, il est hors de doute qu'une chose aussi éclatante & aussi intéressante (7) pour cet Ordre, étoit connue en Angleterre, en France & en Allemagne, sur tout par ceux de cet Ordre, qui entreprenoient de nous en donner des histoires, ou d'en faire des éloges. Cependant on est surpris de n'en rien voir dans les Ecrivains les plus au-

torisés. Ces Auteurs sont Philippe Ribot Docteur en Théologie, Provincial des Carmes de Catalogne, qui vivoit en 1340. Jean Chimetensis, un Général de leur Ordre très ancien, Guillaume Samucensis, Thomas Waldensis, & Jean-Baptiste Mantuan leur Général. Je n'insiste pas, comme a prétendu faire M. de Launoy, sur ce que cette Apparition est rapportée differemment par les divers Ecrivains ; il nous suffit que le fond soit toujours le même. Ainsi la régle qui se tire de la diversité des circonstances doit faire ici très peu d'impression, pourvû qu'elles ne détruisent pas le fait en lui-même.

Examinons l'Apparition de Simon Stocq sans aucune prévention, jugeons-la par le témoignage de ceux-mêmes qui la rapportent. Ils sont si différens dans des choses essentielles, qu'on a cru autrefois pouvoir douter de la vérité de l'apparition, ou du moins de son application au Scapulaire & à la dévotion à la Sainte Vierge. Swanington qui l'a, dit-on, rapportée y met des circonstauces très particulieres ; l'Apparition & la Revelation y sont exprimées en termes si for-

mels, que si c'étoit un Auteur qui eût quelque poids, on pourroit le recevoir, pourvû que les autres qui ont vêcu dans le même tems, ou très-peu après, rapportassent exactement la même chose. Il est vrai que Guillaume Samucensis qui parle de cette Apparition, ne dit rien du Scapulaire donné par la Sainte Vierge à Simon Stocq. Mais il y a tout lieu de croire que le Bienheureux Stocq, ayant eu un songe mysterieux comme en avoient les anciens Patriarches, aura senti redoubler sa dévotion pour la bienheureuse Vierge, & aura obtenu du S. Siége des Bulles apostoliques pour établir cette pratique, & faire accorder des Indulgences à ceux qui en porteroient la marque. C'est ce qu'on peut dire de plus vraisemblable pour appuyer & favoriser la pieté des Fideles, qui sont toujours louables d'avoir continuellement présent à leurs yeux des marques particulieres, qui les font souvenir des vertus de la Sainte Mere de Dieu, & qui les engagent à les imiter & à les suivre. C'est même ce qu'on doit dire pour expliquer les paroles de Guillaume Samucensis. Cet Ecrivain assure donc, que le Dé-

mon envieux des progrès de l'Ordre du Mont-Carmel, qui se multiplioit partout malgré les obstacles qu'il y apportoit, suscita de nouveaux ennemis à cet Ordre dans les Pasteurs & les Curés. Les Religieux pleins de l'humble confiance qu'ils avoient en la Sainte Vierge, leur Patrone & leur Protectrice, la suplierent de les soutenir dans les lieux où elle-même les avoit conduits. L'effet suivit de près leurs saintes prieres, & la Bienheureuse Vierge inspira Simon Stocq, afin que son zéle & sa confiance le fissent recourir au Pape Innocent IV, pour recevoir tout le secours qu'il pouvoit esperer du S. Siége; ce qu'il fit en 1251. Cette même Devotion est encore appuyée sur la Bulle du Pape Jean XXII. qui vivoit environ 50 ans après le Bienheureux Simon Stocq, & qui siégea depuis l'an 1316. jusqu'à la fin de 1334. Sa Bulle est confirmée & rapportée dans celle du Pape Alexandre V. du 7 Décembre 1409. Elles sont suivies & confirmées par Clement VII, Paul III, Gregoire XIII, & par plusieurs autres Souverains Pontifes, jusqu'à ces derniers tems. (8) Ce sont ces témoignages de

l'Eglise Romaine qui autorisent la dévotion à la Sainte Vierge. C'est au Dispensateur des Graces de J. C. sur la terre à favoriser, comme il a fait, une dévotion si utile aux Chrétiens, quand même il n'y auroit aucune apparition. Ainsi, que cette apparition soit douteuse ou non, la dévotion ne l'est pas; elle est trop bien autorisée pour recevoir la moindre atteinte de la part des Critiques.

II. Je crois qu'on peut dire que c'est l'amour propre, & le désir de faire valoir son Ordre, qui a porté un Religieux de Cisteaux à produire une apparition favorable à ses Confreres. » Il voyoit, dit-il, (9) toute la Gloire des » Bienheureux, les Anges étoient » d'un côté, les Patriarches & les Pro» phêtes de l'autre, les Apôtres, les » Martyrs, les Confesseurs, tous s'y » trouvoient distingués par des caracte» res différens, & occupoient les Places » dûes à leurs mérites. Il y vit aussi des » Chanoines Réguliers de Prémontré, » & des Religieux de Cluny; attentif » & curieux, il chercha des yeux pour y » trouver des Religieux de son Ordre, il » eut le chagrin de n'en appercevoir au-

» cun. Il s'adressa donc à la Sainte Vier-
» ge pour lui exposer sa peine, & lui
» demanda pourquoi il n'y avoit dans
» le Ciel aucun Religieux de Cisteaux.
» La Ste Vierge le voiant dans le trouble
» & dans la fraieur, ne voulut pas le
» tenir davantage en suspens. Le Bon-
» homme craignoit avec raison de n'être
» pas sauvé : elle lui dit donc qu'elle
» avoit tant d'amitié pour les Religieux
» de cet Ordre, qu'elle vouloit tou-
» jours les proteger plus particuliere-
» ment que les autres, & les avoir tou-
» jours auprès d'elle. Elle leva son man-
» teau qui étoit d'une immense gran-
» deur, & lui montra un nombre pres-
» que infini de Religieux de Cisteaux,
» de Freres-convers & de Religieuses.
» La joye le transporta si fort, qu'il ne
» put garder le silence sur cette Appari-
» tion. Il la raconta aussi-tôt à l'Abbé &
» aux Religieux de sa Maison, & tous
» en conçurent une joye qui ne se peut
» exprimer. Mais je suis fâché que cet-
te Apparition ne soit rapportée que par
Cæsarius, trop accoutumé à débiter des
fables pour lui donner quelque probabi-
lité, n'en ayant guere par elle-même.

Cependant quelque douteuſe qu'elle ſoit elle n'eſt pas reſtée inutile, & les Religieux de l'Ordre de Saint Dominique n'ont pas manqué de s'en prévaloir par une ſemblable qu'ils ont publiée en leur faveur. (10) Ils ont eû néanmoins la précaution de la mettre ſous le nom d'un Religieux même de Ciſteaux ; c'eſt une marque de leur prudence. Ce Saint homme vivoit avec tant de pureté & de pieté, qu'il fut trouvé digne d'être favoriſé d'une Apparition. Il eut le bonheur d'être élevé en eſprit juſqu'au Ciel, où il mérita de voir la Mere de Dieu, Patrone de ſon Ordre. Il reſſentit une ſainte joye de connoître par lui-même les faveurs dont la Bienheureuſe Vierge combloit ſes Confreres ; mais pour ne donner excluſion à perſonne, la Mere de Dieu lui dit, j'ai encore d'autres Religieux que je ſoutiens & que je favoriſe particulierement. Alors elle leve une autre côté de ſon Manteau, & lui montre les Freres de l'Ordre de Saint Dominique, qu'elle a pris pareillement ſous ſa protection. Ce ſont eux, dit-elle, qui employent leurs travaux Apoſtoliques, & qui mettent leurs ſoins & leur appli-

tions pour empêcher que le Sang de mon Fils ne devienne inutile. On voit par là qu'une vision en attire ordinairement une autre, & la Ste Vierge montre ainsi qu'elle est la Protectrice de toutes les Communautés, & de toutes les Congrégations religieuses qui implorent sa puissante intercession. Qui ne voit que la seconde de ces Apparitions a été copiée sur la premiere ? ainsi l'autorité de l'une & de l'autre est à peu près égale.

III. Il n'y a gueres de Société religieuse, qui ne se prétende établie par un ordre exprès de la Providence ; c'est Dieu qui inspire leurs Saints Fondateurs, & c'est Dieu qui la conduit lorsqu'elle est établie. Il est dit par exemple de Saint Norbert, premier Auteur des Chanoines Réguliers de Prémontré, que la Sainte Vierge lui apparut une nuit accompagnée des Anges & de toute la Gloire céleste. Elle se présente donc au S. Homme, (11) & lui montre le lieu où elle veut que la premiere Maison de son Ordre soit bâtie ; elle lui donne l'habit dont tous les Religieux devoient être vêtus, pour marque de la pureté de leurs

mœurs; mais ce n'eſt pas encore tout : S. Auguſtin ſe préſente à lui, & l'aſſure qu'il eſt le Grand Auguſtin Evêque d'Hyppone. (12) Il lui donne ſa Régle, & lui promet que tous ceux qui l'obſerveront éviteront la frayeur des Jugemens de Dieu. Mais une choſe aſſez particuliere qui regarde toutes ces Apparitions, eſt qu'on ne les voit jamais rapportées ou par des Auteurs contemporains, ou par ceux qui ont écrit peu de tems après les perſonnes à qui on dit qu'elles ſont arrivées, ou même par des Auteurs célebres. C'eſt toujours quelque Moine inconnu : c'eſt ſouvent un manuſcrit qui ne peut ſe trouver que dans les archives des Parties intéreſſées. En effet, pour ne parler que de Saint Norbert, on voit que le Cardinal de Vitry (13) qui vivoit dans le 13 ſiécle, c'eſt-à-dire environ cent ans après Saint Norbert, & qui a fait l'éloge du Saint Fondateur, ne parle point de ces Apparitions. Cependant des faits auſſi intéreſſans n'auroient point échapé à l'éxactitude de ce Cardinal. Voici ſeulement ce qu'il dit ſur ces deux articles : *que Saint Norbert choiſit une ſolitude tranquille dans l'endroit qui*

s'appelloit Prémontré, & qu'il ſuivit la Regle de Saint Auguſtin. Auſſi le P. le Paige ne rapporte aucun garant qui aſſure la vérité de ces Apparitions. C'eſt une preuve de ſa prudence; il eſt louable d'autoriſer ce qui l'eſt par des Auteurs de poids & de mérite, & de laiſſer ſans aucune preuve ce qui n'en a point de certaines, ou même qui n'en auroit pas de ſuffiſantes pour autoriſer un fait hiſtorique, & particulierement une Apparition, ſur laquelle on doit être plus ſévere & plus réſervé que ſur les autres faits.

IV. On auroit ſujet d'être ſurpris de ce que M. de Launoy, Critique inquiet, qui s'eſt attaché à réfuter une infinité de traditions qui regardent les Communautés Religieuſes, n'ait point attaqué l'Apparition qui a donné lieu à l'Indulgence de la *Portiuncule*. Ce n'eſt pas un médiocre préjugé en faveur de ce qu'en diſent Wadingue (14) & les autres Hiſtoriens de ſon Ordre. Voici donc ce que marque ce dernier ſur cette Apparition cé-lebre.

Aſſiſe Ville Epiſcopale de l'Ombrie au Territoire de Spolette, dans l'Etat

Ecclésiastique, environ à 40 mille au nord de la Ville de Rome, entre Perouse & Foligno, est le lieu qui a vû naître S. François l'an 1182. Près de cette Ville étoit une Chapelle nommée Sainte Marie des Anges, pour les fréquentes Apparitions de ces Esprits Bien-heureux. Elle avoit aussi le nom de Portiuncule, à cause de quelques modiques portions de terre qu'y possedoient les Religieux de S. Benoist, à qui appartenoit cette Chapelle. S. François affectionnoit cette Eglise qu'il trouva moyen de rétablir & de réparer malgré la pauvreté dont il faisoit profession; & l'ardeur de ses prieres lui procuroit dans ce saint lieu de fréquentes communications avec la Divinité. Mais avant que de fonder son Ordre, il sçut par une céleste Révelation que tous ses péchés lui étoient entierement remis, même quant à la peine; & la surabondance de graces dont il étoit comblé l'empêcha d'abuser de cette connoissance: c'est même ce que nous assure Sainte Brigitte dans ses Révelations.

Les Benedictins touchés de la piété & du zéle de François pour le salut des Ames, lui donnerent l'Eglise de Por-

tiuncule qu'il avoit rétablie ; ils eurent la précaution d'y mettre cette condition, que si l'Ordre monastique que le S. Homme établissoit venoit à s'étendre, cette Eglise seroit toujours regardée comme le centre & le chef-lieu de ses fondations. François accepta cette donation avec joye, avec une reconnoissance que ses enfans ont heureusement conservée pour l'Ordre de S. Benoist. Il s'y retira donc, & J. C. lui fit connoître distinctement par des Apparitions & par des Révelations combien il approuvoit sa vie pénitente ; & lui dit, *je suis venu avec ma Mere, pour vous établir vous & les vôtres dans ce lieu qui nous est fort cher.*

Dieu ne cessoit de combler & même d'accabler François de graces & de faveurs extraordinaires ; mais la plus considérable fut celle de l'Apparition qu'il eut en 1221. dans l'Eglise de Portiuncule. J'en rapporterai les faits tels qu'ils sont expliqués dans la vie de S. François, publiée pour la seconde fois par le Pere *Candide* Chalippe, Recollet, en 1736. Le S. Fondateur selon sa coutume étoit la nuit en oraison, (15) il fut averti par un Ange du Seigneur d'aller à l'E-

glise, où il trouveroit le Sauveur du Monde & sa très-Sainte Mere, accompagnés d'une troupe d'Esprits celestes. Il obéit & se prosterna aux pieds de la Majesté du Fils de Dieu. Alors le Seigneur lui dit; *François, le zéle que vous & les vôtres avez pour le salut des ames, fait qu'il vous est permis de demander quelque chose en leur faveur à la gloire de mon nom.* François étoit rempli de la sainte confiance qui accompagne la priere de l'homme juste; au milieu des merveilles qui le ravissoient, il fit cette priere à J. C. *Pere très-Saint, un misérable pécheur ose vous supplier d'accorder à tous ceux qui visiteront cette Eglise l'indulgence pleniére de tous leurs péchés, après qu'ils les auront confessés à un Prêtre; & je prie la Bienheureuse Vierge votre Mere, Avocate du genre humain d'interceder pour me la faire obtenir.* La Sainte Vierge interceda, & J. C. prononça ces paroles. *François, ce que vous demandez est très-considérable, mais vous recevrez des graces encore plus grandes. Je vous accorde celle-ci: Je veux néanmoins que vous alliez trouver mon Vicaire à qui j'ai donné le pouvoir de lier & de délier; & que vous*

lui demandiez la même indulgence. Les Compagnons du S. Homme étoient dans leurs Ce lules, ſans doute elles étoient fort près[1] de l'Egliſe, puiſqu'ils entendirent, dit l'Hiſtorien, toutes ces paroles. Ils virent même une grande lumiere qui rempliſſoit toute l'Egliſe, & apperçurent cette troupe preſqu'infinie d'Eſprits Bienheureux; mais une ſainte frayeur, & une crainte reſpectueuſe les empêcha de ſe rendre à l'Egliſe pour participer à tant de merveilles. Le S. Homme, après avoir défendu à ſes Compagnons de publier cette merveille, partit le lendemain pour ſe rendre à Perouſe où étoit le Pape Honoré III. Dès qu'il fut en ſa préſence, il lui dit: *Saint Pere, j'ai réparé depuis quelques années une Egliſe dans votre Domaine: Je vous ſupplie d'y accorder une Indulgence qui ſoit libre, & ſans obligation d'y faire aucune offrande.* Cette conceſſion ſouffrit d'abord quelques difficultés, tant de la part du Souverain Pontife que des Cardinaux. Mais le Saint Fondateur pour déterminer le Saint Pere, dit: *je ne vous la demande pas de moi-même, c'eſt J. C. qui m'a envoyé; je viens de ſa part.* Sur quoi le Pape dit publiquement rois

ſois : Je veux bien que vous l'ayez. Ce ne fut donc qu'après de ſaintes & pieuſes conteſtations que S. François l'obtint. Néanmoins on fut encore deux ans à en faire la publication, & à déſigner le jour qu'elle ſe devoit gagner ; il fallut même une nouvelle Apparition pour le déterminer. C'eſt ce que Wadingue Hiſtoriographe de l'Ordre de S. François, & le Pere Candide Chalippe rapportent en ces termes.

Au Mois de Janvier 1223, S. François, diſent les deux Hiſtoriens du Saint, (16) étant la nuit en prieres dans ſa Cellule de Ste Marie des Anges, fut tenté par l'Eſprit malin. Mais pour ne pas ſuccomber à la tentation, il ſe retira dans le Jardin, & y fit ſouffrir à ſon corps tous les tourmens dont il étoit capable, & le mit tout en ſang. Le Démon couvert de honte ſe retira, & le Saint environné d'une grande lumiere, apperçut le partere rempli de rozes rouges & blanches, quoiqu'on fût au mois de Janvier, & dans un hyver très rigoureux. Une troupe d'Anges qui ſe preſenta, l'avertit d'aller trouver J. C. & la Ste Vierge dans l'Egliſe. Au même inſtant

le Saint ſe ſentit miraculeuſement revê-tu d'une robe blanche toute myſterieuſe. Il cueillit douze roſes de chaque couleur, & ſe rendit à l'Egliſe où étoit le Sauveur du Monde & ſa Sainte Mere, accompagnés d'un nombre d'Anges preſqu'infini. Il ſe proſterna pour les adorer, & pria le Seigneur de vouloir bien marquer un jour pour gagner l'Indulgence que lui-même avoit eu la bonté de lui accorder. J. C. répondit que ce jour ſeroit à la fin de celui où S. Pierre avoit été délivré des chaînes ; c'eſt-à-dire, depuis le ſoir du premier jour du mois d'Août, juſqu'au lendemain à pareille heure ; & lui ordonna de retourner vers ſon Vicaire, & pour preuve de ſa miſſion, de lui porter quelques-unes de ces roſes. Auſſi-tôt les Anges entonnerent le *Te Deum laudamus*, que les Religieux leur entendirent chanter du fond de leurs Cellules, où le reſpect & la crainte les avoient encore retenus. François prit alors ſix roſes, trois de chaque couleur en l'honneur de la Sainte Trinité, après quoi toute la viſion diſparut. Il fallut avec raiſon recourir à l'autorité du Souverain Pontife, comme au diſpenſateur

des graces du Ciel ; & le Pape Honoré III. députa ſept Evêques pour aller publier à Sainte Marie des Anges, l'Indulgence qu'il avoit accordée au Saint Fondateur.

On ne ſçauroit diſconvenir que cette Apparition ne ſoit devenue très-célebre, & qu elle n'ait fait beaucoup de progrès depuis le tems de ſa publication ; mais c'eſt préciſément ce qui a porté quelques Proteſtans à douter de ſa vérité, enquoi ils ont été ſuivis par des Critiques trop auſteres, ſçavoir, M. de Ste Beuve, célebre Caſuiſte, M. Thiers & M. Baillet. Mais l'opinion de ces deux derniers a fait beaucoup moins d'impreſſion que celle du premier : & c'eſt principalement celui que le Pere Candide Chalippe s'eſt appliqué à réfuter ; c'eſt auſſi celui dont nous nous efforcerons de réfuter les raiſons quoique peu importantes. M. de Sainte Beuve répondant à une conſultation qu'on lui fit à ce ſujet, ſe déclare contre cette Apparition. L'argument le plus fort dont s'eſt ſervi ce Sçavant homme, eſt l'argument négatif. » *L'uſage* » *de ces ſortes de preuves eſt abſolument* » *néceſſaire, ſur tout pour détruire les fa-*

» *bles & les contes que les Imposteurs font*
» *quelquefois à plaisir pour nous surpren-*
» *dre,*, *& l'on ne peut les réfuter que par*
» *l'argument négatif.* C'est la réflexion du Sçavant (17) Pere Mabillon, & quelques Auteurs ont crû qu'on pouvoit l'appliquer ici.

M. de Sainte Beuve remarque donc que S. Bonaventure, qui a écrit la vie de S. François, n'a rien dit de cette Apparition, & ce silence lui a paru si décisif, qu'il n'a pas fait difficulté de conclure qu'il n'en est rien. Il a regardé cette preuve comme directe; & afin d'en faire comprendre la force, & la mettre dans tout son jour, voici ce qui en a été dit.

Le zéle & l'éxactitude de S. Bonaventure dans ce qui regarde les intérêts de son Ordre, est connu. Son attachement pour S. François engagea le Chapître général de l'Ordre assemblé à Narbonne en 1260, d'ordonner à ce Cardinal de travailler à la vie du S. Fondateur; il n'oublia rien pour s'en bien acquiter. Il avoit eû autrefois beaucoup d'occasions de s'informer de la vie du Saint, rien ne lui faisoit obstacle. Le lieu de la naissance & de la mort de S. François lui

étoit connu ; lui-même y avoit demeuré long-tems : Après avoir passé par les Charges les plus considérables de son Ordre, il en étoit enfin devenu Général. Pouvoit-il manquer des connoissances nécessaires pour ce travail ? pouvoit-il ignorer ce que tout le monde devoit sçavoir ? peu content néanmoins de toutes les recherches qu'il avoit faites, il entreprend encore différens voyages, comme nous l'assure Wadingue, il va sur les lieux pour s'informer exactement de toutes les circonstances de la vie du S. Fondateur. Cependant après tant d'informations, S. Bonaventure ne dit rien de l'Apparition de la Portiuncule ; il ne donne pas même lieu de croire qu'il en ait jamais rien sçû.

Sur ce principe on a formé ce raisonnement, ou l'on parloit de cette Apparition du tems de S. Bonaventure, ou l'on n'en disoit rien ; si l'on n'en parloit pas, c'est donc une preuve que la connoissance en est venue après coup, & depuis la mort de ce Cardinal. L'affection qu'il avoit pour son Ordre, ne lui permettoit pas d'obmetre un fait aussi considérable ; sur tout dans un siécle où

l'on rapportoit des histoires infiniment moins éclatantes. S. Bonaventure ne paroîr pas d'ailleurs extrémement scrupuleux sur la nature des faits, comme on peut le remarquer dans ses ouvrages, aussi bien que dans la vie même de S. François, où il marque beaucoup de choses qui n'approchent pas même du merveilleux qui se trouve dans cette Apparition. Si ce fait eût été connu de son tems, comment auroit-il osé le passer sous silence, sans s'attiter le juste reproche d'un Ecrivain sans exactitude, & peu attentif au devoir d'un fidele historien? Cependant loin de l'accuser d'infidélité, on l'a toujours consideré comme un Auteur qui avoit fait toutes les recherches qui convenoient à la dignité de son sujet; & l'on prétend que ce silence n'est pas moins fort qu'une déclaration formelle qui rejetteroit cette histoire. Ce raisonnement a paru d'autant plus plausible, que ce Cardinal n'a rien négligé pour justifier les Stigmates du S. Fondateur, quoiqu'elles ayent souffert beaucoup de contradiction de la part des ennemis de l'Ordre de S. François.

Je viens à la seconde partie du raisonnement

nement de ces Incrédules. Supposons, disent-ils, qu'on ait parlé de l'Apparition de la Portiuncule du tems de S. Bonaventure : on la regardoit donc comme un fait du moins douteux, puisqu'un Ecrivain, tel que ce Cardinal, ne l'auroit pas obmise, si on l'eût regardée comme incontestable. Si cet Ecrivain l'a regardée comme douteuse, pourquoi l'adopterons-nous aujourd'hui comme une vérité ? A-t-on fait dans ces derniers siécles des recherches plus exactes que S. Bonaventure. Si ce Saint n'en a fait que douter, qui nous peut empêcher d'en douter avec ce S. Cardinal, sur tout dans des circonstances aussi importantes que celles-ci ? Pourquoi nous ôter la liberté qu'a eue cet Historien, qui n'en parle pas même indirectement dans le reste de ses Ouvrages, où l'occasion s'est plus d'une fois presentée d'en dire quelque chose.

C'est ainsi que je pensois à l'âge de 21 ans, lorsque je travaillois à l'Ouvrage que je publie aujourd'hui ; mais la vie de S. François accompagnée des dissertations du Pere Candide Chalippe, Recollet, m'a dessillé les yeux, & m'a

ait revenir à de meilleurs ſentimens. Cette difficulté, quoique forte, quoique ſéduiſante, ne laiſſe pas néanmoins d'être expliquée d'une maniere encore plus vive & plus perſuaſive par le Pere Candide, dont voici les (*a*) paroles. » Les Critiques ſoulevés contre l'Indul-» gence de la Portiuncule, prétendent » que l'argument qu'ils font pour la dé-» truire a toutes les conditions requiſes, » & qu'il eſt invincible. S. Bonaventu-» re, diſent-ils, a dû parler dans ſa Lé-» gende d'un fait auſſi mémorable que » celui d'une Indulgence accordée par » J. C. à S. François : Il n'en parle point, » donc il l'a jugé faux, donc il l'a mé-» priſé comme une fable indigne de » créance. Voyons, dit ce Pere, ſi cet » argument eſt invincible.

» Premierement, quand on prouveroit » que S. Bonaventure a dû rapporter » dans ſa Légende l'hiſtoire de cette In-» dulgence, on ne ſeroit pas en droit, » parce qu'il ne la rapporte pas, de con-» clure qu'elle ſoit fauſſe ; puiſque ce » fait eſt aſſuré par les Compagnons du

(*a*) Le Pere Candide, vie de S. François, tom. 2. pag. 451, &c.

» S. Fondateur, dont les témoignages
» positifs se trouvent dans les manuscrits
» de leur siécle, & autorisés par des
» Actes autentiques. Ce qui détruit ab-
» solument la force de l'argument né-
» gatif.

» Secondement, pour prouver que S.
» Bonaventure a dû rapporter l'histoire
» de l'Indulgence, il faut supposer com-
» me certain que son intention a été de
» recueillir dans sa Légende générale-
» ment tout ce qui appartenoit à la vie
» de S. François. C'est ce que ces Criti-
» ques supposent, & ce qui est démon-
» tré faux par les propres paroles de S.
» Bonaventure même. *J'ai entrepris ce*
» *travail*, dit-il, *afin de recueillir en par-*
» *tie, ne le pouvant pas faire entierement*,
» *les vertus, les actions & les paroles de*
» *S. François qui étoient comme des frag-*
» *mens, les uns négligés, les autres disper-*
» *sés, de peur qu'ils ne se perdent tout à fait*
» *après la mort de ceux qui ont vêcu avec*
» *le Serviteur de Dieu.* Il dit encore au
» chapitre XII. de sa Légende, que pour
» preuve du don des miracles qu'avoit
» S. François, il n'en donnera que quel-
» ques-uns pour faire juger des autres;

» & au chapitre XVI. qu'il ne rapporte-
» ra qu'une partie de ceuxqui ont été vé-
» rifiés depuis sa mort. L'objet de ce sa-
» ge Ecrivain a moins été de recueillir les
» faits connus & notoires de la vie du S.
» Fondateur, que ceux qui étoient les
» plus cachés, & pour lesquels il falloit
» faire les plus exactes perquisitions. Les
» autres étoient déja divulgués dans le
» monde chrétien; ainsi S. Bonaventure
» n'étoit pas obligé dans le plan qu'il s'é-
» toit formé de rapporter l'Indulgence de
» la Portiuncule déja connue, déja recher-
» chée par le zéle & la piété des Fidéles.
» Il y a plus, il a obmis dans sa Légende
» la mission que le S. Fondateurenvoya à
» Maroc. Il a obmis la vocation de S.
» Antoine de Padoue, aussi-bien que la
» régle qu'il dressa pour Sainte Claire,
» & les liaisons intimes du S. Patriarche
» avec S. Dominique. Il n'a même rien
» dit des Lettres & du Testament de S.
» François, tous faits néanmoins, dont
» on ne doute pas aujourd'hui. Pour-
» quoi douter plutôt de l'Indulgence de
» la Portiuncule que de ces autres évene-
» mens qui ne sont pas moins importans?
» Un Ecrivain contemporain de S. Bo-

» naventure, c'est Ubertin de Casal,
» avoit déja remarqué que ce Saint avoit
» passé sous silence beaucoup de grandes
» actions du S. Pere; qu'il a omis dans
» sa Légende beaucoup de merveilles
» que le S. Frere Leon avoit apprises de
» la bouche de S. François, & qu'il avoit
» vues.

Je distingue donc avec le Pere Candide deux choses dans cet évenement; sçavoir, la double Apparition de 1221. & de 1223, dont J. C. & la Sainte Vierge favoriserent S. François. Je distingue également ces Apparitions de la concession de l'Indulgence accordée par le S. Siége au Bienheureux Fondateur pour l'Eglise de Portiuncule, ou de Notre-Dame des Anges.

Ainsi on doit croire comme une vérité historique des mieux appuyée, l'Indulgence accordée à S. François, quoiqu'elle n'ait pas été publiée par une Bulle du Pape Honoré III, mais comme le marquent les Historiens, par l'Oracle vivant de la bouche du Souverain Pontif, *vivæ vocis oraculo*. Les certificats des Evêques, à qui le Pape ordonna de l'aller publier dans l'Eglise de Notre-

Dame des Anges, eſt poſitif, & ſuffit pour aſſurer la vérité de ce fait, ſi utile pour ranimer & entretenir la piété des Fidéles. Je reconnois auſſi avec plaiſir la confirmation & même l'extenſion qui en a été faite par le Pape Alexandre IV, qui commença à ſiéger en 1254, 28. ans après la mort de S. François, & que par là on peut regarder comme contemporain, par le Pape Martin IV. qui ſiégea en 1281, par Boniface VIII, ſiégeant en 1294, par Clement V. Pape en 1305; Paul III. de l'an 1534, & d'Urbain VIII. qui gouverna l'Egliſe près de 21 ans, depuis le 6 Août 1623, juſqu'au 29 Juillet 1644. Je ne parle point de Sainte Brigitte, dont l'autorité n'eſt point à comparer à celle d'un Souverain Pontife; ainſi ce que j'en dis aujourd'hui peut ſervir de rétractation mentale ſur ce que je penſois autrefois; car je n'en avois jamais rien fait paroître. Je crois donc cette Indulgence très-utile pour maintenir la foi des Fidéles: Je la crois certaine, parce qu'elle nous vient par le miniſtére des Vicaires de J. C. qui ſont les canaux par leſquels le Sauveur accorde des Indulgences aux Chrétiens.

Mais s'il y avoit quelque doute à former, ce seroit tout au plus sur la double Apparition des années 1221, & 1223, parce qu'il n'en est rien dit dans les confirmations de l'Indulgence, ni dans les extensions des Souverains Pontifes. Mais on sçait que le S. Siége n'a point accoutumé d'autoriser ses graces & ses décisions sur des Apparitions & des Révelations particulieres, il lui suffit d'être appuyé sur la Révelation que J. C. a faite à l'Eglise, en la personne de S. Pierre; *tout ce que vous aurez delié sur la terre, sera delié dans le Ciel.* Ce fut même la pensée du S. Fondateur, » lorsqu'il eut ob» tenu du (*a*) S. Siége l'Indulgence, » il baissa humblement la tête, & se re» tiroit (ce sont les paroles de l'Histo» rien) mais le Pape lui demanda, où » allez-vous, homme simple : Quelle as» surance avez-vous de ce que vous ve» nez d'obtenir ? Saint Pere, répondit » François, votre parole me suffit. Si » cette Indulgence est l'œuvre de Dieu, » lui-même la manifestera. Que J. C.

(*a*) Vie de S. François, par le Pere Candide Chalippe. An. 1221. tom. 1. pag. 319. de l'édition *in-douze* de 1736.

» sa sainte mere, & les Anges soient
» à cet égard Notaires, papier & té-
» moins : Je ne demande point d'autre
» Acte autentique. Tout ce discours, à le prendre à la lettre, n'est pas celui d'un Saint que le Sauveur du Monde & la Bienheureuse Vierge ont favorisé de l'Indulgence de Portiuncule, avant que d'en obtenir du S. Siége ou la concession, ou la confirmation. Au contraire tout se rapporte au Pape Honoré III, qui paroît ici comme premier concédant. Ce n'est à la vérité qu'un simple doute que l'on pourroit former sur les Apparitions des années 1221, & 1223 : Je continue donc avec le même Ecrivain. »Le Saint
» Homme partit de Perouse, dit son His-
» torien, (a) pour retourner à Ste Marie
» des Anges ; à mi-chemin au Village de
» Collé il s'arrêta dans un Hôpital de
» Lépreux, où il prit quelque repos. A son
» réveil il se mit en oraison ; il appella
» le Frere Massé, & lui dit avec une gran-
» de joye : Je vous assure que l'Indul-
» gence qui m'a été accordée par le Sou-
» verain Pontife est confirmée au Ciel. Enfin pour revenir aux preuves histori-

(a) Le Pere Candide, *ibidem*.

ques, on ne ſcauroit diſconvenir que les témoignages autentiques ne doivent l'emporter ſur le ſilence de S. Bonaventure ; de ſept certificats d'Evêques & de Religieux rapportés par le Pere Candide (a) d'après Ughelli dans ſon *Italia Sacra*, & Wadingue dans ſes Annales. Je ne mettrai ici que celui du Frere Benoît d'Arezzo, publié par M. *Baluze* au tome 4. de ſes *Miſcellanea*.

» Au nom du Seigneur amen. Moi Fre-
» re Benoît d'Arezzo, qui a été autrefois
» avec le Bienheureux François pendant
» qu'il vivoit, & que ce très-Saint Pere
» a reçu dans ſon Ordre par l'opération
» de la grace de Dieu ; qui ai été compa-
» gnon de ſes compagnons diſcrets de
» l'Ordre, avec leſquels je me ſuis ſou-
» vent entretenu durant la vie de notre
» Pere, & depuis qu'il a quitté ce mon-
» de pour aller vers le Pere céleſte. Je dé-
» clare avoir ſouvent oui dire à un des
» ſuſdits compagnons du Bienheureux
» François, nommé Frere Maſſé de Ma-
» rignano, homme ſincére & générale-
» ment eſtimé, qu'il ſe trouva à Perou-

(a) Le Pere Candide, Vie de S. François, Tom. 2. pag. 418, &c.

» ſe à l'Audiance du Pape Honorius, de
» ſainte mémoire, lorſque le Bienheu-
» reux François demanda une Indulgen-
» ce de tous les péchés, pour ceux qui
» étant contrits & confeſſés viendroient
» à l'Egliſe de Sainte Marie des Anges,
» autrement de la Portiuncule, depuis les
» vêpres du premier jour d'Août juſques
» aux vêpres du jour ſuivant : laquelle
» Indulgence étant demandée avec au-
» tant d'humilité que d'inſtance, fut très-
» libéralement & très-gratuitement ac-
» cordée par le Souverain Pontife, quoi-
» qu'il dît que la coûtume du Siége Apoſ-
» tolique n'étoit pas d'en accorder de
» ſemblables.

» Moi Frere Raynier de Marignano
» d'Arezzo, compagnon du vénérable
» Frere Benoît, je déclare avoir ſouvent
» oui dire les mêmes choſes au ſuſdit
» Frere Maſſé, compagnon du Bienheu-
» reux François, duquel Frere Maſſé,
» moi Frere Raynier ai été le compagnon
» ordinaire. De même Pierre Calfan a dit
» dans le Couvent de la Portiuncule en
» préſence du Frere Ange, Miniſtre du
» Frere Boniface, Gardien; du Frere
» Berthol, de Perouſe, & des autres Fre-

» res : Qu'il s'étoit trouvé à la consécra-
» tion de l'Eglise de Sainte Marie de la
» Portiuncule, qu'alors il entendit le
» Bienheureux François prêcher avec é-
» tendue en présence des vénérables Evê-
» ques, tenant un papier à la main & disant ; *je veux vous faire aller tous en Paradis. Je vous annonce une Indulgence que je tiens de la bouche du Souverain Pontife. Vous tous qui êtes venus aujourd'hui avec un cœur bien contrit, aurez la rémission de vos péchés ; & ceux qui viendront tous les ans à pareil jour avec la même disposition, l'auront aussi. Je souhaitois que cela durât huit jours, mais je n'ai pu l'obtenir.* On voit bien que c'est ici S. François qui parle ; & ce témoignage est d'autant plus considérable, qu'on y trouve les paroles même du Saint. Ce n'est point une preuve mandiée, mais un titre produit par un Auteur éclairé, & qui ne donnoit pas dans les fables. Ainsi les doutes sur la concession de l'Indulgence par le Pape, doivent disparoître, & faire place à la créance d'un fait si bien autorisé. C'est inutilement que l'on prétendroit révoquer la certitude d'une histoire si bien

appuyée. On voit par ces témoignages, que l'Indulgence a été accordée par le S. Siége au Saint Fondateur des Freres-Mineurs, & que la confirmation, qui s'en est faite dans le Ciel, est venue après la concession du Vicaire de J. C. Ce ne sont pas des difficultés que je forme; je parle après les plus illustres Ecrivains de l'Ordre de S. François: J'adhere à tout ce que j'en rapporte, comme à des vérités de fait expliquées & prouvées avec autant de lumieres que de circonspection.

Je crois avec le Pere Candide, qu'il faut suivre les Décrets Apostoliques, & qu'il est seulement de la prudence de modérer le zéle des Prédicateurs, qui va quelquefois un peu trop loin. Le Pere Candide, (*a*) dont l'Ouvrage sur la vie de S. François est écrit avec beaucoup de lumieres & de prudence, convient luimême que des Prédicateurs peu discrets, ont poussé trop loin les éloges qu'ils ont faits de cette Indulgence de Notre-Dame des Anges, & que

(*a*) Le Pere Candide, Vie de S. François, Tom. 2. pag. 477. 478, &c.

c'eſt avec raiſon que M. le Tellier Archevêque de Rheims, & M. de Treſſan, Evêque du Mans, en obligerent quelques-uns à ſe rétracter ; le premier en 1694, & le ſecond en 1697. Ils avoient avancé les propoſitions ſuivantes, qui n'étoient pas conformes à la Doctrine de l'Égliſe : ſçavoir ;

Premiere rétractation, qui eſt celle d'un Cordelier.

Que *le pouvoir de la Sainte Vierge s'étend juſques dans les enfers, en retirant les ames, & diminuant les peines des damnés, par la grandeur de ſes mérites ;* que *par la communication du S. Eſprit, la Sainte Vierge étoit preſque comme devenue égale à la Sainte Trinité.*

Seconde rétractation, qui eſt celle d'un Capucin.

Que *S. François, ſe proſternant la face contre terre, fit deſcendre une ſecon de fois le Fils de Dieu ſur la terre ;* que *la Sainte Vierge avoit la force de s'oppoſer à la juſtice de Dieu.* Que *la Sainte Vierge étoit plus puiſſante que Dieu ;* que *la Créature l'avoit emporté ſur le Créateur.*

Que *l'Indulgence de la Portiuncule*, *est une image de l'immensité, de l'infinité & de l'éternité de Dieu, parce qu'elle se gagne dans toutes les Eglises de S. François, qu'elle expie les peines du péché, & qu'elle durera jusqu'à la fin des siécles.*

Troisiéme rétractation.

Quelques-uns ont été même jusqu'à dire, *que les Religieux de S. François sont freres uterins de J. C. les enfans de Marie, compagnons des Esprits bienheureux ; qu'ils tirent comme eux leur origine du milieu des splendeurs de la grace & de la gloire.* Que *l'Indulgence pleiniére de la Portiuncule, est irrévocable & éternelle, sanctifiée par le saint Esprit, qui descendit dans la Chapelle de Portiuncule, sous la forme d'une colombe, comme il parut sur le Jourdain, pour faire de cette Indulgence comme un Baptême de salut :* que *l'Indulgence de la Portiuncule ne remet pas seulement la peine du péché, mais aussi en quelque façon la coulpe, puisque c'est J. C. qui l'accorde, lui qui n'a jamais remis les péchés pendant sa vie mortelle, qu'il n'ait remis l'un & l'autre.* Que *J. C. a ac-*

cordé lui-même l'Indulgence de la Portiuncule, indépendamment des Papes; que *c'est un Seraphin qui en a dressé la Bulle.* Que *S. François demande ou une plénitude de grace pour les pécheurs, ou un défaut de misericorde pour lui.*

Ce sont des marques d'un zéle à peu près semblable, qui ont porté quelques Ecrivains, à risquer sur le Scapulaire (*a*) de semblables propositions, propres à faire vivre l'homme dans l'impertinence. Si on le porte sur soi, disent-ils, on est délivré de mort violente; point d'enfer pour les Confréres; nul purgatoire pour ceux qui meurent le Samedi, & s'ils meurent un autre jour, ils en sont délivrés le Samedi suivant. Ces maximes n'ont jamais été autorisées dans l'Église; & l'exactitude même des Religieux qui s'y trouvent intéressés, est trop grande, pour approuver une pareille Doctrine.

V. Il est rare de voir un Fon-

(*a*) Joan. Bapt. Lezana, in Libro cui titulus est, *Maria patrona.* Theodorus Stratius, in privilegiis Scapularii.

dateur d'Ordre ſans Apparitions & ſans Révélations. On a donc prétendu, que ceux des derniers tems ne le devoient pas céder à ceux qui les ont devancés. Je n'ai garde cependant de m'inſcrire en faux contre les Auteurs que je pourrois citer ; je reſpecte trop leur piété, pour croire qu'ils nous ayent voulu tromper, en donnant pour véritables des Apparitions & des Révélations, qu'eux-mêmes auroient imaginées. Quelquefois, dit Melchior Cano, (10) Evêque des Canaries, ceux qui ont écrit l'hiſtoire des fondateurs, ont cru que la piété de leurs héros n'éclateroit pas, s'ils n'y mêloient de ces graces extraordinaires ; & le grand nombre de celles qui ſe rencontrent dans leurs éloges, a fait croire que ce ſont des lieux communs, dont on peut douter, ſans rompre l'unité de la foi, ſans bleſſer la pureté des mœurs, ſans être contraire à la charité ; ſans même perdre l'eſtime qu'on pourroit avoir pour eux. Suppoſons qu'ils ayent été favoriſés de ces Apparitions & de ces Révelations, ne peuvent-ils pas s'être trompés, & avoir pris pour une

faveur du Ciel, ce qui ne seroit tout au plus que l'effet d'une imagination trop émue ? Eux-mêmes avoient trop d'humilité pour nous obliger à croire toutes les merveilles, que leur panégyristes ou leurs historiens en racontent. Ils ont été hommes ; ils portoient donc toujours en eux les principes de l'illusion & de l'erreur. Ils n'étoient pas plus saints que les Prophètes ; leur modestie les empêchoit de se croire plus favorisés de Dieu, que les Pasteurs des premiers siécles. Cependant ces grands hommes que Dieu avoit établis comme les colomnes de son Eglise, & les Prédicateurs de sa foi, eux qui étoient l'exemple de leur troupeau, & qui le devoient être de leurs descendans, ont été quelquefois sujets à l'erreur, ou du moins à quelque inadvertence. Dieu a voulu marquer par ces fautes, où sont tombés plusieurs grands Saints, la défiance qui doit accompagner les hommes les plus élevés en sainteté, sur tout lorsqu'il s'agit des graces extraordinaires, ou que l'on marche par les routes les moins connues de la vie spirituelle.

Ce que j'ai dit dans ce chapitre, sur certaines Apparitions attribuées à quelques Ordres Monastiques, ne sauroit tirer à conséquence contre l'Ordre même. Un particulier aura quelquefois débité une fiction qu'on aura reçue dans la suite des tems comme véritable ; ce n'est point sur les Sociétés qu'en doit retomber la faute, puisqu'elles se sont ordinairement comportées dans ces occasions avec une grande simplicité, en recevant pour véritable ce qu'on leur donnoit pour tel. C'est pratiquer en cela cet excellent précepte de Notre-Seigneur, *simplices estote sicut columbæ*. Mais la réflexion qui est venue ensuite, les a empêchés de négliger la seconde partie de la maxime du Sauveur, *sed prudentes estote sicut serpentes*.



§. SECOND.

Que les Dévotions particuliéres ont occasionné des Apparitions & des Révelations.

I. Le désir d'appuyer quelques dévotions particulieres, a engagé à se servir de fausses Apparitions, & de Révelations supposées. II. Examen de la Vision qui est parmi les ouvrages de S. Anselme; sentiment de S. Bernard, & de Durand, Evêque de Mende, sur cette Vision. III. Révelations de Sainte Brigite, & de Sainte Catherine de Sienne, sur l'Immaculée Conception, contraires l'une à l'autre. Jugement de S. Antonin, & de Melchior Cano, sur ces Révelations. IV. Apparitions raportées par Denis le Chartreux, par S. Pierre Damian & par Sainte Hildegarde.

I. IL y a d'autres intérêts que ceux de Sociétés, qui ont été l'origine de plusieurs Apparitions & de plusieurs fausses Révelations. On se trouve quelquefois engagé à soutenir une

Doctrine particuliere, on la prouve ou par des raiſons de convenance, qui ſont ordinairement combatues par d'autres raiſons auſſi probables; ou l'on rapporte pour autoriſer ſon ſentiment, le témoignage de quelque Ecrivain eccléſiaſtique; mais ſouvent on fait voir que les autorités ſont égales de part & d'autre. Dans cette égalité de preuves on ſe trouve trop engagé par le déſir de défendre ſes propres opinions; on met tout en œuvre, & l'on va juſqu'à inventer, ou du moins à ſe ſervir d'Apparitions & de fauſſes Révelations. On ſe perſuade qu'elles ſeront plus efficaces, que l'autorité d'un Théologien. On s'imagine qu'on les prendra pour des Inſpirations divines. Les Impoſteurs y ont quelquefois réuſſi, mais dans la ſuite la fauſſeté s'eſt découverte, & l'on n'a trompé les hommes que pendant quelque tems; l'on eſt enfin revenu à la vérité qui eſt impreſcriptible dans tous les tems.

Nous voions des traces de ces ſuppoſitions dans le douziéme ſiecle. Les plus conſidérables rouloient ſur la Conception de la Sainte Vierge, & ſur

la dévotion particuliere qu'on doit avoir pour elle.

C'eſt à ce tems qu'il faut rapporter l'Apparition qu'on prétend avoir été faite autrefois à S. Ildefonſe, Archevêque de Tolede, (*a*) qui vivoit au milieu du ſeptiéme ſiécle. On remarque dans la préface d'un ouvrage attribué à ce S. Archevêque, que la Ste Vierge lui apparut & le remercia d'avoir ſi bien défendu ſa virginité ; & pour l'aſſurer de ſa protection, elle lui fit préſent d'un ornement, ou habillement d'Egliſe. Ce préſent céleſte fit donner à ce Prélat, la qualité de Chapelain de la Sainte Vierge ; mais par malheur cette Apparition n'eſt fondée que ſur le livre attribué à S. Ildefonſe, livre qui n'eſt pas de lui, mais de Paſcaſe Ratbert, Abbé de Corbie, au neuviéme ſiécle (*b*). Ainſi ceux qui ont ſuppoſé cette Apparition, n'ont pas pris d'aſſez juſtes meſures, puiſque l'ouvrage, qui eſt la baſe de toute cette

(*a*) Julianus Diaconus, præfatione in lib. de Virginitat. S. Ildephonſo adſcriptum.

(*b*) D. Lucas Dacheri, præfatione Tomi 12. Spicilegii.

hiſtoire, eſt venue 200 ans après le Saint Archevêque de Tolede.

Combien les dévotions particulieres n'ont-elles pas donné lieu d'imaginer de faits extraordinaires, & d'Apparitions propres à ſéduire & à jetter dans l'illuſion, lorſqu'on a la foibleſſe de les adopter ſans examen ? (*a*) N'eſt-ce pas de cette ſource qu'eſt ſortie cette Apparition d'un jeune débauché mort dans le crime, mais qui avoit pris l'habitude de dire tous les jours trois Roſaires. Il mourut, dit-on, en Brabant, l'an 1251. Ce Jeune homme reſta mort pendant quelques heures ; mais reſſuſcitant tout à coup, il s'écria, & dit à ſa ſœur, qui étoit Religieuſe, & qui ſe trouvoit encore près de lui : ma ſœur, je reviens ; faites au plutôt venir un Prêtre pour me confeſſer. Il avoua que conduit par les démons au Tribunal de J. C. ils l'avoient accuſé de trois grands péchés. Le premier, de n'a-pas payé les dîmes à l'Egliſe, le ſecond, d'avoir volé des poiſſons dans l'étang de quelques Religieux ; & le troi-

(*a*) Thomas Cantipratan. Libro 2. cap. 29. num. 8. pag. 279.

siéme, d'avoir gâté en allant à la chasse, les bleds & les autres fruits de la campagne ; mais la Sainte Vierge se présente, & intercede pour lui ; & enfin son ame est renvoyée dans son corps pour y faire pénitence.

Que l'on examine cette Apparition, ou cette prétendue résurection, & l'on verra que sous le prétexte d'une dévotion superficielle, & purement extérieure envers la Sainte Vierge, on conduit les pécheurs à l'impénitence finale. Loin d'éxiger d'eux la dévotion du cœur, qui est la véritable, & la base de tous les actes extérieurs de la piété chrétienne, on leur montre que quelques prieres prononcées seulement des lévres, méritent que la Sainte Vierge opére après leur mort des miracles en faveur du pécheur endurci, qui les prononcera. Mais d'ailleurs qui nous assurera que cet homme étoit mort, & qu'il n'étoit pas plutôt tombé dans un assoupissement létargique, pendant lequel son imagination frapée de l'horreur de ses péchés, lui aura representé ce qu'il a crû voir effectivement, par le moyen de son ame séparée de son corps ?

Que dire de cette autre merveille arrivée, dit-on, à un Religieux de Cisteaux, (*a*) qui étoit si stupide, & avoit si peu de mémoire, que jamais il ne put apprendre l'Oraison Dominicale ? Il ne sçut retenir que la Salutation Angélique, & la crainte de l'oublier, l'obligeoit de la ruminer, & de la répeter continuellement. Enfin le bon homme mourut, & fut enterré dans le Cimetiere : & peu de tems après il vint à l'endroit de sa tête un arbre inconnu, mais dont toutes les feuilles étoient inscrites en lettres d'or de ces paroles, *Ave Maria gratiâ plena* ? Que penser de cette autre merveille, arrivée en 1186. à un Religieux, (*b*) dont la dévotion à la Sainte Vierge mérita d'être récompensée au moment même de sa mort, de cinq roses bien épanouies, qui parurent en même tems, sçavoir, une dans la bouche, deux dans les deux yeux, & autant dans les oreilles ; & ces roses étoient peintes chacu-

(*a*) Thomas Cantipratan. lib. 2. Miraculor. cap. 29. num. 9. pag. 281.

(*b*) Thomas Cantipratan. eodem capite num. 15.

ne d'une des lettres du nom de Marie, avec le premier verſet de quelque Pſeaume, qui commençoit par une de ces lettres.

Je rapporterai encore un autre fait plus ſingulier. Un Religieux de Ciſteaux, (*a*) avoit mené une vie aſſez auſtére, mais enfin il fut tenté, & ſuccomba. Cependant, après avoir vêcu quelque tems dans le crime, il revint à lui, & s'adreſſa à la Ste Vierge, & ſe proſterna devant une de ſes ſtatues, qui tenoit ſon fils entre ſes bras. La Mere de Dieu, par compaſſion pour ce pécheur pénitent, pria ſon fils de lui pardonner; mais J. C. loin de déferer aux prieres de ſa mere, tourna la tête d'un autre côté. Sur le champ la Vierge le change de bras, afin de lui faire regarder ce pécheur contrit; mais J. C. tourna encore la tête. Sa ſainte Mere le change de bras pour la troiſiéme fois, & le prie avec tant d'inſtance, que le pécheur obtint enfin ſa grace. Mais la dévotion à la Sainte Vierge, ſi certaine, ſi bien autoriſée

(*a*) Thomas Cantipratan. eodem cap. Num. 31. pag. 312.

de tout tems dans les Eglises Grecque & Latine, a-t-elle besoin de ces sortes de faits apocriphes ? & peu séans ? Son titre de Mere de Dieu ne nous suffit-il pas pour nous engager de recourir à sa puissante médiation ? Faut-il employer des Fables & de fausses Apparitions, dans lesquelles on trouve quelquefois des circonstances si puériles, qu'elles feroient douter de la doctrine qu'on y veut établir, si des motifs plus solides & plus puissans ne nous déterminoient pas ? Ainsi en refusant d'admettre ces histoires imaginaires & controuvées, je ne prétends pas affoiblir en rien le culte, qui est si justement déféré à la Mere de Dieu. Je crois l'affermir au contraire, en exhortant de suivre les motifs, que l'Eglise universelle nous présente dans ses décisions & dans ses prieres.

II. On sçait le bruit qu'a fait dans le douziéme siécle, la dispute des Chanoines de Lyon, avec S. Bernard, à l'occasion de l'Office de la Conception de la Sainte Vierge, que ces Chanoines commencerent alors à célébrer dans leur Eglise. Les esprits s'échaufferent

de part & d'autre : on attaquoit les Chanoines, ſur ce qu'ils introduiſoient une nouveauté dans l'Egliſe, & qu'ils adoptoient comme généralement approuvé, ce qui n'étoit qu'un ſentiment particulier. Les Chanoines, de leur côté ſe défendoient par le motif de la dévotion ſinguliere, qu'ils avoient pour la Sainte Vierge. Pluſieurs perſonnes entreprirent la défenſe de ces derniers; & pour y réuſſir avec plus de ſuccès, on crut qu'on pouvoit recourir aux Révelations & aux Apparitions. Il s'en trouve de célébres, à la fin des Ouvrages de S. Anſelme. (*a*) L'une regarde le Chanoine de Rouen, dont nous avons deja parlé; & l'autre fut débitée à l'occaſion d'un Abbé d'Angleterre. Il étoit avec quelques autres, dit l'Auteur de cette Apparition, ſur un Vaiſſeau, qui faiſoit route vers la Grande-Bretagne. La tempête les ſaiſit tout à coup; le trouble & la frayeur s'emparerent de leur ame Ils étoient prêts à périr; mais un Vénérable Perſonnage ſe préſente à eux, & aſſure

(*a*) Anſelmus ex editione Gerberon. p. 505, & 507.

l'Abbé, qu'ils seront tous délivrés de la tempête, s'il veut en son particulier obéir à ce qui lui sera ordonné L'Abbé promet de l'exécuter; que ne fait-on pas dans une pareille occasion? On lui commande donc de faire célébrer l'Office de la Conception. Plus tranquile qu'on ne le doit être au milleu des approches de la mort, il a soin de s'informer de la maniere dont l'Office devoit être composé, les Pseaumes, les Hymnes & les Cantiques, qu'on y doit chanter. Il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit l'instruire. Il est fâcheux pour ces faits que plusieurs grands hommes les ayent toujours rejettés comme apocriphes. S. Bernard marque (19) le peu d'égard qu'on doit avoir pour ces sortes d'Apparitions, & en particulier pour celles, sur lesquelles on fondoit alors la Fête de la Conception. Il avoit raison de dire, qu'il étoit facile aux ignorans d'apporter de semblables preuves: pour peu que l'esprit soit porté aux fables, il donne aisément dans ces imaginations. Durand, Evêque de Mende, (20) en usa dans le treiziéme siécle, comme S. Bernard avoit fait dans le dou-

ziéme, & dit que ces ſortes de Révelations ne doivent avoir aucune autorité, parce qu'elles ſont ſans fondement.

L'Apparition & la Révelation, qu'on a fabriquée contre S. Bernard lui-même, eſt une ſuite de ces diſputes, & mérite d'être ici rapportée. Un Frere convers eut, dit-on, une Apparition, dans laquelle il vit le Saint Abbé, revêtu d'habits auſſi blancs que la neige, cependant une tache aſſez conſidérable ſur la mamelle, terniſſoit l'éclat de cette blancheur. Ce bon Religieux, triſte de cet accident, lui dit, mais pourquoi, mon pere, vous apperçois-je ainſi ſouillé d'une tache noire. C'eſt lui répondit le S. Abbé, que j'ai parlé mal de la Conception de la Sainte Vierge : & ce Frere ne put s'empêcher de faire le récit de cette hiſtoire aux Religieux de Ciſteaux aſſemblés dans un Chapître général. Celui qui a rapporté cette Apparition, eſt un Nicolas, auquel Pierre, Abbé de la Celles, (*a*) l'a reprochée comme une impoſture : & Henri de Heſſe, Char-

( ) Petrus Cellenſis. in Epiſtolis.

treux, (*a*) qui vivoit au commencement du quinziéme siécle, assure aussi la supposition de cette aventure, dans son traité de la Conception de la Sainte Vierge; Ouvrage extrémement rare, imprimé *in* 4°. à Milan en 1480.

III. On va voir la confirmation de ce qu'a dit S. Bernard; que tout homme peut aisément produire en sa faveur de ces sortes d'autorités. Les deux Révelations de Sainte Brigitte, & de Sainte Catherine de Sienne, sur l'Immaculée Conception, sont connues depuis près de 400. ans parmi les Théologiens. Saint Antonin, Archevêque de Florence, les rapporte toutes deux. La premiere, qui est de Sainte Brigitte, lui fut proposée comme une objection contre son sentiment; c'étoit alors celui de l'école des Dominicains. On y soutenoit, que la Sainte Vierge avoit été conçue dans le péché; mais il ne sera pas difficile de parer, dit-il, à cette objection, puisque Sainte Catherine de Sienne a sçû par une semblable Révelation, le contraire de ce que Sainte

(*a*) Henricus de Hassia, in tract. manuscripto Carthus. Colonniens. apud Horstium.

Brigitte disoit avoir appris par la même voye. Ainsi quelque chose que l'on fasse, on doit convenir que l'une de ces deux Révelations est fausse ; néanmoins il ne faut pas omettre ici la réflexion judicieuse, que fait cet illustre Théologien, sur ces deux faits si opposés. Comme ce sont, dit-il, des effets de l'imagination, il nous est permis de les rejetter ; & la Sainteté des Serviteurs de Dieu, n'empêche pas qu'ils ne soient sujets à l'illusion. On en trouve un exemple (11) dans Nathan, continue ce S. Archevêque. Ce Prophête croioit être conduit par l'Esprit de Dieu, lorsqu'il parloit à David sur la construction du Temple, & Dieu lui sçut faire connoître qu'il n'avoit point parlé en son nom dans cette occasion. Ainsi, continue le Saint Archevêque, on ne fait aucun tort à la réputation des Saints, lorsqu'on dit que par la confiance qu'ils avoient en Dieu, ils prenoient quelquefois leurs propres méditations pour des Révelations ou des Apparitions célestes. C'est le jugement que Melchior Cano, (22) porte des Révelations de ces deux Saintes.

Il va même jusqu'à dire, qu'elles donnent lieu par là aux libertins de se moquer de la Religion, & qu'elles font gémir les ames fidéles, qui voyent qu'on fait servir à ses propres intérêts ce qui devroit être le plus saint dans la Religion.

IV. En voici qui ont assez de rapport à ces matiéres; l'une qui se trouve dans les Ouvrages de Denis le Chartreux, nous apprend que la Sainte Vierge descend tous les ans en Purgatoire, pour en délivrer quelques ames; c'est ce qu'elle fait sur tout la nuit de Noel, que J. C. vint au monde; la nuit de la Résurrection, lorsqu'il a délivré des Lymbes les anciens Patriarches, les Prophêtes & les Justes du vieux Testament, qui attendoient sa venue.

L'autre à peu près semblable, rapportée dans les Opuscules du Cardinal Pierre Damian, (23) est que la Ste Vierge, délivre le jour de son Assomption, quantité d'ames des peines du Purgatoire; que l'année même où ce pieux Cardinal eut cette Apparition, elle en fit sortir un si grand nombre, qu'il

pouvoit égaler celui des Habitans de la Ville de Rome : aussi en actions de grace, ces Saintes ames allerent visiter toutes les Eglises dédiées à la Sainte Vierge. C'est ce qu'apprit le Cardinal Pierre Damian lui-même, d'une de ces mêmes ames qui avoient été délivrées.

Saint Antonin (24) rapporte un fait qui mérite d'être inséré ici avec les autres. Un grand pécheur fut conduit dans une Apparition, dit-il, au Jugement de Dieu. Le Diable vint pour s'en saisir, fondé, disoit-il, sur quatre raisons essentielles, qui furent exposées avec beaucoup de netteté, & qu'il eut soin de bien autoriser. La *premiere*, étoit prise des endroits de la Sainte Ecriture, où il est dit, aussi-tôt que vous mangerez de ce fruit, vous mourrez : or cet homme, dit le Démon, est descendu de ceux-mêmes, contre qui cet arrêt a été prononcé ; il doit par conséquent souffrir la mort éternelle. Mais par malheur pour le Démon, la Sainte Vierge vint s'opposer en qualité de médiatrice & d'avocate elle dit au Démon, c'est toi qui as falsifié ce témoig-

gnage, en disant à Eve ces paroles, *vous ne mourrez pas*; & par conséquent tu dois être rejetté comme un faussaire. En *second lieu*, le Démon dit, que ce pécheur devoit lui appartenir par droit de prescription, puisque cet homme l'avoit servi très long-tems. Mais la Sainte Vierge renversa cet argument, en apportant la régle de droit, c'est, dit-elle, que cette prescription n'est pas recevable, parce qu'elle a été souvent interrompue : en effet, dit la Sainte Vierge, la raison de cet homme murmuroit de servir un maître aussi cruel que toi. Le Démon, dit *en troisiéme lieu*, que ce pécheur devoit lui appartenir à raison de ses péchés; car, dit-il, le propre du péché est d'être pesant, suivant cette parole du Pseaume, mes fautes se sont appesanties sur moi, comme un fardeau très-pesant; or tout ce qui est pesant, tend au centre de la nature; c'est-à-dire aux enfers, & par conséquent, conclud le Démon, il doit y être précipité. Mais la Sainte Vierge, suivant l'Auteur de cette Apparition, ne paroit pas faire une réponse directe. Elle se contente de dire

que les mérites de J. C. ſurpaſſent tous les péchés qu'on pourroit commettre, ſelon ce qui eſt dit dans l'Ecriture, plût à Dieu que mes péchés fuſſent mis dans une balance avec ſes bonnes œuvres. Enfin le Démon, apporta une *quatriéme raiſon*; c'eſt que les crimes du pécheur le devoient faire deſcendre avec lui dans le lieu des ſuplices éternels, parce qu'il y avoit plus en lui de péchés que de bonnes œuvres. Il fallut donc en venir à la preuve. On mit les bonnes œuvres & les péchés de cet homme dans une balance, afin d'en juger plus exactement. La Sainte Vierge voiant que les péchés l'emportoient, appuya la main ſur la partie de la balance où étoient les bonnes œuvres, mais en très petit nombre, & fit que cette partie devint plus peſante que l'autre, & le Diable ſe retira confus.

Qui ne voit que de pareilles hiſtoriettes autoriſent les pécheurs à vivre dans le deſordre & dans l'impénitence? Peut-on croire que la Sainte Vierge, Mere de toute pureté, ſoit la Médiatrice & la Protectrice des pécheurs endurcis? Peut-on croire que la Mere de

Dieu qui s'eſt toujours conduite avec la dignité, qui convient à la premiere & à la plus ſublime de toutes les Créatures, s'abbaiſſe juſqu'à tenir des converſations puériles avec l'Ange de ténébres? C'eſt où l'on en vient, lorſque la piété, abandonnant les lumieres de la Religion, ſe jettedans des illuſions chimériques, pareilſes à celles que nous rapportons dans cette prétendue Apparition.

Ce ſujet eſt ſi fécond qu'on ne ſçauroit preſque l'abandonner; nous en rapporterons encore quelques traits, qui ne ſont pas moins ſinguliers. Sainte Hildegarde ſe vantoit d'avoir ſouvent des Apparitions, & qu'un Ange la venoit trouver tous les jours, & paſſoit par une des fenêtres de ſa chambre. Son Directeur, à qui ces fréquentes Apparitions étoient juſtement ſuſpectes, lui dit qu'elle étoit dans l'erreur, & qu'elle ſe laiſſoit tromper par l'Eſprit malin. Il conclud qu'elle mettroit un cierge bénit ſur ſa fenêtre, & que ſi c'étoit le Démon, il ne reviendroit plus; ſi au contraire, c'étoit un bon Ange, il continueroit toujours ſes mêmes vi-

ſites. Le cierge fut placé ; le Démon ne revint plus ; mais quelques jours après un Ange du Seigneur vint & prit ſa place.

C'eſt donc ſouvent à ces illuſions que conduit une piété, qui n'eſt pas éclairée. On prétend l'autoriſer, non par les preuves ordinaires, qu'on ne croit pas ſuffiſantes, mais on veut du merveilleux ; l'on cherche des faits éclatans, qui frappent & qui perſuadent : n'en trouve-t-on pas, on croit être en droit ou d'en imaginer, ou de ſe ſervir de ceux que la ſimplicité & la crédulité ſuggerent. Cette méthode miſe une fois en pratique par un ſeul homme, donne lieu à beaucoup d'autres d'en faire autant, & par là on ſe trouve rempli d'Apparitions & de Révelations chimériques ; comme nous le ſommes effectivement dans un grand nombre de livres.



CHAPITRE VII.

Régles pour discerner les véritables Révelations, & les véritables Apparitions.

NOus avons deja remarqué qu'on ne doit pas rejetter indifferemment toutes sortes de Révelations & d'Apparitions. Il faut avouer néanmoins qu'il est très difficile d'avoir une entiere certitude de leur vérité ; c'est une mer remplie d'écueils de toutes parts, & il n'y auroit pas moins de déréglement d'esprit de les rejetter toutes, qu'il y en auroit à recevoir toutes les impostures, & les illusions de l'esprit humain. (1) Il faut donc s'attacher, non

(1) Erit autem utrobique, vel in approbatione, vel in reprobatione periculum. Approbare enim falsas & illusorias aut frivolas visiones, pro veris & solidis Revelationibus, quid indignius, quid alienius ab hoc Sacro Concilio (*scilicet Constantiensi.*) Reprobare verò nunc eas quæ multifariè multisque modis quâquâ versum per diversas nationes probatæ dicuntur, non parva exinde scandalorum in Christianâ Religione & devotione populorum formidatio ; denique in ipso etiam silentio & dissimulatione, ex quo res in medium posita est, non nihil esse discriminis pertimescimus. *Gerson. de*

point à certaines experiences, mais à des maximes fondées sur les régles de l'Eglise, & sur les principes de la Religion Chrétienne, ou du moins qui ayent les degrés de certitude que l'on croit nécessaires pour admettre les faits historiques, qui nous intéressent. La possibilité n'est pas une preuve de ces sortes de faits. On n'attaque point la puissance de Dieu, en rejettant des évenemens & des merveilles, dont la vérité n'est pas certaine: & il ne faut pas s'en faire un titre pour soutenir de vaines Apparitions. J'admets celles qui ont de fortes preuves; je doute de celles qui ne sont pas suffisamment appuyées, & je rejette toutes celles où l'on trouve des marques évidentes de fausseté & de supposition.

Pour user de quelque méthode, on peut diviser ces régles en trois différentes classes; les unes regardent les Apparitions & les Révelations en elles-mêmes, les autres regardent les personnes à qui elles arrivent: les troisiémes enfin ont rapport aux circonstances qui les accompagnent.

probat. spirit. part. 1. p. 530 editionis anni 1606.

ARTICLE PREMIER.

Régles par rapport aux Révelations en elles-mêmes.

I. Premiere régle. Si ce qui est énoncé par l'Apparition & la Révelation, est conforme à l'Ecriture & à la Tradition. II. Deuxiéme régle. L'utilité qu'on en peut tirer. III. Troisiéme régle. Si les choses qui sont révelées portent avec elles le caractére de la simplicité chrétienne. IV. Quatriéme régle. La fréquence des Apparitions & des Révelations les doit rendre suspectes. V. Cinquiéme régle. Si elles ont la décence & la dignité convenable à la Majesté Divine, & si elles ne renferment rien de puérile.

I. LA premiere considération qu'on doit faire dans l'examen de ces sortes de graces prises en elles-mêmes, est de voir si elles ne contiennent rien, qui soit contraire aux Ecritures (1) Canoniques, aux (2) Traditions Apostoliques, aux Décisions de l'Egli-

se, & aux usages reçus. Si par une supposition impossible, il arrivoit qu'un Ange du Ciel vint nous annoncer un Evangile différent de celui qui a été publié au nom & par la puissance de J. C. nous ne devons pas le recevoir ; il faut toujours conserver le sacré dépôt de la Tradition, qui nous a été confié, *depositum custodi* ; c'est la régle de l'Ecriture Sainte, qui nous avertit par là d'être unis à l'Eglise, qui est la colomne & le fondement de la vérité. Telle a été la conduite des Apôtres, lorsque Dieu les favorisoit de ces graces si extraordinaires ; ils croyoient qu'elles n'auroient point assez d'autorité, s'ils n'y joignoient le témoignage des Saintes Ecritures. Saint Pierre entendit lui-même cette voix qui venoit du Ciel, lorsqu'il étoit sur la Sainte Montagne (3) avec J. C. mais dit cet Apôtre, nous avons les oracles des Prophêtes, dont la vérité est plus certaine, & nous devons nous y arrêter. Ainsi recevroit-on du Ciel ces faveurs extraordinaires, on doit toujours reconnoître que les oracles des Prophêtes sont plus surs que ces Ap-

paritions & ces Révelations particulieres. Ignore-t-on combien nous sommes tous les jours trompés par nos sens ? mais Dieu qui nous parle dans les Saintes Ecritures ne peut nous tromper. Les Peres ont suivi ce même principe, ils ont reconnu les égaremens, auxquels se sont abandonnés de faux Prophêtes ; parce que leurs Révelations étoient contraires à la doctrine renfermée dans les Ecritures Canoniques.

Cependant il y a quelquefois tant de conformité entre la vérité & le mensonge, qu'on s'y peut aisément tromper ; les Hérétiques & les Catholiques s'autorisent également de la parole de Dieu, mais différemment expliquée & entendue. Nous avons vu dans le dernier siécle des (*a*) Athées, qui ont voulu détruire l'éxistence de Dieu, par l'idée la plus grande & la plus magnifique qu'on puisse apporter de l'Etre nécessaire ; ils empruntoient & se servoient contre la Religion des

(*a*) Vanini. in Amphitheatro Divinæ Providentiæ ; exercitatione 2.

Il fut brûlé à Toulouse pour Athéisme en 1619.

raisonnemens les plus forts que les Peres ayent donné pour démontrer l'existence & la nécessité d'un Etre suprême : mais afin de n'être pas (a) comme des enfans qui se laissent emporter à tout ce qui se présente, & qui n'ont point de principe assuré ; nous devons toujours joindre à l'Ecriture, les explications de l'Eglise qui seule a le pouvoir d'en donner l'intelligence, qu'elle a reçue de Dieu même. Ainsi avant que d'admettre quelque Apparition ou quelque Révelation, on doit l'examiner suivant la méthode des Théologiens, afin de n'y recevoir aucun (4) terme qui puisse préjudicier à la foi, ou blesser la pureté des mœurs.

C'est sur ce principe qu'il faut juger de la prétendue Apparition de cette femme condamnée (b) seulement aux peines du Purgatoire, pour avoir employé l'Art magique, Art condamné par l'Eglise, & réprouvé par les Saintes Ecritures. Elle s'en étoit servi pour empêcher que son Mari ne portât son cœur ailleurs que chez elle. C'est ce qu'elle raconte dans

(a) Card. Bona de discret. spirit. c. 20.
(b) Cæsarius lib. 12. Miraculor. cap. 27.

une Apparition, où elle se présente à une Sainte Religieuse, qui prioit pour elle. Son mari qui en est averti, jeûne, prie & fait des aumônes à son intention pour la délivrer de ces peines passagéres, & la faire entrer dans la gloire. Peut-on croire qu'un Art réprouvé également dans le Paganisme, & sous la loi Evangelique, ne soit puni en l'autre vie que par des peines passageres en une ame, qui n'en a fait, ni même commencé la pénitence en ce monde ?

L'Histoire qui suit est encore plus condamnable, & porte avec soi un caractére de réprobation. L'Evêque de Liége avoit fait (*a*) exhumer au commencement du douziéme siécle le corps d'un Usurier public, comme indigne de jouir de la sépulture des Fidéles. Sa Veuve touchée de cette tache faite à la mémoire de son Mari, se transporte à Rome, elle prie, elle supplie le Pape de faire remettre le corps de son Epoux dans le Cimetiére. Elle fait entendre que le mari & la femme n'étant qu'un, le mari infidéle peut être sauvé par la femme fidéle ; elle offre donc de faire péniten-

(*a*) *Idem*, libro 12, cap. 24.

ce pour son mari, & de réparer le mal qu'il avoit fait, & de suppléer au bien qu'il avoit omis. Les Cardinaux s'intéresserent pour une femme si affectionnée à la mémoire d'un mari, qui n'étoit plus. Elle obtint enfin du S. Pere que le cadavre du défunt seroit reporté dans le Cimetiere ; & cette Veuve pour satisfaire à la Justice Divine fait bâtir une cabane auprès du tombeau de son mari, elle s'y enferme, & s'y livre entierement aux aumônes, aux jeûnes & aux prieres. Elle passa sept ans dans ces saints & pénibles exercices, au bout desquels l'ame de son mari lui apparut vêtue d'un habit de couleur brune, & la remercie des peines qu'elle a essuyées pour le retirer du profond de l'enfer, d'où il est enfin délivré ; & que si elle daigne continuer encore sept ans dans les mêmes exercices, il sera entierement sauvé. Elle persiste donc dans les travaux de la pénitence, & au bout du terme prescrit, le défunt se présente à son Epouse vêtu d'une robe blanche, avec un visage joyeux & content, & lui dit, que graces à Dieu & à ses prieres, il vient d'être établi dans le

séjour des Bienheureux.

Cesarius qui rapporte cette prétendue Apparition, fait tout ce qu'il peut pour lui donner un sens favorable : mais comment justifier la conduite d'un Usurier public, dont les excès obligent enfin l'Evêque de Liége, à le déclarer excommunié même après sa mort ? L'auteur se seroit fait plus d'honneur, s'il avoit avoué franchement que les peines & les travaux de la Veuve avoient été utiles au salut de cette bonne femme, mais qu'elles n'avoient servi de rien pour l'ame de son mari, que la mort avoit surpris dans l'habitude d'un péché mortel, qui ne va pas moins contre l'ordre public & contre la Société, que contre la charité chrétienne. Il est vrai que Césarius n'y auroit pas trouvé le merveilleux, qu'il a voulu y faire appercevoir. Je pourrois rapporter plusieurs autres Apparitions aussi suspectes, dont la fausseté se prouve aisément par leur seule opposition aux maximes de l'Evangile.

II. Il faut en second lieu considérer dans les Apparitions & les Révelations, si ce qu'elles representent ou font con-

noître, peut servir à l'avancement de la Religion, à la gloire de Dieu, ou au salut des hommes; car si on remarque de l'inutilité, & si elles ne contiennent rien de solide, mais au contraire qu'elles soient (5) plus propres à faire perdre du tems à ceux qui les ont, & à ceux qui les écoutent; on les doit regarder comme des illusions, & croire que ce sont des piéges qui sont tendus par l'Ange de ténébres : c'est ce que marque Gerson, & après lui le Cardinal Bona. On doit même rejetter les choses que l'on pourroit croire d'abord avoir été révelées, lorsqu'elles ne paroissent pas conformes à la bonté, à la sagesse (6) & à la puissance divine, dit Gerson. J. C. en a donné l'exemple, lorsqu'il a permis au Démon de le tenter. Cet Esprit de ténébres lui dit de se laisser aller de dessus le temple, afin de montrer qu'il étoit le fils de Dieu; mais J. C. qui sçavoit que ce miracle ne renfermoit aucune sagesse, ni aucune utilité, rien enfin qui pût l'y porter nécessairement rejette cette tentation, & nous fait connoître en même tems les illusions dans lesquelles

les hommes les plus ſaints peuvent quelquefois tomber.

Il faut remarquer encore qu'il peut y avoir des Revelations de choſes véritables & très utiles en ſoi, qui cependant ne ſont d'aucune utilité, parce qu'elles ſont déja clairement révelées dans l'Ecriture ; & par cette raiſon les Revelations nouvelles & les Apparitions qu'on en auroit, doivent être ſuſpectes. Il eſt inutile & ſouvent dangéreux de multiplier à l'infini les Revelations particulieres. Quand Dieu a parlé, il ſe contente de l'avoir fait une fois, (7) *ſemel locutus eſt Deus.* Sans répeter ſouvent ce qui peut nous inſtruire de nos devoirs, & nous faire connoître ſes volontés.

Quelle utilité peut-on tirer de cette Apparition, où l'on repreſente Hugues, Chanoine Régulier de S. Victor de Paris (*a*) mort au milieu du douziéme ſiécle, lequel après ſa mort apparoit à un de ſes confreres & lui avouë qu'il n'eſt pas reſté un ſeul Démon en enfer ; que tous ſe ſont trouvés ſur ſon paſſage,

(*a*) Thom. Cantipratan. lib. 2. cap. 16. n. 5. p. 215.

lorſqu'il alloit entrer dans le Purgatoire, & qu'ils lui ont tous appliqué de grands coups de fouet ; punition qu'il a reçue, diſoit-il, pour avoir négligé de prendre quelquefois la diſcipline, lorſqu'il étoit en ce monde. Les diſciplines ne ſont néanmoins que des obſervances régulieres, dont l'omiſſion ne paroît pas puniſſable, à moins qu'il n'y ait du mépris ; ce qu'on ne ſçauroit attribuer à Hugues de S. Victor, que l'on a dépeint comme un homme très religieux, mais extrêmement délicat, & qui ne s'eſt prêté à cette omiſſion que pour aider la foibleſſe de ſon temperament. Cette inutilité dans une pareille Apparition, ne marque-t-elle pas combien elle doit être ſuſpecte & peu recevable ?

Quelle utilité tire t-on de cette Apparition extraordinaire qu'eut, dit-on, le Bienheureux Henri Suſo, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, (a) mort le 25 Janvier 1365 ? Ce bon Religieux animé d'un ſaint zéle & d'une extrême dévotion, ſe laiſſoit aller à des extaſes qui furent portées ſi loin, qu'il eut, ou du moins qu'il crut avoir une Appa-

(a) Henrici Suſonis vita, capit. 46.

rition d'un Seraphin attaché à une croix, à peu près comme le fut J. C. Cet Ange de lumieres avoit ſix aîles; deux lui couvroient la face, deux autres couvroient ſes pieds, & les deux du milieu lui ſervoient à voler dans l'air. Cet Ange portoit trois inſcriptions remarquables; la premiere qui étoit peinte ſur les deux aîles inférieures, lui ordonnoit de recevoir volontiers toutes les afflictions qui lui arriveroient. La ſeconde qui paroiſſoit ſur les aîles du milieu, l'engageoit à porter ſa croix avec un courage toujours égal. Enfin l'inſcription qui étoit ſur les deux aîles ſupérieures, lui apprenoit qu'il devoit ſouffrir à l'imitation de J. C. Je me garderai bien de dire que Henri Suſo a volé cette Apparition à S. François; mais au moins elle montre qu'un Religieux de S. Dominique en a été auſſi favoriſé, cependant avec moins d'éclat & de ſuccès que le S. Fondateur de l'Ordre des Freres Mineurs.

Mais étoit-il néceſſaire de l'Apparition d'un Séraphin, pour apprendre que la vie chrétienne, & ſur tout Religieuſe, eſt une vie pleine de ſouffrances?

L'Evangile nous l'avoit annoncé, & toute la Religion nous en instruit; mais Henri Suso vivoit dans un siécle fécond en Apparitions & en Révelations. C'étoit la mode, beaucoup d'Historiens ne pouvoient rien dire simplement. verités évangéliques leur auroient paru languissantes, s'ils ne les avoient soutenues par quelques Apparitions, ou par des faveurs extraordinaires. Ils n'osoient proposer les maximes les plus chrétiennes, sans les appuyer sur quelqu'une de ces graces singulieres. L'imagination y étoit portée, & s'y plaisoit par le merveilleux qu'on y trouvoit. C'est dans ce siécle qu'on voit paroître Jean Ruysbrock, Chanoine Régulier, & célebre Mystique, aussi-bien que Barthelemi Albizi, ou de Pise, Cordelier, très renommé par son livre des conformités de S. François avec J. C.

La curiosité qui se mêle souvent dans les choses inutiles, est encore une marque plus certaine de l'illusion où l'imagination se laisse aller, lorsqu'elle désire & se croit digne de recevoir de Dieu les graces les plus particulieres. Il est presque impossible de ne pas croire

qu'une perſonne ne ſoit dans l'erreur ; lorſqu'on la voit demander à Dieu des Révelations pour ſçavoir ſi ſes péchés lui ont été remis ; rien n'eſt moins utile qu'une ſemblable demande. C'eſt la remarque de S. Gregoire, (8) qui nous aſſure que Dieu ne veut pas nous ſauver d'une autre maniere qu'il a ſauvé ceux qu'il chériſſoit le plus. S. Paul élevé juſqu'au troiſiéme Ciel, continue ce Pape, après avoir appris les Myſtéres les plus cachés, ne laiſſe pas de châtier ſon corps, de le réduire en ſervitude, & d'être continuellement dans la crainte, de peur qu'après avoir annoncé l'Evangile aux autres, il ne ſoit enfin réprouvé. Il n'en faut pas davantage pour rejetter l'Apparition de ce Religieux, que nous avons rapportée ci-deſſus, chapitre V. article 3. pag. 71.

C'eſt le jugement qu'on doit porter des différentes Apparitions que reçut, dit-on, Sainte Lutgarde, lorſque le Seigneur l'aſſura pluſieurs fois de la certitude de ſon ſalut ; & même dans la derniere Apparition, il lui fut dit, ſoyez tranquille, je viens de la part du Seigneur vous aſſurer qu'il vous

aime, & que vous devez être assurée de votre salut éternel. Telle est encore cette Apparition que reçut un Chanoine Régulier de Cantimpré, près Cambrai, (a) lorsqu'après une grande tentation, à laquelle il avoit résisté courageusement, il pria le Seigneur de lui faire connoître s'il seroit sauvé ; & il en reçut l'assurance, qui le tranquilisa. Retrouve-t-on dans ces histoires les maximes Evangéliques, qui nous ordonnent de travailler à notre salut avec crainte & tremblement ? Je ne vois rien de si sage, que ce qui est marqué par un des plus grands Maîtres de la vie chrétienne & spirituelle. » Un homme, » dit-il, (b) se trouvant un jour flottant entre la crainte & l'espérance, » tomba dans une profonde tristesse. Il » entra donc dans une Eglise, & se » prosterna devant un Autel pour y faire » sa priere. Comme il repassoit souvent » ces paroles en lui-même; helas si je sçavois au moins que je dois perseverer ; » il ouit aussi-tôt cette parole dans le

(a) Thom. Cantipratan. libro 2. Miraculor. cap. 52. num. 4, & 5.

(b) De Imitatione Christi, lib 1. cap 25.

« fond de ſon cœur ; que voudriez-vous
» faire ſi vous le ſçaviez ? Faites main-
» tenant ce que vous feriez alors , &
» vous ſerez aſſuré de votre ſalut. Au
» même inſtant il fut conſolé & forti-
» tifié : il s'abandonna à la volonté de
» Dieu , & ſe vit délivré de toutes ſes
» agitations. Il ne voulut plus recher-
» cher curieuſement ce qui lui devoit
» arriver ; mais il ne penſa qu'à con-
» noître la volonté de Dieu , pour la
» pouvoir accomplir , & pour com-
» mencer & achever par ſon ſecours
» tout le bien qu'il pourroit faire.

III. Les Apparitions & les Révelations qui portent quelquefois à des actions extraordinaires, ne ſont autre choſe que des égaremens & des illuſions, auxquelles on ſe laiſſe trop aiſément aller, lorſqu'on a confiance à ces mouvemens extraordinaires. Au lieu de les prendre pour des inſpirations du Ciel, on doit les regarder comme des ſéductions de l'amour propre, ou même comme des piéges de l'Eſprit malin. C'eſt donc une régle certaine pour s'aſſurer des véritables Apparitions, que les choſes repreſentées portent avec elles le

caractére de la simplicité chrétienne; mais au contraire si elles engagent à des actions ou à des projets qui ne conviennent point à l'état où Dieu appelle une ame, alors il faut les regarder ou comme fausses, ou comme suspectes. Si Dieu néanmoins inspiroit des voyes singulieres & sublimes à ceux qu'il favorise d'Apparitions & de Révelations, on ne doit pas laisser d'examiner (9) avec soin si ces voyes ou ces actions se trouvent énoncées clairement dans la Révelation, ou si on ressent au dedans de soi, dit Gerson, une lumiere intérieure, qui loin de troubler l'ame, l'affermit dans ce qu'elle a entrepris. L'amour propre qui est le vice commun de l'humanité, est la cause principale de l'égarement où l'on se jette, lorsqu'on est favorisé de ces graces extraordinaires. Il persuade souvent à ceux (10) qui sont unis par le lien du mariage de se retirer dans une solitude, comme l'a remarqué le Cardinal Bona. Tantôt il porte un homme d'un temperamment foible & délicat, à se macérer par des jeûnes & par des veilles excessives. Il pousse un Pere de famille

à la contemplation, lorſque le ſoin de ſa maiſon doit occuper ſon eſprit ; c'eſt même la miſéricorde envers les pauvres qu'il inſpire, afin de conduire inſenſiblement à l'avarice ; il donne lieu par les mouvemens d'une cupidité ſecrette de rechercher les biens & les richeſſes de ce monde, ſous le prétexte ſpécieux de les répandre ſur ceux qui ſont dans la néceſſité.

Nous avons vu des perſonnes du ſexe élevées par des qualités perſonnelles qu'elles pouvoient avoir, & que leur élevation cependant n'a pas exemptées des illuſions, qui ne ſont que trop ordinaires à leur ſexe ; on les a vues ſe croire inſpirées pour faire rentrer dans l'Egliſe ceux qui s'en étoient ſéparées par le Schiſme. Le Démon les a conduit, & a fait qu'elles ont publié elles-mêmes l'égarement de leur eſprit devant les puiſſances de l'Egliſe ; les erreurs où elles ſe ſont jettées ſont un témoignage certain de la fauſſeté de leurs Révelations.

Les perſonnes inſtruites des queſtions contemplatives qui ont agité la fin du dernier ſiécle, & le commencement de

celui-ci, n'auront pas de peine à reconnoître ici le portrait de Madame G. Cette Dame qui faisoit ses délices de la vie mystique, se trouvant à Montargis, eut, à ce qu'elle dit, une Révelation, où elle apprit qu'elle étoit destinée par la Providence pour la conversion des Hérétiques. Elle consulta sur cette Révelation un Religieux Dominicain, qui loin d'écarter ces vûes aussi chimériques, l'affermit dans ce dessein, & lui témoigna que lorsqu'il célébroit le Saint Sacrifice de la Messe, il avoit eû la même Révelation; c'est qu'il avoit appris que Madame G. qui lui parloit, devoit aller travailler à la conversion des Protestans. Elle fut donc trouver Monseigneur l'Evêque de Genéve, à Annecy, lieu de la résidence du Prelat. Elle lui découvrit sa Révélation & le dessein que Dieu lui avoit inspiré de se consacrer aux Missions Apostoliques cet Evêque eut raison de la regarder comme une folle: elle ne laissa pas néanmoins de se charger des petites Ecoles de charité. C'est où se termina cette Mission extraordinaire, qui tendoit à faire rentrer dans le sein

de l'Eglise tous ceux qui depuis 150 ans s'en étoient séparés par l'Héresie ; mais au lieu de convertir les autres, elle se pervertit elle-même, & comme une nouvelle Priscille, elle se précipita dans des égaremens sur la vie spirituelle. Ses erreurs obligerent l'Evêque de Genéve de la faire sortir de son Diocése. Elle se rendit à Grenoble où elle voulut dogmatiser sur la contemplation & sur les voies les plus secrettes de la vie mystique. M. l'Evêque de Grenoble, c'étoit M. le Camus, empêcha les progrés qu'auroit pû faire sa doctrine pernicieuse. Elle fut donc obligée de retourner à Paris, où peu de tems après elle eut un procès dont M. le Camus frere de M. l'Evêque de Grenoble, étoit Juge. Elle écrivit elle-même au Prelat pour implorer son secours & sa protection ; & pour l'y engager, elle lui marqua qu'elle avoit changé de sentiment, & que Dieu lui avoit fait reconnoître & abandonner ses égaremens. Ce Prelat lui envoya avec plaisir la lettre de recommandation qu'elle demandoit. Madame G. munie de ce titre, s'en servit pour semer ses er-

teurs qu'elle n'avoit point reconnues. Elle abusa de la lettre de ce Prelat, & s'en prévalut pour donner cours à sa doctrine & à ses imaginations chimériques. On fut obligé de s'éclaircir avec M. l'Evêque de Grenoble, qui témoigna qu'il ne lui avoit accordé cette lettre que sur un changement supposé qu'elle lui avoit annoncé; & que dans cette lettre il ne s'agissoit point de doctrine, mais uniquement d'un procès. C'est ce que j'appris en 1695. de M. Bossuet, Evêque de Meaux, qui vouloit bien me permettre de l'aller voir quelquefois, & je ne manquai pas de l'ecrire sur le champ pour mon instruction particuliere.

Telle est la suite de ces Apparitions & de ces Révelations particulieres, qui jettent l'homme dans des voyes qui ne conviennent point à l'état, où la Providence l'a appellé, conformément aux circonstances où elle l'a plaçé, circonstances qui seules tiennent lieu d'une Révelation publique, & qui doivent par conséquent faire évanouir toute Révelation particuliere, qui ne s'y trouve pas conforme.

IV. La fréquence des Révelations les a toujours rendues suspectes, parce que plus on se croit favorisé de Dieu, plus on conçoit d'estime pour soi-même, & par là on peut tomber aisément dans l'égarement. C'est ce qu'a remarqué Saint François de Sales (a), en écrivant à une Supérieure, à l'occasion d'une Religieuse qu'on disoit avoir beaucoup de Visions; *quant aux Visions & Révelations*, dit ce Saint Evêque, *dont cette fille est favorisée, elles me sont infiniment suspectes, comme inutiles, vaines & indignes de considération; car d'un côté elles sont si fréquentes, que la seule fréquence & la multitude les rendent dignes de soupçon*. C'est ce qui a donné lieu de douter de celles de Sainte Hildegarde, de Sainte Gertrude, de Sainte Brigitte, de Sainte Catherine de Sienne & de beaucoup d'autres. On prétend même que la fréquence de celles de Sainte Brigitte & de Sainte Therése ont retardé quelque tems leur Canonisation. Le saint Siége toujours attentif, voulut examiner si ces Bienheureuses ne s'étoient pas livrées à quelque illusion volontaire. Ce fut cette multi-

(a) Livre 2. Lettre 24.

tude d'Apparitions du Bienheureux Jordan, Général des Dominicains, qui porta Thomas Cantimpré, (*a*) tout grand conteur de fables qu'il est, à reconnoître que ce Religieux s'est souvent laissé surprendre par de tristes & fâcheuses illusions. Je n'ai rien lu de plus sensé à ce sujet que la sage réflexion d'une illustre personne qui a publié l'abregé de la vie de Mde de Chantal : (*b*) voici ses paroles. » Je n'ai point parlé des visions » ni des extases de la Mere de Chantal, » & je ne dirai rien non plus de ses Mi» racles ; sa vie me paroît le plus grand » de tous ses prodiges ; & je suis bien » plus étonné qu'une femme ait eû la » force pendant cinquante ans de ne rien » accorder à la nature, & de ne rien re» fuser à la grace, que je ne le serois de » voir ressusciter les morts.

C'est ce que l'on devroit imiter, lors-

(*a*) Thom. Cantipratan. lib. 2. c. 57. num. 46. p. 575 & 76.

(*b*) Madame de Daletz, vie de la Mere de Chantal, *in douze*, Par. 1697. p. 253 & 254. On attribue cette vie au Comte de Bussi Rabutin, mais on sçait qu'elle est de Madame sa fille, qui épousa en secondes nôces M. de la Riviere, avec lequel elle eut un grand procès.

qu'on écrit la vie des plus grands serviteurs de Dieu. Comme ces graces, lorsqu'il leur en arrive, ne doivent ordinairement servir qu'à l'instruction particuliere de ceux qui les ont; il faut être aussi attentif à les tenir secrettes, que le devroient être ceux qui les reçoivent; autrement on donne lieu aux ames foibles de désirer ces voyes extraordinaires, qui ne contribuent point à la sanctification, & qui peuvent quelquefois préjudicier à la piété, & faire tomber le Chrétien dans l'égarement.

V. Enfin un *cinquiéme* attribut que doivent avoir en elles-mêmes ces Apparitions & ces Révelations pour pouvoir être reçûes & approuvées, est une majesté & une dignité convenable à la Divinité & à la Religion; tout ce qui vient de Dieu, tout ce qui a rapport au Christianisme en doit porter le caractére; ainsi dès qu'on n'y remarque point cette sage & noble simplicité, qui caractérise les œuvres du Tout-puissant. Dès qu'on y voit que que indécence, ou même des puerilités peu convenables à la Religion, on peut dire à coup sûr que ces prétendues Apparitions ne sont que des effets

de l'imagination ou des productions de l'Esprit de Ténébres, qui ne cherche qu'à faire illusion à l'esprit humain. C'est au rang de ces tromperies que je mets l'histoire de Saint Antide, approuvée & soutenue par Chiflet dans son histoire de Besançon. Ce Saint (*a*) se sert, dit-on, du Démon pour se faire transporter à Rome ; & que va-t-il faire à Rome ? C'est pour y reprendre un Pape sur de prétendus péchés par lui commis. Les mœurs & la conduite du Souverain Pontife étoient-elles confiées à la sollicitude pastorale de Saint Antide, pour lui faire prendre une voye aussi extraordinaire, afin de l'en reprendre ? par quel moyen même Saint Antide est-il informé du péché d'un Pape ? par le Démon, esprit de mensonge. Et à quel tems rapporte-t-on ce fait ? Au commencement du cinquiéme siécle, tems où la vertu & la sainteté des Papes n'a pas moins éclaté que dans les siécles précédens. Qui ne voit qu'en elle-même cette Apparition se détruit par son propre principe ? Un Saint Evêque, un Chrétien même, pour

(*a*) Voyez Dom Calmet, en sa dissertation sur les Apparitions, pag. 167 & 168, &c.

peu qu'il ſoit inſtruit, ſe ſervira t-il du miniſtére du Démon pour faire une bonne œuvre, & même une bonne œuvre qui ne lui eſt pas commandée, & dont l'omiſſion ne ſçauroit lui être imputée? Les Régles Evangéliques qui nous ordonnent de faire le bien, auquel nous ſommes obligés, veulent que ce ſoit par des moyens juſtes & légitimes. La voiture du Démon eſt-elle une voiture ſimple, commune & uſitée pour voyager? Ne voit-on pas que ce conte a été inventé dans le tems que ces prétendues merveilles étoient à la mode? Je les rapporte au ſiécle de Ceſarius & de Thomas Cantimpré, c'eſt-à-dire au treiziéme & quatorziéme, où la claſſe ſubalterne des Ecrivains s'occupoit de ces fables. Auſſi en voit-on un grand nombre de cette ſorte dans leurs ouvrages. (*a*) Tel eſt ce Gentil-homme qui monte en croupe derriere l'Eſprit malin, pour aller demander à Rome des Bulles de répudiation pour ſe ſéparer de ſa femme (*b*) qu'il

(*a*) Cæſarius lib. 5. Miraculorum, cap. 37. pag. 308.

(*b*) *Idem*, libro 8. cap. 59.

obtint du Pape & des Cardinaux ; & de Rome on le voit transporté subitement par la même voye à Jerusalem. Telle est encore ce bon homme, qui abandonne sa femme & sa famille pour aller aux extremités des Indes Orientales visiter les lieux habités autrefois par l'Apôtre Saint Thomas, auquel il avoit voué sa dévotion, & ensuite en moins de douze heures il est, à la priere de Saint Thomas, transporté par un Démon depuis les Indes Orientales, jusques en Allemagne, pour empêcher sa femme de convoler en seconde nôces, (a) comme elle étoit prête à le faire. Telle est enfin l'aventure de cet homme, qu'un Ange ou un Esprit Bienheureux transporta en peu d'heures de Jerusalem à Liege. Toutes ces aventures sont rapportées par Cesarius d'Heisterbac, (b) & Thomas Cantimpré n'est pas moins fecond en ces sortes de faits. C'est dommage que ces deux Auteurs n'ayent pas sçu l'histoire du transport de Saint Antide ; pleins d'amour pour ce genre de fables, ils ne l'au-

(a) Cæs. Heisterbacen. Mirac. lib. 10. cap. 2.
(b) Thomas Cantipratan. lib. 2. cap. 40. num. 3. p. 401. & cap. 49. num. 6. pag. 447.

roient pas oublié, s'ils en avoient été instruits.

La décence & la dignité ne sont pas moins nécessaires dans les Apparitions & les Revelations; & l'on a droit de rejetter toutes celles qui representent quelque objet peu convenable au caractére des Saints, & à la bienséance de la Religion ou des mœurs. C'est pourquoi on n'hésite pas d'abandonner les suivantes, que je crois pouvoir rapporter pour échantillon; car il y en a un si grand nombre de la même espéce, qu'elles seroient plutôt le sujet d'une vaste & ennuieuse compilation, que d'une simple dissertation.

Deux jeunes hommes touchés de Dieu, dit Cesarius, entrerent dans un Couvent de l'Ordre de Saint Dominique en Espagne, (*a*) & ils y vécurent avec tant de piété & de régularité, qu'on les donnoit pour exemple à tous les autres Religieux. L'un d'eux se voua particulierement à la Sainte Vierge, & la servoit avec tant de zéle que tous ses soins étoient de réciter attentivement l'Office & les heures de la Mere de Dieu. Il ne s'occu-

(*a*) Cæsarius, libro 7. Miraculorum, cap. 52. pag. 448.

poit pas ſeulement de chaque verſet, chaque parole même l'entretenoit encore long-tems, & très affectueuſement. Après avoir paſſé 17 ans dans ces ſaints exercices, il tomba malade; & le Prieur permit à ſon compagnon de l'aſſiſter & de lui adminiſtrer les Sacremens. Ce dernier qui ſçavoit que ſon ami étoit dévoué au ſervice de la Sainte Vierge, le pria de lui dire quelques paroles de conſolation. Le malade qui crut pouvoir ouvrir ſon cœur à ſon ami, lui déclara que la Sainte Vierge l'avoit viſité la veille, & lui avoit prédit que dans ſept jours il entreroit dans la Céleſte Patrie; & comme vous m'avez été attaché plus fidellement & plus intimement qu'aucun mortel, dit la Sainte Vierge, je veux vous accorder une faveur que je n'ai faite à perſonne; ſur le champ elle m'embraſſa. Le bon Hiſtorien a ſoin de faire obſerver que c'eſt le premier baiſer que la Mere de Dieu ait donné à un mortel. Mais ce ne fut pas le dernier au moins ſuivant le même Ecrivain, qui nous rapporte une autre aventure. Un jeune (*a*) Gentil-homme demeuroit,

(*a*) *Idem*, capite 33. pag. 419.

dit-il, avec un viel Ecuyer, dont il tenoit un fief. Ce jeune homme qui étoit à la fleur de son âge, se distinguoit sur tout par son amour pour la chasteté. Le Démon jaloux à son ordinaire de voir cette vertu pratiquée dans le feu de la jeunesse, fit si bien qu'il engagea ce jeune homme à porter ses yeux & ses desirs jusques sur la femme du vieux Gentilhomme son maître. C'étoit heureusement une Dame sage & vertueuse, qui résista toujours aux vives sollicitations de ce jeune homme. Au desespoir de n'avoir pu réussir, il s'adresse à un ancien hermite, qui lui conseilla d'aller s'il se pouvoit tous les jours à l'Eglise, & d'y réciter cent fois la Salutation Angelique, & qu'au bout de l'année il lui répondoit qu'il obtiendroit tout ce qu'il désireroit. Ce jeune homme n'y manqua point & le dernier jour du terme prescrit par le bon hermite, c'est-à-dire au bout de l'année, il se souvint à table que ce jour-là il avoit manqué de se rendre à l'Eglise. Aprèsle diner ilmonte à cheval, & s'y rend pour faire la même priere; mais quelle fut sa surprise, lorsqu'en sortant de l'Eglise, il vit une

belle Dame qui tenoit ſon cheval par la bride & qui le conduiſoit. La beauté extraordinaire de cette Dame jointe au ſervice affectueux qu'elle lui rendoit, l'obligea de lui demander qui elle étoit. Ma beauté & mes graces vous plaiſent-elles, répondit la Dame. Le jeune Gentil-homme ne put s'empêcher de témoigner que jamais il n'avoit rien vû de ſi parfait. Cette Dame lui demanda donc s'il ſeroit content de l'avoir pour femme. Ce jeune homme plus étonné qu'auparavant, fit connoître qu'il n'y avoit pas de Roi qui ne ſe trouvât heureux de poſſeder une ſi rare beauté. Hé bien, je veux être votre épouſe, dit la Dame, approchez que je vous embraſſe, elle l'y obligea, & lui dit, voila notre mariage commencé, & un tel jour nous le finirons en préſence de mon fils. Alors les yeux du jeune homme s'ouvrirent, & il comprit qu'il parloit à la Mere de Dieu, qui affectionne ſur tout la chaſteté. Quelque réſiſtance que put apporter ce Gentil-homme, cette Dame voulut tenir l'étrier de ſon cheval pour le faire monter plus aiſément. Dès ce moment il fut ſi bien délivré de toute tentation, que la femme même de

ſon maître en fut étonnée. Il alla viſiter ce bon Hermite, qui ſur le rapport du jeune homme, ne put s'empêcher d'admirer la bonté & l'humilité de la Sainte Vierge. Il témoigna même qu'il vouloit ſe trouver à ſes nôces, & lui conſeilla de tout diſpoſer pour ce jour. Le tems marqué par la Bienheureuſe Vierge arriva, & l'Hermite vint viſiter le jeune Gentil-homme, avec lequel il reſta quelques momens, & lui demanda s'il ne ſentoit rien ; non, dit le jeune homme. Une heure après le bon Hermite demanda pour la ſeconde fois à ce jeune homme l'état où il ſe trouvoit ; & il répondit, oh je commence à ſentir quelque douleur : peu après il tomba dans l'agonie, & il rendit l'eſprit. Ainſi il entra dans le Ciel, où il termina l'heureux mariage qui lui avoit été promis.

Je plains l'Hiſtorien d'avoir eu ſi peu de ſoin d'obſerver les bienſéances ſi néceſſaires en toutes les actions de la vie, mais ſur tout dans la Religion. Ces embraſſemens de la Sainte Vierge peuvent-ils convenir aux mœurs des Chrétiens & des Bienheureux ? Peut-on même imaginer, que la Bienheureuſe Mere

de Dieu, élevée à la plus sublime gloire au dessus de toutes les autres créatures, viendra faire ici la fonction de Palefrenier, elle qui a tant d'autres moyens efficaces de cooperer à la conversion des cœurs. C'est ce qui me fait penser que ces fables ont été imaginées par un Dévôt, qui aura plutôt suivi les mouvemens d'un zéle peu éclairé, que les régles de la prudence chrétienne, & qu'il n'aura pas même fait attention à la dignité de la Sainte Vierge. Les mêmes réflexions me rendent fort suspectes les embrassemens que reçut Saint Bernard de l'Image de la Sainte Vierge, dans l'Eglise d'Affleghem, au Duché de Brabant, entre Gand & Bruxelles. Je porte le même jugement de cette Apparition (*a*) où l'on prétend que J. C. embrasse une Religieuse de Cisteaux, qui étoit agitée par d'extrêmes tentations, & dont le Sauveur du Monde tranquilisa les sens.

Les Auteurs d'où j'emprunte (*b*) tous

(*a*) Cæsarius, libro 8. Miraculor. cap. 16. pag. 476.

(*b*) Cæsarius, lib. 7. cap. 4. pag. 384. Thomas Cantiprat. lib. 2. cap. 2.9. num. 12. p. 285, &c.

:es faits ne tariſſent point ſur ces ſortes de prodiges peu ſéans & par conſéquent très ſuſpects, pour ne pas dire très fabuleux. Tous deux ont ſoin de rapporter l'aventure de Saint Thomas de Cantorbery. Ce Saint Archevêque qui vivoit dans le milieu du douziéme ſiécle, ſe vit contraint d'abandoner ſon Egliſe & le Royaume d'Angleterre; il ſe réfugia en France, & choiſit pour ſa retraite l'Abbaye de Pontigny, l'une des Filles de Ciſteaux. Le Saint homme qui depuis long-tems n'avoit qu'un cilice qui lui ſervoit de chemiſe, partit ſi précipitamment d'Angleterre, qu'il ne put faire proviſion de ces inſtrumens de pénitence. Ils vinrent enfin à s'uſer de vieilleſſe, & il ne vouloit pas qu'on n'en ſçût rien dans l'Abbaye; il fut donc obligé de ſe retirer dans le lieu le plus ſecret de la maiſon, pour les raccommoder lui-même, à l'inſçu de tous les Religieux. Il ne ſçavoit néanmoins comment s'y prendre, tant il étoit ignorant dans cette ſorte d'ouvrage. Mais la Sainte Vierge experimentée & très-habile dans ces travaux, ſe préſente au Saint Archevêque, l'encourage & lui dit de ne rien

craindre

craindre ; auſſi-tôt elle prend cet habillement ou ce cilice que tenoit le Prélat, s'aſſeoit auprès de lui, répare ce qui étoit déchiré, met tout en bon état, & diſparoît. Peu de tems après le Roi de France Louis VII, le réconcilia avec Henri II, Roi d'Angleterre, qui permit au Saint Prélat de retourner dans ſon Diocèſe, qu'il gouverna toujours avec le même zéle.

Quelques mois après ſon retour, un Doyen rural accompagné de quelques Curés, vint lui dénoncer un bon Prêtre, ſi peu capable & ſi peu inſtruit des fonctions de ſon miniſtére, qu'il n'avoit jamais pû apprendre autre choſe, & ne pouvoit dire que des meſſes de la Sainte Vierge. Saint Thomas qui le fait paroître devant lui, le reprend vivement du peu de ſoin qu'il avoit de ſe conformer aux uſages de l'Egliſe ; enfin il l'interdit, & lui défend abſolument de dire la ſainte Meſſe. D'ailleurs ce Prêtre étoit de bonnes mœurs, & menoit une vie exemplaire. C'eſt même, dit l'Hiſtorien, ce qui avoit irrité les Curés contre lui. Il s'adreſſa donc à la Sainte Vierge ; & lui fit connoître que pour la ſer-

vir avec plus de pureté, il a renoncé au mariage, & méprisé les plus belles & les plus riches alliances; & cependant qu'il tombe dans l'opprobre & le mépris, & que si elle n'y met ordre, il va faire démolir la Chapelle qu'il avoit fait bâtir en son honneur. La Mere de Dieu touchée de l'affliction de son serviteur, lui parle & le console par sa statue même qui étoit dans cette Chapelle. Elle lui dit donc; allez trouver votre Archevêque, & lui dites de ma part de vous rétablir dans vos fonctions. Mais Sainte Vierge, dit le Prêtre, je suis sans appui & sans recommandation auprès de lui; il refusera de m'écouter. Je suis méprisé de tous ceux qui l'environnent, ce sont des gens durs & peu traitables, qui ne me permettront pas de l'approcher; & lui-même ne m'écoutera pas. Allez, lui répondit la Sainte Vierge, ne vous inquietez de rien; je vais travailler pour vous. Mais répliqua le bon Prêtre, il ne me croira pas: allez, vous dis-je, reprit la Mere de Dieu, & pour preuve que je vous envoie, vous lui direz que c'est moi qui en un tel lieu & un tel jour lui ai raccommodé son cilice, qui étoit

déchiré, & sur le champ il vous croira sur votre parole. Le bon Prêtre obéit à la Sainte Vierge, & va le lendemain trouver Saint Thomas, qui lui témoigna qu'en conscience il ne pouvoit le rétablir. Mais, dit le bon homme, je viens de la part de la Sainte Vierge : Hé quelle preuve me donnerez-vous, reprit l'Archevêque, que la Mere de Dieu vous envoye vers moi ? Il lui donna sur le champ la preuve du cilice raccommodé par la Sainte Vierge. A l'instant le Saint Prélat étonné & tremblant, dit au Prêtre, je leve votre interdit, continuez à dire des Messes à l'honneur de la Vierge Marie, & priez pour moi ; & peu après le Saint Archevêque souffrit le martyre : ainsi cette prétendue aventure se rapporte à l'an 1162.

Qui ne voit que cette fable n'a été imaginée que pour appuyer la dévotion à la Sainte Vierge ? Mais dès qu'on vouloit l'employer à cet usage, il falloit le faire d'une maniere plus convenable au caractére de la Mere de Dieu. Quelque humilité qu'elle ait eue sur la terre, la place qu'elle occupe dans le sejour des Bienheureux, ne lui permet pas

de s'abaisser à des ouvrages vils & peu séans à la premiere & à la plus sublime de toutes les Créatures. Peut-on même proposer ces images comme des marques d'humilité ? Cette vertu dans les Bienheureux, est toujours accompagnée de la majesté qui convient à leur état actuel, & l'on ne sauroit les déplacer sans les exposer au mépris de ces hommes foibles, qui ne cherchent qu'à se railler de tout ce qu'on raconte de miracles, même les plus avérés ; & n'auroient-ils pas encore plus d'occasion de le faire de ces prétendues merveilles, qui dégradent dans les Saints la majesté de la Religion ?

Je passe beaucoup d'autres Apparitions remplies d'indécences & d'objets peu convenables, pour venir à celles qui sont remplies de puerilités indignes de la gravité du Christianisme ; puérilités plus propres à exciter des railleries, qu'à inspirer du respect. Quelquefois c'est une Pie (*a*) que l'on a tuée & mangée ; & qui pour déceler le vol & l'assassinat

(*a*) Thomas. Cantipratan. libro 2. cap. 1. num. 10. pag. 115.

que l'on a fait d'elle, a le courage de parler, & de parler même long-tems dans le ventre de celui qui l'a devorée, & de se faire entendre de ceux qui sont intéressés à sa mort. Une autrefois c'est un (*a*) Bœuf mis en piéces & mangé, qu'on voit ensuite ressuscité, parce qu'il étoit affectionné par un Abbé à qui il appartenoit, & auquel il rendoit service. L'on a soin même de marquer que cet évenement est arrivé en Brabant, en 1222. Dans une autre occasion, c'est (*b*) un Moine qui ne peut entrer en Paradis, parce qu'il a manqué une fois à porter sa coulle. Quelquefois ce sont des Cicognes qui viennent demander humblement & avec instances la bénédiction du P. Prieur de Cisteaux, avant que de sortir de la maison. Ou c'est un pauvre (*c*) petit oiseau qui eut le bonheur de retenir ce qu'il avoit oui dire à une bonne Dame qui le tenoit en cage. La dévotion de cette Dame pour le saint

(*a*) *Idem*, lib. 2. cap. 25. num. 5. p. 245.
(*b*) Cæsarius Heisterbac. lib. 11. cap. 36. pag. 679.
(*c*) *Idem*, lib 10. cap. 56. pag. 635.

& courageux Archevêque de Cantorbery, lui faisoit continuellement répeter, *Saint Thomas, secourez-moi*; paroles que ce petit animal avoit si bien retenues, que se trouvant pris & pressé dans les serres d'un épervier, il répeta ces paroles, *Saint Thomas, secourez-moi*, à l'instant l'épervier le laisse aller & il fut délivré par les mérites du Saint Prélat. C'est même le Démon (*a*) qui s'étoit emparé d'un corps mort, & que l'on en chasse en l'assomant avec le bâton de la Croix, comme si les coups de bâton étoient plus efficaces contre les Démons que les prieres & les exorcismes. Que le Démon se métamorphose en Moine, (*b*) comme le marque Césarius; c'est un habillement de sainteté, à l'abri duquel il peut tromper les hommes : mais de le voir transformé en queue de veau, c'est une puérilité visible, & qui doit faire gémir sur le peu de sens de ceux qui l'ont inventée.

Mais ce qu'il y a de plus triste, est

(*a*) Thomas Cantipratan. lib. 2. cap. 57. num. 8. pag. 543.

(*b*) Cæsarius, lib. 2. cap. 23. pag. 93. lib. 4. cap. 90. pag. 242.

Idem, lib. 5. cap. 5. pag. 270.

que l'on a étendu ces puérilités jusques sur les choses les plus respectables & les plus saintes de la Religion. C'est, dit-on, (*a*) une ame qui arrive récemment du Purgatoire, & qui après avoir repris son corps, fait connoître qu'une autre ame sa voisine avoit sauté de joye au milieu même des peines les plus vives, parce qu'elle venoit d'apprendre qu'il étoit né un enfant qui seroit ordonné Prêtre, & qui la délivreroit de ses tourmens en disant sa premiere Messe. C'est un fidele Laïc (*b*) que la dévotion pour la Sainte Vierge, avoit si fort animé que les marques mêmes s'en trouverent sur ses habits & sur son corps après sa mort. Le zéle de sa dévotion avoit gravé ces paroles, *Ave Maria, gratiâ plena*, sur ses souliers, sur ses bas, sous la plante de ses pieds, sur ses jambes; enfin sur tout le reste de son corps.

Voici un fait encore plus extaordinaire, & qu'on ne sauroit s'empêcher de mettre au nombre de ces fables puériles. Un Prêtre, dit l'Historien, (*c*) alloit

(*a*) *Idem*, lib. 2. cap. 53. num. 31.
(*b*) Cæsarius, lib. 12. cap. 50. pag. 738.
(*c*) *Idem*, lib. 2. cap. 5. pag. 57.

ſelon ſa coûtume pour chanter matines & célébrer la ſainte Meſſe ; c'étoit à la campagne. Il fut obligé de paſſer par une plaine , qui ſe trouvoit entre le lieu de ſon habitation , & l'Egliſe où il devoit célébrer. Le Démon , comme on le préſume, lui fit rencontrer une femme. Ils étoient ſeuls , éloignés de tout autre endroit ; ainſi pas de témoins. Le Prêtre fut tenté , & ſuccomba. Peu touché néanmoins de la faute qu'il avoit commiſe , il ne laiſſa pas de commencer à chanter les matines ; ce fut la veille de la Nativité du Seigneur. Il dit enſuite la Meſſe de la nuit , mais dès qu'il eut fait la conſécration , une colombe plus blanche que la neige vient ſur l'Autel , enleve avec le bec l'Hoſtie conſacrée & s'envole. Le Prêtre ſans témoigner aucune ſurpriſe ne laiſſa pas de continuer ; il chante Laudes , il commence la ſeconde de Meſſe , qui eſt celle du point du jour. A peine la conſécration eſt finie , que la même colombe revient ſur l'Autel , & enleve une ſeconde fois le Corps du Seigneur. Le Prêtre ne laiſſa point malgré ce miracle , de continuer la ſeconde Meſſe , & d'en dire une troiſiéme , qui

fut celle du jour. La colombe revint pour la troiſiéme fois, & enleva la Sainte Hoſtie comme elle avoit fait les deux autres fois. Le Prêtre reconnut alors le doigt de Dieu, & alla ſur le champ ſe confeſſer à un Abbé de l'Ordre de Ciſteaux, qui fut touché de la contrition de ce pécheur, & qui lui ordonna d'aller dire une autre Meſſe. Le Prêtre la célébra avec toutes les marques d'une véritable pénitence. Mais immédiatement avant la communion, la colombe lui rapporta ſur l'Autel les trois Hoſties qu'elle avoit enlevées, & prit elle-même un peu d'ablution du vin des trois Meſſes. Le Prêtre ſe crut obligé d'aller raconter à ſon Confeſſeur la céleſte conſolation, dont il avoit été favoriſé par ce double miracle. Plein de reconnoiſſance pour le vertueux & prudent Abbé, il poſtula pour être reçu dans l'Ordre de Ciſteaux, où il fut admis après quelques épreuves. Qui ne voit dans les miracles de cette prétendue Apparition une puérilité peu convenable à la Majeſté Divine ?

Qu'on ne s'étonne point ſi je me ſuis appliqué à réfuter ces pieuſes bagatelles.

Des ames ſimples & peu inſtruites admirent ces ſortes de faits. Mais la vérité en ſouffre ; & il eſt plus utile de les inſtruire par des évenemens certains, que de les amuſer par des fables. S'ils viennent à en découvrir la fauſſeté, la doctrine & les mœurs peuvent en recevoir quelque atteinte dans leur eſprit. Ils pourroient croire que la fauſſeté du fait une fois prouvée, influe ſur la vérité de la doctrine. Repreſentez-vous une troupe d'hommes, ou trop crédules ou pieuſement trompeurs, diſperſés, ſoit dans les différens ſiécles, ſoit dans les diverſes parties de chaque ſiécle. Ces hommes occupés à donner la torture à leur imagination, cherchoient à inventer des fables, ou à réaliſer leurs ſonges, qu'ils décoroient du titre d'Hiſtoires, & qu'ils couvroient du voile de la Religion & de la Piété ; & ſi l'on n'avoit pas ſoin d'en faire voir la fauſſeté & l'abus, loin de ſervir à l'avancement du culte, elles ne pourroient que le détruire, & l'expoſer à la riſée des Mécroyans & des Infideles ſecrets, dont le nombre augmente malheureuſement tous les jours.

§. SECOND.

Régles pour le diſcernement des vraies & fauſſes Apparitions, par rapport aux Perſonnes.

I. Le temperamment peut occaſionner des Apparitions & des Révelations. II. L'humilité, premiere Régle. III. En quel ſens l'orgueil & l'amour propre, ſont les marques des fauſſes Apparitions. IV. Seconde Régle. La crainte continuelle où doit être un Chrétien. V. Troiſiéme Régle. La patience. VI. Quatriéme Régle. Les diſpoſitions du corps & des differens âges, servent beaucoup à ce diſcernement. VII. La conſidération du Sexe y peut également ſervir. VIII. Cinquiéme Régle. Se conduire ſuivant l'avis d'un ſage Directeur. IX. Sixiéme Régle. Charité dans la Perſonne à qui on attribue des Apparitions. X. Réflexions ſur une Régle établie par le Cardinal Bona.

I. LA nature des tempérammens & des perſonnes, eſt (1) à la vérité la premiere choſe à laquelle on doit s'atta-

cher, mais elle n'eſt pas l'unique; il faut examiner plus ſoigneuſement la conduite de celui, qui ſe dit favoriſé de Dieu, par des Révelations & des Apparitions.

II. La premiere qualité, eſt l'humilité. Ces graces extraordinaires ſont données pour la propre édification, & l'on doit reconnoître dans les états mêmes les plus ſublimes, la foibleſſe de la nature; perſuadé que l'on ne peut rien faire d'utile au ſalut, ſans le ſecours de la Grace, il faut malgré ces faveurs divines, ſe regarder toujours comme des ſerviteurs inutiles; maxime évangelique que Saint Machaire d'Egypte (2) ordonne de ſuivre, ſur tout dans ces états extraordinaires. La perfection de l'amour, & les communications de la Divinité, loin d'affoiblir l'humilité, la font au contraire éclater plus particulierement. Rien n'eſt plus ſage que la régle preſcrite par les Saints Peres des Deſerts, que Dieu favoriſoit de ces graces ſingulieres plus ſouvent & plus intimement que les autres. On doit, diſent-ils, ne pas les recevoir aiſément,

ou plutôt il ne faut y adhére rque très-difficilement. Le plus sûr est de se dire à soi-même, pécheur comme je suis, je ne me crois pas digne de voir un Ange du Seigneur, tant que je serai dans cette vie mortelle. Régle que sçut pratiquer un S. Personnage, (3) & qui l'empêcha de tomber dans l'égarement. L'Esprit de ténebres se présenta devant lui ; je suis, lui dit-il, l'Ange Gabriel, envoyé de Dieu pour vous venir trouver. Vous vous trompez, dit le bon Hermite : vous êtes envoyé vers quelque autre ; pour moi je ne mérite pas d'être visité par un Ange. A l'instant l'Apparition cessa, & le Démon disparut.

Gerson qui est un des plus grands maîtres de la vie spirituelle, (4) & l'un de ceux qui a le plus approfondi cette matiere, demande aussi l'humilité comme une marque nécessaire de la vérité des Révelations ; & dans la suite ce même Théologien a soin de remarquer, que toute inspiration intérieure, toute Révelation, tous Miracles, tout Amour extatique, tous Ravissemens, qui sont précedés, accompagnés & suivis de l'humilité, portent avec eux un des

caractéres de la présence de Dieu, pourvû que les autres attributs s'y trouvent joints. Lorsque Dieu se communique à ses Prophétes, ils reconnoissent leur indignité, ou en demandant d'être purifiés, parce qu'ils se croyent remplis de taches & de souillures, ou en disant qu'ils sont des enfans qu ne peuvent encore s'énoncer, & l'on doit, à l'exemple de l'Apôtre, ne se glorifier que de ses infirmités, & non de ses Révelations ; exemple que Saint Paul a donné aux Chrétiens, dit Saint Ambroise, & qu'ils sont obligés de suivre. *Ne nos Revelationibus extollemur, si enim in tantâ gratiâ non est gloriatus Paulus, nec nos gloriari oportet.* (*a*)

III. Comme l'humilité est une marque que le Saint Esprit se communique à l'ame d'une maniere particuliere, on doit croire que l'orgueil & l'amour propre sont ordinairement les suites de l'illusion ; on se méconnoît soi-même, en ne voulant pas reconnoître les graces de Dieu. Aussi Gerson a soin de faire observer, (5) que celui qui fait gloire de ses Révelations, & qui se vante

(*a*) Sanctus Ambrosius, in Psalm. 36.

d'en être particulierement favorisé, mérite d'être trompé par l'Esprit malin, sur tout si on remarque en lui une orgueilleuse curiosité, l'amour des louanges, s'il présume beaucoup de sa sainteté, s'il désire & s'il se croit digne d'avoir des Révelations & des Apparitions; enfin s'il prend plaisir à les raconter. On ne doit pas néanmoins trop insister sur quelque sentiment de vaine gloire, ou sur le manque d'humilité qui naîtroit après l'Apparition. Il arrive quelquefois qu'après avoir été favorisé d'Apparitions Divines ou Angeliques, ou qu'après une véritable Révelation on s'enfle d'orgueil, & l'on abuse par sa propre corruption de l'état où Dieu a mis l'ame; il peut donc arriver que Dieu se communique véritablement; mais après qu'il s'est retiré, on conçoit de l'estime pour soi-même, & c'est aussi-tôt une ruse du Démon, qui se sert des graces qu'on a reçues, pour faire succomber à la tentation; telle est la remarque du Cardinal Bona. (6)

Si donc l'humilité accompagne toujours ces mouvemens extraordinaires, c'est une marque de leur vérité. Si au

contraire, pendant l'action même ils'y mêle de l'orgueil, c'est une marque de leur fausseté; mais si l'on a une profonde humilité, & que l'on tombe dans l'orgueil après l'Apparition, on peut dire que l'on a été véritablement favorisé de Dieu, mais que le Démon s'est servi de la foiblesse de l'homme pour le faire tomber dans l'illusion. Dieu réprime ordinairement les mouvemens d'amour propre, que l'on a de se voir favorisé d'une maniere si particuliere; il envoye des afflictions pour tenir toujours l'ame dans l'humilité; mais il ne fait jamais manquer la vérité de la Révelation. (7) Dans ces occasions, il sert d'exemple & de modele aux habiles Medecins; il applique le fer & le feu, afin d'ôter tous les empêchemens qui pourroient s'opposer au progrès de l'ame dans la vie spirituelle. Saint Paul sçait bien que Dieu se communique à lui par des Révelations & par des Apparitions, *in Revelationibus plurimùm;* mais il ressent aussi l'aiguillon de la chair, qui le fait souvenir de sa propre foiblesse, afin que si d'un côté l'amour propre & l'orgueil ne le

corrompent pas, il ne doute point d'autre part de la vérité de la Révelation.

IV. L'état de perfection où l'on peut arriver, ne doit pas empêcher d'être toujours dans une crainte respectueuse, quoique cette vertu soit le commencement de la sagesse & de la piété, *initium Sapientiæ timor Domini*; elle en est aussi l'accomplissement, parce qu'il faut toujours opérer son salut avec frayeur. C'est ce qu'on doit pratiquer principalement dans les voyes extraordinaires, & plus on est avancé dans le chemin de la perfection, plus l'on doit craindre. Alors l'Esprit malin employe toutes ses ruses pour surprendre l'ame, & la jetter dans l'égarement; c'est la maxime de Gerson. (8)

V. La patience est une troisiéme condition nécessaire à la personne, qui se dit favorisée de Révelations & d'Apparitions, *doctrina viri ex patientiâ cognoscitur*. C'est une suite de l'humilité qu'on doit avoir dans les routes les moins connues de la vie spirituelle; (9) elle fait même que parmi les travaux, les souffrances & les humiliations, on reçoit une satisfaction intérieure, qui

loin de porter à l'amour de soi-même, fait connoître toute l'étendue de la foiblesse humaine.

VI. Les dispositions de la personne qui se prétend favorisée de Révelations & d'Apparitions, peuvent beaucoup contribuer pour en faire un juste discernement. On peut considérer ces dispositions de deux manieres, ou dans la constitution du corps, ou dans la conduite de la vie spirituelle.

Il est certain que le corps contribue toujours aux actions même les plus relevées, par l'union étroite qui se trouve entre les deux parties, dont l'homme est composé. Il en est des maladies de l'ame, comme de celles du corps. Elles viennent pour l'ordinaire d'un dérangement des parties sensibles, qui ont leur principe dans le corps même ; ou de ce même dérangement à la vérité, mais dont le principe ne se trouve point dans le corps. La pâleur ou la rougeur qui est répandue sur le visage, ne vient pas toujours ou d'un épanchement de bile, ou d'un sang trop échauffé, comme l'a remarqué Saint Augustin, (10) elle tire quelquefois son origine

des differens mouvemens qui ſe font dans l'ame, lorſque frappée vivement par un objet, elle communique ſon agitation au corps, & cette agitation trop véhémente cauſe un dérangement des parties ſenſibles; c'eſt ce que pluſieurs entendent par la maladie.

L'ame ſe reſſent donc quelquefois des atteintes que le corps a reçues; (*a*) ceux qui ſont toujours dans un état de convaleſcence, ceux dont l'imagination s'agite & ſe trouble aiſément, ceux qui ſont dans une oiſiveté continuelle; toutes ces perſonnes ſont plus ſujettes à l'illuſion que les autres; ceux même qui ſe réduiſent dans une ſorte d'épuiſement, par des jeûnes trop fréquens, par des veilles exceſſives, n'en ſont pas plus exempts que ces premiers, parce que s'étant deſſéché le cerveau, il ſe forme en eux-mêmes plus facilement des idées ſingulieres, ou des imaginations extraordinaires, qu'ils prennent ſouvent pour des véritables Apparitions.

On en doit ſoupçonner également les enfans & les vieillards: ces derniers, parce que la foibleſſe de leur âge ne

(*a*) Card. Bona, de diſc. ſpir. c. 20. p. 396.

peut plus leur fournir cette humidité nécessaire à l'équilibre du tempérament ; les enfans au contraire, parce qu'ils ont une trop grande abondance de cette humidité, & sont trop vivement touchés des objets qui se présentent à eux. Ce juste équilibre est pareillement interrompu chez eux ; leurs mouvemens sont trop inconstans pour ne pas prendre le change, & se laisser tromper par le faux, qui se déguise quelquefois sous les apparences de la vérité.

VII. Si c'étoient même des personnes du sexe qui fussent sujettes aux Révelations, il faudroit encore s'y comporter avec beaucoup plus de réserve : (*a*) comme elles sont d'un temperamment très-humide, elles ont aussi l'imagination plus vive. La violence de leurs désirs & de leurs passions, leur fait quelquefois croire qu'elles ont appris par des Révelations & des Apparitions, ce qu'elles souhaitent avec le plus d'ardeur ; mais il ne faut pas moins examiner leur conduite, que la complexion de leur naturel. On peut assurer

(*a*) Card. Bona, ibid. p. 598.

avec Gerſon, & le Cardinal Bona, qu'une femme eſt dans l'illuſion & dans l'égarement, lorſqu'on la voit dans des entretiens continuels avec des Directeurs ; on la doit même ſoupçonner davantage, (*a*) lorſque ſous prétexte de la confeſſion, elle fait avec complaiſance à ſes Directeurs un long étalage de ſes Apparitions & de ſes Révelations ; (*b*) ou lorſqu'elle ne peut rentrer en elle-même, pour conſiderer ſa propre foibleſſe, & que toujours diſſipée au dehors, elle cherche à ſe faire valoir par des graces, dont elle ſe rend indigne par des écarts continuels,

VIII. Il n'y a rien qui faſſe plus facilement tomber dans l'illuſion, que la confiance que l'on auroit en ſes propres lumieres, ſans vouloir ſuivre les avis d'un ſage Directeur. Ce ſont là, dit Gerſon, (11) ceux qui tombent le plus dans l'illuſion ; bien-tôt ils ſe briſeront à la pierre de ſcandale, parce qu'ils ſe laiſſent emporter par le feu de leur vivacité, ou de leur pétulance, &

(*a*) Gerſon, de probat. ſpirit. p. 534.

(*b*) Card. Bona, de diſcret. ſpirit. c. 20. pag. 399.

veulent toujours ſe conduire ſelon leur propres caprices & leurs foibles lumieres. Il faut au contraire conſidérer comme une marque particuliere de la communication de l'Eſprit Saint, le peu de réſiſtance qu'on apporte aux ordres d'un Supérieur éclairé, parce qu'en cela on remarque la ſimplicité du cœur; lorſqu'on ne recherche pas les voyes ſublimes, ni les ſentiers les moins connus de la vie ſpirituelle; ou dès qu'on ſe laiſſe toujours conduirepar les routes les plus communes. C'eſt, même comme nous l'apprend Gerſon, (*a*) ce que nous trouvons autoriſé par les Saints, dont les Ecritures nous rapportent des Apparitions & des Révelations.

IX. Toutes les autres conditions ſeroient inutiles, ſion n'y joignoit pas la charité; puiſque ſans elle toutes nos actions ne ſont que de vains phantômes, (*b*) nos prieres, un bruit qui frappe l'air, & qui ne peut avoir aucun effet. Quand même nous ferions la diſtribution de tous nos biens aux pauvres, quand nous ſouffririons les ſupplices les

(*a*) Gerſon. de ver. & falſ. Viſi. p. 330, & 580.
(*b*) Gerſonius, ibid. pag. 588.

plus infames pour le nom de J. C. si nous n'avons point la charité, nous ne sommes rien ; ce qui doit s'étendre sur tout aux graces particulieres, telles que que sont les Apparitions & les Révelations. Mais il faut toujours se tenir sur ses gardes, parce que prenant un sentiment d'amour déréglé, pour les mouvemens d'une charité véritable, on se laisse aller à l'illusion & à l'égarement.

X. Le Cardinal Bona demande encore une autre condition dans la personne qui reçoit les Visions &les Révelations, c'est la foi sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu, *ejus imprimis examinanda fides an sit verè catholica, quia sine fide impossibile est placere Deo.* Ce qui peut faire quelque difficulté dans cette régle, aussi-bien que dans quelqu'unes de celles que nous venons de marquer, sont les Révelations & les Apparitions, que l'Ecriture rapporte des personnes éloignées du culte du véritable Dieu : Balaam étoit un faux Prophéte, il se trouve néanmoins inspiré de Dieu. Caïphe reçoit une Révelation, qu'un homme doit mourir

(*a*) Card. Bona, de discret. spirit.

pour le ſalut de tout le Peuple. La femme de Pilate, eſt tourmentée par des Apparitions fâcheuſes, à cauſe des ſupplices que l'on faiſoit ſouffrir à J. C. Mais ces difficultés ſe diſſipent, ſi l'on s'attache à la définition que nous avons donnée de la Révelation, après ce ſçavant Cardinal. C'eſt, comme nous l'avons dit, une manifeſtation des myſteres qui ſe fait, ou pour l'utilité de l'Egliſe, ou pour le bien des particuliers qui la reçoivent. Si nous ne remarquons pas que les perſonnes, dont nous venons de rapporter les exemples, ayent tiré aucune utilité de leurs Révelations & de leurs Apparitions, elles étoient utiles du moins aux Fidéles, qui en avoient connoiſſance.



§. TROISIÉME.

Régles pour discerner les Apparitions & les Révelations, par les circonstances qui les accompagnent.

I. Tranquillité de l'ame nécessaire dans la véritable Révelation. II. Si on garde facilement le silence après la Révelation. III. Si l'on attend avec confiance le succès dela Révelation.

I. PAssons aux régles qui ont rapport aux circonstances, qui accompagnent les Révelations & les Apparitions. Les Peres veulent principalement dans l'usage de ces graces, lorsqu'elles viennent du Ciel, que l'esprit de ceux qui les ont soit tranquile, (*a*) & qu'il entende ce que Dieu lui révele. *Intelligentiâ opus est in Prophetiâ.* C'est une des marques qui ont fait reconnoître les faux Prophétes, d'avec les Prophétes du Seigneur. Ces premiers en-

(*a*) M. Ferrand. Réponse à l'apologie pour la Réformation, deuxiéme partie, chap. 2. p. 378.

troient-ils dans leurs extaſes, c'étoit une fureur qui les mettoit hors d'eux-mêmes, pendant laquelle ils ne connoiſſoient perſonne, (*a*) & ſe méconnoiſſoient eux-mêmes, juſqu'à ne pas comprendre ce qu'ils diſoient. Il n'en étoit pas ainſi des Prophétes du Seigneur ; (1) ils conſervoient une grande tranquillité, & l'état de modération où ils ſe trouvoient pendant la Révelation, leur donnoit lieu de comprendre ce que le Seigneur leur apprenoit.

C'eſt auſſi ce qui a fait connoitre la fauſſeté des Révelations de Montan, (2) & de ſes Prophéteſſes. Ils croyoient que les Prophétes n'avoient pas compris les Révelations qu'ils recevoient, & ils vouloient qu'ils fuſſent entrés dans une fureur qui les mettoit hors d'eux-mêmes. Ils étoient engagés à ſoutenir cette fauſſe doctrine, parce que le Démon qui les agitoit pendant leurs extaſes, ne leur donnoit pas la connoiſſance de ce qu'il leur faiſoit prononcer. *Mais comment ces Prophétes*, (3) dit Lactance, *auroient-ils pû annoncer l'avenir, & dire*

(*a*) Virgilius, Æneid. lib. 6. Seneca, in Oedip. act. 2.

même des choses qui pussent avoir entr'elles aucune liaison, si leur esprit étoit troublé, & s'ils ne se connoissoient pas eux-mêmes. Quand l'Ecriture nous parle de l'extase de Saint Pierre, comme s'il étoit hors de lui-même, *& cecidit super eum mentis excessus*, il ne faut pas s'imaginer qu'il méconnût ce que Dieu lui faisoit voir. Il apperçut un linge rempli de toutes sortes d'animaux, & une voix lui dit, levez-vous; tuez ces animaux, & les mangez. Saint Pierre répondit, que rien d'impur n'étoit entré dans sa bouche, & qu'il ne vouloit pas être contraire à la loi; il avoit donc la connoissance de ce qui lui étoit révelé, c'est l'explication de Saint Epiphanes. (4) Il est à propos de remarquer, que le terme de ravissement qui est dans la Vulgate, *mentis excessus*, est exprimé dans l'original par celui d'extase Ἔκτασις

Or ce terme ne peut se tourner en latin que par celui de ravissement, *mentis excessus, aliter enim latinus sermo,* dit (5) S. Jerôme Ἔκτασιν *exprimere non potest nisi mentis excessum.* Ce terme qui a été pris quelquefois en bonne part, a eu aussi une signification désavantageuse; mais

il ſe prend dans l'Ecriture pour de véritables extaſes, dans leſquelles le Saint Eſprit, qui en eſt le principe, donne à celui qui eſt dans le raviſſement l'intelligence de ce qui lui eſt révelé.

Les Catholiques & les Proteſtans (6) conviennent de cette tranquilité néceſſaire dans la Révelation prophetique, & quelques perſonnes ont pouſſé le ſcrupule ſi loin dans cette matiere, qu'ils ont repris des Auteurs très Orthodoxes, parce qu'ils ont avancé, que le ſtyle & la méthode des Prophétes n'eſt pas toujours uniforme, ni auſſi ſuivie que celle des Hiſtoriens. C'eſt le ſens de M. Huet, (*a*) Evêque d'Avranches, dans ſa Démonſtration Evangelique, quoiqu'en puiſſe dire un Ecrivain, c'eſt le P. Fraſſen, qui auroit ſans doute parlé autrement qu'il n'a fait, s'il avoit voulu lire encore cinq ou ſix lignes plus bas que ce qu'il en a cité: mais ſouvent le deſir de critiquer les Auteurs de réputation, ne permet pas toujours qu'on examine leurs Ouvrages avec une juſte & légitime attention.

(*a*) Petrus Daniel Huetius, in Demonſtrat. Evangelic. propoſitione 9. c. 171. p. 631.

Le trouble peut être dans le commencement de la Révelation , mais si elle vient véritablement de Dieu , ce trouble s'appaisera , dit Theophilacte ; (7) & l'ame reprendra sa tranquilité ordinaire; c'est ce qui est arrivé à Zacharie , dans l'Apparition qu'il eut ; au lieu que si l'Apparition ou la Révelation est fausse , on se sent dabord dans la joye , & quelquefois dans la tranquilité : (8) mais cette joye ou cette tranquilité se change bien-tôt dans des sentimens de tristesse , & dans des mouvemens de frayeur , qui sont des marques de l'illusion ; cette régle cependant n'est pas infaillible , comme l'aremarqué le Cardinal Bona.

II. La seconde condition par rapport aux circonstances , est le silence après la Révelation , c'est à dire , si on ne desire point de raconter (*a*) ce qui est arrivé , si on ne s'en occupe point trop ; mais si on desire au contraire de l'oublier afin de ne s'en pas croire meilleur : voila ce me semble , un des caractéres de la véritable Révelation. Mais quand c'est une illusion du Démon , on sent au

(*a*) Le Bienheureux Jean d'Avila , dans le Traité, *Audi filia.*

commencement, ou à la fin de la Révelation un desir de raconter ce qui s'est passé, une estime de soi-même, & une opinion que Dieu veut faire en nous & par nous des choses extraordinaires; c'est la remarque de Theophilacte, & du Bienheureux Jean d'Avila. Cependant, si on se trouve obligé de raconter ses Révelations, on doit s'abstenir de tout ce qui peut donner de la gloire: on doit parler de soi-même avec beaucoup de modestie & de retenue, (9) & ne jamais se servir de termes qui portent avec eux le caractére d'amour propre.

III. Lorsqu'on est dans le doute sur l'examen des Apparitions & des Révelations, on ne doit en juger qu'après les avoir examinées à fond, & qu'après avoir vu quels sont les effets & les suites de ces sortes de graces, à moins qu'on n'y remarque d'abord de la fausseté, & des traits de folie. (10)

Telles sont les régles & les maximes que j'ai recueillies des Peres de la vie spirituelle, pour le discernement des Apparitions & des Révelations particulieres. Mais comme il n'appartient qu'aux grands Maîtres d'instruire en peu

de mots, & de faire sur les esprits ces impressions sensibles & persuasives que leur sçavoir & leur autorité a droit d'y produire ; je crois devoir rapporter les paroles du grand Cardinal, dont l'ouvrage si profond & si lumineux m'a servi de guide & de flambeau dans la révision que j'ai faite de ces réflexions, premier fruit de ma jeunesse, & de mes études théologiques. On verra avec quelle clarté & quelle brieveté il a mis sous un point de vûe presque imperceptible, ce que j'ai été contraint de dire avec beaucoup plus d'étendue. Loin de trouver dans son discours quelque obscurité, défaut presque inévitable de la brieveté ; *brevis esse laboro, obscurus fio* ; on y voit au contraire ces traits de lumiere, qui éclairent, qui frappent & qui persuadent.

» Pour surement discerner les Visions » & les Apparitions, dit ce sçavant Cardinal, (11) il faut avoir égard à la personne qui s'en dit favorisée, à la maniere dont elles arrivent, & aux effets qu'elles produisent. On doit donc examiner si la personne est vertueuse ; si » dans la Vision ou l'Apparition il n'y

» a rien qui éloigne de Dieu, ſi tout au
» contraire tourne à ſa gloire & à ſon
» ſervice ; enfin ſi après les Viſions &
» les Apparitions, la perſonne perſevere
» non-ſeulement dans l'humilité, l'o-
» béiſſance & les autres vertus Chré-
» tiennes, mais encore ſi on la voit ſe
» perfectionner d'une maniere plus ſen-
» ſible dans toutes ces vertus : alors on
» n'a pas lieu de douter que ces Viſions
» & ces Apparitions ne ſoient ſurnatu-
» relles ; telles ont été Ste Brigitte,
Ste Catherine de Sienne, & Ste Theré-
» ſe. (12) Au contraire la preuve cer-
» taine que ces Apparitions ne viennent
» pas de Dieu, mais du Démon, eſt de
» remarquer que la perſonne eſt apoſtat,
» infidele, ſéparée de la Foi, peu exer-
» cée dans la piété, orgueilleuſe, am-
» bitieuſe, charnelle & hypocrite ; en-
» fin livrée au vin, à la colere & à la
» vangeance. Tel fut le célebre l'Ab-
badie, ce Chef des nouveaux Illumi-
nés, qui fit tant de bruit en France &
en Hollande, vers le milieu du dernier
ſiécle. » Auſſi, obſerve encore ce grand
» homme, dès que dans la Congrega-
» tion des rits, il s'agit de contempla-

» tion, de Révelations, (a) de Vi-
» sions & de Propheties, on se sert de
» trois moyens pour en juger. Le *pre-*
» *mier*, est le Decret du Pape Urbain
» VIII. qui ordonne d'examiner s'il n'y
» a rien contre la Foi & les bonnes
» mœurs, ou si elles ne renferment pas
» quelque sentiment nouveau, qui ne
» s'accorde point avec la doctrine & la
» pratique de l'Eglise. Le *second* moyen,
» est de voir si ces Visions, ces Réve-
» lations & ces Propheties, surpassent
» les forces de la nature, & s'il faut les

(*a*) Sciendum est de meditationibus, Revelationibus, Visionibus & Prophetiis judicium institui in sacrorum rituum Congregatione TRIPLICI de causa. PRIMA est ut juxtà decretum Urbani VII. inquiratur, an in eis aliquid insit contra fidem & bonos mores, aut aliqua doctrina nova à communi Ecclesiæ sensu & consuetudine alienâ. SECUNDA, ut videatur utrùm Visiones, Revelationes ac Prophetiæ fuerint supra naturam, ideòque recensendæ inter gratias] gratis datas, necne. TERTIA, ut constet utrùm sint laudandæ vel approbandæ, an potiùs tolerandæ seu prætermittendæ. Inspectio nempe quæ fit primâ de causâ viam sternit inspectionibus, quæ duabus aliis memoratis de causis debent subinde promoveri. *Card. Lambert. lib.* 2. *in Canon. SS. c.* 32. *n.* 8.

» mettre au rang des graces gratuites :
» enfin le *troisiéme*, est de sçavoir si
» on les doit recevoir ou approuver; ou
» s'il suffit de les tolerer, & de n'y prê-
» ter aucune attention. L'examen qui
» s'en fait par le premier deces moyens,
» prépare le chemin aux deux autres.
C'est en peu de paroles la matiere d'un grand ouvrage, & c'est ce que je n'ai pû renfermer en moins de discours que ce chapitre. Je viens néanmoins de le rapporter réduit à ce peu de lignes. Tel est l'art inimitable des plus grands Maîtres. Je n'ai point apporté d'exemples pour apuyer les régles établies dans les derniers paragraphes de ce Chapitre. J'aurois apréhendé qu'on ne m'accusât de citer des faits ou faux ou incertains, pour expliquer des maximes qui sont généralement approuvées & reçues, par le consentement des Peres de la vie spirituelle. Des exemples douteux feroient douter de la vérité & de la certitude de la régle ; c'est à quoi je n'ai pas crû me devoir exposer.

CHAPITRE VIII.

De l'autorité des Apparitions & des Révelations particulieres.

I. L'Eglise a toujours donné très-peu d'autorité aux Apparitions, & aux Revelations particulieres. II. Leur multitude a porté les Sçavans, à rejetter des ouvrages très utiles en eux-mêmes. III. Les Révelations particulieres, ne peuvent être l'objet de notre foi. IV. Il faut une autorité supérieure, pour faire recevoir la Révelation. V. Cette autorité doit être infaillible.

I. L'Eglise a toujours donné si peu d'autorité aux Apparitions, & aux Révelations particulieres, qu'il n'en est rapporté que deux (*a*) dans son martyrologe ; celle de Saint Michel, sur le MontGargan, & celle de Ste Marie des Neiges : il ne s'en rencontre gueres plus dans son Breviaire. Ce qui revient au sentiment si judicieusement

(*a*) Pignatelli, dans ses consultations canoniques. t. 4. consult. 55. edition de Venise.

établi par le ſçavant Cardinal Lambertini déja cité, (1) que l'Egliſe a quelquefois approuvé une Apparition, ou une Viſion faite à une ame fidéle par J.C. la Bienheureuſe Vierge, ou les Saints Anges; ou même qu'elle aura reconnue & avouée une Révelation particuliere, ou quelque Prophetie, dont un ſerviteur de Dieu peut avoir été favoriſé: mais qu'il eſt extrémement rare qu'on ait approuvé dans l'Egliſe des corps entiers de Révelations. Ce qu'il établit même, par la pratique de la canoniſation des Saints, où l'on ne voit pas que l'on ait égard à ces ſortes de graces, à moins qu'elles ne ſoient ſoutenues par des vertus héroiques, comme il arriva lorſqu'il fut queſtion de Sainte Theréſe, où après un ſévere examen, on ſe contenta de dire, que l'éminence de ſes vertus répondoit que dans les Viſions & les Révelations de cette Sainte, il n'y avoit eu rien d'humain, ni d'illuſoire. (*a*) *Quocirca preſens caput concludendo dicimus, Viſionum & Apparitionum nullam in cauſis beatificationis & canoniſationis*

(*a*) *Idem*, Card. de canoniſ. *SS.* lib. 3. c. 52. num. 10.

habendam esse rationem, nisi virtutum existentia gradu heroico plenè probata sit.

II. On a vû même que la trop grande estime que de très-habiles Ecrivains ont faite de ces sortes de graces, a donné lieu à de Sçavans hommes de rejetter les plus beaux monumens de l'Antiquité ecclésiastique : nous en dirons quelque chose dans la suite.

III. Quoique certaines Apparitions & quelques Révelations particulieres, se trouvent appuyées par des Communautés respectables, quand même elles seroient approuvées par l'Eglise, cependant on est d'accord qu'elles ne peuvent être l'objet de la foi générale (2) des Fidéles, parce que cette foi, parce que l'Eglise est établie sur le fondement des Apôtres & des Prophétes, & sur la pierre angulaire, qui est J. C. *superædificati super fundamentum Apostolorum & Prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu.* Ce n'est donc ni la Révelation, ni l'Apparition qui en aura été faite à un simple particulier, qui doit être le motif de notre créance, mais les Révelations qu'ont eûes les Ecrivains canoniques, Révelations qui se

ſont tranſmiſes dans l'Egliſe, par une ſucceſſion non interrompue des premiers Paſteurs ; *innititur fides noſtra Revelationi Apoſtolis & Propheti s facta qui canonicos libros ſcripſerunt, non autem Revelationi, quæ fuit aliis Doctoribus facta* : (*a*) c'eſt Saint Thomas qui parle.

Cette conſidération peut être ſoutenue par *deux réflexions* principales, la *premiere*, que l'analyſe de la foi ne ſe peut faire dans une Inſpiration particuliere ; mais dans une Inſpiration publique ; je veux dire, que ſi l'on propoſe un point de doctrine, les Fidéles ne ſont pas obligés de le croire, s'il n'eſt fondé ſur un principe, qui faſſe foi publique, & qui ſoit reçu de toute l'Egliſe. La *ſeconde*, que ce principe ſur lequel on l'autoriſe, doit être infaillible, autrement, quelle certitude aurai-je, ſi je m'en rapporte à une autorité ſujette à l'erreur, & capable par conſéquent de me tromper, même malgré elle ?

IV. Lorſqu'une doctrine eſt propoſée par le moyen de la Révelation, on doit la croire ſans y apporter de réſiſtance,

(*a*) S. Thom. 1. part. queſt. 1. art. 8. ad ſecundum.

parce que l'autorité divine en la faiſant proposer, exige du Fidéle une ſoumiſſion intérieure ; mais Dieu qui demande cette ſoumiſſion, accompagne la publication qui en eſt faite, de témoignages qui rendent inexcuſables ceux qui s'y oppoſent, ou qui n'y adherent pas, en la maniere que l'Ecriture & l'Egliſe l'exigent du Chrétien ; *corde creditur ad juſtitiam, ore autem confeſſio fit ad ſalutem.* Cette maxime eſt inconteſtable ; ainſi quelque difficile que ſoit la doctrine révelée, elle doit partir de principes & de perſonnes autoriſées ; autrement il n'y auroit pas une certitude ſuffiſante de la vérité de la Révelation. L'infaillibilité de certitude ne ſe prend pas ſeulement de la perſonne qui révele, & de la doctrine révelée ; mais auſſi du moyen par lequel la Révelation nous eſt communiquée ; or il n'y a que le conſentement unanime des premiers Paſteurs, ou depuis les Apôtres juſques à nous ; ou ce même conſentement recueilli de toutes les Egliſes particulieres du monde Chrétien, qui puiſſe faire une autorité publique, *univerſitatem, antiquitatem, conſenſionem.* L'univerſalité,

l'antiquité, & le consentement général, c'est la régle de Vincent de Lerins, fondée sur la nature de chaque particulier, qui peut se tromper facilement, ce qui ne sçauroit arriver dans un nombre presque infini (*a*) de Chrétiens, de ceux-mêmes qui auroient passé pour les sages du siécle, s'ils fussent demeurés dans l'erreur, & dont la véritable sagesse a paru avec plus d'éclat, en s'attachant à J. C. eux qui ont vêcu dans des tems, dans des lieux, & dans des Royaumes différens; & qui n'ont jamais pu s'accorder ensemble, pour tromper tous les autres, parce qu'ils étoient partagés par des intérêts entierement opposés.

Mais celui qui reçoit la Révelation, est obligé de croire ce qui lui est révelé; (3) quand il a examiné avec soin, & qu'il est persuadé que Dieu lui parle, il ne doit pas résister aux lumieres du Ciel, lorsqu'elles sont proposées d'une maniere évidente, qui ne laisse aucun lieu de douter; accompagnée néanmoins de tous les attributs, que nous avons exposés dans le chapitre VII.

(*a*) Abbadie, Vérité de la Religion chret. 2. part. sect. 1. c. p. 12. de la seconde édition.

Et comme un ſimple particulier ne peut pas être le fondement de la foi publique, les ſentimens qu'il propoſe ne peuvent auſſi obliger les autres Fidéles, quand même leurs Apparitions & leurs Révelations ſeroient autoriſées dans l'Egliſe. Il n'y a que les dogmes propoſés par l'Egliſe, qui puiſſent être un objet de foi; mais ce n'eſt point en conſéquence de l'autorité d'un particulier, c'eſt en vertu de celle de l'Egliſe. Il eſt facile de montrer dans les Peres, & dans les Ecrivains les plus éclairés, que la doctrine qu'on nous propoſe à croire, doit être appuyée ſur un fondement qui faſſe foi publique & qui ſoit reçue de tout le monde. C'eſt ce qu'ont enſeigné Saint Irenée, Saint Auguſtin, & Vincent de Lerins, lorſqu'ils nous avertiſſent d'avoir recours à l'Egliſe, pour nous inſtruire de la véritable doctrine: parce que les Apôtres lui ont (4) confié tous les myſteres, afin que les Fidéles tirent du thréſor de cette ſainte Mere, la connoiſſance des vérités qui leur ſont néceſſaires: lorſque ces mêmes Peres (5) aſſurent qu'il étoit de la Providence Divine d'établir une autorité,

qui nous élevât ſuivant nos forces à la connoiſſance de Dieu. Enfin ces mêmes Ecrivains ont ſoin de nous commander de conſerver toujours le ſaint dépôt de la Tradition, (6) non comme une vérité que nous aurions trouvée de nous mêmes, ou comme une découverte qui ſeroit l'effet de notre propre travail, ou même que nous aurions reçue de quelques particuliers; mais comme une doctrine qui nous a été confiée, que nous avons reçue de nos Peres, & qui nous eſt venue par une tradition publique.

Joignons à l'autorité des Peres que nous venons de rapporter, les ſentimens des plus célebres Théologiens, qui ſoutiennent expreſſément que ce ne ſont point les Révelations particulieres, (7) qui doivent nous porter à recevoir un point de doctrine, mais ſeulement une autorité ſupérieure; telle eſt celle des premiers Paſteurs & par conſéquent de l'Egliſe même. Ce n'eſt donc pas ſeulement la Révelation en elle-même, qui eſt l'objet de notre foi, mais la Révelation qui nous eſt propoſée par l'Egliſe aſſemblée ou diſperſée. (8) C'eſt

ce que disent Melchior Canus, & Gregoire de Valence, dont le sentiment est suivi par les plus illustres Théologiens. Il est inutile de rapporter ici leur témoignage, il suffit de sçavoir, qu'ils disent tous en termes formels ce que nous venons d'avancer. Nous produirons cependant ce qu'en marque le Pere *Binet, Jesuite*, dans son Traité sur le salut d'Origene, où il reconnoit, (*a*) *que l'Eglise n'a pas coutume de fonder les articles de foi, sur les visions des particuliers, & même n'y oblige pas d'ordinaire.* Ce sont les paroles de cet habile Jesuite, qui nous fait voir ici le jugement que nous devons porter des Apparitions & des Révelations particulieres. Ce même Pere avoit déja témoigné à la page 129. du même ouvrage, (*b*) *de quelle autorité est dans l'Eglise générale, une Vision peut-être illusion particuliere? L'Eglise fonde-t-elle les Canons sur les Visions d'un Hermite? Elle qui enseigne, que les Visions des particuliers jamais n'obligent personne à les croire, & que jamais on ne*

(*a*) Le Pere Binet, Jesuite, du salut d'Origene, c. 13. p. 442.

(*b*) *Idem*, ibid. c. 5. p. 229.

fonde un article de foi sur la Vision de quelques particuliers.

V. La seconde réflexion qui suit de cette premiere, est qu'il faut que le moyen par lequel la Révelation nous est communiquée soit infaillible, Dieu qui veut que tous les hommes se sauvent, leur en donne un moyen qui ne peut les faire tomber dans l'erreur; c'est la Révelation. Mais il faut que nous soions assurés de l'infaillibilité de cette Révelation, par un moyen qui ne soit pas moins certain que le premier, autrement Dieu qui a donné aux hommes ce premier moyen pour les sauver, les exposeroit à la damnation, en les exposant à l'illusion & à l'erreur; ce qui est contraire à bonté de la Providence.

Revenons maintenant, & voyons lequel du particulier ou de l'Eglise, sera ce moyen sûr & infaillible, par lequel la Révelation nous est communiquée; il faut dire de deux choses l'une, ou que le particulier peut se tromper en proposant une Révelation; ce qui est dire en autres termes, le particulier peut se damner, & peut damner les autres; ou le particulier ne peut se

tromper, & par conséquent il ne peut ſe damner, ni damner les autres par aucune erreur ; c'eſt à dire en autres termes, le ſimple particulier eſt infaillible auſſi-bien que l'Egliſe, ce qu'il eſt impoſſible de ſoutenir.

Nous pourrions ajouter à ces réflexions générales quelques autres obſervations, qui ne ſont pas moins preſſantes que ces premieres. Suppoſons que les Révelations particulieres puiſſent être l'objet de notre foi, quelles conſéquences en pourra-t-on tirer, que chacun faiſant valoir ſes Révelations, (9) pour autoriſer des ſentimens particuliers, l'unité de la foi ſera détruite, la charité ſera anéantie, & nous n'aurons enfin aucune régle certaine pour diſtinguer l'illuſion de la vérité, parce que ſouvent les Révelations dont on ſe croira favoriſé, ne ſeront point contraires à la doctrine de l'Egliſe ; mais elles rouleront ſur des ſentimens problematiques, qu'on voudra faire recevoir comme articles de foi.

Enfin ces Révelations particulieres, ces prétendues communications de l'Eſprit ſaint, ont toujours été le caractere

de l'erreur, (10) & le motif de l'obstination de ceux, qui se sont engagés dans l'héresie. Nous pouvons joindre à ce que nous avons déja rapporté des anciens Hérétiques, ce qui est arrivé à ce sujet dans ces derniers siécles. On a vû paroître des Fanatiques, qui faisoient gloire de rejetter les Ecritures Canoniques, parce que leurs Révelations & leurs Apparitions devoient être (disoient-ils) la régle de la foi & des mœurs. (11) D'autres se vantoient d'avoir un Ange qui les conduisoit toujours, & qui leur faisoit distinguer l'illusion de la vérité. Les Enthousiastes, & les Quakers, attendent que le Saint Esprit leur communique ses faveurs & ses graces, toute leur doctrine est fondée, non sur les Inspirations des Chefs, mais sur celles des particuliers. Le Ministre propose une question, & demande si quelque Fidéle veut prophétiser; alors celui qui se croit inspiré, se leve & prononce publiquement ce qu'il a dans l'imagination, & qu'il fait néanmoins passer pour les paroles mêmes de l'Esprit Saint. C'est ce que j'ai vû dans leurs Assemblées à Amsterdam. Ils n'ont pas même comme

dans toutes les autres Communions de jour fixe, pour chanter les louanges du Seigneur. Il faut que leur Inſpiration particuliere le leur faſſe connoître. C'eſt ce que j'ai vû encore dans cette Ville, où me rendant un Dimanche à leur Egliſe pour examiner leur culte, on me répondit à la porte même que l'on ne prophétiſoit pas ce jour-là. Tel eſt l'effet des Révelations particulieres qu'on veut introduire dans le gouvernement de l'Egliſe. Cet uſage eſt ancien parmi ceux qui ſe ſont ſéparés de la Communion des Fidéles, & du centre de l'unité Eccléſiaſtique. » Skwenfeld, *(a)* Gentil-homme » de Sileſie, inventa une explication de » ces paroles, *Ceci eſt mon Corps*, trés- » différente de toutes les autres, & » comme elle parut tout à fait forcée, » paſſant d'erreur en erreur, il ſoutint » que la lettre de l'Ecriture n'étoit » qu'une parole morte, ſans force & » ſans vertu; que la véritable parole de » Dieu conſiſtoit en illumination inté- » rieure, & aux mouvemens intérieurs » du Saint Eſprit. Sur ce fondement,

(*a*) Peliſſon, Chimeres de Jurieux, *in douze* pag. 135.

» Nicolas Stork, & Thomas Muntzer, » ce dernier Disciple de Luther, & Disciple favori, si l'on en croit quelques » autres Historiens, furent aussi d'avis » que l'Ecriture n'étoit rien en comparaison de cette parole véritable, qui parle » en nous-mêmes. Ils commencerent à » soutenir qu'il falloit rebatiser les enfans baptisés, sans avoir pû ni croire, » ni sentir les mouvemens de l'Esprit, « & ce fut de-là qu'ils prirent le nom » d'Anabaptistes, ou Rebaptisans.

Que l'on juge maintenant sur tous les principes que nous avons établis, combien il y a peu de ces sortes d'Apparitions & de Révelations particulieres, qui puissent être reçues. L'Eglise leur a toujours donné très-peu d'autorité; comme elles ne peuvent être ni un motif, ni un objet de foi, il n'y a ni danger, ni inconvenient à rejetter celles qui ne sont pas suffisamment appuyées, au lieu qu'il y a quelquefois du risque à les admettre trop facilement, pour les conséquences dangéreuses qu'on en peut tirer, pour appuyer quelques opinions singulieres. Rarement elles persuadent les autres, & souvent elles peuvent être

une

une pierre de ſcandale aux ames foibles, qui s'en ſerviroient pour ſe laiſſer entraîner au zéle de quelque dévotion particuliere, qui ne ſeroit point autoriſée par l'Egliſe; ou ce qui ſeroit encore plus fâcheux, elles pourroient être expoſées aux railleries de ces ames encore plus foibles, qui ſous le vain titre d'eſprits forts, font gloire de rejetter tout ce qui ne s'accorde point avec leurs préjugés ou leurs paſſions.

L'Antiquité nous rapporte tant d'exemples de ces ſortes de tromperies, qu'on en pourroit faire de juſtes volumes. Mahomet n'abuſoit-il pas de la crédulité de ſes diſciples par de prétendues Révelations, que lui découvroit l'Ange Gabriel. Les Rabbins même avoient déja ſurpris les peuples par de ſemblables ſupercheries qui ont été imitées par les Montaniſtes, & par les Donatiſtes, & en particulier par Vincent Victor l'un de leur chefs, comme le remarque Saint Auguſtin : (*de origine animæ contrà Vincentium Victorem, lib. 3. cap. 11.*) Doit-on s'étonner ſi leurs ſucceſſeurs ont ſuivis les mêmes traces ?

CHAPITRE IX.

Quelles personnes sont le plus sujettes aux Apparitions & aux Révelations ?

I. Les Solitaires sujets aux Apparitions. II. Les Femmes très susceptibles de Révelations particulieres. III. Africains sujets aux Révelations.

I. LA Doctrine des Révelations & des Apparitions que nous venons d'expliquer, sembleroit demander des éclaircissemens sur quelques-unes des Révelations particulieres qui nous restent aujourd'hui. Le dessein seroit grand, à prendre la chose depuis les Révelations & les Apparitions contenues dans l'Ouvrage du Pasteur ; celles du faux Méthodius & des autres, qui sont venues jusqu'à nous. Peut-être aussi que nos remarques seroient inutiles, puisque la plûpart des Bibliotéquaires les ont discutées. Nous en examinerons cependant quelques-unes dans les chapitres suivans ; mais avec le plus de briéveté qu'il nous sera possible. Nous par-

lerons dans celui-ci de ceux qui ſont le plus ſujets à ces ſortes d'Apparitions & de Révelations.

On les voit rarement arriver en d'autres lieux que dans les Déſerts, les Solitudes, (1) les Monaſteres, ou les lieux de retraites, parce que ceux qui s'y ſont mis volontairement, ayant renoncé à toute conſolation extérieure de la part des créatures, ſont quelquefois viſités de Dieu, d'une maniere plus particuliere. Ceci ne regarde que les Révelations véritables, & qui ont Dieu pour principe; ou ſi les Révelations & les Apparitions ſont fauſſes, c'eſt-à-dire, ſi elles tirent leur origine de celui-même qui s'imagine en être favoriſé, on peut aſſurer auſſi qu'elles ſont plus communes à ceux qui ſont éloignés du commerce des hommes, qu'aux perſonnes engagées dans le monde. Les Déſerts & les Solitudes ſont des lieux de repos, & quelquefois d'oiſiveté, plus ſujets aux Imaginations ſingulieres, que les lieux qui ſont habités. Ceux même qui s'y ſont retirés, ſuivent ce penchant de leur eſprit, & ſe livrent à leur imagination; & pour peu qu'ils excitent en eux-mê-

mes le desir des Apparitions & des Révelations : pour peu qu'ils en ayent lû quelques-unes, ils s'impriment dans le cerveau les traces des objets ausquels ils viennent de penser. Ces traces n'ont d'abord qu'un effet moderé, & ils croyent que ces effets sont les prémices d'une lumiere céleste, & une premiere communication de la Divinité. Ils réveillent quelques jours après ces mêmes esprits, qui trouvant un chemin frayé, le suivent, & ils se representent les mêmes objets, mais avec bien plus de force qu'ils n'avoient fait auparavant. On s'imagine aussi-tôt avoir reçu une surabondance de grace, & un entier épanchement de la Divinité. On parle à quelqu'un de ses amis des Apparitions qu'on prétend avoir eues, on le fait avec force ; & l'imagination, dont les effets se communiquent aisément, fait que ceux qui les entendent, demeurent persuadés de ce qu'on vient de leur dire. Les paroles animées du geste, de l'action, des yeux & du visage, enfin de tout ce qui suit le langage de l'imagination, font sur ceux qui les entendent une impression à peu près pareille à celle que ressent celui

qui parle. Il reſte donc aux uns & aux autres des veſtiges de ces objets, qui viennent à ſe réveiller, & ils ſe rappellent facilement ce qu'ils ont entendu de leur ami. Tous deux ſe trouvans unis dans le même effet de leur imagination, & ſe repreſentant le même objet, diſent, & veulent perſuader qu'ils ont les mêmes Apparitions & les mêmes Révelations. L'imagination qui s'eſt accoûtumée à ſuivre ces ſortes d'impreſſions, eſt ſuſceptible de beaucoup d'autres. Le tout joint enſemble, forme un amas confus d'images, qui ne tendent qu'à en impoſer aux autres hommes, après que les auteurs y ſont eux-mêmes les premiers trompés.

Nous n'avons plus ni Déſerts, ni Solitudes. Les Chartreux & les Camaldules, qui ſont nos ſeuls Solitaires, s'occupent de l'Office Divin, de la priere, de l'étude & du travail des mains. Leur imagination n'a pas le tems de s'échaper ; ainſi je doute qu'il ſe trouve parmi eux des Religieux ſujets aux Apparitions & aux Révelations particulieres ; ou s'ils en ont, leur prudence & leur modeſtie les empêche de les faire

paroître au dehors. Nos Religieuſes ſont rarement en ſolitude, leur maniere de vivre, eſt une vie commune, qui les tient preſque toujours enſemble, pour ſe conſoler mutuellement au Seigneur, & s'exciter à la vertu par les exemples qu'elles s'en donnent réciproquement. Où donc leur imagination trouveroit-elle quelque légere occaſion de s'échauffer ? D'ailleurs la ſageſſe des Supérieurs auroit ſoin d'en modérer les effets. Les autres Religieux ſont aujourd'hui occupés des prieres communes & particulieres. L'étude fait leur délaſſement & leur conſolation ; & la qualité de membres choiſis de l'Egliſe, les engage à travailler ſous l'autorité des premiers Paſteurs, à l'inſtruction & à l'édification du reſte des Fidéles. Auſſi ne les voyons-nous point livrés aux voyes ſublimes & extraordinaires. Ils trouvent leur propre ſanctification, en travaillant à celle du commun des Chrétiens.

II. Les femmes ſont ordinairement plus favoriſées que les hommes, de ces ſortes d'Apparitions, (*a*) parce qu'elles

(*a*) Pignatelli, conſult. canonic. conſult. 55. num. 1. edit. Venetianæ.

ont l'imagination plus forte & plus vive; une bagatelle est capable de les détourner, le moindre cris les effraye, le moindre mouvement les occupe; (*a*) un objet souvent de peu de conséquence cause de grands mouvemens sur les fibres de leur cerveau, ce qui forme dans leur ame des sentimens vifs & passionés, qui les remplissent entierement. Ainsi lorsqu'elles sont une fois frappées, elles sont bien plus attachées aux effets qui suivent de ces imaginations, que ne le seroient des hommes, dont l'esprit plus ferme & plus dissipé, ou même occupé d'ailleurs, résiste plus facilement à ces sortes d'impressions. Un Sçavant autrefois très catholique, & engagé dans un Ordre Régulier fort exact, a eu soin de nous en avertir, lorsqu'il a parlé des Révelations & des Apparitions. Il dit donc que ces opérations convienent parfaitement à la dévotion & au genie des femmes: *opus istud* (b) *muliebri devotioni aptissimum; ejusmodi Revelationes aptum fœmineo sexui & ingenio opus.* Aussi ce que

(*a*) Le Pere Malbranche, Recherche de la Verité. tome 1. c. de l'imaginat. des femmes.

(*b*) Oudin, in suppl. Bellarmini.

nous avons de plus remarquable en ce genre, nous a été donné par d'illustres Saintes, qui ont fait l'ornement de leur sexe, & la consolation de l'Eglise. On compte avec plaisir Sainte Elizabeth de Schonaw, & Sainte Hildegarde, dans le douziéme siécle, & qui vivoient, la premiere en 1150, & la seconde en 1160. Sainte Gertrude a vêcu précisément au milieu du treiziéme siécle. Sainte Mechtilde, en 1280. Sainte Brigitte, & Sainte Catherine de Sienne, cette derniere de l'Ordre de Saint Dominique, & Sainte Brigitte, Fondatrice d'un Ordre particulier, ont fait assaut de Révelations, chacune pour son parti, vers l'an 1360. Sainte Therése, & l'une de ses Disciples, Anne de Saint Barthelemi, & Marie d'Agreda, ont illustré l'Espagne, la France & les Pays-Bas. Enfin, le dix-septiéme siécle en a vu deux célébres, mais fort différentes de celles que j'ai nommée; ce sont Antoinette de Bourignon, & Madame Guyon. Leur doctrine & leurs avantures ont fait beaucoup de bruit dans leur tems, & leur vie est une espéce de prodige, par les phénoménes spirituels, qui nous y

ſont repreſentés. Mais tout n'y eſt pas encore, il faut avoir recours aux relations ſur le Quiétiſme, données par M. Boſſuet, Evêque de Meaux, & par M. Phelippeaux, ſon grand Vicaire, qui nous ont marqué ce qui manque à la vie, que Madame Guyon a faite de ce qui la regarde; comme M. Bayle, dans ſon Dictionnaire hiſtorique & critique, nous a peint Antoinette de Bourignon, avec les couleurs les plus vives & les plus naturelles. Il écrivoit en un pais où elle étoit connue. Outre ſes livres & ſa vie même qu'elle a bien voulu donner, il a été en liaiſon avec des perſonnes, qui avoient pratiqué cette renommée Viſionnaire.

III. Ce ne ſont pas ſeulement les femmes que l'on a reconnu ſujettes aux Apparitions & aux Révelations. Il y a des Nations entieres qui y ſont portées bien plus que les autres: c'eſt ce qu'on a remarqué dans ceux qui approchent de la ligne; comme les Africains (z) & quelques Orientaux, parce qu'étant nés dans un pais pénétré des ardeurs du ſoleil, leur imagination en eſt plus vive, & ils ſont plus ſujets par conſé-

quent à se répresenter des objets, qu'ils ne font pas difficulté de regarder comme des vérités. Ceux au contraire qui s'écartent de la ligne, sont d'autant plus éloignés des opérations vives de l'imagination, qu'ils approchent des pôles. Les François & les Allemans sont naturels, ils sont par conséquent modérés dans leur maniere de penser, parce qu'ils vivent sous un Ciel tempéré. Les Suedois & les Danois sont plus froids, parce que comme le reste des hommes, ils participent à la qualité du terroir qu'ils habitent.

Cette régle cependant quelque générale quelle paroisse, ne laisse pas d'avoir ses exceptions; nous avons eu des Visionaires en France, comme il s'en est trouvé dans les autres pays; & peut-être en avons-nous encore quelques uns: mais ils n'y sont pas en si grand nombre qu'en Orient & au midi. On sçait que le genie des Nations Européenes est tout à fait different de celui des Orientaux, qui ont d'eux-mêmes l'imagination fort échauffée & qui se plaisent dans les Ouvrages remplis de métaphores & d'allégories, qui partent plus de

l'imagination que de l'esprit : & dès qu'un Visionaire est connu en France, il ne tarde guere à y être décrié ; & c'est une espéce de tache infamante. Tel fut Desmaretz-Saint-Sorlin, qui adressant au Roi ses imaginations, y mit pour titre, *Avis du S. Esprit au Roi.*

CHAPITRE X.

Examen de plusieurs livres d'Apparitions & de Révelations particulieres.

I. Examen & Analyse du livre du Pasteur *donné par Hermas. II. De l'autorité de ce livve. III. Du grand nombre de livres remplis de ces sortes d'Apparitions & de Révelations. IV. Les Auteurs les plus graves n'en sont pas exemts. V. Cette crédulité s'est communiquée dans beaucoup d'Ecrivains du quinzième siécle. VI. Les Saintes Vierges ont été plus favorisées que les hommes de ces graces extraordinaires. VII. Révelations de Ste Elisabeth de Schonaw, au douzième siécle. VIII. Révelations de Ste Hilde-*

garde, au même siécle. IX. Révelations de Ste Mechtilde au treiziéme siécle. X. Révelations de Ste Gertrude au même siécle. XI. Révelations de Ste Brigitte au quatorziéme siécle. XII. Ste Catherine de Sienne. XIII. Angele de Foligni. XIV. Sainte Therese. XV. Marie Magdelaine de Pazzi. XVI. Antoinette de Bourignon, & autres Fanatiques.

LEs premiers siécles de l'Eglise nous fournissent un grand nombre de ces sortes de faits. Je passe néanmoins sur les Apocalypses apocryphes, dont il reste des fragmens sous le nom de plusieurs Apôtres. On sçait que ces piéces ont été fabriquées à l'imitation de celle de Saint Jean, pour favoriser les erreurs qui commencerent à paroître, dès le moment que l'Eglise eut été formée par le ministére des Apôtres, sous la conduite du Saint Esprit.

I. *Le livre du Pasteur*, qui porte le nom d'Hermas, est un ouvrage des tems Apostoliques, publié à ce qu'on croit, avant l'an 93. de J. C. Ainsi on s'y est pris de bonne heure, pour nous donner des Apparitions, des Visions & des Ré-

velations particulieres. On craignoit apparemment de nous en laiſſer manquer. Les hommes ont preſque toujours été guidés par leur imagination, dans les affaires même les plus ſérieuſes de la vie. Et c'eſt pour la ſatisfaire, & attirer par ce moyen les Fideles dans les voyes du ſalut, que des ames pieuſes ſe ſont exercées de ce coté-là, ſoit que leur goût les portât à ces ſortes de méditations, ſoit que Dieu leur accordât des graces ſingulieres, ou par lui-même, ou par le miniſtére de ſes Anges. Mais auſſi il n'en fallut pas davantage, pour engager les malins Eſprits à imiter pour la perte des Fidéles, ce que le Ciel opéroit quelquefois pour leur conſolation.

Le *Paſteur*, qu'on attribue à un Diſciple de Saint Paul, eſt diviſé en trois livres, & c'eſt dans le premier que ſe trouvent quatre Viſions ou Apparitions; mais qui ſont perſonnelles à Hermas, ou particulieres à ſa famille; à l'exception néanmoins de la derniere, qui ſemble prédire la perſécution de Domitien, qui éclata l'an 93. de l'Ere Chrétienne. Le ſecond livre renferme d'excellens principes de morale; les X. XI.

& XII. chapitres donnent des régles pour discerner les vrais Prophétes. Il y est dit que l'Esprit de Dieu est paisible, humble, sans malice, éloigné de la vanité & des désirs de ce monde. Le faux Prophéte au contraire est un esprit terrestre, vain, sans sagesse, sans force; qui s'enfle & s'éleve, & qui affecte les premieres places dans l'Eglise. Il est parleur, importun, & cherche les délices. Ces enseignemens peuvent également convenir à ceux qui ont ou qui prétendent avoir des Apparitions, ou des Révelations particulieres. Enfin le troisiéme livre de ce petit ouvrage contient huit paraboles, qui méritent aussi-bien que les Visions, d'avoir des explications particulieres.

II. Cet ouvrage, quoique bon en lui-même, a été sujet à quelques révolutions. Saint Clement d'Alexandrie, Origene, & quelques autres Ecrivains Ecclésiastiques, l'ont cité avec éloge. Il est même placé par quelques-uns au rang des Ecritures Canoniques; mais il a été fort peu estimé par d'autres, sur tout par Saint Jerome, qui le reprend d'avoir donné un Ange gardien aux in-

sectes & aux reptiles ; comme si ces viles créatures, qui entrent pour quelque chose dans l'ordre naturel de la Providence, dussent y entrer en ce qui regarde le salut éternel. Aujourd'hui cet Ecrivain a peu d'autorité, & ne sert qu'à faire nombre parmi les Auteurs ecclésiastiques.

III. Depuis ce tems-là on pourroit donner une tradition d'Ecrivains, qui ont rapporté des Apparitions & des Révelations particulieres. Mais comme je n'ai garde de les rejetter toutes, je me garderai bien aussi de les admettre indifferemment. On a vu par tout ce qui a été dit ci-dessus, qu'il est plus facile de donner des régles pour montrer la fausseté d'un fait de cette espéce, qu'il ne l'est d'en établir la vérité. Comme tout est ordinairement appuyé sur le seul témoignage de la personne, qui dit avoir eu l'Apparition, ou qui a reçu la Révelation, ce n'est pas une preuve suffisante pour la faire approuver & recevoir. On sçait que dans les faits qui dépendent de l'autorité humaine, il faut employer la maxime de droit, qu'un seul témoin ne suffit pas pour faire preuve,

testis unus, testis nullus. Les vies des SS. Anachoretes, recueillies par le Pere Rosweide, Jesuite, & par le Pere Gonon, Célestin, nous en fournissent plus que tous les autres, & peuvent vérifier ce qu'on a dit au commencement du chapitre précédent; que les Solitudes, les Déserts & les Monastéres étoient les lieux où il en arrivoit le plus. Et ce n'est peut-être pas sans raison, que M. Arnauld d'Andilli a supprimé dans sa traduction françoise des vies des SS. Peres des Déserts, ces graces particulieres, lorsqu'elles ne lui ont point paru suffisamment appuyées; ce qu'il a fait sans doute, pour ne pas donner lieu aux Fidéles, ou de les mépriser, ou de les désirer.

IV. Il s'en trouve encore un très grand nombre dans Severe Sulpice, dans les Dialogues du Pape S. Gregoire, & dans Gregoire de Tours. Mais lorsqu'on vient aux siécles postérieurs, on est accablé de ces sortes de faits; ainsi on a beaucoup plus de peine à les discerner. La critique de ces tems étoit moins sévere, & la nôtre l'est peut-être un peu trop. Mais comme il n'y a point de danger pour la

foi, ni pour les mœurs, à rejetter celles de ces graces particulieres, dont la preuve n'est pas suffisante, ce n'est pas une faute de pencher vers la séverité de l'examen. Aussi en rejette-t'on beaucoup de celles qui se trouvent dans Simeon Metaphraste, dans le Cardinal Saint Pierre Damien, dans Saint Anselme, dans le livre des Miracles de Pierre le Vénérable, Abbé de Clugny, & je dirai même dans les vies différentes que nous avons de Saint Bernard, sans en excepter le livre des Miracles de ce S. Abbé. Leurs auteurs quoique respectables & très-catholiques, embrassoient trop facilement tout ce qu'ils croyoient pouvoir avancer le régne de la piété chrétienne. Il y en a d'autres moins exacts que ces derniers, sur le témoignage desquels, on croit ne devoir faire aucun fond, à moins qu'ils ne donnent quelques cautions meilleures que leur autorité. C'est à peu-près ce qu'on pense de Césarius d'Heisterbach, de Vincent de Beauvais, de Thomas Cantimpré, & de Jacques de Voragine, tous quatre du treiziéme siécle de l'Eglise. Le quatorziéme n'a pas été plus sévere. Ainsi,

Ludolphe, Chartreux, dans son grand *Vita Christi*, Taulere & Ruysbrock, célébres mystiques, aussi-bien que Barthelemi de Pise, ont été moins difficiles à produire de ces sortes de graces, vrayes ou fausses. On sçait même le bruit qu'a fait, & fait encore aujourd'hui l'ouvrage de ce dernier Auteur, sous le nom des *Conformités de Saint François, avec J. C.* A force d'en trop dire, on se rend à la fin peu croyable : plus de modération & de retenue auroit augmenté leur credit.

V. Le quinziéme siécle produit S. Vincent Ferrier, S. Bernardin de Sienne, Henri Harphius, Pierre de Natalibus, & Bernardin de Bustis. Je pourrois même y joindre Marsile Ficin, célébre Platonicien. Si tous ces Ecrivains n'ont pas enchéri sur leurs predécesseurs, on peut assurer néanmoins qu'ils les ont suivis un peu trop fidélement. Malgré tout ce détail, combien n'ai-je pas encore passé d'Auteurs, qui se sont livrés plutôt à leur zéle qu'à leur prudence. On feroit un ouvrage immense, si l'on vouloit entrer dans un examen particulier de tout ce qui s'est écrit à ce sujet ; & quel

avantage en pourroit-on tirer, ſinon de voir paſſer en revue un très-grand nombre de faits faux, controuvés & imaginaires : beaucoup d'exemples douteux, & quelques-uns qui peuvent être vrais; mais dont ſouvent on ne pourroit tirer que très-peu de fruit ? On y verroit à la vérité, que Dieu ſe communique quelquefois très-particulierement à certaines ames choiſies, pour les conſoler dans leurs peines, & les ſoutenir dans les travaux de la pénitence. Mais perſonne ne doute que Dieu ne puiſſe porter les marques de ſa bonté paternelle juſques à ces communications intimes & particulieres.

VI. Les Stes Vierges, & les perſonnes Religieuſes, ouvrent un champ, qui n'eſt ni moins vaſte, ni moins étendu que celui des Saints Solitaires; & l'on a dit plus d'une fois que ces ſortes de graces étoient ordinairement ouvrage de femmes, ou pour parler plus exactement, que Dieu accorde ces faveurs plutôt aux femmes qu'aux hommes. (a) Elles ſont plus affectueuſes que ces derniers, elles aiment Dieu plus tendre-

(a) S. Thereſ. vitæ ſuæ cap. ultimo.

ment; & rarement se détournent-elles de l'objet de leur amour & de leur attachement : aussi Dieu les récompense plus intimement, & se communique plus particulierement à leur ame, à leur imagination & à leurs sens; ainsi il ne faut pas les rejetter facilement, parce qu'elles viennent de personnes du sexe, *non sunt Apparitiones & Visiones improbandæ, ex quo mulieribus accidant*, (*a*) c'est ce que marque le sçavant & incomparable Pape, qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, avec des lumieres vraiement apostoliques, & ses Etats temporels, avec la prudence des plus grands Princes.

VII. *Sainte Elizabeth de Schonaw.*

La premiere de qui on a quelque chose de bien marqué, est Ste Elisabeth, Abbesse de Schonaw, au Diocèse de Tréves; elle vivoit au milieu du douziéme siécle, & mourut le 18 Juillet 1165, âgée seulement de 36. ans. Sa vie écrite en partie par elle-même, en partie par Saint Ecbert son frere, fait

(*a*) Cardinal. Prosper Lambertinus, de Canonisatione Sanctorum, l. 3. c. 51. num. 1.

voir combien Dieu la favorisoit par des communications intimes & secretes ; & la prudence, qu'elle avoit de les cacher au dedans d'elle-même, sans les faire paroître au dehors, porta un Ange à lui ordonner de faire connoître ses Révelations. Cependant malgré la crédulité du siécle où elle vivoit, siécle accoûtumé à ces sortes de graces, on ne laissa pas de la calomnier, & de se moquer (a) d'elle ; elle s'en plaint dans une lettre, qu'elle en écrit à Sainte Hildegarde son amie, & sa confidente particuliere. Le Démon, qui crut trouver dans une jeune Vierge, des moyens de la tromper, la tenta plus d'une fois ; & jamais il ne put la faire tomber dans l'illusion. Dieu, pour la récompenser, lui accorda l'Apparition des onze mille Vierges, dont elle sçut & retint tous les noms. Elle eut encore plusieurs autres graces particulieres ; la plus touchante, ce fut celle de la Passion de J. C. qui devint avec raison le sujet de ses plus affectueuses contemplations, ce qui pourroit passer pour une Apocalypse,

(a). Acta SS. Bollandi, 18 Junii. pag. 607. colum. 2.

mais rangée dans l'ordre de l'Evangile. Ses autres Apparitions ne paroiſſent pas fort intéreſſantes, ni pour le fond, ni pour les explications.

VIII. *Sainte Hildegarde.*

Sainte *Hildegarde*, qui vivoit dans le même ſiécle, le prend ſur un tout autre ton que Sainte Eliſabeth. Il eſt vrai qu'au rapport de l'Abbé Tritheme, (*a*) Dieu la favoriſa du don des langues, & lui inſpira la connoiſſance du latin, ſans jamais l'avoir appris. Le tome XXIII. de la Bibliothéque des Peres rapporte les lettres que cette Sainte écrivit à tout ce qu'il y avoit de plus grands & d'illuſtres dans la Religion. Elle ne s'en tint pas ſeulement au Clergé de Mayence, de Cologne & de Tréves; elle écrivit encore aux plus illuſtres Prélats de l'Allemagne; tels furent les Archevêques des grandes Egliſes que nous venons de marquer, auſſi-bien qu'à ceux de Salzbourg & de Breme, & à l'Evêque de Bamberg. Les Empereurs Conrad III. & Frederic Barbe-rouſſe, furent honorés des lettres de cette Sainte

(*a*) Trithemius, in chronico Hirſaugienſi.

Fille ; mais elle fut encore dans des relations intimes avec les Papes Eugene III, Anastase IV, Adrien III, & Alexandre III. Elle poussa le terme d'une sainte & glorieuse vie jusqu'à l'âge de 82 ans, & mourut le 17 Septembre 1180. Ainsi elle étoit née en 1098.

Les Révelations de Sainte Hildegarde ne sont pas cependant imprimées dans la Bibliothéque des Peres, mais elles le furent à Cologne, en 1628, avec celles de Sainte Elisabeth de Schonaw. Elles ont un privilége que n'ont pas d'autres Révelations, si ce n'est celles de Sainte Brigitte; elles ont mérité un commentateur, mais dont l'ouvrage n'a pas été imprimé. Cet Auteur est Gebens, Benedictin Allemand, dont on trouve en Angleterre, au moins dix-huit manuscrits differens, quelques-uns même assez considérables, mais par bonheur il ne paroit pas que nous en ayons aucuns en France. On rapporte de cette Sainte des Propheties fort particulieres. Il s'en trouve plusieurs dans les *Lectiones memorabiles de Wolfius, centenario duodecimo*, pag. 397; & Casimir Oudin, s'imagine que celle qui est à la page 40

de Wolfius, regarde les Religieux Mandians : & le bon homme ne voit pas que cette Prophetie fait le portrait des pauvres de Lyon, nommés autrement Vaudois, dont l'hypocrisie est marquée dans cette Prophetie, & qui parurent même dans le tems de cette illustre Sainte. C'est ainsi que chacun interpréte ces sortes de Prophéties, selon ses préjugés & ses passions.

IX. *Sainte Mechtilde.*

Sainte *Mechtilde* parut environ cent ans après Sainte Hildegarde. Elle étoit sœur de Sainte Gertrude, ainsi d'une famille favorisée de Dieu par les graces les plus singulieres. Ses Visions & ses Révelations ne laissent pas de briller chez les amateurs de ces dévotions ; on les a imprimées l'an 1513, en un recueil assez curieux & assez rare, qui contient le livre du Pasteur, les Visions du Moine Wettin, réimprimées depuis par le Pere Mabillon, au quatriéme siécle de ses Actes de Saint Benoît, partie premiere, page 263. On y voit aussi les Révelations de Sainte Elisabeth de Schonaw, qui contiennent cinq livres

vres, aussi-bien que celles de Sainte Mechtilde. Celles de Sainte Gertrude viennent ensuite, & sont suivies de celles du Moine Robert, Dominicain, qui vivoit en 1330. Ce recueil est d'autant plus curieux, qu'il ne s'en trouve pas de si amples, ni qui contiennent tant de Visions & de diverses Révelations. Sainte Mechtilde est morte l'an 1284, ou 1286; & sa vie se trouve dans les anciennes leçons de Canisius.

X. *Sainte Gertrude.*

Sainte *Gertrude*, qui mourut le 6 Janvier, ou le 17 Mars 1290, est plus célébre que sa sœur, & sa réputation s'est soutenue jusques à ces derniers tems. Ses *Insinuations* sont remplies de piété; outre les éditions latines, données dès le commencement du quinziéme siécle, & ensuite par le pieux Blosius, Abbé de Liessies en Brabant, & celles de Paris en 1662, on les a encore traduites en françois.

XI. *Sainte Brigitte.*

Mais pour la réputation, rien n'approche des Révelations de *Sainte Brigit-*

te. Je crois ne pouvoir pas mieux faire pour répresenter cette illustre Sainte, que d'emprunter les paroles de M. Godeau, Evêque de Vence. » Ses Révelations, dit-il, ont (*a*) rendu son nom » célébre dans l'Eglise, mais sa piété l'a » rendue vénérable ; c'est beaucoup que » de connoître les Mystéres de la Reli- » gion, mais c'est encore plus de vivre » selon leur esprit. Avoir la science des » Anges, & n'en avoir pas la charité, » c'est être une cloche qui ne fait que » du bruit ; mais avoir la charité, & » parler le langage des Anges, c'est l'a- » vantage de Brigitte. Il y a eu des Saints » & des Saintes, que Dieu a favorisés de » quelques Révelations ; mais aucun » n'en a eu un si grand nombre que » cette Sainte femme : ce qui néanmoins » l'a rend plus considérable, est qu'au- » cunes autres Révelations que les sien- » nes, n'ont passé par l'épreuve d'un » Concile œcuménique. Sa vie fut tou- » jours conforme à ses Visions. Dieu, » préserva la Mere de cette sainte fille » d'une grande tempête, tandis qu'elle

(*a*) Antoine Godeau, Eloges historiques des Empereurs, &c *in* 4°. p. 454.

» la portoit encore dans ſes entrailles.
» Un Vieillard vénérable lui apparut,
» & lui commanda d'elever la fille dont
» elle étoit enceinte, comme un enfant
» qu'il lui donnoit en ſon amour, &
» qui lui devoit être extrémement agréa-
» ble. Au moment qu'elle vint au mon-
» de, un bon Prêtre vit une femme aſ-
» ſiſe ſur une nuée lumineuſe, qui te-
» noit un livre à la main : on lui entendit
» prononcer ces paroles; *il eſt né une*
» *fille à Brigere* (c'étoit le nomde ſa me-
» re) *dont la voix admirable ſe fera en-*
» *tendre par toute la terre.* L'évenement
» juſtifia cette prédiction. Brigitte voya-
» gea preſque dans tout le monde, & y
» fit entendre ſa voix. Elle y fit éclater
» l'exemple de ſes vertus, & il n'y a
» point d'Egliſe, où on ne parle de ſes
» Révelations. Croiroit-on que c'eſt M.
Godeau, qui s'explique avec autant
d'affection pour les merveilles qu'opéra
Sainte Brigitte.

» La petite Brigitte demeura trois ans
» ſans parler, & l'on crut qu'elle reſte-
» roit muete : mais au bout de ce terme
» elle parla tout d'un coup, & auſſi-
» bien que les filles les mieux inſtruites.

» Dieu par ce ſilence extraordinaire la
» diſpoſoit à parler d'une façon peu
» commune, & lui-même lui ſervit de
» maître. Sa bouche ne s'ouvrit point
» pour dire des bagatelles comme les au-
» tres enfans; ſes premieres paroles fu-
» rent ſérieuſes. Elle fit toujours un
» uſage ſacré de ſa langue, & ne s'en
» ſervoit dès ſon plus bas âge que pour
» louer Dieu. Il n'y avoit rien de léger
» en ſes actions, ni rien de contraint.
» La dévotion ſembloit lui être naturel-
» le; une ſinguliere modeſtie paroiſſoit
» ſur ſon viſage, & s'accordoit avec un
» air de gayeté, qui donnoit pour el-
» le du reſpect & de l'amour tout en-
» ſemble. Elle n'avoit comme ont d'or-
» dinaire les enfans de ſon âge, ni pe-
» tits dépits, ni coleres, ni envies, ni
» chagrins, ni dégoûts; & jamais ſa
» mere ne lui vit faire le moindre ſigne
» de déſobéiſſance. Un ſi beau caractére
» prépare à quelque choſe de grand. El-
» le étoit plus qu'aucune autre aſſidue à
» l'Office Divin, & aux Prédications.
» Un jour elle en entendit une de la
» Paſſion de Notre-Seigneur, dont
» elle fut extrémement touchée. La nuit

» suivante le Fils de Dieu lui apparut » tout couvert de sang, & dans le mê- » me état qu'il étoit sur la croix. Cette » Vision lui resta si profondément gra- » vée dans l'ame, qu'elle n'en fut ja- » mais distraite pendant toute sa vie; & » l'on ne pouvoit parler devant elle de » la Passion de Notre-Seigneur, sans » lui voir verser un torrent de larmes. » Aussi ce Mystere fut celui sur lequel » elle a eu le plus de Révelations parti- » culieres, & c'est le moins sujet aux il- » lusions. Ceux-mêmes qui contiennent » des vérités plus sublimes de la gloire » & de la grandeur de Dieu, peuvent en » portant la lumiere dans l'esprit, y in- » troduire en même tems de la vanité & » de la complaisance. Mais les douleurs » de J. C. souffrant & mourant, ne peu- » vent que causer une compassion salu- » taire dans le cœur, & un saint désir de » participer à ses souffrances.

» Née du Sang Royal de Suede, el- » le n'avoit que seize ans, lorsque son » pere la maria à Ulfon, Prince de Ne- » ricie, qui n'en avoit que dix-huit. Ce » jeune Seigneur avoit de la vertu & de » la piété; mais Brigitte ne consentit à ce

» mariage que par obéissance. Malgré
» la chaleur de l'âge, & la liberté que
» leur donnoit le Sacrement, ils garde-
» rent la continence pendant la premiere
» année. Quand ce terme fut passé, &
» après d'ardentes prieres qu'ils firent à
» Dieu, ils vêquirent comme mari &
» femme. Brigitte eut huit enfans, qua-
» tre garçons & quatre filles; mais ce
» fut des enfans de bénédiction. Deux
» des premiers moururent en bas âge,
» & laisserent leur mere assurée de leur
» salut; les deux autres moururent dans
» les guerres de la Terre Sainte. Deux
» de ses filles consacrerent leur virginité
» à Dieu. La seconde nommée Catheri-
» ne de Suede mena une vie si éminen-
» te, qu'elle est honorée comme Sainte
» aussi-bien que sa mere, dont elle fut
» la compagne inséparable. Brigitte dé-
» sira de vivre ensuite dans la continen-
» ce, & son mari touché comme elle
» des sentimens de pénitence, entra
» dans les mêmes vûes. Il fit plus, après
» un voyage de Saint Jacques, qu'ils ac-
» complirent ensemble (c'étoit la dévo-
» tion du tems) il entra dans un Cou-
» vent de l'Ordre de Cisteaux, o il se

» fit Religieux. Il y vêquit quelques années avec tant de vertus, qu'après sa mort, il fut honoré comme Saint dans le Martyrologe de l'Ordre, le douziéme jour de Février.

» Brigitte se voyant libre, s'abbandonna toute entiere aux travaux de la pénitence; elle distribua son bien à ses enfans, mais elle n'oublia pas les pauvres, qu'elle appella à ce partage. Elle quitta l'habit séculier, pour prendre celui de Religieuse. Peu contente de servir le Seigneur, elle voulut encore lui gagner des serviteurs & des servantes par un double établissement de Monasteres. Celui des femmes contenoit soixante Religieuses, & celui des Religieux n'en comprenoit que vingt-cinq ; & Dieu lui dicta la régle, sous laquelle il vouloit qu'ils vêcussent, & elle est imprimée à la fin de ses œuvres. » Cette Sainte Veuve, à l'exemple de J. C. voyagea le reste de sa vie. D'abord elle se rendit à Rome pour y visiter les Tombeaux des Saints Apôtres avec une dévotion, qui ranima la piété de ceux qui la virent. De-là elle passa au Royaume de Naples & en Si-

» cile, où elle visita les Reliques des
» Saints & des Vierges qu'on y honore.
» Brigitte revint à Rome, où elle recom-
» mença ses exercices de dévotion, &
» les visites des stations avec plus de fer-
» veur qu'auparavant. Ce fut là que dans
» une Apparition, Dieu lui commanda
» de faire le voyage de Jerusalem. Elle
» voulut s'en excuser sur son grand âge
» & sur sa foiblesse; mais la grace rele-
» va son courage, par l'assurance que
» Dieu même lui donna de sa protec-
» tion. Elle traversa donc la mer, & ar-
» riva dans la Sainte Cité, honorée au-
» trefois par la présence du Fils de Dieu,
» illustrée par sa prédication, sa passion,
» ses miracles, enfin par tous les Mys-
» teres de la Religion. Elle visita avec
» une dévotion extraordinaire tous les
» lieux consacrés par le Sauveur du
» monde, & le suivit dans toutes les
» dernieres démarches de sa vie mortel-
» le & sur tout dans celles de sa passion.
» Elle mourut même avec J. C. qui im-
» prima sur son corps & dans son ame
» les marques sensibles, ou les stigma-
» tes de toutes ses souffrances. Ce fut là
» que la profondeur de ses extases lui

» découvrit beaucoup de particularités » de la Passion, dont l'Evangile & les » premiers Peres ne parlent point.

» L'Eglise qui a approuvé ses Révéla» lations dans le Concile de Basle, dit » M. Godeau, ne permet plus de douter » de leur certitude. Le Saint Esprit a » prononcé l'arrêt qui nous oblige à les » révérer. Cependant les Souverains Pontifes n'en disent rien, ni Boniface IX. dans la Bulle de sa Canonisation en 1391, ni Martin V. dans la confirmation, qu'il en fit en 1419; & même lorsque les Papes parlent de la Régle de cette Sainte, ils ne disent rien de la Révelation que J. C. en a faite, mais seulement de l'approbation qu'y donna le Saint Siége; & le sçavant Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, a eu soin de nous avertir, que les Fidéles ne peuvent, ni ne doivent croire d'une créance de foi catholique, les Révelations de Sainte Hildegarde, & de Sainte Brigitte, quoiqu'approuvées par l'Eglise; mais qu'il doit regarder cette approbation comme une simple permission (3) de les imprimer pour l'édification des Fidéles. On ne doit donc leur accorder qu'u-

ne foi humaine dirigée & conduite selon les régles de la prudence, qui fait regarder ces Révelations comme probables, & pieusement croyables, *probabiles & piè credibiles.* En effet, dit le même Pape, la Révelation particuliere des Saints n'est jamais proposée à l'Eglise universelle, mais seulement à quelques saintes ames, soit qu'elle regarde le bien générale de l'Eglise, soit qu'il ne s'agisse que du bien de quelques particuliers.

Mais ce qui fut le plus admirable en Sainte Brigitte, est que jamais elle n'eut de Révelation qu'elle ne la soumît au jugement de ses supérieurs. Ce qui venoit du Ciel lui paroissoit suspect, s'il n'étoit approuvé par les Ministres de Dieu. Comme elle ne se croioit pas digne des lumieres ordinaires de la foi, elle étoit bien éloignée de se glorifier des faveurs extraordinaires des Apparitions & des Révelations particulieres. Ces graces qu'elle ne désiroit pas, ne s'arrêtoient dans son esprit que pour échauffer son cœur. Cette Sainte revint à Rome pour la troisiéme fois. Elle y reprit ses premiers exercices de dévotion, avec plus de ferveur qu'elle n'avoit fait

auparavant ; on la trouvoit tous les jours dans les Eglises, d'où elle ne sortoit que pour aller dans les Hôpitaux consoler les pauvres dans leurs peines, & les servir dans leurs infirmités, sans témoigner aucune répugnance des playes qui faisoient horreur à tout autre.

Enfin Dieu la mit aux dernieres épreuves où puisse être réduit un chrétien ; accablée de maladies très-vives, elle se glorifia beaucoup plus de ses souffrances que de ses Révelations. Elle termina sa course dans les ardeurs & les lumieres de la piété, & ne quitta la terre que pour aller posseder le Roiaume, après lequel elle avoit toujours soupiré. Ce fut à Rome qu'elle finit ses jours, le 23 Juillet 1373. Elle a laissé des ouvrages, qui sont devenus célébres, quoique peu lûs aujourd'hui. Ses Révelations en huit livres, qu'un Auteur Protestant n'a pû s'empêcher d'appeller un ouvrage pieux, *opus pium*, (*a*) ont été imprimées plus d'une fois avec sa Régle, ses Sermons, ses Oraisons à la Sainte Vierge, & ses autres Révelations. Les

(*a*) Casimir Oudin, commentar. de scrip. ecclesiast. tom. 3.

plus considérables éditions, sont celles de Rome, & de Cologne, en 1628. Le bruit que firent ses Révelations au Concile de Constance, & ensuite à celui de Basle donna lieu de les examiner. Le Cardinal de Turrecremata, après une discussion sévere, ne se contenta pas d'en faire l'éloge, il en prit même la défense comme d'ouvrages très utiles pour l'instruction des Fidéles.

Un Auteur moderne (*a*) s'éleve & prétend que ces Révelations ne sont pas de Sainte Brigitte, mais de Pierre, Moine de Cisteaux, & Prieur d'Alvastre, au Royaume de Suede. Il étoit Confesseur de cette Sainte, & l'accompagna dans tous ses voyages. Il avoue néanmoins que ce Religieux ne les écrivit, que sur la relation, que lui en fit Sainte Brigitte, qui les lui fit écrire par l'ordre exprès de J. C. Mais qu'importe que ce soit la Sainte qui les ait écrites, ou son Confesseur. Il faut avouer cependant que M. Baillet reconnoît, que si la Sainte elle-même les avoit couchées par écrit, elles seroient tout autres. On y auroit vû les marques sensibles

(*a*) Casimir Oudin, *ibidem*.

d'une ame pénétrée de ſon objet ; on y remarqueroit cette élevation & cette ſublimité d'un eſprit touché des grandeurs céleſtes, au lieu qu'en paſſant par une main étrangere, elles ont perdu quelque choſe de cette force & de cette entouſiaſme, que ſçait donner une main originale.

XII. *Sainte Catherine de Sienne.*

Sainte *Catherine de Sienne* vêcut dans le même tems que Ste Brigitte. Née en 1347, elle fit vœu de virginité à huit ans, peu de tems après elle embraſſa le Tiers-Ordre de S. Dominique. Ce ne fut pas un prodige moins éclatant que la Princeſſe de Suede ; Rome & Florence lui ont obligation ; les Florentins, de leur réconciliation avec le ſaint Siége ; & les Romains, des inſinuations qu'elle employa ſi efficacement, pour engager le Pape Gregoire XI. à quitter le ſéjour d'Avignon, pour aller ſanctifier de nouveau la Ville de Rome, abandonnée par les Papes pendant ſoixante & dix ans. Son ardeur pour J. C. lui mérita auſſi de recevoir les ſtigmates de la Paſſion du Sauveur. Comme elle n'avoit pas moins

d'esprit que d'éloquence, elle prêcha le jour de l'Annonciation de la Sainte Vierge, dans l'Eglise de Sainte Marie sur la Minerve à Rome, exemple qui n'est pas commun dans l'Eglise. Elle ne vêcut pas long-tems, & fut enlevée aux hommes le 29 Avril 1380. Le Saint Siége la canonisa en 1461. Ses Lettres au nombre de 364. sont pleines d'onction ; ses Révelations, & ses autres Oeuvres recueillies par son Confesseur, sont également remplies de piété, & sont beaucoup plus rares que les Ouvrages de Sainte Brigitte.

XIII. *Angele de Foligni.*

La Bienheureuse *Angele de Foligni* en Italie a illustré le même siécle, & fut du tiers Ordre de Saint François, mais elle a fait plus de bruit chez les Mystiques que chez les amateurs de Visions & de Révelations ; quoiqu'elle n'en ait pas manqué. Ce n'a pas été néanmoins d'une maniere aussi brillante que les deux Saintes dont nous venons de parler ; elle étoit morte dès l'an 1309, ainsi long-tems avant que Sainte Brigitte, & Sainte Catherine de Sienne ayent

commencé à paroître dans le monde contemplatif. Le Traité que nous avons de cette pieuſe Veuve, a pour titre en françois, la Théologie de la Croix, (4) ou les Oeuvres de la Bienheureuſe Angele de Foligni, traduite du latin, & imprimée *in* 12°. à Cologne en 1696, chez Jean de la Pierre, c'eſt-à-dire, à Amſterdam chez Henri Weſtein le pere, qui étoit le Libraire de tous les livres des Myſtiques, comme nous le dirons dans peu.

XIV. *Sainte Theréſe.*

Quelle abondante moiſſon d'Apparitions, de Viſions, & de Révelations particulieres, a produit *Sainte Theréſe.* Elle joignit toujours l'action à la contemplation, & ces deux voyes active & contemplative, ne faiſoient que ſe fortifier mutuellement en elle. Les Proteſtans, gens qui ne ſont point accoûtumés à cette ſublime Théologie, n'ont pû s'empêcher d'en témoigner leur chagrin, & leur étonnement. Que dirons-nous de cette Sainte Theréſe qui avoit toujours J. C. à ſes côtés ? Paroles inſultantes du Miniſtre Jurieux, qui depuis

s'est plongé dans la lie & la fange d'une basse (*a*) Mysticité. Mais le Sçavant M. Ferrand, a bien sçu le relever de ces termes de raillerie & de mépris dans la réponse qu'il a faite à ce nouveau Montan. Devons-nous être étonnés de ces paroles injurieuses d'un homme qui a plus maltraité encore Saint Dominique & Saint François, deux des plus grands Saints que l'Eglise ait eu ? mais les Auteurs sensés parlent de cette Sainte tout autrement, c'est-à-dire avec le respect qu'on ne sçauroit refuser à ceux que Dieu gratifie de ses plus intimes faveurs. Cette illustre Sainte abimée dans une mer d'extases, » découvre dans ses écrits » les secrets les plus impénétrables de la » vraie sagesse, dans cette partie de la » Théologie que nous appellons Mysti- » que, & dont Dieu n'a donné la clef » qu'à un petit nombre de ses favoris. » C'est ce qui peut faire diminuer quel- » que chose de l'admiration où l'on est, » qu'une simple fille sans lettres & sans

(*a*) Il s'étoit rendu l'un des Chefs des Convulsionaires, & des Prophétes de Hollande, qui s'étendirent des Sevennes, en Hollande & en Angleterre, au commencement de ce siécle,

» étude, ait été où ne peuvent attein-
» dre les plus grands Docteurs, parce que
» Dieu se sert de qui il lui plaît pour
» opérer ses plus grandes merveilles; &
» l'on peut dire que le Saint Esprit a eu
» la principale part aux œuvres de Sain-
» te Therese, avec d'autant plus de véri-
» té qu'après avoir témoigné qu'elle re-
» cevoit cette doctrine céleste par une
» infusion toute gratuite, elle n'a con-
» tribué, à ce qu'il semble, du sien que
» ce qu'il falloit pour lui donner corps
» & la rendre palpable aux hommes.
Croiroit-on que ce discours si patétique en faveur de Sainte Therese, soit de M. Baillet, (*a*) cet homme caustique, qui avoit peine à reconnoître du merveilleux dans la vie des plus grands Saints. Mais l'éminence des vertus & des faveurs de cette Sainte, l'a emporté sur la séche critique de cet Ecrivain. La vie de Sainte Therese, dit le même Historien, (*b*) suit de près les Confessions de Saint Augustin dans l'estime du public. Si elle a tâché de nous persuader, qu'elle n'a osé

(*a*) Baillet, Vie des SS. du 15 Octobre.

(*b*) Baillet, Table critique des Auteurs du Mois d'Octobre.

contrevenir à la défense que son Confesseur lui avoit faite de déclarer tous ses péchés, ce n'est que pour nous faire mieux entendre la nécessité où elle étoit de lui obéir, lorsqu'il lui a commandé de mettre par écrit toutes les faveurs qu'elle avoit reçues de Dieu, avec sa maniere d'oraison, & l'ouvrage est excellent en son genre.

Le saint Siége toujours circonspect & réservé sur ces graces particulieres, n'a pas fait difficulté de marquer dans la Bulle de sa Canonisation, publiée en 1622, que Dieu avoit comblé Sainte Therese de l'Esprit d'intelligence (5) pour laisser dans l'Eglise non-seulement l'exemple de ses bonnes œuvres; mais qu'il l'avoit encore remplie de la rosée d'une sagesse céleste, qui lui a fait produire des livres sur la Théologie mystique, remplis de beaucoup de piété; & ce qui est rare dans ces sortes de jugemens, le Souverain Pontife prouve l'état bienheureux de la Sainte par les Apparitions & les Visions arrivées à plusieurs ames fidéles, au moment de la mort, (a) & même après le décès de

(a) In Bulla Canonisationis S. Theresæ.

cette Sainte. Le Pape Gregoire XV. rapporte avec raiſon quelque choſe de plus grand que toutes ces graces extraordinaires : c'eſt que la Sainte avoit accoûtumé de dire, qu'elle pouvoit ſe tromper dans le diſcernement des Viſions & des Révelations, au lieu qu'elle ne pouvoit manquer en obéiſſant à ſes ſupérieurs. (6)

Les ames fidéles que cette Sainte inſtruiſit dans les plus ſublimes vertus, ſont devenues une ſource intariſſable de ces graces ſurnaturelles, qui ſe ſont depuis répandues dans toute l'Egliſe. C'eſt de-là que ſont ſortis le Bienheureux Jean de la Croix, la Bienheureuſe Catherine de Chriſt, la Sœur Anne de Jeſus, Anne de Saint Barthelemi, Marie du Saint Sacrement, Marie de l'Incarnation, Magdelaine de Saint Joſeph ; & enfin toutes ces autres merveilles de la Grace, dont on ne ſçauroit lire la vie ſans y remarquer la main toute-puiſſante & la bonté paternelle de Dieu, qui ſe communique avec tant d'effuſion, & d'une maniere ſi miraculeuſe à de foibles créatures, qui ſans lui ramperoient dans la boue & ſeroient dans le mépris.

XV. *Marie-Magdelaine de Pazzi.*

En approchant de nos jours, nous ne laiſſons pas de trouver des merveilles dans les Saintes que l'Egliſe a canoniſées dans le dernier ſiécle. *Ste Marie-Magdelaine de Pazzi*, née en 1566, d'une des plus illuſtres familles de Florence, devint un des prodiges de ſon ſiécle. Elle ne ſe diſtingua point à la vérité par les livres qu'elle écrivit, ou fit écrire; cependant on eut ſoin de recueillir ſoigneuſement toutes les graces que Dieu opéroit en elle. On peut aſſurer que ſa vie ne fut qu'une extaſe, une contemplation, une révelation & une apparition perpétuelle, & ſi l'on en ôtoit ces faveurs ſingulieres, on pourroit dire que de quarante & un ans qu'elle a été ſur la terre, elle n'en auroit pas vêcu la moitié. Miſe aux plus rudes épreuves, elle fut expoſée non-ſeulement aux tentations de la chair, mais même ce qui eſt ſurprenant à celles qui ſont contre la foi. Le Démon ſe préſentoit à elle quelquefois, ſous la forme la plus hideuſe, pour la précipiter dans le déſeſpoir; &

quelquefois ſous la figure d'une Sainte & modeſte Religieuſe, pour chercher à pénétrer dans ſon cœur par de douces inſinuations. La voye des miracles accompagnoit ſouvent celle des Apparitions : c'étoient ou des Religieuſes qu'elle guériſſoit ſubitement, ou des pécheurs qu'elle convertiſſoit par un ſeul de ſes regards.

Mais il ſe paſſa encore en elle de plus grandes merveilles. Ses méditations ſur l'Incarnation du Verbe Eternel, mériterent que Saint Auguſtin gravât ſur ſon eſtomac & dans ſon cœur, ces ſaintes & admirables paroles, (a) *VERBUM CARO FACTUM EST*. Le S. Evêque d'Hyppone lui apparut donc tout à coup, & la Sainte dans le tranſport de ſa contemplation découvrit ſon eſtomac, & lui montra l'endroit où étoit ſon cœur, & le convia d'y graver ces myſtérieuſes paroles pour leſquelles ſa tendreſſe étoit extrême. Le ſang eſt tout prêt, lui dit-elle, en ſe tournant de ſon côté, la plume eſt toute diſpoſée, ne differez pas, grand Saint, à me donner ce contente-

(a) Vie de Sainte Marie-Magdelaine de Pazzi, 2. part. c. 2.

ment. Après différentes prieres, elle se tourna du côté de Saint Augustin, & lui dit, vous avez imprimé la grandeur du Verbe sur la petitesse de mon cœur. Une circonstance rend cette impression Divine, encore plus admirable ; le mot de *VERBUM* étoit écrit en lettres d'or, & ces autres *CARO FACTUM EST*, en lettres de sang, pour montrer que la Divinité & l'humanité se trouvoient unies en une seule personne : l'or le premier, & le plus noble de tous les métaux, étoit la figure de la Divinité, & le sang, celle de l'humanité. Un effet aussi miraculeux, s'opéra encore dans cette sainte ame, abimée & même absorbée dans la contemplation d'un Dieu mort pour le salut des hommes : elle demanda (*a*) au Sauveur du monde la grace de pouvoir entrer, au moins spirituellement dans les playes de son adorable humanité. L'Esprit Divin agit alors sur elle, & ce fut dans les plus rudes secousses de cette passion secrette, & au milieu des plus insuportables douleurs que ressentoit la Sainte, que le céleste époux de Magdelaine, lui imprima dans l'ame ses sacrées

(*a*) *Ibidem*, chap. 4.

ſtigmates. Il ſe ſervit pour un deſſein ſi miraculeux, de cinq rayons de lumiere brillante, qui paroiſſoient comme des traits de feu, dont il perça ſes mains, ſes pieds & ſon côté droit d'une maniere ſi admirable, qu'il en reſta une impreſſion très-profondément gravée.

Ce fut toujours dans de pareilles faveurs, mêlées toujours de quelques ſouffrances, qui ſervoient à lui faire connoître ſon néant, que cette Sainte arriva au terme de l'humanité, & mourut le vingt-cinquiéme jour du mois de Mai 1607, à l'âge de 41 ans. Doit-on s'étonner, ſi une vie auſſi merveilleuſe a été donnée par ſept ou huit Ecrivains différens, qui tous ſe ſont appliqués à raconter ce que Dieu avoit opéré par cette ſainte ame ? & l'Egliſe pour nous donner lieu d'admirer ſûrement en elle les plus grands prodiges de la Grace, l'a miſe au rang des Saintes Vierges, par une Bulle du 28 Avril 1669. Elle a eu même cet avantage, que le Roi Louis XIV. & Marie-Thereſe d'Autriche ſon Epouſe, Reine de France, ſe ſont intéreſſés à ſa Canoniſation, par les lettres qu'ils écrivirent au Pape Clement IX. en 1668.

XVI. *Antoinette de Bourignon, & autres Fanatiques.*

Deux autres perſonnes ſingulieres en leur genre, mais fort différentes de celles dont nous venons de parler, ont fait beaucoup de bruit dans leur tems. Qui ne connoît pas les bizarreries & les illuſions *d'Antoinette de Bourignon*, née à Lille en Flandres en 1616, & morte à Franecker en Friſe en 1680, pourroit conſulter ſa vie écrite par elle-même, & les dix-neuf volumes de ſes Ouvrages imprimés par le ſçavant Henri Welſtein, Libraire d'Amſterdam. On y voit tout ce qu'une imagination gâtée peut produire de chimeres, qui n'ont abouti qu'à faire un mêlange de toutes les Communions différentes, & à les raſſembler toutes par des dévotions illuſoires, ou plutôt par des termes & des paroles, & non par des effets émanés de la prudence chrétienne. Elle a formé en Hollande un Parti de Devots, à la tête deſquels étoit le fameux Pierre Poiret, Miniſtre refugié françois, qui ſe fit l'Apôtre & le Prédicateur de ce nouvel Evangile. Mais pour ne pas donner ici ce qu'on peut

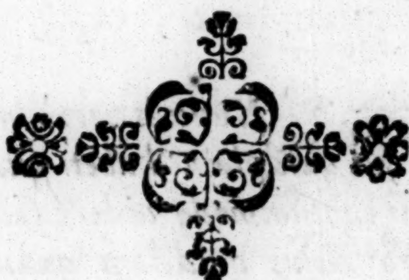
peut trouver ailleurs : on en verra tout ce qu'on en peut ſçavoir, dans le Dictionaire critique de M. Bayle, au mot *Bourignon*.

Un prodige encore plus ſingulier, a été la célébre *Madame Guyon*. Jeanne-Marie Bouvierés de la Mothe-Guyon, étoit née à Montargis d'une famille noble, au mois d'Avril 1648, & mourut à Blois le 9 Juin 1717. Elle avoit beaucoup de genie & de facilité, & fut douée des vertus néceſſaires à ſon ſexe; mais ſon trop d'eſprit lui fit donner dans des routes écartées, & dans les piéges de l'Eſprit malin. Au lieu de ſe contenter d'être une humble diſciple, elle s'aviſa de dogmatiſer ſur les voyes ſpirituelles, dont elle n'avoit ni l'intelligence, ni la clef. L'Auteur du ſupplément de Moreri, qui prétend la juſtifier, a ſoin de citer pour ſes garans Dom Touſſaint du Pleſſis, dans ſon hiſtoire de Meaux, & M. de Ramſai, dans la vie de M. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, avec Dom Innocent le Maſſon, Généra des Chartreux, dans la vie de M. Aranton, Evêque de Genéve : mais il auroi dû recourir encore à M. Boſſuet, Evê

que de Meaux, & à M. Phelippeaux, Grand-Vicaire de ce Prélat, dans leurs rélations si exactes & si curieuses sur le Quiétisme. C'est-là qu'il auroit lû ce que la vérité accompagnée de la prudence, devoit lui faire connoître sur cette Dame, dont la vie n'a pas eu moins de traverses, que de singularités. Ses Ouvrages ne sont pas un des moindres prodiges de sa vie. Qui ne seroit étonné de voir sortir de dessous la main d'une femme, vingt volumes de commentaires mystiques sur la Bible, deux volumes de discours spirituels, quatre volumes de lettres? Trois volumes sous le titre de l'ame amante, d'opuscules spirituels & de cantiques, aussi-bien que sa vie, le plus curieux de ses ouvrages, en trois volumes, mais où elle n'a pas tout mis; & ce grand nombre de volumes a été imprimé par Henri Westein, Libraire d'Amsterdam, célébre Quiétiste, & l'un des plus zélés partisans de feu M. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, dont il avoit aussi imprimé les Ouvrages, sur les voyes de la Vie mystique. J'ai connu autrefois ce Libraire, qui avoit beaucoup plus de sçavoir que ne comportoit

ſa profeſſion, & je ne fus pas peu étonné, qu'un Proteſtant me dît avec une ſorte d'enthouſiaſme, lorſque je l'abordai, qu'il venoit de dire la Ste Meſſe, & je reconnus dans tous les entretiens que j'eus avec lui en 1707, qu'il étoit un des zelés diſciples du Miniſtre Poiret, & d'Antoinette de Bourignon, gens qui embraſſoient tout ce qu'ils croyoient de bon & d'édifiant dans toutes les Communions, pour s'en former une à leur fantaiſie.

Fin de la premiere Partie.





AUTORITÉS

Des Peres & des Auteurs Ecclésiastiques, qui se rapportent à la premiere Partie.

SUR LE CHAPITRE PREMIER.

(1) Page 1. *Visio & Apparitio pro unâ & eâdem re sumuntur. Sed adest differentia, cum Apparitio quando nostris obtutibus sola species apparentis se ingerit, sed & quis ignoratur appareat: & Visio dicatur, cum externæ Apparitioni ejus intelligentia conjungitur.* Cardinalis Prosper Lambertinus, de Canonisatione Sanctorum, libro 3. cap. 50. num. 1,

(2) pag. 2. *Noveris porrò quod Revelatio majus quidpiam habet quàm Visio; hæc enim tantummodo videre facit: Revelatio verò altius quiddam quàm videtur denudat.* Theophilact. in Epist. ad Corinth. cap. 12. *Omnes Visiones & Apparitiones eò potissimùm tendunt, ut aliquid occultum hominibus reveletur... Dicitur*

enim Revelatio, quasi remotio veli. Cardinalis Bona, de discretione spirituum.

(3) page 3. *Quædam Visiones propriè possunt dici corporales, quæ vigilanti corporaliter ostenduntur; ut Moyses vidit Dominum in rubo ardenti, & sæpe Patres Angelos visibiliter susceperunt.* S. Bonaventura de profect. Religiosor. lib. 2. cap. 75.

(4) pag. 3. *Spirituale est quod remotâ corporali Visione, in spiritu solo per imaginationem quandam cernimus, sicut cùm fortè quidlibet ignotum oculis perspicimus, statim ejus rei imago formatur in spiritu.* Alcuinus, tomo 6. Spicilegii, pag. 396.

(5) page 3. *Aliæ sunt imaginariæ Visiones, quæ vigilanti non corporaliter, sed imaginariè ostenduntur, sive in somno, sive in excessu mentis rapto; ut Visiones Ezechielis & Danielis, & aliorum Sanctorum in veteri & novo Testamento; aliæ similiter imaginariæ, quæ dormientibus ostenduntur, ut Jacob vidit Dominum innixum scalæ, & Pharao, & Nabucodonozor somnia viderunt præsagia futuro-*

rum. S. Bonaventura, ibidem.

(6) page 4. *Intellectuale, est quod solâ mentis vivacitate consideramus, veluti cum scriptum legimus, diliges proximum tuum sicut teipsum.* Alcuinus, ibidem.

(7) page 4. *Alia Visio est intellectualis, quia illuminatus mentis oculus luce veritatis purè ipsam veritatem in se contemplatur, vel intelligit in Visione imaginaria veritatem quæ in illa significatur; sicut Paulus cùm raptus in Paradisum, vel in tertium cœlum, vidit invisibilia, & audivit verba ineffabilia, qui non corporearum rerum imagines, sed ipsius veritatis splendorem purè intuitus est.* S. Bonaventura, ibidem.

(8) page 5. *Res quoque interdum manifestiùs, interdum obscuriùs, & nunc seipsam animo suggerit, nunc intimante alio declaratur. Cum verâ luce immediatâ se ipsam infundit, Visio est, ex eo quod plenâ & verâ specie suis oculis videtur esse substantia: porrò Visionum alia fortior est, ut quæ clarâ rei occurrit imagine, alia profundiorem desiderat intellectum, ut*

cùm rem admixta specie figurarum obnubilet. Joannes Sarisberien, Carnotensis Episcopus, de Nugis curialium, lib. 2.

(9) page 5. *Primum autem genus Visionis omnibus notissimum est; secundum æquè omnibus consuetum, tertium à plerisque ignoratur, quia discernere nequeunt quid sit spirituale, quid intellectuale.* Alcuinus, tom. 6. Spicilegii, pag. 396.

(10) page 6. *In Visione autem spirituali, id est in corporum similitudinibus, quæ spiritu videntur, fallitur anima, cùm ea quæ sic videt, ea corpora esse arbitratur.* S. Augustin. de Genesi ad litteram, lib. 12. cap. 25.

(11) page 9. *Anima in illis intellectualibus visis non fallitur.* S. Augustin. de Genesi ad litteram, lib. 12. cap. 25. *Si anima in illam quasi regionem intellectualium vel intelligibilium subvehatur, ibi sine ullâ corporis similitudine perspicua veritas cernitur, nullis opinionum falsarum nebulis obfuscatur.* S. Augustin. eodem libro, cap. 26.

(12) page 9. *Visio intellectualis : nul-*

la in hac falsitas, nulla deceptio esse potest; reliquæ erroribus & illusionibus subjecta sunt Hæc est clarissima rerum divinarum manifestatio, quæ in solo intellectu absque figuris & imaginibus perficitur, fitque vel cùm mens humana Spiritûs Sancti gratiâ illuminatur, ut ea intelligat quæ corporali sive imaginariâ Apparitione sensibilibus signis repræsentata sunt, vel quando immediatè per species intellectui à Deo infusas Divina Mysteria percipiuntur. Prosper Lambertinus Cardinalis, de Canonizatione Sanctorum, lib. 3. cap. 50.

(13) page 10. *Anima enim aut intelligit & est verum; aut si verum non est, non intelligit.* S. Augustin. de Genesi ad litteram, lib. 12. cap. 25.

SUR LE CHAPITRE II.

(1) page 12. *REvelatio quæ à Deo, vel eo jubente à bonis Spiritibus fit, nihil aliud est quàm manifestatio Divinorum Mysteriorum & secretorum, suprà totius naturæ vires ad communem Ecclesiæ, vel privatam personarum particularium utilitatem.* Joan. Car-

dinalis Bona, de Discretione spirituum, cap. 20.

(2) page 13. *Jam non dicam vos servos ; quia servus nescit quid faciat dominus ejus : vos autem dixi amicos, quia* OMNIA QUÆCUMQUE AUDIVI *à patre meo nota feci vobis*. Joan. 15. v. 15.

(3) page 13. *Paracletus autem Spiritus quem mittet pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, & suggeret vobis omnia quacunque dixero vobis*. Joan. 14. v. 26. *Non attulit Spiritus Sanctus novam Apostolis doctrinam, sed explicationem accepta*. Ludovic. Vives, de Veritate Religionis christianæ.

(4) page 13. *Docete omnes gentes... Docentes eos servare omnia quacumque mandavi vobis*. Math. 26. v. 19 & 20.

(5) page 14. *Mundus sum à sanguine omnium, non enim subterfugi quominùs annuntiarem omne consilium Dei vobis*. Actor. 20. v. 26 & 27.

(6) page 16. *Depositum custodi : quid est depositum, id est quod tibi creditum est*

non quod à te inventum; quod accepisti; non quod excogitasti, rem non ingenii sed doctrinæ, non usurpationis privatæ, sed publicæ traditionis: rem ad te perductam, non à te probatam, in quâ non autor debes esse, sed custos, non insecutor, sed sectator; non ducens, sed sequens? Depositum, inquit, custodi, catholicæ fidei talentum inviolatum, illibatumque conserva, quod tibi creditum est, hoc penes te maneat, hoc à te tradatur; aurum accepisti, aurum redde: nolo mihi pro aliis alia subjicias, nolo pro auro aut impudenter plumbum, aut fraudulenter æramenta supponas; nolo auri speciem, sed naturam planè.... Intelligatur te exponente illustrius, quod anteà obscurius credebatur. Per te posteritas intellectum gratuletur, quod ante vetustas non intellectum venerabatur: eadem tamen quæ didicisti ita doce, ut cùm dicas novè non dicas nova. Vincentius Lirinens. Commonitorii cap. 27.

(7) page 16. *Christi Ecclesia sedula & cauta depositorum apud se dogmatum custos, nihil in his unquàm permutat, nihil minuit, nihil addit: non amputat necessaria, non apponit superflua; non amittit*

sua, non usurpat aliena; sed omni industriâ hoc unum studet, ut vetera fideliter, sapienterque tractando, si qua sunt illa antiquitùs informata & inchoata accuset & poliet: si qua jam expressa & enucleata consolidet, firmet; si qua jàm confirmata & definita, custodiat. Denique quid unquam aliud Conciliorum decretis enisa est, nisi ut, quod anteà simpliciter credebatur, hoc idem posteà diligentiùs crederetur? Vincent. Lirinensis, Commonitorii cap. 32.

(8) page 17. *Agendum igitur nunc est labore communi, ut credita & per Apostolorum huc usque successione detentâ servemus.* S. Cœlestinus Papa, ad Episcopos Ephesi congregatos.

(9) page 17. *Consultò sancta Dogmata, & Sermones Sanctorum Patrum uno corde & ore unanimiter & consonanter omnes formemus, nihil addentes, nihil subtrahentes ex his quæ ab ipsis tradita sunt nobis: sicque credimus sicut Patres crediderunt, ità prædicamus quomodo docuerunt.* Concilium Lateranense. 1.

(10) page 18. *Voici les paroles du*

Cardinal Bellarmin, de Verbo Dei, libro 4. cap. 9.

» Non novis Revelationibus nunc » regitur Ecclesia, sed in iis permanet » quæ tradiderunt illi, qui ministri » fuerunt sermonis.

M. de Launoy n'a nullement compris le sens de ce passage, dont il se sert pour attaquer les Apparitions faites, dit-on, au Bienheureux Simon Stoch, & au Pape Jean XXII. M. de Launoy dit donc en parlant de Bellarmin, qui sic loqui» tur nunquam admisisset eas Stochii, » & Joannis vigesimi secundi Visiones; » nam si novis Revelationibus non regi» tur Ecclesia, Fideles quoque regi non » debent. Dissertat. Launoii, de Visio» ne Sim. Stochii, & Joannis XXII. p. 65. editionis tertiæ. *Cette conséquence de M. de Launoy est très fausse: sa prévention, & son esprit de critique l'ont emporté sur son jugement. Il a tort d'appliquer aux Révelations particulieres ce que Bellarmin dit ici de la Révelation générale faite à l'Eglise. C'est ce qu'on peut voir dans les paroles de Bellarmin, qui précedent celles que nous venons de rapporter. Le but de ce Cardinal est de montrer,*

qu'une des régles les plus sûres pour discerner la véritable Tradition, est de suivre toujours ce que l'Eglise nous propose, parce qu'étant la colomne & le fondement de la vérité, elle ne peut tomber dans l'erreur; l'on doit croire qu'un article est de foi, lorsque l'Eglise nous le présente comme tel. Si cet article est de foi, il faut qu'il ait été révelé aux Apôtres, parce qu'il n'y a plus maintenant de nouvelles Révelations. Nous faisons cette remarque, afin qu'on ne propose point contre les Révelations particulieres, comme le fait très-mal-à-propos M. Launoy, un passage de Bellarmin, qui ne regarde que les Révelations publiques & générales, faites à l'Eglise; mais qui n'excluent point les Révelations particulieres.

(11) page 18. *Revelatio secretorum vel futurorum pluribus modis fieri videtur, in quibus sicut in Visionibus plurimi seducuntur, putantes spiritum esse quod proprius sensus finxerit, vel spiritus erroris suggesserit. Revelatio aliquandò fit per vocem & verba expressa, ut Petro, & Joanni, & Jacobo in monte cum Jesu, vox de nube dixit, hic est filius meus dilectus.... Aliquandò fit per somnum, ut Joseph viro*

Mariæ dictum est in somnis, ut acciperet Mariam & fugeret in Ægyptum; & Magis similiter in somnis dicitur ne redeant ad Herodem. Secundo modo cum non de speciali facto illo vel illo, sed generaliter ad plura, mentis illuminationem ostendit quid secundum veritatis judicium sit melius vel non melius, sicut docet omnes Justos declinare à malo, & facere bonum, & per spiritum scientiæ, vel consilii, vel intellectûs, vel sapientiæ Dei placitum agnoscere, vel eligere potiora. Est & alius modus Revelationum per Spiritum Sanctum, cum homo ex Dei inspiratione orat Deum pro aliquâ speciali causâ propriâ vel alienâ, & per affectum devotionis & per fiduciam exauditionis intelligit se exauditum in hac petitione; sed licet confidat quod illud pro quo oravit habiturum sit prosperum successum, nescit tamen sæpè quâ viâ habebit processum. E contrario cum non sentit sibi infundi fiduciam exauditionis, intelligit se non habiturum effectum suæ petitionis; hoc tamen genus Revelationis est specialiter devotis mentibus familiare. In hoc tamen aliquando quidam devoti inveniuntur decepti, sicut intrinsecâ inspiratione & hoc tolerabiter fieri vide-

tur, cum homo devotus Deo aliquandò intendit, & per magna devotionis affectum confidit Deum sibi esse favorabilem. S. Bonaventura, de profectu Religiosorum, libro 2. cap. 76. *Tout cet endroit de S. Bonaventure se peut appliquer aux articles VII. VIII. IX. & X. de ce Chapitre.*

SUR LE CHAPITRE III.

(1) page 30. N*Unc recolo quod in adolescentiâ meâ gestum audivi. Dies passionis erat Sancti Polycarpi Martyris magni, & in Ricomagensi* (Riom) *vico Civitatis Arvernæ, ejus solemnia celebrabantur, lectâ igitur passione cum reliquis lectionibus, quas Canon sacerdotalis invexit.* Gregorius Turonensis, de Miraculis Martyrum, lib. 1. cap. 86.

(2) page 32. *Exhortationes earum*, c'est de Sainte Perpetue & de Sainte Felicité qu'il parle, *in Divinis Revelationibus, triumphisque passionum, cum legerentur audivimus, eaque omnia verborum digesta & illustrata luminibus aure percepimus, mente spectavimus, religione honoravi-*

mus, charitate laudavimus. S. Augustinus, Sermone 280. novæ editionis. *De conscriptis Visionibus Martyrum dicendum est aliquid, quoniam tu etiam inde testimonium habendum putasti, nempè Sancta Perpetua visa est sibi in somnis cum quodam Ægyptio in virum conversa luctari.* S. Augustinus, lib. 3. de origine animæ ad Vincent. cap. 18. & Sermone de tempore barbarico.

(3) page 36. *Nobis quoque ipsis minimis & extremis quoties revelatum est, quàm frequenter, atque manifestè de Dei dignatione præceptum est, ut contestarer assiduè & publicè prædicarem fratres nostros non esse lugendos, accersione dominicâ de seculo liberatos, cum sciamus eos non amitti sed præmitti.* S. Cyprianus, libro de mortalitate.

(4) page 36. *Omnia ferè quæ sibi aut Ecclesiæ contingere debebant per Visiones docebatur Cyprianus, quas sæpiùs declarat.* D. Theodoricus Ruynart, in notis ad martyrium S. Cypriani, pag. 211. Idem docet Pamelius in notis, ad librum S. Cypriani de mortalitate.

(5) page 37. *Malè itaque faciunt Eruditi qui quæ legunt in illius seculi autoribus de Visionibus, ea ad Montanum trahunt atque Montanistas, quasi verò ab ipsis usque Apostolorum temporibus, Visiones in Ecclesiâ defecerint, atque improbatus, solisque Montanistis relictus : potiùs in illo omni Ecclesiæ intervallo ab Apostolis ad Cyprianum usque perpetuus erat Visionum usus, semperque ab Ecclesiâ probatus.* Henricus Dodwellus, Dissert. 4. Cyprianicâ, numero primo.

(6) page 50. *Putant mihi Franciscum iratum, quod eos notarim, qui cœlum promittunt iis qui in veste Francisianâ sepeliuntur : atqui nuper in somnis mihi post mediam noctem apparuit B. Franciscus vultu sereno atque amico, egitque gratias quod ea traducerem corrigenda, quæ ipse semper detestatus; meque inter Ordinis amicos numeravit. Nec erat eo cultu, quo nunc illum depictum ostentant. Vestem habebat non ex lanâ diversi coloris permixtam, sed ex lanâ fuscâ, quemadmodum ab ovibus detundetur intinctâ, seu gracè mavis* ἀβαφῷ abapho, *nec habebat rostratam cucullam, sed caperonem tunica à tergo af-*

fixum, qui poterat in caput revocari, si fortè pluvia vehementior fuisset oborta; quod hodiè quoque videmus in cultu quorumdam Hibernorum; nec funis habebat nodos arte factos, sed enodis ac simpliciter rusticanus erat funis; nec tunica defluebat usque ad terram, sed palmo aut eo ampliùs suprà talos erat, nec calceos habebat fenestratos, sed planè nudis erat pedibus. Quinque vestigiorum quæ pingunt, nullum omninò vidi vestigium. Abiens dixit dextrâ porrectâ, milita strenuè, brevi mecum eris. Desider. Erasmus, lib. 27. epistol. 5. ad Carolum Utenhovium.

(7) page 52. *Si igitur aliquis veniat qui se Revelationem habuisse contendat, quemadmodùm Zacharias & alii Prophetarum cognoscuntur ex historiâ sacrâ recepisse; quid agemus? Quo pacto nos habebimus? Si statim negemus omnia, vel irrideamus, vel inculpemus, videbimur infirmare autoritatem Divinæ Revelationis, quæ nunc & olim potens est, neque enim manus ejus abbreviata est, ut revelare non possit: scandalizabimus præterea simplices, dicentes quod ità de nostris Revelationibus & Propheiiis potuerunt esse calum-*

niæ, & censendo erunt phantasiæ & illusiones. Tenebimus ergo medium & secundum Apostoli Joannis documentum, non credemus omni spiritui; sed probabimus spiritus si ex Deo sunt, ut obedientes Apostolo, quod bonum est teneamus. Joan. Gerso, de Distinctione verarum Visionum à falsis, pag. 576, & 577. editionis anni 1606.

SUR LE CHAPITRE IV.

(1) page 53. *Nos proindè fidem facile commendare non debemus in somniis, tametsi in spiritu videri possint ad nos cœlitùs demissa esse, nisi adsit discretio spirituum certa, nec fallax interpres rei visæ, ne pro luce fumum inane captemus.* S. Antiochus, homilia 84. de insomniis, tomo 12. Biblioth. Patrum Anissonianæ.

(2) page 54. *Revelationes secretorum, Visiones & imaginariæ demonstrationes, in quibusdam de veritate aliquando erudiuntur, & aliquando deluduntur. Pluribus sæpè magis nocuerunt talia quàm profuerunt, quia inaniter indè gloriantes*

extollebantur ; multi etiam putantes se vidisse Visiones, cùm nihil viderint, seduxerunt se & alios. Franciscus David de Augustâ, Formulâ Novitiorum, tom. 25. Biblioth. Patrum Anissonianæ.

(3) page 55. *Nonnulli sunt qui per hoc quod fidem habuerunt insomniis, à rectitudine vitæ abducti in pudendos errores.* Antiochus, homilia 84. de insomniis.

(4) page 56. *Porrò non est prætereundum quod eadem persona sicut nunc potest esse bona & ornata charitate, nunc declinare in vitium, & rursùs à malitia in justitiam converti, sic possibile est eandem personam tunc veris Revelationibus visitari, nunc fatigari vel tentari falsis illusionibus : nam & Prophetæ nostri, ut David, Elisæus & Nathan non semper ad nutum præstò habebant, secundum Gregorium & historiam, propheticum spiritum, undè Nathan ex frequenti visu propheticæ Visionis credidit propriam estimationem esse Revelationem, dum ipsi David quærenti de ædificatione Templi, respondit, fac quodcumque habes in corde tuo.* Joan. Gerson. Tractatu de distinctione verarum Visionum à falsis.

(5) page 57. *Prophetis prophetiæ ſpiritus non ſemper adeſt, ſecundum quoque quod aliquando Prophetæ ſancti dum conſuluntur, ex magno uſu prophetandi quædam ex ſuo ſpiritu proferunt, & ſe hæc tex prophetiæ ſpiritu dicere ſuſpicantur; ſed quia ſancti ſunt, per Sanctum Spiritum citiùs correcti ab eo quæ vera ſunt audiunt, & ſemetipſos quia falſa dixerint reprehendunt; Nathan etenim Prophetam ſanctum virum fuiſſe quis neſciat? qui David Regem & de culpâ apertè reprehendit, & quæ ei pro culpâ eadem eſſent ventura nuntiavit, quem tamen dum idem David quia Templum Deo vellet conſtruere requiſiſſet, illicò reſpondit, omne quod eſt in corde tuo vade & fac, quia Dominus tecum eſt, de quo illic ſtatim ſubditur; factum eſt autem in nocte illâ & ecce ſermo Domini ad Nathan dicens, vade & loquere ad ſervum meum David, hæc dicit Dominus Deus, numquid tu ædificabis mihi domum ad habitandum? neque enim habitavi in domo ex die quâ eduxi filios Iſrael de terrâ Ægypti uſque in diem hanc, & paulò poſt cum completi fuerunt dies tui & dormieris cum patribus tuis, ſuſcitabo ſemen tuum poſt te quod egredie-*

tur de utero tuo, & firmabo regnum ejus; ipse ædificabit domum nomini meo... Ecce Nathan Propheta quia priùs Regi dixerat, vade & fac : post modum prophetiæ Spiritu edoctus hoc fieri non posse denuntians, & Regis consiliis & suis sermonibus contradixit, quia quod ex suo spiritu dixerat, falsum fuisse deprehendit. Quo jure inter Prophetas veros ac falsos ista distantia est, quia Prophetæ veri, si quid aliquandò per suum spiritum dicunt, hoc ab auditorum mentibus per Spiritum sanctum eruditi citiùs corrigunt; Prophetæ autem falsi ex falso. denuntiant, & alieni à sancto Spiritu in suâ falsitate perdurant. S. Gregorius Papa, homiliâ primâ in Ezechielem.

SUR LE CHAPITRE V.

(1) page 62. *NOn videtur autem prætereundum quod quidam decepti à seductoriis spiritibus, vel propriis falsis opinionibus, putant sibi apparere in Visione, vel ipsum Christum, vel ipsam gloriosam genitricem: & non solum amplexibus & osculis, sed etiam aliis indecentiobus & gestibus & actibus ab eis demulceri,*

ſicut ſpiritui ipſorum interiùs ab ipſis conſolatur ſpiritualiter, ità & caro exteriùs ſibi congruo oblectationis ſenſu ſenſibiliter demulceatur, & carnaliter conſolatur; quod non tantum eſt falſum, ſed & ſeductorium, ſed & blaſphemia gravis eſſe liquido comprobatur. Spiritûs enim ſancti viſitatio, ſicut contrà omnia vitia reprimenda & deteſtanda infunditur; ita etiam ſingulariter contra omnes carnales illecebras opponitur & ubi ſpiritus munditiæ ſuo jubare reſplenduerit, continuò omnes præcipuè voluntatis motus evaneſcere & velut tenebras ſuperveniente lumine diſparere neceſſe eſt. Franciſcus David de Auguſtâ, Formulâ Novitiorum, tomo 25. Bibliothecæ Patrum, editionis Aniſſonianæ, pag. 933.

(2) page 70. *Pretereo extinctam olim, ſæpiùs autem renaſcentem nefandam Sectam Illuminatorum, qui Sathanæ Apparitionibus & Revelationibus ſeducti in carnis deſideria actuſque turpiſſimos abeuntes, hoc ſibi ſpecioſum nomen, tanquam luce divinâ imbuti impoſuerunt, eorum occulta conventicula & his patrata flagitia hoc loco referre vetat pudor; ſed neque neceſ-*

ſarium eſt : nam Divina Providentia è latibulis proferri & palam fieri voluit, ne totum genus humanum errori ſubjectum, & ad carnis concupiſcentiam pronum, obſcœniſſimis eorum ſordibus ſenſim inficeretur, ne autem peſſimi homines omnia jura violaſſe, omnemque modeſtiam temerè viderentur, atque ideò licere ſibi, ſuiſque aſſeclis quidquid carni & ſenſui placeret utpotè conſtitutis velut in ſtatu innocentiæ ſuprà quàm præcepta divina & humana. Joannes Cardinalis Bona, de Diſcretione ſpirituum, capite vigeſimo.

(3) page 70. *Multi finxerunt ſe mendaciter vidiſſe Viſiones, ne aut haberentur inferiores, aut præ cæteris honorarentur quaſi ſanctiores, quibus ſecreta Dei oſtenderentur.* Franciſcus David de Auguſtâ, Formulâ Novitiorum. tomo 25. Bibliothecæ SS. Patrum. editionis Aniſſon.

(4) page 75. *In quibuſdam etiam ſolent ejuſmodi Viſiones eſſe præludia inſaniæ; quia cerebro confuſo & fumis ipſum obnubilantibus, etiam viſus oculorum confunditur, ut putet ſibi apparere aliquid veraciter quod phantaſticum eſt & falſum.*

Franciſcus

Franciscus David de Augustâ, Formulâ Novitiorum.

(5) 76. *De multis jam audivi quorum quilibet sibi revelatum esse pro certo jam habebat quod erat futurus Papa, inter quos quidam benè litteratus & famosus hcc etiam propriâ manu in scriptis quæ legi reliquit & argumentis, conjecturisque plurimis asserere conatus est. De alio similiter litterato per revelationem accepit primò persuasum esse sibi, quod foret Papa; dehinc Anti-Christus, saltem præcursor Anti-Christi; novissimè ut seipsum perimeret, investigatus est vehementer, ne videretur tantum afferre nocumentum populo christiano; tandem Deo miserante ad saniorem mentem conversus, ista de se scripsit ad eruditionem & cautelam aliorum.* Joan. Gerson. de Distinctione verarum Visionum à falsis. pag. 576. editionis anni 1606.

(6) page 77. *Revelationem Petri, quæ ut adulterina à veteribus repudiata est, in quibusdam Ecclesiis Palestinæ semel quotannis legi animadv[illegible]mus, die scilicet Parasceve, quâ populus admodum religio è jejunat in memoriam Dominicæ Passionis;*

eam verò quæ nunc quasi Pauli Apostoli Revelatio circumfertur, quam nullus veterum agnovit, plurimi ex Monachis valdè commendant; quidam autem affirmant hujus de quo agimus Imperatoris (Theodosii) temporibus repertum esse hunc librum. Aiunt enim apud Tarsum Ciliciæ in ædibus Pauli arcam marmoream, Deo revelante sub terrâ inventam fuisse, in quâ hic liber esset reconditus. Mihi verò hac de re percontanti falsum hic esse dixit Felix quidam Presbyter Ecclesiæ Tarsensis, quem quidem jam grandævum esse ipsa canities indicabat. Aiebat autem se nihil ejusmodi apud ipsos gestum comperisse; ac suspicari ne id ab Hereticis confictum esset. Sozomenes Histor. Ecclesiast. lib. 7, cap. 19.

(7) *S. Hieronimus, libro de Scriptor. Ecclesiast: in Petro.*

(8) page 79. *Insidiatur in apocriphis quasi leo in speluncâ suâ: insidiatur ut rapiat pauperem, Ascensio enim Isaiæ & Apocalypsis Eliæ ho[...]bent testimonium, ut per hanc occasionem multaque ejusmodi Hispaniarum & Lusitaniæ deceptæ sunt*

mulierculæ, oneratæ peccatis quæ ducuntur desideriis variis, semper addiscentes, & nunquam ad scientiam veritatis pervenientes, ut Basilidis, Balsami, atque thesauri Barbelonis quoque & Leusiboræ, ac reliquorum nominum portenta susciperent. S. Hieronimus, in caput 64. Isaiæ.

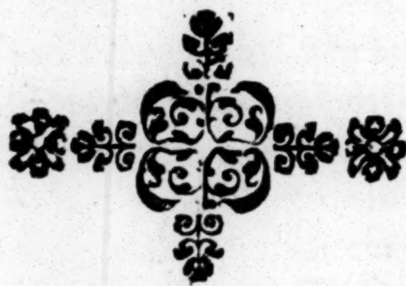
(9) page 80. *Sanè de apocriphis iste posuit testimonia quæ sub nominibus Apostolorum Andreæ, Joannisque conscriptæ sunt, quæ si illorum essent, fuissent ab Ecclesiâ susceptæ, quæ ab illorum temporibus per Episcoporum successiones certissimas usque ad nostra deinceps tempora perseverat.* S. August. libro contra adversar. legis libro 1. cap. 20.

Legunt scripturas apocriphas Manichæi à nescio quibus sutoribus fabularum, sub Apostolorum nomine scriptas: quæ suorum scriptorum temporibus in autoritatem Sanctæ Ecclesiæ recipi mererentur, si sancti & docti homines, qui tunc in hac vitâ erant & examinare talia poterant, eos vera locutos esse cognoscerent. S. Augustinus, lib. 22. contra Faustum, cap. 79.

(10) page 83. *Aut quia ille frater*

noster, aut quia illa soror nostra tale visum vigilans vidit, vel tale visum dormiens somniavit. S. Augustinus, de unitate Ecclesiæ, cap. 19.

(11) page 83. *Removeantur ista vel figmenta mendacium hominum, vel portenta fallacium spirituum; aut enim sunt vera quæ dicuntur, aut si Hereticorum aliqua mira facta sunt, magis cavere debemus, quod cùm dixisset Dominus quosdam futuros fallaces, qui nonnulla signa faciendo, etiam electos, si fieri posset fallerent.* S. Augustinus, ibidem.



SUR LE CHAPITRE VI.

(1) page 93. *SEduxerunt se & alios; vel ad quæstum avaritiæ retorserunt.* Franciscus David de Augustâ, formulâ Novitiorum. cap. 39.

(2) page 95. *Cùm ex debito injunctæ sollicitudinis, aliqua ex his quæ in ordine nostro, nostris temporibus miraculosè gesta sunt & quotidiè fiunt, recitarem Novitiis, rogatus sum à quibusdam cum instantiâ multâ ea perpetuare.* Cæsarius, præfatione librorum de miraculis.

(1) page 97. *Elias Thesbites, sive de rebus gestis Eliæ Prophetæ commentarius à P. Camart, Minimorum præposito Generali. in 4°.*

(2) page 98. *Cette Thése est imprimée dans les nouvelles de la République des Lettres de M. Bayle, au mois de Juillet* 1684.

(3) page 99. *Bellarminus, de Scriptoribus Ecclesiasticis.*

(4) page 100. *Launoius præfatione Dissertationis de Simonis Stochii viso.*

(5) *Succession du Saint Prophête Elie*, in folio, Paris. page 495.

(6) *Le Pere Gonon, Céleſtin, l'a fait imprimer dans ſon livre de la vie des Peres d'Occident.*

(7) *Launoius, Diſſertatione* 1. *de Stochii viſo, cap.* 2. *ex tertiâ editione in* 8°. *Pariſiis* 1663.

(8) page 194. *Toutes ces Bulles ſont rapportées en leur entier dans le livre latin du Pere Irenée de S. Jacques, de l'Ordre des Carmes, intitulé,* Tractatus theologicus de ſingulari immaculatæ Virginis protectione, *in* 4°. Pariſiiis 1650. *Je ſçais que M. de Launoy croit pouvoir donner atteinte à celle de Jean XXII. qu'il traite de piéce ſuppoſée. Je ne parle pas ſur le même ton; mais que nous importe que cette Bulle ſoit ſuppoſée, puiſque depuis ce Pape juſques à ces derniers tems, les Souverains Pontifes ont autoriſé la dévotion*

du Scapulaire, & lui ont accordé les Indulgences légitimes, dont elle jouit aujourd'hui.

(9) page 105. *Cæsarius, lib. 7. Diagolorum, cap. 60.*

(10) page 107. *Thomas Cantipratanus, lib. 2. Miraculorum, cap. 10 n. 16.*

(11) page 108. *Le Paige, Bibliotheca Præmonstratensi.* page 13.

(12) page 109. *Idem Bibliothec. Præmonstrat. lib. 2. page 376.*

(13) *Idem Bibliotheca Præmonstrat. page 1.*

(14) page 110. *Lucas Wadingus, in Annalibus Minorum, tomo 1.*

(15) page 112. *Le Pere Candide Chalippe, Vie de S. François, deuxiéme édition* in douze, *Paris 1736, tome 1. page 316.*

(16) page 115. *Lucas Wadingus,*

in Annalibus Minorum, *tomo* 1. *ad annum* 1223.

Le Pere Candide Chalippe, *Vie de S. François*, *tome* 1. *page* 355, 356, *&c.*

(17) page 118. *Le Pere Dom Jean Mabillon*, *traité des études monastiques*, *partie deuxiéme*, *chap.* 3.

(18) page 136. *At in Historiâ Christianâ, quæ tota non voluptate, sed veritate perpenditur, quorsum attinet historiæ nomen commentis fabulisque prætendere, quasi verò sancti Dei homines nostris mendaciis egeant, qui tam multa verâ pro Christo gesserunt, ut falsa quamtumvis licet eruditæ simulationis artificio composita, ut noxia non sint, quoniam inutilia sunt, tamen tanquam ignavi milites oneri sunt magis quam auxilio. Heroum porrò nostrorum res veræ gestæ, sicuti ego existimo, non solùm amplæ magnificæque fuerunt, verùm multò etiam majores quàm famâ feruntur. Neque eorum qui fuêre, virtus tanta habenda est quantum cum verbis extollere potuerunt nostri, sed tanta potius ut & præclara ingenia, rebus ipsis & ingeniis præ-*

claris verba quoque defuerint. Sed dum quidam affectu suo nimium indulgent, & ea scribunt quæ animus scribentis dictat; non veritas, tales divos nobis quandoque exhibent, quales divi ipsi etsi possent esse, tamen noluissent. Ecquis enim credat divum Franciscum pediculos semel excussos in seipsum solitum esse immittere, quod ad sanctitatem viri scriptor pertinere putavit. Equidem non puto qui paupertatem sciam Viro Sanctissimo placuisse semper, sordes nunquam. Illud item quam ridiculum diabolum Dominico patri nostro semel obstrepentem à Divo esse coactum, ut lucernam haberet in manibus, quoad illa assumpta non molestiam solum, sed incredibilem dolorem etiam afferet: non possunt hujusmodi exempla numero comprehendi; sed in his paucis pluraque alia intelligentur, quæ Divorum clarissimorum historias illustrarunt. Non autem decebat veras Sanctorum res gestas falsis & commentitiis fabulis contaminari. Ecclesiæ igitur Christi vehementer incommodant, qui res Divorum præclarè gestas non se putant egregiè expositurus, nisi eas fictis & Revelationibus & Miraculis adornarint. Melchior Canus, de Locis theologicis, libro 11, cap. 6.

(19) page 148. *Sed profertur ſcriptum ſupernæ, ut aiunt, Revelationis, quaſi & quivis non queat ſcriptum æquè producere, in quo videatur id ipſum mandare, & de parentibus ſuis juxta Domini mandatum dicentis, honora patrem tuum & matrem tuam; ipſe mihi facilè perſuadeo ſcriptis talibus non moveri, quibus nec ratio ſuppeditare, nec certa invenitur favere autoritas. Nam quid conſequentiæ habet, ut quoniam ſanctum præceſſit natalem, conceptus propterea reputetur & ipſe ſanctus.* S. Bernardus, Epiſtola 17. ad Canonicos Lugdunenſes.

(20) page 148. *Quidam faciunt quintum feſtum, ſcilicet de Conceptione Beatæ Mariæ dicentes, quod ſicut celebratur de morte Sanctorum, non propter mortem, ſed quia tunc recepti ſunt nuptiis æternis: ſimiliter poteſt celebrari feſtum de Conceptione, non quia ſit concepta, ſed quia mater Domini eſt concepta, aſſerentes hoc fuiſſe revelatum cuidam Abbati, in naufragio conſtituto, quod tamen non eſt authenticum, unde non eſt approbandum.* Guillelm. Durandus, Mimatenſis Epiſ-

copus, libro 7. Rationalis Divinorum Officiorum, cap. 7.

(21) page 151. *Ad illud de Revelatione & Visione dicit Joannes Neapolitanus, quod sunt Visiones phantasticæ, quibus non est credendum, & si dicitur aliquas sanctas habuisse Revelationem de contrario, cum etiam veri Prophetæ aliquando putent se ex Revelatione Spiritus Sancti aliqua habere quæ ex se dicunt, non est inconveniens dicere quod tales Revelationes non fuerunt à Deo, sed somnia humana. Exemplum in Nathan Propheta loquente ad David, qui credebat ex spiritu prophetiæ respondisse David, & tamen non sic erat ut postea patuit.* S. Antoninus, Summa Theologic, 1. parte, titulo 8. cap. 3.

(22) *Illud animadverto non nullas Revelationes nos admirari & suscipere minimè oportere, jam enim passim, non pro Ecclesiæ necessitate, sed pro hominum affectu exponuntur: adeò in conceptionis causâ utrinque si Superis placet, Revelationes vel contrariæ proferuntur, quæ res impiis quidem non levem subsannandi occasionem præbent piis verò lacrimandi. Con-*

temnantur profectò necesse Dei bona & miracula, si nostris aut opinionibus aut affectibus inservierint. Melchior Canus, lib. 11. Locorum theologicorum; cap. 6.

(23) page 152. *Hodiè Regina mundi*, c'est la personne délivrée que S. Pierre Damien fait parler, *pro nobis preces fudit, meque cum multis aliis de locis pœnalibus liberavit; tantaque multitudo per interventionem ejus hodiè est de tormentis erepta, ut numerum totius Romanæ Plebis excedat, unde sacra eidem nostræ Dominæ gloriosæ dicata visitamus, actionesque sibi gratiarum pro tantis misericordiæ beneficiis alacres, exhibemus.* S. Petrus Damianus, opusculo 34.

(24) page 153. *Legitur in libro de Miraculis Beatæ Virginis quod quidam grandis peccator ductus est per Visionem ad judicium Dei, ubi per quatuor allegationes Diabolus voluit probare eum esse suum; primò, ratione publici instrumenti, quod Deus dictavit, cùm dixit, in quâ horâ comedetis, ex eo morte moriemini; cum ergo iste sit ex progenie, morte per [illegible]â debet mori. Sed Beata Maria, cujus ille devotus*

erat, respondit ut mediatrix & advocata istud: tu Dæmon falsificasti, quia illud addidisti nequaquam morte moriemini, & ideò tanquam falsarius repellendus es. Secundò, dixit Diabolus illum esse suum ratione præscriptionis, quod scilicet multis annis eum in servum possedit; ad quod mediatrix Beata Maria respondit, illa præscriptio fuit sæpè interrupta, & ideo non valet, quia ratio ejus semper murmurabat & contradicebat quod tam crudeli domino serviebat. Tertiò, dixit Diabolus illum esse suum, ratione proprietatis peccati, nam peccati proprium est esse ponderosum (Psalmus 37) *sicut onus grave gravata sunt super me; & quia ponderosum ideo trahit ad centrum esse, scilicet infernum, & ideò illuc demergendum: cui mediatrix respondit quod pœna & passio filii sui plus omnibus ponderavit, & sursum quodammodo trahit peccatores* (Job 6.) *utinam appenderentur peccata mea, &c. Quartò allegavit quia plura erant mala ejus quàm bona, & cùm ad præceptum judicis in staterâ appenderentur bona & mala, & statera ubi erant mala præponderaret, subitò Beata Virgo manum apposuit ad stateram seu bilanciam in quâ erant bona, etsi pauca,*

extraxit eam ad terram, præponderavit alteri; tunc Diabolus confusus abcessit. S. Antoninus, Summæ Theologicæ parte 4, titulo 15. cap. 5.

(1) page 160. *Quartum signum est veritas, quæ dat configurationem & inscriptionem legitimam, est namque sacræ scripturæ locus vel officina, ubi cuneus regius monetæ spiritualis reconditur, quia si in aliquo vel minimo puncto denarius discrepet in sua figuratione & superscriptione ab hoc cuneo Regis, absque ulla dubitatione falsatus est.* Gersonius, de distinctione verarum Revelationum à falsis, pag. 584. editionis 1606.

(2) *Suspecta est mihi omnis veritas* (loquitur de Revelatione) *quam non confirmet Scripturarum autoritas, nec Christum in sua clarificatione suscipio, si non assistant ei Moyses & Elias. Si Christus docet me de rebus exterioribus vel de intimis meis facilè recipio, utpote in his quæ comprobare possum proprio experimento: verùm ubi ad alta mens ducitur, quoniam de cœlestibus questio ventilatur, ubi de profundis rebus agitur, in tanta sublimitatis*

vertice non recipio Christum sine teste, nec rata poterit esse, quamlibet verisimilis Revelatio, sine attestatione Moysis & Eliæ, sive Scripturarum autoritate. Richardus à S. Victore, de Præparatione animæ ad contemplationem, cap. 81. C'est encore ce que dit un grand Mystique, mais qui étoit cependant un Théologien exact : *Igitur*, dit Henri Suso, qui vivoit un siécle après Richard de S. Victor : *Danda opera est, ut Revelationes & Visiones ad sacras litteras & Sanctorum Patrum scripta diligenter exigant ac examinent, advertantque num illis per omnia consentiant. Quod si ita esse perspexerint, licebit eas admittere ; sin minus omni studio eas repellant, nec ullo pacto sequantur aut credant, si Dei gratiam nolint offendere, & suæ cupiant saluti consultum, &c.* Henricus Suso, sermone 3. circà medium, pagina mihi 196 & 197. editionis Coloniensis, anni 1615.

(3) page 161. *Hanc normam secutus est Princeps Apostolorum ; Christi enim Transfigurationem enarrans & vocem à Deo Patre delapsam, hic est filius meus dilectus, in quo mihi complacui, ipsum*

audite, quam se audisse testatur; cùm esset cum ipso in monte sancto speculator factus illius multitudinis; noluit tamen ei Revelationi inniti, nisi quatenùs Prophetarum oraculis consentanea fuit: & ideo ait, habemus firmiorem propheticum sermonem cui benè facilis attendentes, quasi lucernæ ardenti in caliginoso loco: ac si diceret: Quamvis vox è cœlo delapsa reverà à Deo Patre manavit, sermo tamen propheticus certior est & firmior omni scientiâ, omni Visione & Revelatione, quia falli sensus possunt, Scriptura sacra non potest. Cardinalis Bona, de Discretione spirituum, cap. 20.

(4) page 163. *Hæc res indicat ex quanta necessitate talis qualibet moneta Revelationum insolitarum debet à Theologis, prius quam admittatur examinari, quorum præcipuè interest inter veram & falsam Religionem moresque concernens discernere.* Gersonius, de veris & falsis Revelationib. p. 584. editionis 1606.

(5) page 167. *Quocircà non parùm ad rem attinet, si res de quâ fertur esse Revelatio sit utilis ad mores, ad rempu-*

plicam, ad divini cultûs honorem, vel augmentum, aut si sit supervacuis rebus seu narrationibus immixta. Gersonius, de veris & falsis Visionibus, pag. 579. editionis 1606. *Falsa vel suspecta saltem habenda est Revelatio, cum ea quæ revelantur, ad Dei gloriam & hominum salutem non spectant.* Cardinalis Bona, de Discretione spirituum cap. 20. pag. 409.

(6) Ibid. *Quamvis non sint palam & directè obviantia, sive contraria divinæ omnipotentiæ, quæ per scripturam sacram extollitur, quin absolutè possint fieri, sunt nihilominùs refellenda, tanquam inania & fatua & divinæ sapientiæ incongrua, nec testimonio veritatis legitimè formata, sed aliunde protracta, quemadmodum si quis diceret sibi esse revelatum quod totus mundus movebitur cras motu recto: quod unus Angelus annihilabitur, post modum recreabitur non adducendo etiam utilitatem; quod quilibet prælatorum debet solus & nudus incedere & bajulare crucem materialem super humeros suos, aliàs tota peribit Ecclesia, talia inquam velut delira & Divinâ Revelatione indigna statim abjicienda sunt, neque enim relucet tantummodò in*

divinis operibus potentia, sed bonitas & sapientia quam effudit super omnia opera ejus: omnia (inquit Psal mista) in sapientia fecisti, ad hoc refertur quod antea dictum est de narrationibus supervacuis phantasticarum Apparitionum, & de utili per eas temporis consumptione: pro hoc valet quod habemus ex determinatione Doctorum, & glos Math. 4. super illo, si filius Dei es, mitte te deorsum; miraculum si piâ utilitate aut necessitate careat, eo facto suspectum est aut rejiciendum sicut fuisset, Christum volare per aëra & ut communiter sunt magorum sacrilega præstigia. Gersonius, de Distinctione veraium Revelationum à falsis, pag. 587. editionis 1606.

(7) pag. 168. *Si rursus excedant hæ Visiones communem intelligendi modum vel in ratione, vel morali collocatum, quia si videretur adscribi frustra Revelationi quod in scriptura semel locutus est Deus (sicut Job loquitur) id ipsum non loquitur: onerosum quippe esset, ne dicamus vanum Visiones super Visiones in immensum multiplicatas debere recipere, tanquam ab ore Dei prolatas, ac deinde tanquam certissimâ fide credendas.* Gersonius, de

Probatione ſpirituum, pag. 532. editionis 1606.

(8) page 172. *Quòd verò dulcedo tua in ſuis epiſtolis ſubjunxit importunam ſe mihi exiſtere, quoad uſque ſcribam mihi eſſe revelatum quòd peccata tua dimiſſa ſunt; rem & difficilem & inutilem poſtulaſti: difficilem quidem quia indignus ſum cui Revelatio fieri debeat; inutilem verò, quia ſecura de peccatis tuis fieri non debes, niſi cùm jam in die vitæ tuæ ultimo plangere eadem peccata minimè valebis, quæ dies quouſque veniat, ſemper ſuſpecta, ſemper trepida metuere culpas debes, atque eas quotidianis fletibus lavare. Certè Paulus Apoſtolus jam ad tertium cælum aſcenderat, in Paradyſum quoque ductus fuerat; arcana verba audierat, quæ homini loqui non liceret; tamen adhuc trepidans dicebat, caſtigo corpus meum & ſervituti ſubjicio, ne fortè aliis prædicans ipſe reprobus efficiar: adhuc timet qui jam ad Cœlum ducitur, & jam timere non vult qui adhuc in terrâ converſatur? perpende, dulciſſima filia, quia mater negligentiæ ſolet eſſe ſecuritas. Habere ergo in hac vitâ non debes ſecuritatem.* S. Gregor. Magnus,

libro 6. Epiſtolarum, Epiſtola 22.

(9) page 175. *Quarta conditio; Revelatio Angelica ſive Prophetica ſuper aliquo quod bonis moribus obviaret, niſi Divina interveniret juſſio, ſive diſpenſatio, taliter circumſtata eſt, aut eſſe debet, quòd de ea Revelationem accipienti, vel iis pro quibus fit Revelatio dubitare non liceat, oportet enim ut tam clarè cognoſcatur Revelatio eſſe à Deo, quam clarè ſcitur aliquid eſſe Scriptura Sacræ, vel rationi conforme, & in hoc caſu maximè neceſſarium eſt donum, quod Apoſtolus vocat donum diſcretionis ſpirituum. Quæres quid agit hoc donum quod diſcretionem ſpirituum appellamus? Agit equidem ut ſapore quodam intimo & illuminatione quâdam experimentali, ſentiat homo differentias inter veras Revelationes & deceptorias illuſiones. Hoc tradit B. Gregorius in Dialogis: hoc idem de ſe B. Bernardus in ſuis Miraculis fatebatur. Sentiebat enim (& ut hic dixerim) guſtabat interno quodam afflatu & odore, quando ad faciendum miracula ſibi virtus aderat; utpote ad ſanitates operandum, quemadmodum de Domino Noſtro Jeſu Chriſto dicit Evangeliſtas*

quod sensit virtutem de se exisse, dum sanata est mulier ex contactu fimbriæ vestimenti. Gersonius, de Distinctione verarum Revelationum à falsis. pag. 584. editionis 1[illegible]6.

(10) *Si quod revelatur eò tendit, ut opus aliquod grande & inusitatum suadeat, non statim ei Revelationi tanquam à Deo immissæ credendum; sed ad examen & judicium Superiorum referenda est, sicut docet Cassianus* (collatione 2. c. 10.) *ut nihil quis suo judicio credens, illorum per omnia definitionibus acquiescat, & quid bonum vel malum debeat judicare, eorum traditione cognoscat. Callidus enim hostis bonum aliquod interdum suggerit, quod majus & perfectiùs videtur, ut falsa ejus specie mens decepta, ab eo quod verè bonum est recedat, & malo sensim adhæreat; nihil siquidem vero bono magis contrarium quàm falsa majoris boni species & apprehensio: sæpè etiam ad bona quædam perfectiora incitat quæ propriæ professioni & vocationi non congruunt; sic uxori illigato eremum suadet; sollicitudini addicto gentium conversionem; infirmo & debili immoderata jejunia; patrifamilias studium*

contemplationis, abjectâ curâ rerum domesticarum; alios movet ad miserationem erga pauperes, ut eos ad avaritiam & amorem pecuniæ prætextu largiendæ eleemosinæ impellat; veris item & bonis falsa autem atque mala permiscet, ad aliqua bona exhortans, & vitia quædam reprehendens, ut conciliatâ sibi apud incautos autoritate postea ad mala incitet, blandisque sermonibus venenum instillet. Cardinal. Bona, de Discretione spirit. cap. 20.

SUR LE PARAGRAPHE SECOND.

(1) pag. 203. *Considerandа corporis constitutio, ex quâ plerumque animi mores pendent.* Card. Bona, de Discretione spirituum, cap. 20. num. 3. Ce que le Sçavant Cardinal Lambertini a porté dans un plus grand détail par ces paroles. *Estimanda est quoque corporis temperatura, sanitas, studium: cùm ægroti multi & ipsi phrænetici ob intentionem animi nimiam exorbitantes vidisse quandoque se putant & audiisse, quæ nunquam aut oculis aut auribus perceperunt.* Prosper Cardinalis Lambertinus, de Canonis. Sanct. lib. 3. cap. 51.

(2) page 204. *Anima quæ verè Deum ac Christum diligit, licet mille justitiæ opera ediderit, licet dona Spiritûs varia aut etiam Revelationes cœlestes consequi digna habeatur, ita se gerit ac si nihil fecerit & nihil haberet propter immensam & insatiabilem dilectionem.* S. Macharius Ægyptius, homilia 10. in Bibliot. Patrum.

(3) pag. 205. *Dicebant senes; si vel pro veritate Angelus tibi appareat, non suscipias facilè, sed humilia te ipsum, dicens; non sum dignus Angelum videre, vivens in peccatis.* Vitæ Patrum, ex editione Roswedii, Antuerpiæ, 1628. pag. 628. *Cuidam fratri apparuit Diabolus transformatus in Angelum lucis, & dixit ad eum; ego sum Gabriel Angelus, & missus sum ad te. Ille verò dixit ei, vide ne ad alium missus sis; ego autem non sum dignus ut Angelus mittatur ad me. Diabolus autem statim non comparuit.* Vitæ Patrum, eâdem pag. 628.

(4) *Est igitur hominibus saluberrimum consilium contra tales Dæmonum illusiones pondus humilitatis observare, mens quæ Di-*

vino Spiritu impletur, habet evidentissimè signa sua veritatem & humilitatem, quæ si utraque in unam mentem perfectè conveniunt, liquet quod de præsentiâ Spiritûs Sancti testimonium ferant.... Monitiones intrinsecæ, omnis Revelatio, omne Miraculum, omnis amor extaticus, omnis raptus, si humilitas præcedit & comitetur & sequatur; si nihil eam perimens misceatur (crede mihi) signum habet quod à Deo sunt aut bono ejus Angelo, nec falleris. Gerson. de Distinctione verarum Revelationum à falsis, paginis 578, 580, & 587.

(5) page 206. *Itaque, si cognoveris aliquem qui superbam curiositatem & vanam laudem, atque præsumptionem sanctitatis cupidus sit, habere Revelationes, qui se dignum istis reputet, qui in talibus de se narrandis gloriabundus delectetur, scito quoniam illudi meretur, neque magni pendas, si aliquam se habuisse Revelationem jactanter affirmat: deest enim pondus humilitatis.* Gersonius, de Probatione spirituum, pag. 534. & de Distinctione verarum Visionum à falsis, pag. 577.

(6) pag. 207. *Aliud est autem superbiam*

tiam ex Revelatione oriri, aliud post Revelationem ad eam diabolicâ tentatione moveri. Nam primum falsæ Revelationis signum est, alterum nequaquam, cùm ille præsertim, qui ad elationem excitatur, fortiter hosti reluctatur. Cardinalis Bona, de Discretione spirituum, cap. 20. p. mihi, 396.

(7) pag. 208. *Nonnullis enim aliqua aliquando de se per Revelationem jucunda monstrant, quæ etsi humanus animus absque ulla vanitate scire non potest, non minùs id eo convenit quod monstratum, est sic tamen ut illa veritas impunita non sit, quâ de magnitudine Revelationis aut promissionis, inde vel leviter exultavit: sicut enim Medicus, non solùm unguento, sed igne utitur & ferro, quo omne quod in vulnere sanando superfluum excreverit, secet & urat, ne sanitatem quæ ex unguento procedit impediat: sic Medicus animarum Deus hujusmodi procurat tentationes, immittit tribulationes, quibus afflicta & humiliata gaudium vertat in luctum, Revelationem putet illusionem, unde fit ut vanitate careat & veritas Revelationis non pereat; sic Pauli extollentia per stimulos*

carnis reprimitur, & ipse Revelationibus crebris extollitur, sic Zachariæ infidelitas linguæ obligatione mulctatur & Angeli veritas in suo tempore manifestanda non mutatur; sic per gloriam & ignobilitatem Sancti proficiunt. dum inter singularia dona quæ recipiunt, communi hominum vanitate pulsari se sentiunt, ut dum per gratiam supra se aliquid cernunt, non obliviscuntur quid sunt. S. Bernardus, de gradibus humilitatis, cap. 20.

(8) pag. 209. *In veritate didici nihil æquè esse efficax ad gratiam Dei promerendam, retinendam, recuperandam: quàm si omni tempore inveniaris coram Domino non altum sapere, sed timere.* Gersonius, de Distinctione verarum Visionum à falsis. pag. 587.

(9) *Tertium signum in numismate spirituali diximus esse patientiam, quæ dat durabilitatem dum per ignem tribulationis examinatur, & dum per contumelias & probra pulsatur; doctrina viri (inquit sapiens) ex patientiâ cognoscitur, si quis itaque ex manifestatione illorum quæ sibi dicit fuisse revelata, reportet non nisi de-*

jectionem, irrisionem & opprobria, faciliùs inducit credere sibi quàm ubi suspicio de vana laudis captatione rationabilis exoritur. Gerson. de Distinct. verar. Revelat. à fals. pag. 583.

(10) pag. 210. *Jam verò illud planè exemplorum experimentis colligi datur, sicut corporum pallor, rubor, tremor, vel etiam morbus aliquando à corpore habet causas, aliquando ab animâ: à corpore quidem, cùm vel humor suffunditur, vel cibus aliquid aliud corpori injectum extrinsecus, ab anima verò cùm vel timore turbatur, vel pudore confunditur, vel irascitur, vel amat, vel si quid ejusmodi, nec immeriti, si id quod amat & regit, etiam cùm vehementiùs movetur, vehementiùs exagitat, ita & ipsi anima, ut in ea vita pergat qua non ei per sensus corporis nuntientur. Sed per incorporalem substantiam, & ita pergat, ut non discernat utrùm corpora sint an similitudines corporum, aliquando à corpore accidit, aliquando à spiritu.* S. Augustinus, lib. 12. de Genesi, ad litteram, cap. 19.

(11) pag. 213. *De talibus pronuntio*

quia citò prolabuntur in omnem Dæmonum illusionem, citò impingunt ad lapidem offensionis, quia cœcâ præcipitatione & nimiâ velocitate rapiuntur. Gersonius, de Distinctione verarum Visionum à falsis, parte Operum 1.

(1) page 218. *Proprium est Vatis, seu Divinatoris emotæ esse mentis, pelli, trahi, capiari tanquam furentem, Prophetæ verò non ita : sed mente sobriâ & cum modesta ac temperata animi constitutione, & quæ loquitur intelligens dicit omnia.* S. Joan. Chrysostom. homilia 29. in Epistol. 1. ad Corinth. cap. 12.

(2) *Verus quippe Propheta tum sui compos, tum ea quæ dicebat intelligens futura nuntiabat proque eo & Spiritus Sanctus impulerat ; præcipuo quodam animi robore vaticinari solebat. . . . At contrà quæ Montanistæ vaticinari se jactitant, neque certâ cum animi firmitate prædicant, nec quæ dicunt intelligentia consequuntur ; sed obliqua sunt illorum ac perplexa verba, nec recti omninò quidquam effutiunt.* S. Epiphanius, lib. 2. hæresi 28. *Non est Propheta qui signa videt, nisi ea intellig*

gat; ideò videntes Prophetæ appellati, quia magis spiritui quàm corpori Visio congruit. S. Augustinus, de Genesi, ad litteram lib. 12. cap. 9. *Neque verò ut Montanus cum insanis fœminis somniat, Prophetæ in extasi sunt locuti, ut nescirent quid loquerentur; & cùm alios erudirent ipsi ignorarent quid dicerent, de quibus Apostolus ait nescientes quid loquantur, sed juxta Salomonem sapiens intelligit quæ profert de ore suo, & in labiis suis portabit scientiam; etiam ipsi sciebant quid dicerent, si enim sapientes erant Prophetæ, quod negare non possumus, quomodo instar brutorum animantium quid dicerent ignòrabant.* S. Hieronimus, prologo in comment. super Isaiam. *Non loquitur in extasi ut Montanus, & Prisca. Maximillaque delirant; sed quod prophetat, liber est Visionis, intelligentis universa, quæ loquitur.* S. Hieronimus, præfatione commentarii super Nahum.

(3) *At (inquiunt Ethnici) Prophetæ veritatis expertes sunt, illas non divinas, sed humanas voces fuisse aiunt, videlicet, quia de uno Deo præconium faciunt, insani fuerunt: atque impleta esse, impleri-*

que quotidie illorum vaticinia videmus ; & in unam sententiam congruens divinatio docet non fuisse furiosos, quis enim mentis emotæ ; non modo futura præcinere, sed etiam cohærentia loqui possit. Lactantius, Divinarum Institutionum, libro 1. cap. 4.

(4] pag. 219. *Quod verò Prophetæ extra se rapii leguntur, non sic est accipiendum quasi rationis usum amiserint : nam ut Petrus extra se raptus aliquando dicitur, non quod habitum ultrò citroque sermonem ignoravit, sed quòd præter quotidianum usum nonnulla fieri inter homines animadverteres ; vidit enim linteum demissum & omnia quadrupedia ac reptilia & cœli volucres in eo contineri ; quàm porrò quæ dicerentur animo perceperit, nec à statu rationis alienus fuerit ex eo potes discernere, quod cùm audisset, surge, occide & manduca, non illicò velut mentis minimè compos obsequitur ; sed ita Domino respondit, absit, Domine, nihil unquam commune vel immundum intravit in os meum.* S. Epiphanius, lib. 2. hæresi 28.

(5) *S. Hieronimus, Epistola ad*

Sunniam & Fretelam fratres.

(6) page 220. *M. Ferrand ; Réponse à l'Apologie, de la Réformation, deuxiéme partie, chap. 2. pag. 378.*

M. de Valois dans ses notes sur le chapitre 16. & 17 du livre 5. de l'Histoire Ecclésiastique d'Eusebe.

Frassen, in Disquisitionibus Biblicis, lib. 1. cap. 1. pag. 12.

S. Epiphanius, heresi 48. num. 5 & 6.

Rivetus Isagoge, in Scriptur. Sacr. cap. 2. num 5.

Cuneus, de Republicâ Hæbreorum, lib. 1. cap. 7.

(7) pag. 221. *Turbatur quidem Zacharias ; insolitæ enim Visiones etiam Sanctos turbant, verùm Angelus confestim turbationem sedat. Ubique enim hoc judicio discernuntur Visiones, quæ à Deo & quæ à Diabolo : nam si mens primùm turbetur & statim timor solvatur, & iterum quies-*

cat, reverà Divina est Visio; si autem timor & turbatio magis atque magis crescant, dæmoniaca est Visio. Theophilactus, in caput 1. Lucæ, pag. 300. editionis Morellianæ, anni 1635.

(8) *Cardinalis Bona, de Discretione spirituum, cap. 20. pag. 414, & 377.*

(9) pag. 222. *Divini Spiritûs indicium est ab omni re quæ notabilem hominem faciat abstinere; de se ipso modestè loqui, nec verba illa arrogantiæ plena usurpare, hæc mihi Deus loquutus est, hæc revelavit.* Cardinalis Bona, de Discretione spirituum, cap. 20. pag. 413.

(10) Ibid. *Adhæreamus Deo & scripturæ ejus, per quam in qua semel loquitur nobis Deus, & id ipsum non repetit. Debemus in eo quidem judicio, tum in omnibus, tum præcipuè in ista examinatione non præcipitare sententiam; sed usque ad plenissimam examinationem suspensum tenere judicium, maximè nisi falsitas aut fatuitas cognata falsitatis aperta sit. Ubi verò nihil primo aspectu falsum vel delirum conspicitur, non solùm expectare convenit quæ facta*

sunt, sed exitum expectare. Gersonius, de Distinctione verarum Revelationum à falsis. pag. 592.

(11) pag 223. *Divinas Visiones & Apparitiones esse dignoscendas à personâ cui contingunt; à modo quo contingunt, & ab iis affectibus qui ex iis sequuntur. Si enim persona cui contigerunt, virtutibus prædita sit; si nihil in Visione aut Apparitione sit quod à Deo avertat, quinimo, si omnia ad Dei cultum relata sint: si post Visiones & Apparitiones humilitas, obedientia, cæteraque virtutes christianæ non modò perseverarint, sed ad subliniorem gradum in eâ personâ, cui contigerunt Visiones & Apparitiones, de eârum qualitate supernaturali, & Divinâ non erit ullo modo dubitandum.* Cardinalis Prosper Lambertinus, libro 3. de Canonizatione Sanctorum. cap 51. n. 3. pag. 729.

(12) page 224. *Si persona cui contigerunt sit infidelis, apostata à fide, arreptitia, in exercitiis spiritualibus novitia, superba, ambitiosa, carnalis, ebriosa, iracunda, simultates exercens, hypocrita;*

signa hæc absque dubio sunt, omnia non à Deo sed à Dæmone processisse. Cardinalis Lambertinus, libro 3. de Canonizat. Sanctorum. capite 52. num. 12. pag. 745.

(1) page 228. *Aliquando approbata est aliqua Visio, aliqua Apparitio, aliqua Prophetia; puta Angelorum, Beatissimæ Virginis & Christi-Domini Visio, quæ ipsi servo Dei contigit, aut aliqua prophetia, seu aliqua prædictio, quæ de futura quapiam re mirabiliter à servo Dei facta est. Verùm quod attinet ad magnum volumen Visionum, Apparitionum & prophetiarum rara sunt exempla approbationum.* Cardinalis Lambertinus, de Canonizatione Sanctorum. libro 2. cap. 32. num. 12.

(2) page 229. *Porrò prædictis Revelationibus (B. Hildegardis & S. Brigittæ, & S. Catharinæ Senensis) etsi approbatis non debere nec posse à nobis adhiberi assensum fidei catholicæ, sed tantum fidei humanæ juxta regulas prudentiæ, juxta quas prædictæ Revelationes sunt probabiles & piè credibiles.* Cardinalis Prof-

per Lambertinus, de Canonizatione Sanctorum, libro. 3 cap. 53. num. 12.

(3) page 232. *Ille cui proponitur & intimatur Revelatio illa privata, tenetur credere & obedire Dei mandato, sive nuntio, si proponatur cum sufficientibus motivis; Deus enim illi loquitur, saltem mediatè, ac proindè ab eo exigit fidem: ex quo fit ut fidem teneatur adhibere Deo, illam exigenti.* Cardinalis Lambertinus, libro 3. de Canonizatione Sanctorum, cap 53. num 14.

(4) page 233. *Non oportet adhuc quærere apud alios veritatem; quam facile est ab Ecclesiâ sumere, cùm Apostoli quasi in depositorium dives plenissimè in eam contulerint omnia quæ sunt veritatis, ut omnis quicumque velit sumat ex ea potum vitæ.* S. Irenæus, lib. 3. cap. 4.

(5) *Si Dei providentia non præsidet rebus humanis, nihil est de religione satagendum; si autem præsidet, non est desperandum ab eodem ipso Deo autoritatem aliquam constitutam esse, qua velut gradu certo nitentes attollamur in Deum.* S. Au-

gustinus, de utilitate credendi. cap. 16. *On doit appliquer ici la parole célébre du même Pere. Non crederem in Evangelio, nisi me Ecclesiæ commoveret autoritas.*

(6) page 234. *Quid est depositum, id est quod tibi creditum est, non quod à te inventum; quod accepisti non quod excogitasti; rem non ingenii sed doctrinæ; non usurpationis privatæ, sed publicæ traditionis; rem ad te perductam, non à te prolatam; in quâ non autor debes esse, sed custos; non institutor, sed sectator; non ducens, sed sequens.* Vincentius Lirinensis, Commonitorii 1. cap. 27.

(7) Ibid. *Revelatio privata non proponitur Ecclesiæ, sed solum fit in particulari alicui personæ, sive id quod revelatur non cedat in bonum commune Ecclesiæ, sive etiam in bonum Ecclesiæ cedat.* Cardinalis Lambertinus, libro 3. de Canonizatione Sanctorum. cap. 53. num. 15.

(8) Ibid. *Fides est virtus theologica cum Religione Ecclesiæ, erga Deum conjuncta & sociata; non ergo quacumque à*

Deo revelata ad fidei virtutem pertinent, sed ea tantùm quæ ad Ecclesiæ etiam Religionem pertinebunt. Quia verò nihil Ecclesiæ refert ea credere, an non quæ Brigittæ, Catharinæque Senensi visa sunt, nullo certè modo ad fidem illa referuntur; adde etiam quod fides de qua hic sermo fit, non est privata virtus, sed communis, eâ enim re catholicâ dicitur, hoc est universalis. Quocircà privatæ Revelationes cujusmodicumque & quorumcumque illæ sint, ad fidem catholicam non spectant, nec ad fundamenta & principia Ecclesiasticæ Doctrinæ, quæ vera germanaque Theologia est; cujus rei illud item non leve argumentum est, quod quæ non per Ecclesiam, & ejus publicos administros fidelibus proponuntur, illa non credit catholica fides. Melchior Canus, de Locis Theologicis, libro 12. cap. 3. conclusione 3.

(9) page 237. *Unusquisque cum suam Revelationem propalere conaretur, fictosque Enthusiasmos (ut faciunt Sectarii nostri temporis) comminiscere, unitas fidei non servaretur, si ad fidem catholicam pertinere tales Revelationes diceren-*

tur. Dominicus Gravina, Præscriptionum adversus Hæreses. lib. 1. præscriptione 3.

(10) page 238. *Sectariis hoc proprium fuit nova dogmata cudere, & iis tanquam à Deo acceptis fidem & autoritatem privatis Revelationibus, seu potiùs illusionibus conciliare: nota sunt omnibus qui in Ecclesiasticâ Historiâ versati sunt Cerinthi, Simonis, Marci, Menandri, Basilidis, Valentini & aliorum fabulosa figmenta.* Cardinalis Bona, de Discret. spirit. cap. 20.

(11) Ibid. *Ambrosiani aliàs Pneumatici à quodam Ambrosio hauserunt venenum: hic tantoperè sui spiritûs suggestiones, variasque Revelationes jactabat, ut autore Ekio, libro contra confessionem Zuinglii, non sit vetitus utriusque testamenti scripturas rejicere & omnia pracepta contemnere. Sed cùm hæc Secta paucos habuerit Sectatores, vix nata interiit. Angelici ex Roscio, unâ demptâ litterâ ab Angelis ducunt originem, ob id autem tali nomine nuncupantur, quod dicunt angelum Domini unicuique hujus Sectæ assistere, & ei sugge-*

vere quæ vera religio sit, quæ superstitio, multaque visibiliter ei apparendo revelare. Enthusiastæ expectant divinos afflatus & cœlestes Visiones, quibus repleri & frui gloriabantur. . . Huc revocari potest Secta illa de quâ Felicianus Capitonis in explicatione locorum novi & veteris Testamenti, tanquam Spiritûs Sancti abundantiam pollicebatur, ut quæcumque in mente fiendæ venirent, Spiritûs Sancti opera esse existimarentur, illud allegantes, dabo legem meam in cordibus eorum; & illud, spiritus veritatis docebit vos omnem veritatem. Hæresis certè pestilentissima, quæ ad omnia facinora viam aperit, & quæcumque fingendi dogmata licentiam tribuit. Dominicus Gravina, in Methodo analytica.

(1) page 243. *Quid necesse est dicere de Monachis peregrinis & Anachoritis, qui desertum inhabitabant, & fecerunt illud habitabile hospitium Angelorum, ad quos Sancti Angeli sæpe accedebant propter conversationis suæ suavitatem & ut sub unius Domini protectione statuti, invicem conveniebant ad tempus, quia omnibus diebus vitæ suæ vitam eremiticam amplexantes in montibus & speluncis & cavernis terræ de-*

gebant, propter dilectionem divinam; unde sicut terram dereliquerunt, cœlestia dilexerunt; Angelorum imitatores facti sunt: ita de jure Angeli suam eis voluntatem non absconderunt, sed ad tempus apparebant, & quandoque Sanctos per devia errantes dirigebant. Aliquando verò in tentationibus incidentes liberabant; & quandoque subitâ ruinâ lapidum & lapidum ictu ab inimico Sanctos manifestè impugnante, eripiebant, & se illis visibilter ostendebant, & ad ipsorum consilium seu auxilium se dicebant transmissos & confortationem & refrigerium & audaciam eis faciebant, & quandoque per ipsos sanitatem operabantur. Aliquando verò ipsos Sanctos curabant in passiones incidentes: aliquando verò corpora eorum fame corruentia, tactu manus aut verbis naturalibus confortabant & fortitudinem apponebant, quandoque & transitus sui modum exponebant. Ut quid ergo multa enarramus, charitatem exprimendo quam gratia nostri, & curam quam gratiâ Justorum Sancti Angeli gesserint & gerunt. Nam sicut majores fratres minoribus fratribus, sic provident ipsi super nos. Isaacus Præsb. de mund. contempt. tom. XI. Biblioth. Patr. Anisson. p. 1023. D & E.

(2) page 249. *Ejusmodi Visionibus Martyres de proximo martyrio sæpius commonitos fuisse affirmat Cyprianus passim, idemque testantur omnia ferè acta genuina* EX *AFRICA*. Theodoric. Ruynart, in Actis Martyrum. pag. 87. nota 3.

(3) page 273. *Sciendum est approbationem istam (Revelationum & Visionum) nihil aliud esse quam permissionem ut edantur ad fidelium institutionem & utilitatem post maturum examen: si quidem in hisce Revelationibus taliter approbatis, licet non debeatur nec possit adhiberi assensus fidei catholicæ, debetur tamen assensus fidei humanæ, juxta prudentiæ regulas, juxta quas nempè tales Revelationes sunt probabiles & piè credibiles, uti de Revelationibus Beatæ Hildegardis, Sanctæ Brigittæ & Sanctæ Catharinæ Senensis.* Cardinalis Prosper Lambertinus, de Canonizatione Sanctorum, libro 2. cap. 32. num. 11.

(4) page 279. *Angela de Fulginis Theologia crucis ostendens nobis veram viam, quâ possumus sequi vestigia nostri redemptoris, ab ipsâ, Spiritu Sancto dictante conscriptus liber* in 12. Colon 1601.

Angela Fulginas scripsit tractatus tres de sui ipsius conversione, pœnitentiâ, doctrinâ, tentationibus, Visionibus & consolationibus divinis, ex latino italici facti & Romæ excusi in 8°. 1542. *Obiit 4 Januarii* 1309.

(5) page 282. *Deus adimplevit eam spiritu intelligentiæ, ut non solum bonorum operum in Ecclesiâ Dei exempla relinqueret, sed & illam cœlestis sapientiæ imbribus irrigaret, editis de Mysticâ Theologiâ, aliisque etiam multâ pietate refertis libellis.* Bulla Canonizationis Sanctæ Theresæ, die 12. Martii 1622.

(6) page 283. *Dicere solebat (Theresa) se in discernendis Visionibus & Revelationibus decipi posse, in obedientiâ verò Superioribus præstandâ non falli posse.* Eadem Bullâ.



PREUVES

POUR LES DIX

PREMIERS CHAPITRES

DU TRAITÉ

DES APPARITIONS,

DES VISIONS, &c.



SENTIMENS DE SAINT AUGUSTIN,

Sur les Apparitions, les Visions & les Songes, tirés de son Livre, Du soin que l'on doit prendre des Morts, *adressé à S. Paulin, Evêque de Nole.*

ON rapporte (1) de quelques-uns, qu'ils sont apparus en songe ou de quelqu'autre maniere, à des personnes vivantes, qui ignoroient même où étoient leurs corps, & que leur ayant montré les lieux où on les négligeoit, ils les auroient avertis de leur donner la sépulture qui leur manquoit. Nous ne pouvons nier la vérité de ces faits, sans contredire les écrits & les sentimens de quelques Fidéles, qui en donnent des preuves personnelles. Mais il faut répondre, que quoique les Morts semblent parler, désigner & demander en songe quelque chose, il ne s'ensuit

(1) Chap. 10. v. 12.

pas qu'ils le faſſent réellement ; puiſque ſouvent même les vivans, ſans le ſçavoir, apparoiſſent à ceux qui dorment, & les entendent à leur réveil raconter qu'ils les ont vûs pendant le ſommeil agir & parler. Si donc quelqu'un peut me voir pendant le ſommeil, & m'entendre, & lui raconter ce qui lui eſt arrivé, ou même lui prédire ce qui lui arrivera, je l'ignore abſolument. Je ne m'embaraſſe ni s'il rêve, ni s'il veille, lorſque je dors, ni s'il dort, lorſque je veille, ni ſi nous dormons ni veillons tous deux en même tems, quand il me voit en ſonge. Qu'eſt-il donc ſurprenant, ſi les Morts, ſans le ſçavoir, ni même ſans y penſer, ne laiſſent pas d'apparoître aux vivans pendant le ſommeil, & leur diſent des choſes qui ſe trouvent vraies à leur réveil ? Pour moi je croi que c'eſt l'ouvrage des Anges, ſoit que Dieu leur permette ou leur ordonne que les morts, ſans le ſçavoir, apparoiſſent à ceux qui dorment, pour les prier d'enterrer leur corps ; il en revient quelquefois un avantage, ſoit pour conſoler un peu les vivans, auſquels appartiennent ces Morts, dont l'i-

image se retrace dans leur imagination, lorsqu'ils rêvent ; soit pour engager le genre humain par ces avis à ne pas refuser aux Morts la sépulture, devoir auquel on ne peut manquer sans se rendre coupable d'irréligion, quoique de nul secours pour l'autre vie. Il arrive cependant quelquefois, que de fausses apparitions font tomber les hommes dans de grandes erreurs, où ils ont souvent mérité de tomber ; par exemple, que quelqu'un voye en songe ce que la Fable nous rapporte que vit Enée dans les Enfers, que l'image d'une personne qui n'aura point été enterrée, se presente à lui, & qu'elle lui tienne le même langage que Virgile fait tenir par Palinure à Enée. Si à son réveil il trouve le corps de cette personne à l'endroit même, où pendant le sommeil elle lui a appris qu'il étoit sans sépulture, en l'avertissant de la lui donner ; & qu'il s'imagine que si on n'enterroit pas les Morts, leurs ames ne passeroient pas dans les lieux qu'il a rêvé être interdits par les loix de l'Enfer aux ames de ceux qui n'ont point été enterrés : ces Fables ne l'écarteroient-elles pas du chemin de la vérité ?

Mais telle est la foiblesse humaine (1) qu'en voyant un Mort en songe, on s'imagine voir son ame, & qu'en rêvant à un vivant, on ne croit voir ni son ame ni son corps, mais seulement sa ressemblance; comme si les ressemblances & non les ames des hommes morts, même sans le sçavoir, ne pouvoient pas aussi apparoître dans le sommeil. Lorsque j'étois à Hippone, on m'assura qu'aprés la mort d'un pere, on répeta sur son fils une dette, dont on lui fit voir l'obligation, & qui avoit déja été payée par le pere à l'insçu du fils. Le fils en devint d'autant plus triste, que son pere ne lui en avoit rien dit avant de mourir, quoiqu'il eût fait son testament; il étoit dans cet embarras, lorsque son pere lui apparut en songe, & lui montra où étoit la quittance qui éteignoit cette obligation. Le jeune homme l'ayant trouvée & produite, il convainquit, non seulement de mauvaise foi le porteur de l'obligation, mais il eut encore soin de se faire remettre l'obligation, que son pere n'avoit pas retirée. On s'imagine donc dans cette occasion, que l'ame du

(1) Chap. 11. v. 13.

pere s'est intéressée pour le fils, & lui est apparue dans le sommeil pour le tirer de peine, & lui apprendre ce qu'il ne sçavoit pas.

Un cas à peu près pareil arriva, lorsque j'étois encore à Milan. Eulogius Professeur de Rhétorique, & qui avoit été mon écolier à Carthage, m'a raconté après notre retour en Afrique, que lorsqu'il expliquoit à ses Disciples les Livres de rhétorique de Cicéron, il repassa un jour la leçon qu'il devoit faire le lendemain, & trouva un endroit obscur qu'il ne pouvoit comprendre : il eut de la peine à s'endormir, & ce fut moi, dit-il, qui le lui expliquai en songe; cependant ce n'est pas moi, mais ma ressemblance; ce qui se fit sans que le sçusse, puisque j'étois fort éloigné au-delà des mers occupé même à toute autre chose, & que je m'embarrassois fort peu de ses inquiétudes. Comment cela se fait-il ? Je n'en sçais rien : mais de quelque maniere que cela soit, pourquoi ne croirions-nous pas qu'on voit en songe les morts de la même maniere que l'on voit les vivans, sans que ni les uns, ni les autres le sçachent, ni qu'ils s'embarrassent qui voit

leur ressemblance en songe, ni du lieu, ni du tems où on les voit ?

Il y en a dont les sens sont (3) troublés, comme les frénétiques & autres furieux, qui ont pendant la veille même des visions toutes semblables aux songes; ils parlent seuls comme s'ils étoient avec des personnes réellement présentes, & ils parlent avec les absens, comme avec les présens dont ils voyent les ressemblances, soit qu'ils soient vivans ou morts; mais de même que les vivans ne sçavent pas qu'ils en sont apperçus & qu'ils s'entretiennent avec eux, puisqu'ils sont absens & ne leur parlent pas, mais que c'est l'effet d'une imagination de gens qui ont les sens troublés : par la même raison les morts paroissent comme présens à ceux qui sont ainsi affectés, quoiqu'ils soient absens, & qu'ils ignorent tout-à-fait si quelqu'un les voit dans son imagination.

Il en est de même (4) de ceux qui ont les sens beaucoup plus aliénés que s'ils dormoient, ils voyent en cet état des vivans & des morts; & lorsqu'ils sont

(3) Chapitre 12. v. 14.
(4) *Ibidem*, v. 15.

fendus à eux-mêmes, ceux qui les écoutent croient qu'ils se sont trouvés réellement avec les morts qu'ils disent avoir vûs, ne faisant point attention qu'ils disent aussi avoir vû des vivans qui étoient absens & ne le sçavoient pas. Proche d'Hippone dans la Ville Municipale de Tulle, il y avoit un pauvre habitant nommé Curma, à peine Duumvir de l'endroit; en un mot, c'étoit un simple Païsan : il tomba dans une maladie, où il resta pendant quelques jours privé de tout sentiment, & comme mort. Il ne lui restoit d'autres signes de vie qu'un soufle très-léger, dont on s'appercevoit à peine en approchant la main de ses narines; ce qui suffisoit pour empêcher qu'on ne l'enterrât. Comme s'il étoit mort, il n'avoit aucun mouvement, ne prenoit aucune nourriture; & quelque mal qu'on lui pût faire, il ne voyoit & ne sentoit rien. Cependant dans cette espéce de létargie, il voyoit bien des choses qu'il raconta plusieurs jours après, comme s'il les eût vûes la veille. A peine eut-il les yeux ouverts : Qu'on aille, dit-il, chez Curma le Serrurier, pour sçavoir de ses nouvelles : on y fut; &

précisément dans l'instant que le Duumvir étoit revenu à lui-même, & en quelque maniere ressuscité, le Serrurier fut trouvé mort. Alors il dit à ceux qui étoient présens & qui l'écoutoient, qu'au même moment qu'il avoit été renvoyé, le Serrurier avoit reçû ordre de comparoître à l'endroit d'où il revenoit, & il ajoûta qu'il avoit entendu que ce n'étoit pas Curma le Duumvir, mais Curma le Serrurier qu'on avoit ordonné d'amener dans les lieux destinés pour les morts. Dans cette espéce de songe, parmi les morts qu'il voyoit traiter selon leurs mérites, il en apperçut quelques-uns qu'il avoit connu vivans. Je les aurois peut-être crus aussi morts, si dans ses songes il n'eut pas vû certaines gens qui vivent encore aujourd'hui, comme quelques Clercs de son Pays. Le Prêtre de ce canton lui dit donc de venir à Hippone pour y recevoir le Baptême, ce qu'il disoit être déja fait. Il avoit donc vû dans cette vision le Prêtre, les Clercs & moi, qui étions encore vivans, & dans la même vision, ensuite il vit des morts; pourquoi ne pas croire qu'il les a vûs comme il nous a vû, c'est-à-dire, les uns & les

autres, ſans que nous fuſſions préſens, ni que nous le ſçuſſions, & que par conſéquent ce n'eſt pas nous qu'il a vû, mais nos reſſemblances & celle des lieux où nous étions? car il vit la maiſon où étoit le Prêtre avec ſes Clercs, & Hippone où il lui sembloit que je l'avois baptiſé, & certainement il n'étoit point dans ces endroits dans le tems qu'il s'imaginoit y être, puiſqu'il ne ſçavoit rien de ce qui s'y paſſoit alors, & qu'aſſûrément il n'auroit pas ignoré s'il y eût été. Il a donc vû ces choſes non pas telles qu'elles ſont en elles-mêmes, mais ſeulement leurs reſſemblances & leurs repréſentations. Enfin ce Duumvir rapporte qu'après avoir vû bien des choſes, il fut introduit dans le Paradis, & qu'on lui dit en le renvoyant chez lui: Allez vous faire baptiſer, ſi vous voulez jouir du bonheur des juſtes. Averti enſuite de me venir trouver pour recevoir le Baptême, il répondit qu'il l'avoit déja fait; on lui ajoûta: Allez-vous faire réellement baptiſer; car vous ne l'êtes qu'en imagination. Après ces viſions, il ſe porta mieux, & vint à Hippone. La Fête de Pâques étoit proche, & ſans ſe faire

connoître autrement, il se fit inscrire avec plusieurs autres parmi les Compétens ou Cathécumenes, ne découvrant ses visions à qui que ce fût, pas même à moi. Il reçut donc le Baptême, & retourna chez lui après les Fêtes. Deux ans & plus s'étoient écoulés, lorsque j'appris le tout. Premiérement, par un de mes amis, & qui étoit le sien avec lequel je m'entretenois pendant le repas de ces sortes de visions. Secondement, par le nouveau Baptisé même, que j'engageai à me détailler cette maladie si extraordinaire, qui l'avoit mis presqu'au nombre des morts pendant plusieurs jours; je le portai aussi à me parler de cet autre Curma le Serrurier, dont j'ai parlé plus haut, & enfin de me détailler tout ce qui lui étoit arrivé. Il le fit en présence de quelques-uns de ses Concitoyens, qui s'en ressouvinrent, & asşûrerent que tout ce qu'il disoit, ne differoit en rien de ce qu'ils lui avoient entendu raconter dans le tems. Par conséquent, comme il a vû son Baptême, moi, Hippone, la Basilique & les Fonds baptismaux, non pas dans la réalité, mais dans les images qui les représentoient; aussi a-t'il vû

plusieurs personnes vivantes sans qu'elles le sçussent : pourquoi donc n'aura-t'il pas vû les morts sans qu'ils s'en apperçussent également ?

Pourquoi ne pas attribuer (5) ces opérations aux Anges, & ne pas croire que la divine Providence fait un bon usage de tout, des bons & des mauvais, selon la profondeur incompréhensible de ses jugemens, pour instruire les hommes, les consoler ou les épouvanter. Chacun y trouve la même preuve de miséricorde, ou de punition qui lui convient de la part de celui de qui l'Eglise ne chante pas en vain (6) *les bontés & les jugemens.* On en pensera ce que l'on voudra : Si les ames des morts s'occupoient des vivans, & qu'elles nous parlassent pendant le sommeil, sans parler des autres, ma tendre mere, qui, pour avoir la consolation de vivre avec moi, m'a suivi par terre & par mer, seroit toutes les nuits avec moi ; car il n'est pas permis de penser que jouissant d'une vie plus heureuse, elle soit devenue assez cruelle pour abandonner dans la tristesse, & ne pas

(5) Chapitre 13. v. 16.
(6) Psal. 100.

consoler un fils qu'elle a uniquement aimé, & qu'elle n'a jamais voulu voir triste. Mais rien de plus vrai que ce que dit le Prophéte : (7) *Parce que mon pere & ma mere m'ont abandonné, le Seigneur a pris soin de moi.* Si nos parens nous ont abandonnés, comment s'occupent-ils de nous ? S'ils ne s'en mêlent pas, qui sont les autres morts qui connoissent ce que nous faisons, ou ce que nous souffrons ? Le Prophéte a dit : (8) *Car vous êtes notre pere, parce qu'Abraham & Israël nous ont méconnu.* Si ces grands Prophétes ont ignoré ce qui regardoit un peuple dont ils étoient les peres, selon la promesse que Dieu leur en fit pour récompenser leur foi : comment les morts se mêlent-ils des affaires & des intérêts des vivans ? Comment pouvons-nous féliciter ceux qui sont morts avant que les maux fussent arrivés, si après leur mort ils ressentent tous les malheurs qui sont attachés à la condition humaine ? N'est-ce pas l'erreur qui nous met ces paroles à la bouche, en sorte que nous regardons comme tranquilles ceux

(7) Psal. 26. 10.
(8) Isaïe, 63. 16.

qui sont occupés de la vie tumultueuse des vivans ? Que signifie donc la magnifique promesse que Dieu fit au pieux Roi Josias, comme une grande grace ? Qu'il ne verroit pas & ne seroit pas témoin des malheurs qui menaçoient Jérusalem & ses Habitans. C'est ainsi qu'il s'énonce : (9) *Voici ce que dit le Seigneur d'Israël : Vous avez entendu ma parole, & par-là vous avez appréhendé les menaces que j'ai faites à Jérusalem & à ses Habitans, qu'ils seroient détruits & frappés de malédictions : à ces paroles vous avez déchiré vos vêtemens, vous avez pleuré en ma présence, & je vous ai entendu, a dit le Seigneur des armées : il n'en sera pas ainsi : je vous ferai reposer avec vos peres, vous y dormirez en paix, & vous ne verrez point les malheurs dont je vais frapper ce lieu & ceux qui y demeurent.* Josias épouvanté des menaces de Dieu, avoit pleuré & déchiré ses vêtemens, & il se rassûre dans l'attente d'une mort prématurée, qui lui fermera les yeux avant les malheurs futurs de sa Nation, pendant lesquels il reposera en paix, & n'en sera pas témoin. D'où il faut conclure, que

(9) IV. Reg. 22. 18. &c.

les ames des morts sont dans des lieux, où ils ne voyent rien de ce qui arrive aux hommes dans cette vie. Ils ne voient donc ni leurs tombeaux, ni si leurs corps sont enterrés ou non. Ils ne s'occupent point des miseres des vivans. Ils ont assez de leurs propres maux, s'ils se les sont attirés; ou ils reposent en paix, comme la promesse en fut faite à Josias, dans un lieu où ils ne souffrent ni par eux-mêmes, ni pour les vivans, & où ils sont à l'abri de toutes les miseres qu'ils supportoient pendant leur vie, tant pour eux que pour leurs semblables.

Mais l'on dira: Si les morts (10) ne s'occupent point de ce qui regarde les vivans; pourquoi ce riche en proïe aux flâmes de l'enfer, prioit-il le pere Abraham d'envoyer Lazare à (11) ses cinq freres encore vivans, afin d'empêcher qu'ils ne descendissent dans ce lieu de tourmens? Mais de ce que ce Riche a demandé cette grace à Abraham, s'ensuit-il qu'il ait eu connoissance de ce que faisoient, ou souffroient alors ses freres. Il s'occupoit

(10) Chapitre 14. v. 17.
(11) S. Luc, 16. 27.

des vivans, sans sçavoir pour cela ce qu'ils font; car si nous n'avions aucune attention pour les morts, certainement nous n'adresserions pas nos prieres à Dieu pour leur repos. Abraham enfin n'envoya point Lazare; mais il répondit à ce Riche, que ses freres avoient ici-bas Moïse & les Prophétes, & qu'ils devoient les écouter, s'ils vouloient éviter de semblables supplices. Ce qui fait voir que le pere Abraham ignoroit lui-même ce qui se passoit en ce monde, où il sçavoit qu'étoient Moïse & les Prophétes, c'est-à-dire, les Livres qui enseignent aux hommes les moyens d'éviter les supplices de l'enfer, & où il sçavoit que ce Riche avoit vêcu dans les délices, au lieu que le pauvre Lazare avoit mené une vie laborieuse & misérable; car voici ce qu'il lui dit: (12) *Mon fils, souvenez-vous que vous avez été comblé de biens pendant votre vie, & que Lazare n'a eu que du mal.* Abraham sçavoit donc ce qu'ils avoient fait pendant leur vie, & non pas après leur mort. Mais pour confirmer ce que dit le Prophéte: (13) *Abra-*

(12) *Ibid.* 25.
(13) Isaïe, 63. 16.

ham nous a méconnu. Il a pû sur le rapport de Lazare avoir connoissance de ces choses après leur mort ; mais non pendant qu'ils vivoient.

Par conséquent, il faut avouer (14) que les morts ne sçavent pas ce qui se passe ici-bas dans le tems qu'ils n'y sont pas ; mais qu'ensuite, ils l'apprennent de ceux qui passent de cette vie à l'autre ; encore ceux-ci ne leur disent-ils pas tout, mais seulement ce que Dieu leur permet de rapporter & de révéler, pour en donner la connoissance à ceux ausquels il importe de le sçavoir. Les Anges qui président à tout ce qui se passe sur la terre, peuvent encore informer les morts de quelque chose, selon que celui à qui tout est soumis juge qu'il est nécessaire à un chacun. Car si les Anges ne pouvoient pas se trouver où sont les vivans & les morts, Jesus-Christ n'auroit pas dit : (15) *Or il arriva que Lazare mourut, & qu'il fut porté par les mains des Anges dans le sein d'Abraham.* Ainsi ceux à qui Dieu a ordonné de transporter Lazare, ont donc pû être

(14) Chapitre 15. v. 18.
(15) S. Luc, 26. 22.

tantôt au Ciel & tantôt ſur la terre. Les ames des morts peuvent auſſi avoir connoiſſance de ce qui ſe paſſe dans le monde, & qu'il eſt néceſſaire qu'ils ſçachent, non-ſeulement les choſes paſſées & préſentes, mais encore les futures, l'eſprit de Dieu les leur révélant; je ne dis pas comme à tous les hommes, mais comme aux Prophétes, qui pendant leur vie avoient connoiſſance, mais ſeulement de celles que la divine Providence jugeoit à propos qu'ils ſçuſſent. Selon les ſaintes Ecritures, (16) des morts ont été envoyés à quelques perſonnes vivantes; comme au contraire Saint Paul du milieu des vivans a été ravi juſqu'au Ciel; en effet le Prophéte Samuël étant mort, prédit au Roi Saül (17) ce qui devoit lui arriver. Il y en a qui croient que l'effort de la magie n'auroit pu évoquer l'ame de Samuël, & que c'eſt quelqu'eſprit capable de mauvaiſes œuvres, qui a pris ſa reſſemblance; cependant l'Eccléſiaſte, que l'on attribue à Jeſus, fils de Sirach, & que d'autres entraînés par la conformité du ſtile aſsûrent être de Salomon,

(16) II. Cor. 12. 2.
(17) Rois, 28. 15.

dans l'Eloge des Peres, dit que Samuël a prophétisé même après sa mort. Mais si l'on contredit ce livre, parce qu'il ne se trouve pas dans le canon des Hébreux ; que dirons-nous de Moïse, qui, quoique très-certainement mort suivant le Deutéronome, a paru sur la terre avec Elie, qui ne l'est pas selon l'Evangile ?

C'est le dénouement de cette (18) autre question : comment les Martyrs font-ils voir qu'ils s'occupent des affaires du monde, par les avantages qu'ils procurent à ceux qui les invoquent, si les morts ignorent ce que font les vivans ? car nous avons appris non sur de faux bruits, mais par des personnes dignes de foi, que pendant le siége de Nôle, le Confesseur Félix dont vous remplissez le siége, s'est manifesté non-seulement par les bienfaits qu'il a obtenu aux hommes, mais encore s'est fait voir à leurs propres yeux. A la vérité, cette œuvre de Dieu est bien differente de l'ordre établi parmi les créatures ; car de ce que Dieu a changé tout d'un coup l'eau en vin ; cette opération rare ou plutôt unique, ne doit pas nous empêcher de juger du

(18) Chapitre 16. v. 19.

sang que l'eau tient dans l'ordre naturel des élémens ; comme nous ne devons pas non plus croire, que parce que Lazare est ressuscité, tous les morts puissent ressusciter quand ils veulent, ou qu'un vivant ressuscite un mort, comme on éveille un homme qui dort. La puissance de Dieu est bien differente de celle des hommes qui est bornée. Il y a des effets naturels, comme il y en a de miraculeux. Dieu donne l'existence à la nature, qui a sa part dans les miracles ; il ne faut pas s'imaginer que parce que les Martyrs guérissent ou secourent quelques personnes, tous les morts puissent se mêler des affaires des vivans. Il est donc bien plus sage de penser que c'est par la puissance de Dieu, que les SS. Martyrs s'occupent de ce qui conçerne les vivans, puisque les morts par leur propre nature ne peuvent s'en mêler.

Mais je ne sçaurois comprendre la maniere, dont les Saints Martyrs secourent les hommes, ce qu'on ne peut pourtant révoquer en doute. Se trouvent-ils eux-mêmes présens en même tems en tant d'endroits differens & si éloignés les uns des autres ? Quelque part qu'on

ressente les effets de leur assistance à leurs tombeaux ou ailleurs, éloignés de tout commerce avec les mortels, dans les endroits convenables à leurs mérites; est-ce aux prieres qu'ils font en général pour les besoins de ceux qui ont recours à eux, comme nous prions pour les morts, sans être avec eux, ni sçavoir où ils sont, ni ce qu'ils font, que Dieu tout-puissant qui est présent par tout, & qui sans être mêlé avec nous, n'est pas éloigné de nous? Est-ce, dis-je, aux prieres des Martyrs que Dieu par le ministere des Anges, qui sont répandus par tout, accorde aux hommes les secours qu'il leur juge nécessaires dans cette vie misérable? Sa puissance & sa bonté admirable voudroient-elles par-là relever le mérite de ses Martys dans le lieu & le tems & de la maniere qu'il le veut, & surtout à leurs tombeaux, sçachant que cela nous est utile pour l'édification de la foi de Jesus-Christ, qu'ils ont défenfendue jusqu'à l'effusion de leur sang. La question est trop élevée pour que je puisse y atteindre, & trop profonde pour que je puisse la pénetrer. Ce qui m'empêche de prendre parti entre les deux

manieres, & de décider si l'une & l'autre n'a peut-être pas lieu, c'est-à-dire, que les SS. Martyrs sont quelquefois présens en personne, & que d'autres fois les Anges font le personnage des Martyrs; je l'apprendrois plus volontiers de ceux qui le sçavent; car il y a quelqu'un qui le sçait, non de ceux qui croyent le sçavoir & ne le sçavent pas; ce sont des dons de Dieu qu'il distribue differemment aux uns & aux autres, selon l'Apôtre qui dit: (19) *Que les dons du Saint-Esprit, qui se font connoître au-dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité de l'Eglise: l'un, dit-il, a reçu du Saint-Esprit le don de parler avec sagesse & discrétion, un autre reçoit du même Esprit le don de parler éloquemment, un autre la foi par le même Esprit & la grace de guérir les malades, un autre le don de faire des miracles, un autre le don de prophétie, un autre le discernement des esprits, un autre le don de parler differentes langues, un autre les entend & les explique.* De tous ces avantages spirituels dont parle l'Apôtre, celui qui a reçû le discernement des esprits, sçait la décision de notre question.

(19) Cor. 12. 7. &c.

Tel fut apparemment (20) le Moine Jean, que l'Empereur Théodose le Grand consulta sur l'événement de la guerre civile, parce qu'il avoit aussi le don de prophétie : car je ne doute point que chacun ne puisse avoir un de ces dons en particulier, & qu'une seule personne même n'en puisse avoir plusieurs. Une pieuse femme très-impatiente de voir ce Moine, lui fit demander avec instance par son mari cette satisfaction : ce Religieux qui ne l'avoit jamais accordé à aucune femme, répondit à son mari : Allez & dites à votre femme, qu'elle me verra la nuit prochaine, mais pendant son sommeil, ce qui arriva effectivement, & il lui donna des avis qui convenoient à une épouse fidelle ; cette femme à son réveil dit à son mari qu'elle avoit vû l'homme de Dieu, elle le lui représenta tel qu'il le connoissoit, & lui fit part des avis qu'elle en avoit reçûs. Je tiens le fait d'un homme aussi distingué par sa naissance que par son esprit, & tout-à-fait digne de foi ; mais si j'avois vû moi-même ce saint Moine, qui écou-

(20) Chapitre 17. v. 21.

toit avec autant de patience que ses réponses étoient sages, je lui aurois demandé la solution de cette question ; sçavoir s'il étoit venu trouver cette femme pendant qu'elle dormoit, c'est-à-dire, son esprit sous la figure de son corps, comme il nous arrive lorsque nous rêvons ; ou bien, si cette femme n'a pas eu cette vision, soit par le ministere d'un Ange, ou de quelqu'autre maniere, tandis qu'il étoit occupé à autre chose, ou même qu'il dormoit ; & s'il a sçû par l'esprit de prophétie, que ce qu'il lui promettroit arriveroit ; car si le Moine Jean s'est présenté lui-même à cette femme pendant qu'elle rêvoit, il ne la pû faire que par une grace surnaturelle, qui n'est point l'ouvrage de la nature, & par un don de Dieu qui est au-dessus de ses forces ; mais si cette femme étant endormie l'a vû dans le tems qu'il faisoit autre chose, ou qu'il dormoit occupé d'autres visions, c'est la même chose que ce que nous lisons dans les Actes des Apôtres : *Que Jesus-Christ dit à Ananie que Saul voyoit venir à lui, Ananie qui n'en sçavoit rien.* Cet homme de Dieu me feroit quelques-unes de ces

réponſes, & je continuerois à lui demander ſi ce ſont les SS. Martyrs qui apparoiſſent en perſonne à ceux qui dorment, ou de quelqu'autre maniere, & ſous la figure qu'ils veulent être vûs, ſurtout lorſque les démons dans les corps des hommes avouoient qu'ils en ſont tourmentés, & prient les Martyrs de les épargner, ou ſi Dieu ſe ſert alors du miniſtere des Anges pour l'avantage des hommes, afin de relever la gloire de ſes Saints, tandis qu'ils jouiſſent d'un parfait repos, & qu'occupés loin de nous de viſions bien plus relevées, ils intercedent pour nous. A Milan dans l'Egliſe des Saints Martyrs Gervais & Protais, les démons appelloient l'Evêque Ambroiſe, encore vivant, par ſon nom, comme ils nommoient les morts, & le prioient de les épargner, tandis qu'il étoit occupé à autre choſe, ignorant abſolument ce qui ſe paſſoit. Je demanderois enfin à ce Saint Moine, ſi les Martyrs ſont quelquefois préſens & d'autres fois les Anges, & ſi nous pouvons à quelque marque faire ce diſcernement, ou bien s'il n'y a que celui qui a ce don de la pure grace de Dieu, qui partage

chacun à sa volonté, qui puisse le sçavoir & en juger ; je crois que le Moine Jean m'éclairciroit tous les doutes, de maniere que profitant de ce qu'il m'enseigneroit, je connoîtrois la vérité & la certitude de ce qu'il m'apprendroit, ou qu'apprenant de lui ce qu'il sçauroit, je croirois ce que je ne sçaurois pas. Que s'il répondoit à ma demande par ces paroles de l'Ecriture sainte : (21) *Ne cherchez pas ce qui est trop au dessus de vous, & ne cherchez point à pénétrer ce que vous ne pouvez approfondir ; mais occupez-vous toujours de ce que le Seigneur vous a ordonné*, je serois également satisfait ; car ce n'est pas un petit avantage que d'être sûr & persuadé que nous ne devons pas chercher la connoissance des choses obscures & incertaines, qui sont au-dessus de nous, & d'apprendre qu'il n'est pas désavantageux d'ignorer ce qu'on voudroit sçavoir, parce qu'on en croit la connoissance inutile.

Soyons donc asfûrés que de tout ce que nous faisons pour les morts, rien ne leur est profitable que le Saint Sacrifice de la Messe, les prieres & les aumô-

(21) Ecclés. 3. 22.

nes, quoique ces bonnes œuvres ne profitent pas à tous ceux à l'intention de qui on les fait, mais ſeulement à ceux qui ont mérité par leur bonne vie d'en tirer avantage : mais puiſque nous ſommes hors d'état de faire ce diſcernement, il faut que notre intention ſe porte en général ſur tous les fidéles, de ſorte que nous n'exceptions aucun de ceux auſquels ces ſecours peuvent & doivent être utiles ; car il vaut mieux qu'ils ſoient ſurabondans pour ceux, à qui ils ne ſont ni utiles, ni inutiles, que de manquer à ceux qui en ont beſoin.

Cependant chacun ſecourt ſes proches avec le plus d'attention, afin qu'à ſon tour les ſiens lui rendent les mêmes devoirs. Pour ce qui concerne la ſépulture des morts, elle n'eſt point utile au ſalut, c'eſt uniquement un acte d'humanité, qui a ſa ſource dans l'affection, qui fait que jamais perſonne ne s'eſt haï lui-même ; d'où il s'enſuit qu'il faut prendre tout le ſoin poſſible, après la mort du corps de celui, qui pendant ſa vie rendoit le même ſervice à ſon prochain. Si ceux qui ne croyent point la réſurrection de la chair s'acquittent de ce de-

voir, à plus forte raiſon ceux qui la croyent y ſont-ils obligés : de maniere que ce ſervice rendu à un corps mort, & qui doit reſſuſciter pour devenir éternel, ſoit en quelque maniere une preuve & un témoignage de la même foi. A l'égard de la ſépulture dans les tombeaux même des Martyrs, elle n'a d'autre avantage que d'augmenter la charité de ceux qui prient pour le défunt, en le recommandant à l'interceſſion des SS. Martyrs.

Je n'ai pû mieux répondre aux queſtions, que vous avez jugé à propos de me faire. Pardonnez-moi, ſi je me ſuis trop étendu, c'eſt l'effet du plaiſir que j'ai de m'entretenir avec vous. Ayez la bonté de me faire ſçavoir comment vous aurez trouvé cet Ouvrage. Notre Collegue Candidien qui en eſt le porteur, lui acquérera ſans doute un nouveau mérite. Je l'ai reçû de tout mon cœur ſur votre rapport, & je n'ai pû le voir partir ſans peine ; car ſa préſence m'a été d'une grande conſolation dans la charité de Jeſus-Chriſt ; & pour vous l'avouer, ce n'eſt qu'à ſes inſtances que je vous ai obéï, parce que je ſuis ſi partagé, que ſi

ses sollicitations réitérées ne m'eussent obligé de vous obéir, je n'aurois pas certainement répondu à vos questions.

DISCOURS HISTORIQUE sur la conversion au Christianisme de CONSTANTIN le Grand, Premier Empereur Chrétien.

Par M. l'Abbé DE LESTOCQ, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Abbé de Saint Acheul, Doyen de l'Eglise Cathédrale, & Grand Vicaire de M. l'Evêque d'Amiens.*

QUoique les sentimens de subordination & d'obéissance, que la Religion Chrétienne exige indispensablement des Sujets envers leurs Souverains, soient l'appui le plus solide de leur autorité; les Empereurs Romains ont mis néanmoins tout en œuvre, pour la détruire dans ses commencemens. Quelque foible qu'elle parût alors, leur puissance s'est inutilement armée contr'elle; loin que leurs persécutions, également injustes & cruelles, l'ayent ébranlée, elles n'ont

n'ont servi qu'à l'affermir davantage ; elle s'est accrue par ses propres pertes, ses persécuteurs se sont eux-mêmes soumis à son joug, si légitime & si favorable à leur domination, & ils sont enfin devenus ses protecteurs.

Un changement si surprenant n'a pas été l'ouvrage des hommes. Ces Maîtres du monde n'ont ouvert les yeux à la lumiere de l'Evangile, que par un coup de la toute-puissance divine.

Telle a été la maniere dont s'est faite la conversion de Constantin le Grand. Ce Prince qui avoit eu l'avantage de naître d'un pere assez généreux & assez équitable, pour favoriser les Chrétiens, dans le tems qu'ils étoient en proye à la fureur des Tyrans, eut aussi le bonheur d'être le premier Empereur qui ait embrassé le Christianisme : *Ce qui*, selon Saint Ambroise, (1) *a été d'un grand mérite à Constantin, non-seulement parce qu'il a été le premier Empereur qui a crû ; mais encore parce qu'il a laissé à ses Suc-*

(1) Quod primus Imperatorum credidit, & post se hæreditatem fidei principibus dereliquit, magni meriti locum reperit. *S. Ambrosius Oratione in funere Theodosii, num.* 40.

cesseurs l'héritage de la Foi. La mémoire des prodiges qui ont accompagné sa conversion, nous a été conservée, comme elle devoit l'être, dans les monumens les plus certains & les plus respectables de l'antiquité.

EUSEBE, Evêque de Césarée, que cet Empereur avoit honoré de sa confiance, & qui a écrit l'Histoire de Constantin en quatre Livres, nous a instruit d'un événement si intéressant, dont il avoit appris les particularités de la bouche même de ce Prince.

Cet Historien célébre marque donc (2), que Constantin ayant soumis les peuples barbares, qui s'étoient soulevés dans differens endroits de l'Empire sur le Rhin & dans la Grande-Bretagne, avoit enfin formé le dessein de délivrer Rome de la tyrannie de Maxence, sous laquelle elle gémissoit. L'entreprise étoit difficile, deux Empereurs l'avoient inutilement tentée avant lui. L'un avoit été obligé de se retirer honteusement avec ses troupes, & l'autre avoit été tué au milieu de son armée.

(2) Eusebius, Histor. Eccles. Lib. 1. ch. 26 & 27.

Conſtantin pour exécuter ſon projet, raſſemble toutes ſes forces. Mais convaincu qu'en toutes choſes, dit Euſebe, il falloit s'aſsûrer du ſecours du Ciel, il délibere ſur le choix du Dieu qu'il invoquera. Il fait réflexion que les Empereurs adorateurs des Idoles, étoient morts d'une maniere funeſte, que ce culte dégrade la Divinité & choque manifeſtement la raiſon; il ſe détermine donc à mettre ſa confiance dans le Dieu que ſon pere avoit en quelque ſorte adoré ſans le connoître.

A peine Conſtantin s'eſt déclaré dans ſon cœur pour le vrai Dieu, qu'il reçoit (3) des marques ſenſibles de la protection qu'il en devoit attendre. Si quelqu'autre en faiſoit le récit, ajoûte Euſebe, on auroit peine à le croire; mais ayant appris ce que je vais rapporter de l'Empereur même, qui me l'a certifié avec ſerment, & ce qui s'eſt paſſé dans la ſuite le confirmant encore, eſt-il quelqu'un qui puiſſe en douter?

Cet Hiſtorien rapporte que Conſtantin marchant à la tête de ſon armée, il vit l'après-midi dans le Ciel, le trophée

(3) Chap. 28.

de la Croix formée d'une lumiere au-dessous du Soleil, & une inscription qui signifioit *Vainquez avec cela.* (EN TOUTΩ NIKA.) Ce prodige apperçu de l'Empereur Constantin & de toutes ses troupes, les saisit d'étonnement. Ce Prince incertain de ce que ce pouvoit être, & ayant (4) l'esprit occupé de cette merveille, Jesus-Christ se présente à lui la nuit suivante avec ce même signe qu'il avoit vû dans le Ciel, & lui ordonna d'en faire construire un semblable pour s'en servir, comme d'un puissant secours dans les combats. Constantin s'étant levé de grand matin, assembla les personnes en qui il avoit le plus de confiance (5), & leur apprit ce secret. Il fit venir ensuite des Ouvriers, à qui il fit la description de ce signe, & ils en construisirent un semblable composé d'or & de pierres précieuses, qu'Eusebe assûre avoir vû lui-même.

Voici, selon cet Historien, quelle étoit la forme de cet (6) Etendart : il étoit composé d'une perche ou pique

(4) Chap. 29.
(5) Chap. 30.
(6) Chap. 31.

couverte d'or, sur laquelle étoit posée horisontalement une traverse qui formoit une Croix; le sommet de cette perche étoit orné d'une Couronne tissue d'or & de pierres précieuses, & l'on voyoit au milieu de cette Couronne les deux premieres lettres du nom de Christ en caracteres grecs, à sçavoir le X, qui équivaut à deux de nos lettres, qui sont le C & l'H; & le P, c'est-à-dire, le Ro des Grecs, qui équivaut à notre R. Cette seconde lettre étoit au milieu du X, & s'élevoit même au-dessus. Un voile de pourpre de figure quarrée d'une beauté admirable enrichi de pierres précieuses, dont l'éclat éblouissoit les yeux, pendoit de la traverse : au haut de ce voile paroissoit l'image de l'Empereur & de ses enfans à mi-corps. Constantin s'est toujours servi de cet Etendart, où étoit ce signe salutaire, & il en fit faire d'autres semblables, pour être portés à la tête de toutes ses armées.

Cet Empereur ayant pris la résolution (7) d'adorer le Dieu qui s'étoit manifesté à lui avec tant de bonté, consulta quelques Evêques, pour avoir l'explica-

(7) Chap. 32.

tion de ce qu'il avoit vû dans le Ciel ; ils lui dirent, au rapport d'Eusebe, que ce Dieu étoit le Fils unique du Très-Haut ; que le signe qu'il avoit vû étoit la marque de l'immortalité & le trophée de la victoire qu'il avoit remportée sur la terre en triomphant de la mort. Le même Historien ajoûte, que ces Evêques entrerent ensuite dans l'exposition de nos Mysteres, & les lui firent comprendre autant que la portée de l'esprit humain peut le permettre, & que Constantin continua de se faire instruire.

Revenons au signe miraculeux dont Eusebe nous a fait la peinture, & examinons plus particuliérement le récit de cet Historien. Les premieres circonstances qui exercent la curiosité des Sçavans, sont le tems & le lieu où se fit cette apparition.

Les uns veulent qu'elle se soit faite le vingt-cinq d'Octobre de l'année trois cens douze de Jesus-Christ, dans le tems que Constantin faisoit le siége de Rome ; parce que Lactance qui fait mention de ce prodige dans son Traité de la mort des persécuteurs, fait entendre qu'il arriva la veille du jour que se donna la bataille

dans laquelle Maxence périt, qui étoit le dernier jour de ses quinquennales, jour qui tomboit au vingt-six d'Octobre de l'année 312.

D'autres soutiennent que Constantin (8) étoit encore dans les Gaules au tems de cette apparition, & ce dernier sentiment paroît plus conforme au récit d'Eusebe, selon lequel Constantin ne marcha contre Maxence, qu'après avoir muni son armée du signe salutaire de la Croix. Ce fut avec ce secours qu'il pénétra dans l'Italie, après avoir défait trois armées qui en gardoient les passages. Ces circonstances prouvent clairement qu'alors Constantin n'assiégeoit pas Rome, & qu'il n'étoit pas même dans l'Italie, lorsqu'il vit ce prodige.

Il s'agit maintenant de sçavoir laquelle de ces deux narrations mérite la préference; celle d'Eusebe se trouve dans un Ouvrage composé expressément, pour conserver la mémoire des actions de Constantin; il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait fait les recherches nécessaires pour s'en bien informer. Il avoit été à portée de le faire par le rang qu'il

(8) L. 1. de la vie de Constantin, ch. 37.

tenoit, & par la confiance que cet Empereur avoit en lui. D'ailleurs on a lieu de penſer, qu'il ſçavoit de ce Prince même ce qu'il a écrit ſur ſa converſion. Il ſemble donc qu'on peut dire que l'autorité d'Euſebe l'emporte ſur celle de Lactance dans ces circonſtances particulieres, quand on voudroit mettre au même rang ces deux Ecrivains, ſur les autres qualités qui rendent les Auteurs recommandables.

Ce n'eſt pas ſeulement ſur ces circonſtances peu conſidérables, que les Sçavans ſe ſont partagés. L'incrédulité n'a pas craint de jetter des ſoupçons ſur la vérité de cet événement, dont Euſebe avoit cru qu'on ne pouvoit pas douter. On ne peut néanmoins en ébranler la certitude, qu'en ſuppoſant que Conſtantin a trompé Euſebe, ou qu'Euſebe a voulu tromper la poſtérité, en feignant d'avoir appris de cet Empereur un conte qu'il auroit inventé lui-même.

Qui pourroit donner lieu de penſer, que Conſtantin eût voulu tromper Euſebe, en lui aſsûrant avec ſerment & feignant l'hiſtoire de l'apparition, que cet Auteur rapporte comme la ſçachant

de la bouche de cet Empereur ? Quel fruit pouvoit-il retirer de cette tromperie ? Pourquoi faire repréſenter ce ſigne ſur ſes Etendarts, & le faire porter à la tête de ſes armées, dont la plus grande partie étoit idolâtre, s'il n'avoit pas crû que le Ciel l'exigeoit ainſi ? Ce ſigne par lui-même étoit-il de nature à inſpirer beaucoup de confiance à ſes troupes ? Que repréſentoit-il ? L'inſtrument d'un ſupplice abhorré des Romains, une Croix ſur laquelle étoit mort le Dieu, qu'il préferoit à ces Divinités fabuleuſes, qui depuis tant de ſiécles étoient l'objet du culte de ſes ſujets. Auſſi Licinius pour encourager ſes troupes à combattre contre Conſtantin, ne manqua pas de leur dire pour leur inſpirer du mépris pour cet Empereur, qu'il dèshonoroit ſon armée par l'Etendart honteux (9), qu'il y faiſoit porter. En effet, quelle autre impreſſion pouvoit-il eſpérer que cette vûe produiroit ſur ſon armée, s'il n'avoit pas compté ſur le ſecours du Ciel, dont ce ſigne étoit un gage ?

(9) Euſeb. liv. 2. de la vie de Conſtantin chap. 5.

Quand on accorderoit que Constantin auroit dit à Eusebe ce qu'il lui auroit plû touchant la vision qu'il avoit eûe pendant la nuit, & dont il étoit le seul témoin, il n'en seroit pas de même de l'apparition qui avoit précedé & qui s'étoit faite l'après-midi aux yeux de toute l'armée, & dont il avoit pris soin de conserver la mémoire par l'Etendart qu'il avoit fait construire, & qu'on portoit à la tête de ses troupes.

On lit dans la Vie de Constantin écrite par Eusebe, differens traits, qui font assez connoître combien cet Empereur avoit de confiance dans ce signe salutaire. Il avoit choisi cinquante personnes qui le gardoient, & qui le portoient tour à tour à la tête de ses armées; il lui attribuoit hautement ses victoires (10), & cet Etendart étoit devenu formidable à Licinius même, qui avoit tâché d'en inspirer du mépris.

On sçait encore par un autre monument indubitable, que cet Empereur faisoit gloire (11) d'avoir triomphé de

(10) Liv. 2. ch. 6. 7. 8. & 10.

(11) Euseb. liv. 1. de l'Histoire de Constantin, ch. 40.

ses ennemis par la vertu de la Croix. On avoit exprimé par son ordre ce sentiment dans l'inscription qu'il avoit fait mettre au-dessous de la Statue qu'on lui avoit érigée dans Rome. Cette Statue représentoit Constantin avec une Croix sous sa main, & voici ce que porte cette inscription latine, qu'Eusebe a inserée dans l'histoire de la vie de cet Empereur : *Par ce signe* (12) *salutaire, qui est la marque d'une force véritable, j'ai conservé votre Ville, après l'avoir délivrée du joug de la domination tyrannique, & après avoir affermi la liberté du Sénat & du peuple Romain, j'ai rétabli l'ancienne gloire de sa noblesse & sa splendeur.*

Enfin nous apprenons d'Eusebe, que cet Empereur avoit fait mettre le signe de la Croix sur la tête de son image, qui étoit à l'entrée de son Palais, & qu'il avoit orné (13) son principal apparte-

(12) Hoc salutari signo quod veræ virtutis argumentum est, vestram urbem tyrannicæ dominationis jugo liberatam servavi, Senatui Populoque Romano in libertatem asserto priscum decus nobilitatis splendoremque restitui. *Euseb.*

(13) De vit. Const. l. 3.

ment de ce ſigne ſalutaire, travaillé en or & enrichi de pierres précieuſes.

Ce qu'on vient de dire paroît ſuffiſant pour qu'on ne puiſſe pas ſoupçonner l'Empereur Conſtantin d'avoir voulu tromper Euſebe.

D'un autre côté accuſera-t'on Euſebe d'avoir voulu tromper, & d'avoir attribué à Conſtantin un conte qu'il auroit inventé lui-même ? Rien ne ſeroit plus mal fondé que cette accuſation, & l'on peut la détruire aiſément.

En effet, Euſebe n'eſt pas le ſeul ni le premier, qui ait fait mention de la victoire que Conſtantin avoit remportée ſur Maxence, par le ſecours du ſigne ſalutaire de la Croix; d'autres Ecrivains en ont encore parlé dans les ſiécles ſuivans.

Lactance dans ſon Livre de la Mort des Perſécuteurs, compoſé avant qu'Euſebe ait écrit ſon ouvrage de la Vie de Conſtantin, faiſant le récit du ſuccès des armes de Conſtantin contre Maxence, avoit dit que Conſtantin fut averti pendant le ſommeil de faire marquer le ſigne céleſte ſur les boucliers, & d'attaquer enſuite ſon ennemi, & qu'il avoit exécuté ce qui lui avoit été ordonné.

Socrate qui a écrit ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique depuis Euſebe, y a mis à la tête le récit de la converſion de Conſtantin, tout-à-fait ſemblable à celui d'Euſebe, ſi ce n'eſt qu'il ajoûte que Conſtantin étonné du ſigne merveilleux qu'il avoit vû dans le Ciel, ne s'en fiant point à ſes propres yeux, s'étoit informé de ceux qui étoient au tour de lui, s'ils avoient vû la même choſe, & que lui ayant répondu qu'ils l'avoient vû auſſi, cette réponſe l'avoit entiérement convaincu de la réalité de cette apparition. Cet Auteur aſsûre que l'on conſervoit encore de ſon tems dans le Palais impérial, l'Etendart que cette apparition avoit donné occaſion à Conſtantin de faire conſtruire.

Sozomene qui a compoſé pareillement une Hiſtoire de l'Egliſe, rapporte que l'Empereur Conſtantin méditant de faire la guerre contre Maxence, avoit vû pendant le ſommeil le ſigne de la Croix brillant dans le Ciel; qu'étant étonné de ce ſpectacle, les Anges qui étoient préſens lui avoient dit: *Vainquez avec ce ſigne*, & qu'on racontoit que Jeſus-Chriſt même lui étoit apparu, qu'il lui avoit montré l'Etendart de la

Croix, & qu'il lui avoit ordonné d'en faire construire de semblables sur ce modéle, pour s'en servir dans les combats & vaincre ses ennemis avec ce secours. Cet Auteur a inseré ensuite dans son Ouvrage la narration de cet événement, telle qu'elle est dans Eusebe.

Dans l'abregé que Photius a fait de l'Histoire Ecclésiastique de Philostorge, il est dit que Philostorge, comme tous les autres Ecrivains, attribue la conversion de Constantin à la victoire remportée sur Maxence, dans laquelle on vit l'image de la Croix, qui s'étendoit très-loin du côté de l'Orient; ce signe étant représenté par une lumiere merveilleuse, des étoiles qui couroient de tous côtés au tour d'elle en forme d'arc-en-ciel, & représentoient certaines lettres qui composoient des mots latins, dont la signification étoit, *Vainquez avec cela.*

Il y a dans ces differens Auteurs des circonstances qui ne se trouvent pas dans Eusebe, cette varieté est une preuve qu'Eusebe n'étoit pas le seul témoin sur lequel ils appuyoient leurs narrations. Le fond de l'histoire est le même. Il arrive presque toujours que les mêmes

faits rapportés par divers Hiſtoriens, ſont accompagnés de quelques circonſtances differentes, ſelon qu'ils ont été plus ou moins inſtruits, ou ſelon qu'ils ont voulu plus ou moins s'étendre. Socrate ajoûte à ce qu'Euſebe a rapporté, que l'Empereur Conſtantin s'étoit informé de ceux qui étoient préſens, s'ils avoient vû la même choſe que lui, & qu'ils avoient répondu qu'ils l'avoient vûe.

On lit dans Sozomene une autre circonſtance, qui eſt que Conſtantin avoit vû pendant le ſommeil l'image de la Croix brillante dans le Ciel, & qu'étonné de ce ſpectacle, les Anges lui avoient dit : *Vainquez avec ce ſigne.*

Philoſtorge place au tour de la figure de la Croix un cercle d'étoiles qui couroient au tour, leſquelles repréſentoient un arc-en-ciel, & formoient des mots latins, qui ſignifioient *Vainquez avec cela.*

Ces circonſtances n'ont rien de contraire à la narration d'Euſebe, tous ces Ecrivains conviennent de l'apparition de la Croix. Euſebe (14) ſemble faire en-

(14) Liv. 1. de la vie de Conſtantin, c. 28.

tendre que c'étoient des mots grecs qui avoient été vûs dans le Ciel. Philostorge dit (15.) qu'ils étoient latins ; mais ces mots grecs & latins ont la même signification. Si quelques circonstances rapportées par les autres Ecrivains ne peuvent pas s'accorder avec la narration d'Eusebe, il paroît que ce dernier doit en être crû préférablement aux autres. Il n'a écrit ce fait que sur le témoignage de Constantin, & cet Empereur le lui avoit assûré avec serment.

Je ne dois pas dissimuler néanmoins que ce serment, qu'Eusebe attribue à Constantin, a rendu suspect à quelques personnes la narration de cet Auteur. Pourquoi ce serment, a-t'on dit ? Le trop de précaution n'est pas ordinairement sans artifice. Ainsi ce qui est une preuve en le considerant simplement, se tourne en objection en le regardant d'une autre façon. On peut dire que quand Constantin n'eût pas fait de serment, on ne l'auroit pas moins crû : personne n'étoit en droit de l'exiger de cet Empereur, & il ne viendra dans l'esprit de qui que ce soit, qu'Eusebe l'ait engagé à le faire

(15.) L. 1. c. 6.

pour rendre ſa narration plus croyable. Pourquoi donc ce ſerment ? Il eſt aiſé de répondre à cette queſtion, que c'eſt un uſage aſſez ordinaire, lorſqu'on fait le récit d'un événement extraordinaire, & qui pourroit paroître incroyable, de l'aſsûrer d'une maniere plus forte, & que Conſtantin n'a fait en cette occaſion que ce qui ſe pratique tous les jours, pour faire ajoûter foi à un récit & le rendre plus croyable à ceux qui auroient peine à y ajoûter foi : c'eſt auſſi ce qui eſt arrivé. Euſebe a été ſi frappé de la maniere affirmative dont Conſtantin lui avoit aſsûré ce fait, qu'il a crû que perſonne ne pourroit le révoquer en doute.

Il y a des Ecrivains qui, ſans oſer nier cette apparition atteſtée par des Auteurs auſſi diſtingués, ont cru pouvoir l'attribuer à une cauſe naturelle. Ils ont prétendu que cette Croix n'étoit qu'un phénomene formé dans les nuës par les différentes modifications de la lumiere du ſoleil, tels que ſont le halo & le parelie, & qui peut avoir la figure d'une Croix. On ne diſconvient pas qu'il ne ſe produiſe quelquefois dans le Ciel des repréſentations ou des apparitions de figures

approchantes d'une Croix; mais il faut considerer celle-ci dans toutes ses circonstances.

Les lettres qui parurent dans le Ciel étoient au nombre de neuf, si l'inscription étoit composée de deux mots grecs, comme Eusebe semble le faire entendre; mais il y avoit dix lettres, si l'inscription étoit latine, comme le dit Philostorge; ce grand nombre de lettres, leur arrangement pour former des mots grecs ou latins, qui signifioient *Vainquez avec cela*; leur signification dans la position où se trouvoit Constantin; la victoire remportée ensuite; toutes ces circonstances réunies prouvent que cette apparition n'est pas un événement fortuit, mais qu'elle a été miraculeuse.

Eusebe ne dit pas que Constantin ait vû dans le Ciel les deux lettres qu'il fit représenter au milieu de la Couronne de son Etendart & sur son casque, ces deux lettres sont les deux premieres de differens mots grecs, qui signifient un ordre ou un avertissement reçu du Ciel: on ne révoque pas en doute que les Chrétiens ne se soient servis de ces deux lettres sur differens monumens pour

marquer le nom de Christ : cela n'empêche pas que plusieurs Antiquaires ne croyent qu'on les a quelquefois employées pour désigner d'autres choses.

Casalius dans son Traité des anciennes cérémonies des Chrétiens (16), assûre qu'on voit ces deux lettres dans plusieurs médailles des Ptolomées, Rois d'Egypte, avant Jesus-Christ, en cette maniere , c'est-à-dire, comme elles ont été mises sur l'Etendart construit par l'ordre de Constantin. Cet Auteur prétend que sur les médailles des Ptolomées, cette figure signifie le nom du Monetaire, comme *Christodore, Chrisaure, &c.* il asûre encore qu'on avoit accoutumé de mettre cette marque sur les colliers des Esclaves fugitifs ; & il ajoûte que Constantin avoit employé ces lettres à un usage sacré.

Jean Nicolaï, dans son Traité des Sigles (17), ou des Abbréviations des mots, soutient que ce Sigle ou Monogramme, qui se voit sur les médailles de Ptolomée Appion, & d'autres plus anciens que Constantin, ne désignent

(16) Pag. 12.
(17) Pag. 160.

pas les monetaires ; que ces lettres sont l'abregé du nom *Chresterion*, mot grec, qui signifioit le lieu où se rendirent les oracles, ou l'oracle même d'Ammon, & que Constantin s'en est servi pour marquer le nom de Christ.

Gretser dans son grand Ouvrage sur la Croix (18), parle d'une médaille qu'il a vûe dans la Bibliothéque d'Ingolstat, en Baviere, sur laquelle se voyent le Sigle ou les deux lettres dont il s'agit, & il avance que ce monograme signifie sur cette médaille le *Christ*, l'*Oingt*, ou bien, *Doux*, *Clément*, pour faire allusion aux bonnes qualités du Prince, que cette médaille représente.

Charles & Dominique Macry, sçavans Littérateurs Italiens, dans leur Dictionnaire des mots sacrés, croyent que ces médailles des Ptolomées regardent un Ptolomée, Comte de Tusculе, qui vivoit à la fin du onziéme siécle & au commencement du douziéme, du tems des Papes Paschal & Gelase second. La raison qu'ils en donnent, est qu'avant Constantin personne n'a fait mention de

(18) L. 2. c. 38. t. 1.

ce Sigle, que Julien l'Apoſtat l'a fait ôter de l'Etendart Romain, en haine des Chrétiens, & qu'Attila avoit ſuivi l'éxemple de cet Apoſtat, d'où il ſemble qu'on pourroit conclure que ce monograme étoit regardé comme une marque de Chriſtianiſme, & que Conſtantin a été le premier qui s'en ſoit ſervi. Ces raiſons néanmoins ne ſont pas aſſez fortes pour perſuader que ces médailles regardent le Ptolomée, Comte de Tuſcule. Seroit-il vrai-ſemblable que d'habiles Antiquaires ayent pû prendre des médailles frappées dans l'onziéme ou douziéme ſiécle, tems de barbarie, ſurtout par rapport à ces ſortes de monumens, pour des médailles frappées dans la Gréce, pluſieurs ſiécles avant Conſtantin ?

Il ſemble qu'on ne ſçauroit nier que ces deux lettres, qui ſervent de Sigle au nom de Chriſt, & qui en ſont l'abregé ſur un grand nombre de monumens, n'ayent auſſi ſervi de Sigle ou d'abregé de quelques mots particuliers, pour ſignifier autre choſe que le nom de Chriſt, tels que les mots de *Chreſtheis* ou *Chremateſtheis*, qui ſignifient averti divi-

nement, ou par l'Oracle, ce qui est la même chose, pour faire entendre sur les médailles des Princes, qu'ils ont été avertis du Ciel dans leurs entreprises, & par-là encourager leurs sujets. On sçait combien les Payens étoient crédules sur ces sortes d'avertissemens, & surtout sur ceux qui arrivoient pendant le sommeil. On peut même dire sans trop hazarder, que la plûpart des sujets de Constantin, qui étoient Idolâtres & attachés aux supestitions du paganisme, ignorans le nom de Christ, pensoient aux avertissemens qu'ils s'imaginoient que Constantin avoit reçus de leurs Dieux, lorsqu'ils voyoient le Sigle ou Monograme de Christ sur les Etendarts Romains, sur le casque de Constantin ou sur d'autres monumens.

Il reste à faire remarquer que ce Sigle ou Monograme de Christ, est représenté de deux manieres sur les anciens monumens : on l'y voit avec tous les traits des deux lettres, qui forment ce Sigle de maniere que la lettre P des Grecs, est posée & enchassée perpendiculairement sur la lettre X. On l'y voit aussi avec la premiere lettre de ce Sigle, dont une

extrêmité est arrondie & panchée aussi-bien que le X ; quelquefois la traverse est posée obliquement, quelquefois elle est posée tout-à-fait horisontalement.

L'Empereur Constantin fit représenter le Monograme de Christ avec tous les traits des deux lettres de ce Sigle, sur l'Etendart qu'il fit faire ; selon le récit que nous en lisons dans Eusebe, suivant la premiére maniere.

Lactance semble ne parler que du Sigle qui est représenté avec la premiere lettre, dont une extrêmité est arrondie, en sorte que le second trait de cette premiere lettre avec l'arrondissement, sert aussi à représenter la seconde. Ceux qui sont en état de consulter le texte latin de Lactance, verront qu'on ne sçauroit trouver aucun sens, si on ne le traduit ainsi : *Constantin fut* * *averti dans le sommeil de marquer le signe céleste de Dieu sur*

* Commonitus est in quiete Constantinus, ut cœleste signum Dei notaret in scutis, atque ita prœlium committeret. Fecit ut justus est ; & transversâ X litterâ, summo capite circumflexo, Christo in scutis notat. Lactant. de mortibus Persecutorum, cap. 44. *Le changement qu'on suppose que ce texte latin exige, consiste à mettre* Christum *au lieu de* Christo.

les boucliers, & de livrer bataille ensuite; il fit comme il lui avoit été ordonné, & il marqua le Christ sur les boucliers par la lettre transversal: X en arrondissant le sommet. On voit aisément qu'en arrondissant le sommet de cette lettre, on aura un Sigle qui reviendra à la seconde maniere, marquée ci-dessus.

Il est vrai que pour traduire ainsi ce passage, il faut faire une petite correction au texte latin, où il y a une faute, qui vient du manuscrit, à l'égard du mot qui signifie le Christ, comme on l'a remarqué il y a long-tems; mais ce changement est nécessaire pour trouver du sens dans cette phrase, & semble convenir à ce que Lactance a voulu dire.

Fin de la premiere Partie.

11

Ka